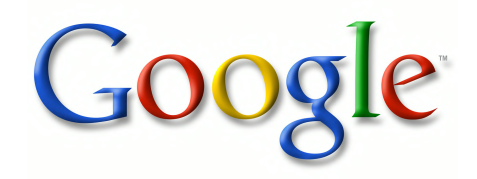
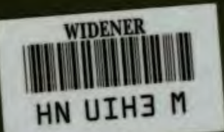
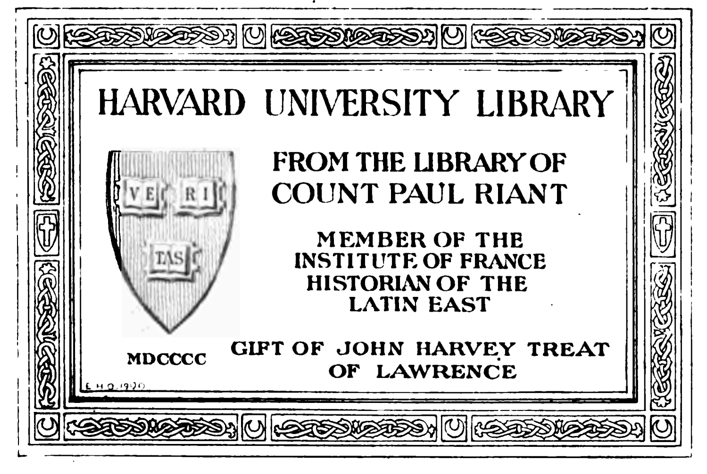



WIDENER
HN UIH3 M





SAINT MARTIN

ET

SON MONASTÈRE DE LIGUGÉ

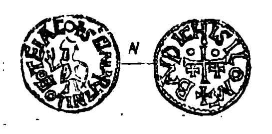
PAR

LE R. P. DOM FRANÇOIS CHAMARD

BÉNÉDICTIN DE L'ABBAYE DE LIGUGÉ,
DE LA CONGRÉGATION DE FRANCE.

Non recedet memoria ejus et nomen ejus requiretur a generatione in generationem.

Sa mémoire ne périra pas et son nom sera invoqué de générations en générations. (Eccli., xxxix, 13.)



POITIERS
HENRI OUDIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
PARIS
VICTOR PALMÉ, LIBRAIRE
RUE DE GRENELLE-S.-GERMAIN, 25
1873

A MESSEIGNEURS

LES ÉVÊQUES DE POITIERS ET D'ANGOULÊME.

MESSEIGNEURS,

L'histoire de l'abbaye de Ligugé ne pouvait paraître que sous les auspices de Vos GRANDEURS, si étroitement unies par les liens d'une même affection pour ce berceau de la vie monastique en Occident.

Les moines de Saint-Martin de Ligugé n'oublieront jamais que s'ils habitent cette solitude vivifiée par le séjour et fécondée par la charité de l'incomparable Thaumaturge des Gaules,

c'est au nouvel Hilaire qu'ils doivent cet honneur et ce bonheur. Or si la reconnaissance est une obligation pour tous, c'est un devoir sacré pour les Bénédictins de Ligugé. Elle leur a été imposé par saint Martin lui-même, qui leur a transmis, comme un héritage inaliénable, les sentiments d'amour filial et de respectueuse gratitude dont il était animé envers son Maître le grand Hilaire.

Les motifs sont d'ailleurs les mêmes. Hilaire donna à Martin sa propriété de Ligugé; son successeur l'a enlevée aux mains séculières.

Hilaire fut, jusqu'à son dernier jour, le père et, probablement aussi, la Providence de saint Martin et de ses enfants; avons-nous besoin de dire que son successeur a été et est aussi pour nous un père et une Providence?

Aussi bien, le monastère de Ligugé sans Hilaire n'eût pas existé; sans le nouvel Hilaire, il fût resté enseveli dans la mort. Or les fruits, surtout les premiers, appartiennent sans conteste à celui qui, par une greffe heureuse et féconde, a rendu la vie à l'arbre desséché.

D'autre part, la parole écrite, inspirée par

un grand amour, est une seconde paternité. Elle fait revivre ce qui était mort dans le souvenir des hommes ; elle produit l'intérêt et la pensée de renouveler ce qui dépérissait, de reconstituer ce qui était détruit.

Ainsi fit le savant et pieux successeur de saint Ausonne, alors qu'il était placé à la tête des jeunes lévites du diocèse de Poitiers. Ligugé lui doit d'avoir été plus connu, plus aimé, mieux apprécié dans son passé et dans les espérances qu'il pouvait offrir. N'est-ce pas là une seconde naissance ?

En présence de ce double titre à notre gratitude, Messeigneurs, il m'a semblé que je ne pouvais séparer deux noms d'ailleurs si cordialement unis.

Daignez donc, Messeigneurs, accepter l'hommage de ce premier fruit de mes recherches et de mes veilles sur l'histoire de cette province du Poitou. Sans doute son peu de mérite littéraire le rend indigne de l'éloquence et de la science qui vous distinguent ; mais saint Martin, qui forme comme le noyau succulent de tout ce récit, vous fera peut-être oublier ce que l'écorce lui enlève de beauté et de saveur.

C'est dans cet espoir que j'ose vous prier d'agréer ce faible témoignage de mon amour filial, et des sentiments de profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Messeigneurs,

de Vos Grandeurs

le très-humble et très-obéissant serviteur,

Fr. François Chamard,

Bénédictin de l'abbaye de Ligugé.

« *Poitiers, le 11 décembre 1872.*

« Mon Révérend Père,

« Vous avez fait un acte de justice en dédiant à mon vénérable frère d'Angoulême votre étude sur *saint Martin et son monastère de Ligugé.* Si mon nom a pu mériter d'être associé au sien dans votre dédicace, je le dois aux pages qu'il a écrites autrefois sur ce monastère. C'est cette lecture qui m'a inspiré, tandis que je me préparais à la consécration épiscopale, le dessein de recouvrer cette antique abbaye, et de rendre aux fils de saint Benoît le berceau de l'Ordre monastique dans les Gaules.

« Une étude plus détaillée vous a permis d'ajouter des particularités intéressantes à celles que la plume du docte prélat nous avait révélées. J'aime à bénir ce premier fruit de votre travail, et je l'agrée comme le gage de la publi-

cation, désormais prochaine, de vos savantes recherches sur l'*Histoire ecclésiastique du Poitou*.

« Croyez, mon Révérend Père, à mon bien particulier dévouement.

« ✝ Louis-Édouard, *év. de Poitiers*. »

« *Angoulême, le 8 décembre* 1872.

« Mon Révérend et très-cher Père,

« Malgré mon état de souffrance et d'infirmité, je me suis empressé de lire votre curieuse *Histoire du monastère de Ligugé.* J'ai admiré le parti que vous avez su tirer de vos savantes recherches pour éclaircir tant de points restés obscurs jusqu'à vous, dans cette longue suite de pillages et de dévastations. Je n'avais fait qu'effleurer ce sujet dans mon petit Mémoire rédigé, il y a plus de trente ans, pour attirer l'attention du gouvernement sur la charmante église de Saint-Martin. C'est pourtant à ce titre que je dois, je pense, l'honneur d'être associé, dans votre épître dédicatoire, à mon vénérable ami, Mgr l'Évêque de Poitiers, le vrai restaurateur de cet antique monastère. Parmi tant d'œuvres qui honorent son glorieux épiscopat,

celle-ci est certainement une des plus heureuses et des plus fécondes : elle était vraiment digne du successeur de saint Hilaire.

« L'antiquité ecclésiastique n'a rien de plus touchant que les origines de Ligugé, que les travaux réunis de saint Hilaire et de saint Martin, pour préparer la régénération de la société au moment de la chute de l'Empire romain. Aujourd'hui, que cette même société est menacée de retomber sous l'empire de l'ancien paganisme, c'est la pensée des meilleurs esprits qu'elle ne pourrait être relevée, comme autrefois, que par le concours des travaux de l'épiscopat, du clergé séculier et de l'Ordre monastique.

« Mgr l'Evêque de Poitiers a déjà beaucoup fait pour cette grande œuvre ; et vous, mon Révérend Père, vous l'y aidez puissamment par vos savants travaux. Votre *Histoire de Ligugé* nous donne un avant-goût de cette *Histoire de l'Église de Poitiers* que vous nous avez promise, et qui doit contenir tant d'utiles enseignements. Je ne la lirai point : elle ne peut paraître désormais qu'après ma mort. Mais ceux qui la liront ne pourront que bénir Dieu de vous avoir inspiré la pensée de con-

sacrer à un tel sujet votre science et vos talents. Je l'en bénis moi-même dès maintenant, et suis avec un tendre respect, mon Révérend et très-cher Père,

« Votre très-humble et obéissant serviteur,

« † ANTOINE-CHARLES, *év. d'Angoulême.* »

INTRODUCTION

Tout le salut nous vient de la croix et se perfectionne par la croix. Le salut de l'Église, comme le salut des fidèles, n'a pas d'autre fondement, ni de plus précieuse couronne.

Pendant trois cents ans, le sacrifice du Calvaire s'est perpétué par le sang des martyrs, qui, mêlé au sang du Rédempteur, a fécondé le monde romain et les pays barbares assez heureux pour recevoir la semence divine.

Mais à côté de ce sacrifice du sang, le Sauveur en a institué et produit un autre non moins salutaire, et destiné à compléter l'œuvre de la régénération humaine. Ce sacrifice non sanglant est l'État religieux, dans lequel l'homme s'immole tout entier daus le but de mériter la sanctification de son âme et de son prochain.

D'abord semblable au grain de sénevé, semé par Jésus-Christ lui-même dans le champ de la sainte Église, il grandit peu à peu, sur le sol arrosé par le sang des héros chrétiens. Puis, lorsque la persécution cessa de frapper ses innocentes victimes, il prit aussitôt des pro-

portions immenses, et bientôt tous les peuples du monde catholique s'abritèrent sous ses rameaux protecteurs.

Au moment où Dioclétien et tous les Césars de sa création sévissaient avec le plus de fureur contre le christianisme, qu'ils croyaient pouvoir anéantir, Dieu suscitait dans les solitudes d'Égypte saint Pacôme et saint Antoine, qui préparaient à l'Église cette milice nouvelle pour les combats futurs. Ces deux grands maîtres de la vie monastique acquirent en peu de temps une renommée universelle ; de toutes parts on répéta leurs noms vénérés.

Le désert se peupla de monastères formés par leurs mains ou leur influence ; et à peine l'Église avait-elle joui depuis quelques années de la paix de Constantin, que la bonne semence répandue par eux couvrait tout l'Orient. La Palestine, la Syrie, la Mésopotamie, l'Asie mineure accueillirent avec enthousiasme la nouvelle institution.

Toutes les intelligences élevées et les cœurs généreux se firent un devoir d'entrer dans cette voie de perfection et s'en constituèrent les courageux défenseurs. Saint Éphrem, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Épiphane, saint Jérôme, saint Jean Chrystôme, c'est-à-dire, tous les génies chrétiens qui illustrèrent l'Orient, après avoir été des moines admirables, devinrent les champions dévoués de l'Ordre mo-

nastique, en même temps que les flambeaux de l'Église universelle. Que le lecteur nous pardonne de citer quelques paroles du plus éloquent de ces grands Docteurs de l'Église, de saint Jean Chrysostôme : « Les monastères, « s'écrie-t-il dans sa première homélie sur « l'épître à Timothée, les monastères ! ce sont « des ports tranquilles, ce sont des phares « sublimes, destinés à éclairer ceux qui en « approchent. Assis sans crainte dans leur port « assuré, les moines communiquent la paix « qu'ils possèdent à quiconque les aborde; « pleins de la lumière divine, ils dissipent les « ténèbres de ceux qui les contemplent de « près. Oh ! recevez-les avec amour, baisez « leurs pieds sacrés, car ils sont saints, « leurs pieds, tout vils qu'ils paraissent. La « tête même d'un profane est indigne de res- « pect ; mais les pieds des saints contiennent « une puissance divine, puisque la poussière « qui s'en échappe attire la colère de Dieu. Va « donc, dirige tes pas vers les demeures des « saints. Aller dans le monastère habité par « un saint moine, c'est faire le voyage de la « terre au ciel. »

Il faudrait citer tout le traité de cet incomparable Docteur *contre les détracteurs de la vie monastique* pour avoir une idée des pages éloquentes que lui dicta son zèle en faveur de la vie religieuse.

Mais que devenait l'Occident en face de ce grand mouvement de l'Orient tout entier ? Demeura-t-il indifférent, lui qui, depuis saint Pierre, est devenu le centre de l'unité catholique et le foyer de toutes les lumières et de toutes les inspirations chrétiennes ? Dieu ne le permit pas.

Nous avons dit que le germe de la perfection religieuse avait été déposé par Jésus-Christ lui-même dans le champ de son Église. L'Occident a donc dû produire, de bonne heure, aussi bien que l'Orient, ses plantes et ses fruits d'ascétisme chrétien. Nous en verrons bientôt la preuve dans la vie de saint Martin.

Toutefois c'est à l'Orient que le monachisme d'Occident empruntera sa forme et ses constitutions définitives. Pour réaliser cette mission, Dieu suscitera surtout deux hommes destinés à propager et à couvrir de l'autorité de leurs noms l'œuvre de saint Pacôme et de saint Antoine. Ces deux hommes sont saint Athanase et saint Hilaire, les deux champions de la Consubstantialité du Verbe ; comme pour nous apprendre que l'amour du Fils de Dieu produit infailliblement l'amour de l'état religieux, qui en est la plus haute expression.

Qui ne connaît saint Athanase, cette colonne inébranlable de la foi catholique, contre laquelle, pendant plus de trente ans, vinrent se briser toutes les fureurs de l'hérésie arienne ?

Mais comment cet homme admirable pourra-t-il remplir son rôle providentiel ? Dieu y pourvoit. Il permet à satan de susciter contre lui la plus violente tempête. L'empereur Constantin lui-même, trompé par les calomnies des ariens, condamne à l'exil cet intrépide défenseur de la vérité et le relègue à l'extrémité de l'empire, dans la ville de Trèves, sur les bords du Rhin (an 336). Mais Dieu, qui, à côté de la tribulation, ne manque jamais de placer le contrepoids de la consolation, avait préparé au saint exilé un cœur dévoué, digne de le comprendre. Cet ami, qui lui restera fidèle jusqu'à la mort, c'est l'archevêque Maximin, le plus illustre prélat que possédât alors l'Église des Gaules et l'une des plus belles gloires du Poitou, sa patrie.

Jeune encore, Maximin avait quitté son pays et sa famille [1], comme nous l'avons raconté ailleurs [2], pour aller se consacrer à Dieu près de son compatriote saint Agritius [3], archevêque de Trèves, dont il devint le successeur. Par l'influence de sa sainteté et la renommée de sa doctrine, il avait attiré autour de lui toute une phalange de glorieux enfants du Poitou. C'est d'abord saint Paulin [4], qui, élevé à son tour

1. Bolland., *Acta Sanctorum*. t. VII maii, p. 21.
2. *Revue des Questions historiques*, janvier 1867.
3. Mabillon, *Acta Sanctorum O. S. B.* sæc. II, 972, dit. Venet.
4. Bolland., *Acta Sanctorum*, t. VI, aug. 676.

sur le même siége archiépiscopal, préférera mourir en exil plutôt que de trahir la cause de saint Athanase; ce sont saint Lubentius [1], saint Castor [2] et saint Quiriacus [3], trois prêtres éminents en sainteté que l'Église de Trèves placera sur les autels, à côté de ses pontifes Agritius, Maximin et Paulin.

Ainsi, en arrivant à Trèves, Athanase trouva l'élite du Poitou réunie par la main de la Providence pour adoucir son chagrin et pour écouter ses enseignements. Or, quels furent les enseignements qui sortirent de sa bouche, organe vénéré du Verbe divin ? Deux passions également ardentes captivaient sa grande âme : un amour sans bornes pour la foi catholique et une admiration profonde pour l'ordre monastique.

Ces deux thèmes, on n'en peut douter, furent l'objet de tous ses discours, le but de tous ses épanchements intimes dans la ville de Trèves. Ses paroles, sur un auditoire aussi bien préparé, produisirent une impression aussi vive que féconde en résultats pratiques.

La foi catholique fut à jamais affermie dans tous les cœurs, et bientôt, à l'exemple des solitudes de l'Égypte, les campagnes voisines de la ville se peuplèrent de solitaires, comme

1. Bolland., t. VI, oct., 202.
2. Bolland., t. II, febr., 661.
3. Bolland., t. I, martii, 423.

l'attestait Potitianus, ami de saint Augustin [1].

Ce monastère, peu de temps après la mort de saint Maximin, prit le nom de son illustre fondateur. « Trèves devint ainsi comme le « berceau de l'Ordre monastique en Occi- « dent [2]. »

Qui n'admirerait ici le rôle privilégié du Poitou dans cette œuvre qu'on peut appeler divine, et qui devait avoir sur les destinées de l'Église une influence aussi profonde que salutaire ? Il est vrai que c'est à Trèves, dans la ville impériale des Gaules, et non à Poitiers, que saint Athanase propage son enthousiasme pour l'institut monastique ; mais c'est par l'intermédiaire des enfants du Poitou, conduits dans cette ville par la Providence, qu'il exerce son zèle. Puis, lorsque, quelques années plus tard, notre admirable saint Martin recevra du Ciel la mission de perfectionner et de répandre de toutes parts ce germe fécond déposé dans les Gaules par saint Athanase, ce sera un évêque de Poitiers, le grand Hilaire, qui lui donnera la sanction de son autorité, et ce sera le Poitou qui en sera le théâtre.

1. Saint Augustin, *Confessions*, VIII, 6.

2. Montalembert, *Les Moines d'Occident*, I, 212. — C'est à dessein que nous passons sous silence le monastère de l'Isle-Barbe à Lyon, et celui de Saint-Jouin en Poitou ; nous nous réservons de traiter ailleurs cette question controversée.

Bientôt, avec l'aide de Dieu, dans notre *Histoire ecclésiastique du Poitou,* nous montrerons comment notre province, à travers les siècles, a constamment été chargée de ce rôle providentiel, et nous pourrons la proclamer, avec un célèbre écrivain du moyen âge, la Thébaïde de la France et de l'Occident.

Présentement notre but est plus restreint et plus modeste. Nous nous proposons de mettre en lumière la part qu'ont eue dans cette œuvre divine, et saint Martin et le monastère qu'il a fondé à Ligugé ; en d'autres termes, nous voulons esquisser la vie de saint Martin, comme fondateur de la vie monastique en Occident, et rechercher les traces de sa mémoire dans l'histoire de cette solitude de Ligugé, qu'il sanctifia pendant plus de dix ans, qu'il transforma en une vallée de délices, où des milliers et des milliers d'âmes vinrent à sa suite, apprendre à courir, avec un cœur dilaté, dans la voie des commandements de Dieu et des conseils évangéliques.

Déjà ce monastère, tout humble qu'il est, a rencontré un historien digne de lui [1], et cette circonstance uous eût certainement détourné

1. Monseigneur Cousseau, évêque d'Angoulême, a publié, étant supérieur du séminaire de Poitiers, une notice très-intéressante sur le monastère de Ligugé dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest.* Mais cette brochure n'a eu que quelques tirages à part.

de la pensée d'écrire sur un sujet traité avec autant de talent que de science, si nous n'avions reçu du vénérable auteur lui-même les plus pressants et les plus bienveillants encouragements.

Est-ce à dire cependant que notre monastère de Saint-Martin ne méritât pas une monographie plus étendue, plus minutieusement étudiée ? Certes, si l'on considère le rôle joué dans l'Église par l'Institut monastique, dont Ligugé fut, en quelque sorte, la source principale en Occident, l'histoire de ce monastère, on ne peut le nier, est digne de l'intérêt de quiconque sait apprécier ce qui est grand et salutaire dans le monde. Parce que le Nil était le fleuve le plus prodigieusement fécond de l'ancien monde, de quelles courageuses explorations et de quelles constantes études les sources d'où il s'élance n'ont-elles pas été l'objet ? Ne pourrait-on pas dire encore, en prenant son point de comparaison dans une sphère plus élevée, que l'histoire de Bethléem appartient à l'humanité régénérée tout entière ? Et les moindres détails concernant cette petite ville, berceau du christianisme, seraient-ils indifférents pour tous les cœurs vraiment chrétiens ? Considérée à ce point de vue, dans une proportion sans doute incomparablement plus restreinte, l'histoire du monastère de Ligugé, oserons-nous dire, présente un intérêt général incontestable. Le

monachisme a été l'application pratique et sociale des enseignements silencieusement prêchés dans la grotte de Bethléem. Plus fécond que le Nil, il a inoculé dans le monde romain et barbare la vertu d'abnégation et l'esprit de sacrifice, qui forment l'unique base solide de toute société; et c'est à lui que nous devons ce que nous conservons encore de la vraie civilisation chrétienne dans les mœurs, dans la famille et dans les institutions.

Ces vérités divines, nous le savons, ne sont plus guère comprises par les hommes du XIXe siècle, emportés par le mouvement de l'esprit moderne; mais il y a encore, nous le savons aussi, des âmes d'élite, et en grand nombre, qui ne courbent point le genou devant Baal, qui essayent généreusement de résister à l'entraînement universel, et qui comprennent l'importance de la vie de solitude, où la prière et l'étude se donnent la main pour venir au secours de la société chancelante sur ses fondements. C'est aux âmes de cette trempe que nous adressons notre modeste travail. Pour eux, tout ce qui réveille les grands souvenirs du passé est précieux. Or c'est dans le vallon de Ligugé que saint Martin, qui est pour l'Occident ce que saint Antoine est pour l'Orient, fonda définitivement son œuvre monastique; et c'est de notre solitude ignorée que ses enfants se répandirent, à l'ombre de son nom, dans

tout le bassin de la Loire d'abord, puis dans la Gaule entière et jusque sur les plages de la verte Eryn, la catholique Irlande. Ils liront donc les pages de cette humble monographie avec la haute pensée qui s'y rattache ; et, à l'aide de cette lumière, les récits qu'elle renferme prendront des proportions dignes de leur intérêt et des couleurs dignes de leur sympathie. Pour qui sait apprécier les choses à leur vrai point de vue, ce n'est pas toujours par la grandeur que les faits se recommandent. L'humilité de la sainteté qui se cache, la douleur du malheur qui s'efface, les péripéties d'une existence luttant contre la mort qui l'étreint, ont aussi leurs charmes et leurs enseignements.

Or l'œuvre de saint Martin à Ligugé présente successivement ces formes diverses. Né de l'humilité de ce grand serviteur de Dieu qui voulait y dérober sa gloire, le monastère de Ligugé participe d'abord à cette généreuse inspiration. Il est humble dans son origine, et garde cette vertu, d'autant plus salutaire qu'elle est plus divine, jusqu'au jour où les sectateurs de Mahomet viennent le renverser et le détruire. La barbarie devait s'acharner sur le berceau du monachisme comme sur celui de Jésus-Christ son fondateur. Les Normands achèvent de disperser les ruines du sanctuaire de saint Martin, et c'est à peine si quelques-uns de ses enfants peuvent en réunir quelques pierres

au milieu du cataclysme social du xe siècle.

Le siècle de régénération qui suit n'oublie pas de restaurer ce précieux souvenir d'un autre âge; mais, pour en assurer la conservation, on en rattache l'existence à une fondation plus moderne et qui présentait alors tous les caractères de la vitalité la mieux affermie. L'abbaye de Saint-Martin devient ainsi une dépendance d'une abbaye du Bas-Poitou et en partage la destinée, mais sans rien perdre de la vénération dont la piété ne cessait de l'entourer à travers les révolutions des siècles et des hommes. Alors les grands selon le monde et selon Dieu, les Papes et les rois ne dédaignèrent pas d'y venir abaisser la majesté de leur puissance devant l'humilité de saint Martin.

Malheureusement, la guerre, plus impitoyable que les barbares, fait pendant trois siècles, de notre province du Poitou, le théâtre de ses déprédations, et, s'alliant au schisme le plus désastreux qui ait désolé l'Église, elle introduit dans le sanctuaire des hommes séculiers et trop souvent cupides qui achèvent de détruire ce que l'épée avait épargné. Le monastère de Saint-Martin, entre les mains de ces hommes décorés du titre de prieurs commendataires, lutte contre les germes de mort qui le pénètrent de plus en plus.

Cette douloureuse agonie s'exprime par des faits déplorables, qui ne paraîtront pas dénués

d'intérêt, nous l'espérons, encore qu'ils ne soient qu'une faible image du lamentable tableau de mœurs que reflétait alors la société. Le monachisme s'éteint à Ligugé à la fin du XVIe siècle ; mais, pendant cent soixante ans encore, la piété couvre de son manteau ce corps, vénérable jusque dans son tombeau.

Les enfants de saint Ignace sont chargés de ce dépôt précieux. Mais, à leur tour, ils sont mis au ban de la fausse civilisation, qui veut vivre sans l'Auteur même de la vie. Saint-Martin de Ligugé ne tarde pas, ainsi abandonné, à tomber entre les mains des impies, qui osent, comme autrefois les païens à Jérusalem, transformer en temple d'idole le sanctuaire le plus digne de leur respect et de leur reconnaissance.

Toutefois ce triomphe de l'enfer n'a qu'un temps, et bientôt la résurrection triomphante succède à l'ignominie du Calvaire. Grâce à l'un des plus illustres successeurs de saint Hilaire, l'œuvre de saint Martin est rétablie sur des bases nouvelles, qui rappellent à la fois et le glorieux fondateur et l'immortel législateur des moines d'Occident. Nous l'espérons donc, sous cette double protection, l'abbaye de Ligugé ne mourra plus.

Telle est, dans son ensemble, l'histoire de cette maison de prière, bâtie par l'un des hommes les plus illustres du christianisme. Tout restreint que paraisse le cadre de ce tableau, il nous

a coûté de nombreuses et pénibles recherches, que nos travaux sur l'*Histoire ecclésiastique du Poitou* nous ont heureusement abrégées.

Mais un secours d'un autre genre, que nous nous faisons un devoir de proclamer avec un sentiment de profonde reconnaissance, nous a fourni, plus que les autres, les moyens de triompher de tous les obstacles. Sans ressources suffisantes pour faire face aux dépenses de voyages aussi nombreux que nécessaires, à Paris et ailleurs, il nous eût été impossible de remplir la mission littéraire qui nous est confiée, si la divine Providence n'était venue à notre aide par la gracieuse et constante charité de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans. Déjà notre éminent confrère, le cardinal Pitra, a exprimé dans une note de son *Spicilegium Solesmense*, toute sa gratitude pour un bienfait analogue [1].

Pour nous, nous aimons à le dire dès aujourd'hui, et nous le répéterons bientôt, grâce à cette haute et intelligente bienveillance de l'Administration centrale de cette Société, nous pourrons enfin livrer au public les précieux documents que nous avons recueillis sur l'*Histoire ecclésiastique du Poitou*.

Chacun sait, du reste, avec quel empresse-

1. La reconnaissance m'oblige à offrir des remercîments particuliers à M. Lauras et à M. le comte de Bizemont, intermédiaires habituels de cette faveur.

ment les membres de cette Administration prêtent le plus généreux concours à tout ce qui intéresse la science ou l'utilité publique.

Que mes amis, mais surtout M. Rédet, ancien archiviste de la Vienne, qui m'ont aidé dans ce travail reçoivent aussi le remercîment qu'ils méritent ; et que saint Martin, du haut du ciel, daigne bénir cet ouvrage qui est le sien, et tous ceux qui l'ont favorisé.

Abbaye de Saint-Martin de Ligugé,
le 21 septembre, fête de saint Matthieu, Apôtre,
l'an de grâce 1872.

SAINT MARTIN

ET SON MONASTÈRE DE LIGUGÉ.

CHAPITRE Ier.

SAINT MARTIN JUSQU'A SON ENTRÉE DANS LA MILICE ROMAINE.

Au nord-est de l'ancienne province de Pannonie, dans cette partie de la Hongrie moderne qui est située à l'ouest du Danube, sur le territoire du comitat de Raab ou Gyor, à la base occidentale d'une colline nommée le *Mont-Sacré de Pannonie*, s'élève un bourg où l'on compte environ 1,600 habitants. Non loin du village, au milieu de la vallée, coule une source vive, qui, se mêlant à d'autres cours d'eau, forme un ruisseau appelé d'abord *Pannosa*, et depuis *Pansa*. Cette source était connue jadis sous le nom de *Fontaine de Sabarie*, et ce bourg, qui se glorifie aujourd'hui du nom de *Szent-Marton* ou de *Saint-Martin*, portait autrefois celui de *Sabaria*.

C'est là, sur ce coin de terre béni du Ciel, que naquit Martin, cet homme vraiment prodigieux, dont le monde chrétien tout entier devait célébrer, pendant tant de siècles, les vertus admi-

rables et l'éclatante sainteté. C'était en l'année 316, au moment où la religion de Jésus-Christ, victorieuse des Césars, saluait l'aurore d'une paix inconnue jusqu'alors, mais qui, hélas! devait être de peu de durée.

La Pannonie, où il vint au monde, était, par la bravoure de ses habitants, une des provinces les plus illustres de l'empire romain. Elle avait mérité le titre de *berceau des Césars* à cause des nombreux empereurs auxquels elle avait donné le jour. Dans son sein en effet étaient nés les empereurs Aurélien et Probus, et de ses frontières étaient sortis Claude le Gothique et Constance-Chlore, père de Constantin.

Le père de notre saint était un soldat courageux, qui par son mérite s'était élevé jusqu'au grade de tribun d'une légion, grade que l'on égale à celui de colonel, mais qui, chez les Romains, avait une importance plus grande encore.

Ce fut donc au milieu des camps que se passa l'enfance de saint Martin. Et l'on sait quelle licence régnait alors parmi les soldats romains, presque tous païens, d'origine barbare pour la plupart. Mais Dieu, qui veillait sur l'âme de cet enfant de prédilection, écarta le péril, au moment où il eût pu lui devenir funeste. Son père, ayant achevé sa carrière militaire, reçut en bénéfice des terres près de Pavie, et il vint s'établir dans cette ville avec sa femme et son enfant. Celui-ci pouvait être âgé de sept ou huit ans [1]. Nous ne savons pas d'une manière certaine si, dans son pays natal, notre jeune prédestiné avait eu quelque connaissance de la religion chrétienne; mais, transporté par la main de la Provi-

1. Il est difficile de dire à quelle occasion et en quelle année

dence sur cette terre d'Italie, au centre de laquelle s'élève le Siége Apostolique, foyer de la vérité divine, il ne put échapper longtemps à son influence. Deux ou trois ans s'étaient à peine écoulés que déjà Martin, ouvrant son âme aux inspirations d'en haut et aux conseils salutaires qu'il reçut sans doute de quelques amis de sa famille, comprit et goûta les beautés du christianisme. Un jour donc, vers l'âge de dix ans, selon son historien, il se rendit à l'église des chrétiens et pria l'évêque de l'inscrire sur le registre des catéchumènes ou aspirants au baptême.

On se demandera peut-être pourquoi cet enfant si bien disposé ne fut pas promptement admis à la grâce du baptême; pourquoi il resta jusqu'à l'âge de trente-cinq ans et plus, selon nous, avant de recourir à cette source de régénération spirituelle. Nous répondrons d'abord que l'Église, au IVe siècle, était encore obligée d'agir avec une grande circonspection quand il s'agissait de conférer le baptême aux enfants, même parfaitement disposés, des familles païennes. Elle était dans la même situation qu'aujourd'hui vis-à-vis des enfants des familles

le père de saint Martin prit son congé et vint s'établir en Italie. Toutefois, en étudiant attentivement l'histoire de ce temps-là, on trouve que Constantin, dans la joie de la victoire qu'il venait de remporter sur Licinius, à Andrinople, le 3 juillet 323 ou 324 (Tillemont, *Hist. des Emper.*, IV, 643), donna congé à un grand nombre de ses vétérans (Tillemont, *ibib.* 190). Comme le père de saint Martin combattait sous ses drapeaux, en qualité de Pannonien, et que d'ailleurs, idolâtre obstiné, comme nous le verrons bientôt, il devait voir avec un certain dépit le triomphe définitif du christianisme, il est très-probable que ce fut à cette occasion qu'il obtint son congé et des terres en Italie. Or en 324 saint Martin avait *huit ans.*

juives ou protestantes. Le chef du pouvoir, bien que chrétien, n'avait pu encore transformer la législation romaine antipathique au christianisme. D'autre part, les familles même chrétiennes, profitant de cet état de choses, avaient contracté la malheureuse habitude, contre laquelle ne cessèrent de protester les Pères de l'Église, de ne faire baptiser leurs enfants, du moins leurs fils, que dans la maturité de l'âge.

Cette observation était nécessaire pour expliquer une partie assez notable de la vie de saint Martin.

Quoi qu'il en soit, le saint enfant montra d'autant plus de courage par cette démarche auprès de saint Anastase, alors évêque de Pavie [1], qu'il s'exposait aux rigueurs de son père, adorateur forcené de ses faux dieux. Quelques précautions qu'il eût prises pour garder le secret, il ne put longtemps laisser ignorer ses prédilections pour la religion chrétienne. Ce fut pour lui une source d'ennuis domestiques. Mais son grand cœur, désormais affermi contre les contradictions de la terre, s'éleva promptement au-dessus de ces obstacles. L'évêque de Pavie, qui admirait en lui les dons de la nature et de la grâce, se plut, sans aucun doute, à cultiver avec une prédilection marquée les pieuses dispositions de son néophyte. Notre bienheureux en profita pour se pénétrer des plus hautes pensées de la perfection chrétienne. Il semblait que dès lors, à un âge où les autres enfants ont à peine conscience de leurs actes, le jeune Martin avait reçu de Dieu l'intelligence des plus sublimes élans que puisse inspirer l'Esprit-Saint à un chrétien consommé en vertus.

1. Ughelli. *Italia Sacra*, t. I, p. 1078.

Dans la ville et sans doute aussi dans les environs, vivaient quelques ascètes, livrés à la vie contemplative. Son âme, saisissant aussitôt la grandeur de cette vocation, se sentit fortement attirée vers elle. Et cependant il n'avait guère que douze ans ! Mais si son âge fut pour le but de son zèle une barrière insurmontable, il en conserva précieusement le désir au fond de son cœur ; et dès lors il résolut que le jour où il serait libre, il embrasserait ce genre de vie.

Cependant les circonstances parurent le jeter bien loin de ce rêve favori. Toujours sous le regard soupçonneux de son père, il suivit les cours d'instruction publique, alors d'obligation pour tous les jeunes gens qui pouvaient aspirer aux charges et aux honneurs de l'État, comme le prouve la science qu'il déploya plus tard sur le siége épiscopal de Tours. « Mais, dit Sulpice-Sévère, son cœur était tout entier fixé dans les églises ou dans les monastères, unique objet de ses affections. »

En présence de cette persistance dans une prédilection dont il avait horreur, son père se détermina à saisir la première occasion de l'enrôler dans la milice romaine, persuadé que, sous les drapeaux et au milieu de la licence des camps, s'évanouiraient des désirs qu'il appelait superstitieux.

Toutefois les lois de l'empire ne permettant d'user de violence à cet égard qu'au moment où le jeune homme atteignait l'âge extrême de 25 ans[1], le père de

1. *Voyez* l'Appendice I, à la fin du volume. J'avoue que, le texte de la loi portant 35 et non 25 ans pour l'âge de la contrainte par corps du fils de vétérans, j'ai longtemps hésité à embrasser l'opinion du savant Godefroy, qui propose de lire 25 ans et non 35. Le motif de mon hésitation consistait dans

saint Martin fut vraisemblablement contraint d'attendre que son fils fût parvenu à cet âge légal pour employer contre lui la puissance de son autorité paternelle. En conséquence, vers l'an 341 ou 342, survint le grave événement qui eut sur la destinée de saint Martin une influence considérable. Son père, profitant de la guerre que soutenait alors l'empereur Constant, fils de Constantin le Grand, contre les Francs, dans les Gaules, *dénonça son fils* aux officiers chargés du recrutement de la milice [1], comme étant sous le coup de la loi par son âge de 25 ans.

Saint Martin, voyant briser ses plus chères espérances, semble avoir opposé quelque résistance à cet acte de violence [2]. Mais son père, qui voulait absolument détruire ses tendances monastiques, ordonna de le saisir dans sa retraite et de le traîner enchaîné au bureau d'enrôlement chargé de recevoir les serments militaires. Ces ordres furent exécutés, et Martin fut contraint d'obéir.

la difficulté qu'il y a d'admettre que saint Martin se soit trouvé mêlé aux guerres civiles qui eurent lieu entre Magnence et Constance, en 351. Mais il m'a semblé que cette difficulté n'était pas assez grave pour contre-balancer l'opinion de Godefroy fondée sur des textes.

1. Sed cum edictum esset *a regibus* (Constante et Constantio) ut veteranorum filii ad militiam scriberentur, *prodente patre* qui felicibus ejus actibus invidebat, cum esset annorum XV (lisez XXV) *captus et catenatus* sacramentis militaribus implicatus est, *uno tantum milite contentus*. (Sulpicii Severi, *Vita S. Martini*, cap. 2). Que le lecteur veuille bien remarquer l'expression *a regibus* de Sulpice-Sévère ; elle me paraît une preuve très-forte en faveur de la chronologie que nous adoptons.

2. Je dis : *acte de violence*, parce que les fils de vétérans pouvaient toujours opter entre la milice de la curie et celle de l'armée.

CHAPITRE II.

SAINT MARTIN DANS LA MILICE ROMAINE.

Fils d'un tribun militaire, le jeune Martin, d'après la loi romaine, ne pouvait être enrôlé comme un simple soldat. Il fut donc incorporé dans les cadres de l'armée avec le grade de *circitor*. Ce grade lui donnait droit à une double paye et à une double ration. Il devait avoir à ses ordres un soldat d'ordonnance, chargé du soin de ses deux chevaux ou de son cheval, s'il n'en avait qu'un [1]. Saint Martin accepta ce servant d'armes; mais, loin de se prévaloir de son autorité sur lui, il le considéra toujours comme son égal. Que dis-je? déjà parvenu à un degré d'humilité vraiment admirable, il voulait le servir à tour de rôle; et, toujours ingénieux dans sa charité, il trouvait le moyen, non-seulement de remplir le plus souvent son office de serviteur, mais encore de s'abaisser jusqu'à nettoyer en secret ses souliers et ceux de son servant [2]. Ils prenaient

1. Si autem filii veteranorum.... habeant facultatem, ita ut cum singulis equis idoneis prædicto aggregentur obsequio. Quod si quis *duos equos habeat*, vel *unum idoneum et servum unum*, cum *circitoria militet dignitate*. (Cod. Theod. lib. VI, tit. XXII, leg. 2 (326). — Au-dessous du *circitor*, il y avait l'*eques* et le *tyro* (*S. Hieron. epist. ad Pammachium*). Le circitor ou *circuitor* était chargé de faire les rondes de la nuit et de veiller à la discipline du soldat.

2. Cui tamen, versa vice, dominus serviebat, adeo ut plerumque ei et calciamenta ipse detraheret et ipse detergeret; cibum una caperent, hic tamen sæpius ministraret. (*Sulpic. Sever. loc. cit.*)

ensemble leur nourriture; mais c'était Martin qui le plus ordinairement servait le modeste repas.

En présence de tels actes, accomplis par un néophyte dans la foi, le chrétien le plus fervent demeure stupéfait d'admiration, et se demande si des vertus perfectionnées par de longues années d'épreuves et d'efforts pourraient s'élever jusqu'à cette hauteur. On surprend en même temps dans son cœur un sentiment de respectueuse affection pour ce jeune héros chrétien, qui se montre déjà si digne de notre sainte religion.

Cependant ces traits d'une humilité si touchante et si fraternelle n'étaient pas isolés. Pendant les *douze ans* [1] qu'il demeura sous les drapeaux, il sut se préserver des vices trop communs parmi les hommes qui ont embrassé la carrière militaire.

Il était non-seulement le modèle, mais encore le plus aimé de ses compagnons d'armes. Qui n'eût été touché de cette complaisance continuelle, de cette charité sans bornes, de cette patience, de cette humilité aussi simple que ravissante dont il donnait l'admirable spectacle [2] ? Il n'y avait qu'une voix dans toute l'armée pour louer sa vertu sans ostentation comme sans faiblesse. Il est inutile de faire l'éloge de sa frugalité : dès cette époque, elle était telle que son genre de vie, sous ce rapport, était plutôt d'un moine que d'un soldat.

Bien qu'il n'eût pas encore reçu le sacrement de la régénération baptismale, ses œuvres étaient celles d'un chrétien consommé. Il se plaisait à secourir

1. Voyez l'Appendice 1, à la fin du volume.

2. Multa illi circa commilitones benignitas, mira caritas; patientia vero atque humilitas ultra humanum modum. Quibus

ceux qui étaient dans la peine, à nourrir les indigents, à vêtir ceux qui étaient nus. De tout ce qu'il recevait du gouvernement, paye et ration, il ne gardait que ce qui était indispensable pour sa nourriture quotidienne ; le reste était distribué aux pauvres. Sans souci du lendemain, selon la recommandation du divin Maître, il marchait à grands pas dans la voie des conseils évangéliques.

Déjà depuis plusieurs années, il s'exerçait à la pratique de ces vertus, lorsque, un jour d'hiver, il rencontra devant une des portes de la ville d'Amiens, où il était alors en garnison, un pauvre complétement nu. Le froid sévissait avec une telle intensité, que beaucoup de personnes, ne pouvant en supporter les rigueurs, périssaient misérablement. Le malheureux dont nous venons de parler avait en vain fait appel à la charité de tous les passants ; il n'avait rencontré qu'indifférence. Martin, le voyant ainsi abandonné, en conclut que Dieu le réservait à ses soins [1]. Ainsi raisonne la charité vraiment chrétienne, quand elle a fermé ses oreilles aux objections de la sagesse mondaine, pour ne les ouvrir qu'aux inspirations de l'Esprit-Saint. Cependant notre brillant officier de cavalerie était assez en peine de ce

rebus ita sibi omnes commilitones suos devinxerat, ut eum miro affectu venerarentur. » (*Sulpic. Sever.*, *loc. cit.*)

1. Intellexit vir Deo plenus sibi illum reservari. (*Sulpic. Sever. loc. cit.*). Ce trait de la vie de saint Martin eut un grand retentissement dans tout le pays. Non-seulement une chapelle fut bâtie à l'endroit où saint Martin divisa son manteau, et une église, à la place de l'hôtellerie où il eut sa vision, mais encore plus de 140 églises furent dédiées sous son invocation dans le diocèse d'Amiens.

qu'il devait faire : car son cœur avait déjà vidé sa bourse, et il ne lui restait plus en ce moment que la chlamyde [1] dont il était couvert. Mais une pensée lumineuse a traversé son esprit ; il saisit son glaive, coupe en deux son manteau, en donne la moitié à l'indigent et se drape de l'autre moitié comme il peut. Aussitôt les uns de tourner en ridicule cet acte sublime, et les autres plus sensés, de l'admirer et d'envier la générosité de sa grande âme. Rougissant de leur égoïsme en présence d'une telle abnégation, ces derniers regrettaient de l'avoir contraint à ce sacrifice.

Martin, indifférent à ces louanges comme à ces moqueries, poursuivit sa route, le cœur joyeux d'avoir protégé un membre souffrant du Christ son Dieu. Le soir venu, il prit son sommeil à l'ordinaire. Soudain, il voit se dérouler devant ses yeux un magnifique spectacle. Le Christ, environné d'une multitude d'anges, vient se placer en face de lui, comme l'empereur devant son armée. Mais, chose merveilleuse ! le Sauveur n'est couvert que de la moitié de la chlamyde dont Martin a revêtu le pauvre mendiant. « Martin, dit le Seigneur, reconnais-tu ce manteau ? » Après la réponse affirmative de son serviteur fidèle, Jésus, se tournant vers les phalanges angéliques : « Voyez, s'écrie-t-il d'une voix puissante, voyez ce vê-
« tement ! *C'est Martin, encore catéchumène, qui*
« *m'en a couvert.* Et la vision disparaît. »

Une vision divine ne laisse pas, comme les fantômes de l'imagination, l'âme dans le vide et le vague

1. La chlamyde était un manteau militaire porté par les cavaliers romains.

regret d'une ombre fugitive. Elle laisse au contraire après elle comme des traînées lumineuses et fécondes. qui nourrissent le cœur et illuminent l'intelligence. Martin en fit l'heureuse expérience. Sous l'influence de la grâce dont il venait d'être favorisé, son cœur, loin de s'élever dans l'engouement de la vanité, se sentit abîmé dans la connaissance de son indignité ; et le sens mystérieux de cette parole : « MARTIN ENCORE CATÉCHUMÈNE ! » retentit jusqu'au fond de son âme. Il y avait là un enseignement caché, quelque chose comme le doux reproche d'une mère qui prie son fils de s'unir plus étroitement à elle par les liens de la famille, comme une invitation à la régénération baptismale.

Saint Martin le comprit. Aussi, à partir de ce jour, il n'eut pas de repos qu'il n'eût reçu les grâces fondamentales que confère ce sacrement. Mais quelle fut la main qui versa sur son front l'eau qui donne la vie ?

On croit assez généralement que ce fut celle de saint Hilaire de Poitiers [1]. La vérité nous oblige de

1. L'histoire apocryphe des *Septs Dormans* de Marmoutiers, attribuée si faussement à saint Grégoire de Tours, dit que saint Martin reçut le baptême des mains de saint Paul, patriarche de Constantinople. Mais l'histoire s'oppose à cette assertion sans fondement : car, d'une part on voit saint Martin à Amiens peu de temps avant son baptême, et non pas à Constantinople ; d'autre part, à l'époque où les événements politiques auraient pu amener dans cette dernière ville notre saint catéchumène, saint Paul était mort en exil (350). Peut-être y a-t-il un récit traditionnel caché sous cette contrefaçon de la vérité ? Et peut-être y avait-il à Marmoutiers des documents parlant du baptême conféré à saint Martin par *saint Paulin archevêque de Trèves* ? De *Paulin* on aurait fait *Paul*.

dire que cette opinion ne nous paraît pas fondée. Outre qu'elle est, ce semble, en contradiction avec le texte de Sulpice-Sévère[1], nous n'avons trouvé aucune trace du baptême de saint Martn dans tous les documents traditionnels de l'Église de Poitiers. Il nous paraît plus probable que ce fut à Trèves et de la main de l'illustre saint Paulin, évêque de cette ville et originaire du Poitou, que notre saint fut baptisé. C'était vers l'an 349 ou 350.

L'empire romain était alors déchiré par des guerres intestines. Magnence, après avoir fait mourir Constant, l'un des fils de Constantin le Grand, avait pris la pourpre, s'était emparé des trois Gaules, de l'Italie et de l'Afrique, et s'avançait à l'encontre de Constance, autre fils de Constantin, qui se préparait à venger son frère. Le tyran n'avait laissé sur les frontières du Rhin que quelques troupes de cavalerie pour surveiller les barbares de la Germanie. Saint Martin faisait probablement partie de ce petit corps de réserve[2], que les monu-

1. Cette contradiction ressort de ce que dit Sulpice-Sévère du motif qui détermina saint Martin à venir se placer sous la conduite de saint Hilaire, après avoir obtenu son congé. Il n'allègue que la réputation de foi et de vertu que s'était acquise saint Hilaire. Il eût dit autre chose s'il avait existé antérieurement des relations spirituelles entre ces deux saints.

2. Saint Martin, d'après Sulpice-Sévère, n'a pris part à aucun combat à partir du jour de son baptême jusqu'à son congé, c'est-à-dire pendant 2 ou 3 ans, d'après le même auteur. Or il fut congédié en 354, vers le mois de février ou de mars ; donc il n'a pas suivi Magnence dans son expédition contre l'empereur Constance, qui eut lieu entre les années 351 et 353. D'ailleurs Sulpice-Sévère, par son silence même sur cette guerre intestine, laisse assez à entendre que saint Martin n'y participa point.

ments historiques nous montrent principalement cantonné dans les environs de Trèves [1].

Quoi qu'il en soit, notre saint, une fois régénéré par les eaux vivifiantes du baptême, sentit un dégoût profond de la vie des camps. Les événements politiques qui agitaient l'empire n'étaient pas de nature à modérer cette aversion, qu'il n'avait fait taire jusque-là que par la puissante autorité du devoir. Mais désormais son titre de chrétien baptisé lui conférait un droit à la retraite que les lois romaines reconnaissaient, du moins implicitement [2]; et son désir de se consacrer à Dieu par la vie monastique s'ajoutait encore à ce droit [3]. Il résolut d'en réclamer les bénéfices. Mais les circonstances étaient difficiles : les chefs courageux et expérimentés étaient plus que jamais nécessaires. Saint Martin, qui était parvenu par son mérite au grade de commandant de deux compagnies [4], ne pouvait se retirer sans laisser un vide immense dans la légion dont il faisait partie. Son tribun ou colonel, qui l'estimait et l'aimait comme un ami, le supplia de ne pas l'abandonner, lui promettant, s'il consentait à ce sacrifice, de le suivre comme un disciple dans la

D'où il faut conclure que puisque, pendant cet intervalle, il demeura dans les cadres de l'armée, il a dû faire partie du corps de réserve stationné sur la frontière des Gaules.

1. Tillemont, *Hist. des Emper.*, IV, 378-379.

2. Cf. Cod. Théodos., lib. XII, tit. I, leg. 59 et 50. Voyez l'Appendice.

3. Cf. Appendice, à la fin de ce vol., et Cod. Théodos., lib. XII, tit. I, leg. 50.

4. D'après Sozomène (*Hist. eccles.*, lib. III, cap. 14), il était *suntagmatarchès*, ou chef de *deux cohortes*, c'est-à-dire de 256 soldats romains, lorsqu'il quitta la milice.

solitude, au bout de deux ou trois ans. Cette espérance arrêta notre bienheureux Il attendit; mais il se considéra dès lors comme dégagé de toutes les responsabilités de son commandement[1].

Cependant les barbares, profitant de la guerre civile, qui décimait les troupes romaines dans les champs de Mursa[2] (351, septembre) et dans les plaines de l'Italie (352), envahissent les Gaules, qu'ils livrent au pillage. D'autre part, une partie des villes de la Gaule se révoltent contre le tyran Magnence, que la victoire abandonne, et qui se donne la mort (août 353).

Constance, resté seul maître de l'empire, tourna ses armes contre deux rois allemans[3], qui, plus que les autres, avaient profité des dissensions intestines de l'empire pour ravager nos provinces gauloises. Et, résolu d'aller les châtier jusque dans leurs pays, il appela sous ses ordres toutes les légions de la Gaule, parmi lesquelles fut comprise celle de saint Martin.

C'était au commencement de l'année 354. L'hiver était rigoureux, et les soldats romains ne parvinrent qu'au prix[4] de mille difficultés et à travers des pas-

1. Qua Martinus exspectatione suspensus per biennium *fere* posteaquam est baptizatus, *solo licet nomine*, militavit. (*Sulpic. Sever. Vita S. Martini*, cap. III.)

2. *Mursa* était une ville située dans la Pannonie inférieure, c'est-à-dire dans la province même où naquit saint Martin.

3. Ammian. Marcellin. lib. XIV, 10. (354.)

4. Ammian. Marcellin. lib. XIV, 10. « Emensis itaque difficultatibus multis *et nive obrutis callibus pluribus*, ubi prope Rauracum ventum est, etc. » J'ai prouvé, dans l'Appendice, à la fin de ce volume, pourquoi je substitue ici *Rauracum* à *Vangionum civitatem* et *Constance* à *Julien l'Apostat*, qui se lisent

sages encombrés de neige, jusqu'au pied de la forteresse de *Rauracum*, tout près de Bâle, et qui commandait alors la frontière du Rhin. Constance, voulant récompenser l'entrain avec lequel ses troupes avaient franchi les obstacles, et animer leur courage contre l'ennemi, fit une distribution extraordinaire d'argent. Saint Martin profita de la circonstance pour demander son congé définitif. Lors donc qu'il fut appelé pour recevoir la gratification qui lui était destinée: « Jusqu'ici, « dit-il à l'empereur, j'ai milité pour toi; souffre « que désormais je milite pour Dieu. Que ceux de « tes soldats qui doivent combattre reçoivent la « gratification. Pour moi je suis soldat du Christ, et « comme tel il ne m'est pas permis de prendre part « à une lutte sanglante. »

Constance, arien déclaré, et, partant, peu favorable aux priviléges des moines et des prêtres, entra dans une violente colère à ces paroles: « Lâche! s'é- « cria-t-il, c'est la peur du combat qui doit se « livrer demain, et non pas un motif de religion, qui « te fait refuser de prendre part à l'action! » — « Moi lâche! répondit saint Martin avec calme et « dignité. Eh bien! puisqu'on attribue à ma lâcheté « et non pas à mes principes de foi ma détermina- « tion, demain je me présenterai sans armes devant « le front de bataille des ennemis, et au nom du « Seigneur Jésus, protégé, non par un glaive ou un « casque, mais par le seul signe de la croix, je m'a-

dans le texte de Sulpice-Sévère (*Vit. S. Mart.* c. IV). Mais les autres circonstances sont exactement les mêmes que celles rapportées par Sulpice-Sévère.

« vancerai sans crainte jusque dans les rangs des
« barbares. »

On accepta le défi, et on enferma notre saint sous bonne garde. Mais Dieu vint au secours de son serviteur. Les Allemans, ayant appris que les Romains avaient découvert un gué pour les surprendre, envoyèrent, avant l'aurore, des députés pour implorer la paix, promettant de consacrer leurs personnes et leurs biens au service de l'empire. Constance, dont l'autorité n'était pas encore très-affermie en Occident, accepta leur soumission. Dès lors la retraite de saint Martin fut acceptée.

CHAPITRE III.

PREMIER SÉJOUR DE SAINT MARTIN A POITIERS.

Libre désormais d'une carrière qu'il n'avait embrassée que par contrainte, mais qu'il avait remplie avec gloire et distinction, Martin tourna ses regards vers la nouvelle voie qui s'ouvrait devant lui.

Éclairé de la lumière divine, il comprit que son inexpérience réclamait un guide. Esprit élevé et fermement assis sur le fondement des vrais principes, il jeta les yeux sur le monde catholique pour y chercher l'homme qui devait être sa lumière et son conducteur dans le chemin de la perfection à laquelle son âme aspirait de toutes ses forces. Cinq grands noms d'évêques partageaient alors l'admiration des catholiques fidèles : Athanase d'Alexandrie, Paulin de Trèves, Eusèbe de Verceil, Osius de Cordoue et Hilaire de Poitiers. Athanase était trop loin; Osius était trop vieux; Paulin était parti pour l'exil, Eusèbe en était menacé. Hilaire seul restait encore debout, comme un phare autour duquel se rangeaient en Occident, et surtout en Gaules, toutes les intelligences avides de la vraie doctrine de Jésus-Christ. Martin résolut d'aller trouver ce maître de la lumière et de la vie divine; et immédiatement il prit le chemin de Poitiers. C'était au mois de mars 354.

Arrêtons-nous un instant devant ce grand spectacle. Voilà l'homme prédestiné à devenir l'*Apôtre*

de toute la Gaule [1], notre France actuelle, et à implanter, à féconder, à propager par ses exemples, ses préceptes et ses miracles, l'arbre à peine épanoui de l'institut monastique. On peut dire que cet homme porte en son âme les destinées de nos Églises et de l'Ordre monastique en Occident. Bienheureuse la contrée qu'il va choisir pour son héritage de prédilection ! Bienheureux l'homme que Dieu lui donnera pour père ! Abraham, recevant l'ordre de quitter la terre de la Chaldée pour aller habiter le pays de Chanaan, portait à ce pays, jusque-là infidèle, la plus grande bénédiction qui pût être accordée par Dieu à une habitation humaine : il en faisait le berceau du Fils de Dieu. Ne peut-on pas dire quelque chose de semblable de la bénédiction qu'apporta saint Martin à la terre du Poitou, jusqu'alors si peu fertile en fruits de salut, et depuis, si féconde en institutions vraiment catholiques ? Au milieu des Chananéens infidèles, Abraham rencontra un homme qui fut assez grand pour le bénir, Melchisédech; Martin, dans la terre du Poitou, rencontrera aussi un homme assez grand pour donner à son œuvre la bénédiction divine, saint Hilaire ! Quel était donc cet homme vers lequel saint Martin accourait avec une impatience filiale ?

Hilaire était né très-probablement à Poitiers [2], d'une famille distinguée, et vraisemblablement chrétienne.

1. Epist. Concil. Turon. (*S. Greg. Tur. Hist. Franc.* IX, 39.)

2. Bien que cette question soit controversée et que j'aie suivi autrefois le sentiment contraire (*Saints personnages de l'Anjou*, I, 7), l'étude plus approfondie des monuments du Poitou a modifié mon opinion.

Malheureusement, au IVe siècle, nous l'avons déjà remarqué, les familles de l'aristocratie romaine, même les plus fidèles, malgré les réclamations des saints Docteurs, avaient la déplorable coutume de ne faire conférer le sacrement de baptême à leurs fils qu'à un âge assez avancé. Comme saint Basile le Grand et saint Grégoire de Nazianze, comme saint Ambroise et saint Paulin de Nôle, comme saint Martin et saint Augustin, saint Hilaire fut livré probablement, à Trèves, à tous les périls d'une éducation païenne dans son enseignement, avant d'être régénéré par l'eau vivifiante du baptême. Comme saint Martin, cependant, son cœur droit et son esprit élevé le préservèrent des écarts auxquels étaient exposés les jeunes patriciens, à cette époque de transition entre le paganisme et le christianisme.

Ses progrès dans les lettres et dans les sciences, que l'on cultivait alors, furent aussi rapides que remarqués. L'avenir le plus brillant s'ouvrait devant lui. Mais sa modestie avait horreur de l'ambition. Il préféra les douceurs du foyer domestique aux agitations des affaires politiques. Son âme, s'élevant dans une sphère plus haute, sonda les profondeurs des mystères divins, et sous le charme des grandes choses qu'il y découvrit il demanda le baptême et fut admis avec joie dans les rangs des fidèles. A partir de ce jour, sa vie se couronna d'une auréole de vertus qui fit l'admiration de tous les hommes remarquables de l'Aquitaine qui connaissaient son mérite ou sa famille. Uni à une épouse digne de lui, il en avait eu une fille nommée Abra, dont le souvenir virginal persiste encore en Poitou, comme le type de la pureté la plus suave et la plus gracieuse. Le bonheur

régnait donc dans ces trois cœurs, qui n'en formaient qu'un seul dans le foyer commun de l'amour divin.

Cependant l'Église de Poitiers ne se contenta pas d'admirer, elle voulut utiliser l'autorité d'un si grand exemple. Sachant la vie de continence parfaite que menait Hilaire depuis son baptême, l'évêque, le clergé et les fidèles de Poitiers se réunirent pour lui imposer le fardeau du sacerdoce ; et bientôt, après la mort de saint Maxentius, la dignité suprême du pontificat lui fut conférée, aux applaudissements de l'Aquitaine entière. C'était vers l'an 349 ou 350.

La réputation d'éloquence et de savoir que possédait Hilaire revêtit un éclat nouveau dans le poste éminent où il venait d'être élevé. La profondeur de sa doctrine et les magnifiques enseignements qu'il donna à son peuple furent bientôt connus et appréciés dans toute la Gaule. Il se plaça en peu de temps au premier rang de l'épiscopat, et l'Église d'Occident apprit avec joie que la vérité catholique avait un nouveau défenseur aussi puissant en œuvres qu'en paroles.

Mais à ces qualités de l'esprit s'unissaient les dons les plus précieux du cœur, une charité sans bornes, une foi digne des Apôtres. C'était à la fois un grand homme et un homme de Dieu, déjà éclairé par les illuminations surnaturelles réservées aux saints.

Dans la lutte que soutenaient les catholiques contre les ariens, il s'était contenté jusqu'alors d'affirmer sa foi devant son peuple, et de la proclamer dans les assemblées libres des évêques ses collègues. Mais bientôt il refusa de se rendre au concile réuni dans la ville d'Arles, sous les inspirations

de l'empereur Constance, et dans lequel l'archevêque Saturnin, âme damnée de l'hérésie, avait commencé à exercer ses violences en provoquant l'exil de saint Paulin de Trèves (353). Telle était la situation lorsque saint Martin, franchissant rapidement la distance qui le séparait de son maître de prédilection, arriva à Poitiers.

Ce fut un grand jour pour notre province; et du haut du ciel les saints évêques et les saints martyrs et confesseurs, qui avaient arrosé de leur sang ou de leurs sueurs la terre du Poitou, durent contempler avec allégresse ce pèlerin courageux, encore inconnu, venant achever l'œuvre qu'ils n'avaient fait qu'ébaucher.

Le souvenir de cet événement, pendant plusieurs siècles, est resté gravé, non-seulement dans la mémoire du peuple de Poitiers, mais encore dans un monument célèbre; et il a fallu toutes les indifférences accumulées par les révolutions politiques qui ont successivement bouleversé notre province pour qu'il disparût tout à fait de l'histoire locale. Qu'il nous soit permis d'exprimer publiquement la joie que nous éprouvâmes lorsqu'un vieux manuscrit nous révéla l'origine de ce monument commémoratif.

« Hilaire, dit cet ancien manuscrit [1], fut un homme « aux œuvres magnifiques, mais il ne fut pas seule- « ment grand par sa sainteté personnelle, il fut plus

1. Ce manuscrit (Fonds lat. 196, Bibliot. nation. de Paris) est du xe siècle au plus tard. Le catalogue le fait même remonter au IXe siècle. Il provient de l'ancienne abbaye de Saint-Martial de Limoges. C'est une compilation de divers documents relatifs à saint Hilaire et antérieurs à la transcription du manuscrit.

« grand encore par son disciple Martin, qu'il or-
« donna diacre [1], et qui devint plus tard évêque de
« Tours. Jusqu'aujourd'hui *les traces des pas de ces*
« *deux admirables pontifes sont restés imprimées sur*
« *le sol*, dans l'enclos du Chapitre de Saint-Pierre
« de Poitiers et devant l'église qui fut construite
« plus tard en l'honneur de saint Martin, à l'endroit
« où ils se rencontrèrent pour la première fois [2]. »

Ainsi, à la fin du neuvième siècle, les traces des pieds de ces deux saints restaient encore imprimées sur le sol qu'ils foulèrent au moment où ils se virent et s'embrassèrent pour la première fois. Quant à l'église de *Saint-Martin-entre-les-Eglises*, attenante à la cathédrale, et que Mgr Pie, évêque actuel de Poitiers, a naguère ressuscitée de ses ruines, notre texte semble dire qu'elle fut bâtie en mémoire de ce fait mémorable entre tous dans l'histoire de l'Église de Poitiers [3]. Et qui s'étonnerait que Dieu eût permis un tel miracle en faveur du grand saint Hilaire et de l'admirable saint

1. Sulpice-Sévère ne parle que de l'ordre d'*exorciste* conféré par saint Hilaire à saint Martin ; mais il ne raconte que ce que saint Martin reçut pendant son *premier séjour* à Poitiers. Rien ne s'oppose à ce que saint Martin ait été *plus tard* ordonné *diacre*.

2. *Usque nunc etiam*, *in cœnobio sancti Petri Pictavensis*, UBI PRIMO SE INVICEM OBVIAVERUNT, ANTE ECCLESIAM QUÆ POSTMODUM CONSTRUCTA EST IN HONOREM S. MARTINI, *eorum vestigia solo impressa manent* (*loc. cit.*). L'expression *in cœnobio sancti Petri* se rencontre surtout au IX[e] et au commencement du X[e] siècle, dans les chartes du Poitou, qui font mention du Chapitre de la cathédrale. Mgr l'Evêque de Poitiers a bien voulu utiliser cette découverte dans une de ses lettres pastorales (janvier 1869).

3. A moins que l'on ne dise qu'elle fut construite sur le lieu de l'habitation de S. Martin pendant son premier séjour à Poitiers.

Martin, dont la puissance surnaturelle était si notoire, qu'on invoquait la multitude des prodiges opérés par eux, avant et après leur mort, pour prouver aux hérétiques et aux barbares la vérité de la religion catholique[1] ? Si saint Paul et saint Antoine et tant d'autres saints se reconnurent par une inspiration divine, et se jetèrent dans les bras l'un de l'autre en s'appelant par leur nom, qui peut douter, après le prodige que nous venons de signaler, que la même grâce ait été accordée à saint Hilaire et à saint Martin ?

Ils n'eurent pas besoin de longues journées d'habitation commune pour s'apprécier mutuellement. Qui pourrait exprimer le bonheur de saint Hilaire de posséder un tel disciple ? et la reconnaissante humilité de saint Martin en écoutant les enseignements d'un tel maître ? Ce sont là les secrets de Dieu, qu'il serait téméraire à un homme de sonder.

Les semaines et les mois s'écoulaient rapidement ; et saint Hilaire sentait de plus en plus le désir d'attacher à son Église, par des liens autant que possible indissolubles, le précieux trésor que venait de lui concéder la bonté divine. Il résolut de conférer à saint Martin l'ordre du diaconat. Mais ses efforts se brisèrent contre l'humilité de son disciple. En vain revint-il à la charge, et essaya-t-il de faire valoir toutes les considérations divines et humaines : il ne put rien obtenir. La dignité du diaconat effrayait saint Martin. Enfin saint Hilaire inventa un expédient qui lui réussit. « Puisque vous refusez l'un des ordres majeurs de la cléricature, dit-il à

1. Epist. S. Nicetii ad Chlodosvindam reginam Longobardorum (*Patrolog. lat. LXVIII*, 377-378).

son humble disciple, je vous donnerai ce qui vous convient, le plus méprisé des ordres inférieurs, celui d'exorciste. Cet ordre vous conférera d'ailleurs pleine puissance contre le démon votre ennemi. » Saint Martin se laissa prendre à ce piége, et il consentit à recevoir l'ordre d'exorciste. D'après la discipline alors reçue dans l'Église, c'était un lien qui l'attachait pour toujours à l'Église de Poitiers.

Cependant l'Esprit-Saint sembla vouloir renverser les pieux desseins de saint Hilaire, en ordonnant dans une vision à saint Martin d'aller en Pannonie travailler à la conversion de ses parents encore idolâtres. Saint Hilaire fut d'abord consterné à cette nouvelle ; mais, ranimant son espérance dans le Seigneur, il n'osa s'opposer à la volonté de Dieu. Il consentit au voyage, mais non sans verser beaucoup de larmes, non sans faire promettre à saint Martin de revenir près de lui aussitôt qu'il aurait accompli la mission dont le Ciel le chargeait.

Saint Martin partit avec la bénédiction de son illustre maître, le cœur rempli de tristes pressentiments, qui ne se réalisèrent que trop. Il avoua même à plusieurs des clercs de saint Hilaire qu'il s'attendait à souffrir de cruelles persécutions pendant ce voyage.

Le premier incident lui arriva au passage des Alpes. Égaré dans les gorges des montagnes, il y fut arrêté par des voleurs qui, ne trouvant rien sur lui, menacèrent de le tuer. L'un d'eux brandit sur sa tête sa hache pour l'en frapper ; mais son bras devint roide par la puissance divine. Loin d'être effrayés par ce prodige, ces brigands lièrent les mains derrière le dos au serviteur de Dieu, et le livrèrent à

l'un d'eux pour le dépouiller et le garder à vue. Lorsque la troupe se fut éloignée: « Qui es-tu donc ? » lui demanda le brigand. — « Je suis chrétien, » répondit Martin. — « Est-ce que tu n'as pas peur ? » — « Jamais je n'ai éprouvé une telle sécurité, car je sais « que la miséricorde de Dieu me viendra en aide; « mais j'ai bien peur pour toi qui te rends indigne, « par tes brigandages, de cette miséricorde divine. » Puis il se mit à lui parler de Dieu, de ses jugements, de la foi chrétienne. O prodige! Ce larron fond en larmes; il se jette aux genoux du saint, se recommande à ses prières, le remet dans son chemin, et disparaît.

Cependant le Seigneur ne laissa point sans fruit le germe de salut déposé dans cette âme pécheresse. Quelques années plus tard, ce même brigand, entendant parler de Martin et des disciples qui se groupaient autour de lui, venait, sans doute à Ligugé, expier dans les larmes et la pénitence les égarements de sa vie. Et c'est de sa bouche même que Sulpice-Sévère tenait les détails de ce récit.

A Milan, saint Martin rencontra sur son chemin le démon sous la forme humaine, qui lui demanda où il allait: « Je vais, répondit Martin, là où le Sei- « gneur m'appelle. » — « Sache-le bien, reprit le « tentateur, partout où tu iras, et quelque chose que « tu entreprennes, tu m'auras toujours pour adver- « saire. » — « Le Seigneur est mon secours, ré- « pliqua Martin avec le Psalmiste, et je ne redoute « pas les machinations des hommes. » — A ces paroles divines, le diable s'enfuit et disparut.

CHAPITRE IV.

SAINT MARTIN JUSQU'A SON RETOUR A POITIERS.

Satan avait dit vrai. Par la permission de Dieu, il avait préparé, de longue main, de formidables obstacles au zèle de saint Martin.

Les Églises de l'Illyrie et de la Pannonie avaient été criblées par les machinations de l'enfer. L'ennemi du genre humain s'était servi, pour atteindre ce résultat, de deux hommes pervers, qui ont mérité l'exécration de tous les siècles : c'étaient Ursace et Valens, les coryphées de l'hérésie arienne en Occident, les deux mauvais génies de l'empereur Constance, les fauteurs de toutes les persécutions qu'eut à subir la vérité catholique depuis l'an 350 jusqu'à la mort du fils de Constantin. Le premier était évêque de Singidon, dans la Haute-Mésie, et le second, de Mursa, en Pannonie. Par les artifices, les menaces, et les sophismes de ces deux prélats aussi méchants qu'ignorants, les Églises de la Pannonie et de l'Illyrie même étaient en proie à la plus effrayante anarchie; et ces deux provinces, où la foi avait fleuri jadis, n'étaient plus qu'un foyer infect d'impiété. Au moment où saint Martin traversait Milan, ces deux champions de l'arianisme venaient de mettre en œuvre dans cette ville (355) la plus infernale supercherie contre la simplicité de la foi catholique, et de faire décréter le bannissement de saint Eusèbe, évêque de Verceil, du bienheureux Lucifer de Ca-

gliari, de saint Hilaire, diacre de l'Église Romaine, de saint Denis, évêque de Milan. A la place de ce dernier, ils avaient osé introniser le Cappadocien Auxence, que nous retrouverons bientôt sous notre plume.

En présence d'une si violente tempête. on conçoit combien il était difficile à des païens de considérer le Christianisme comme le port assuré de la paix et du salut. Aussi saint Martin rencontra-t-il tout d'abord dans la conversion de ses parents des difficultés qui eussent abattu toute autre espérance que celle d'un saint. Il ne se rebuta pas néanmoins. Il utilisa toutes les joies du cœur d'un père, d'une mère, qui ne l'avaient pas revu depuis le jour où il avait été incorporé dans la milice romaine.

Depuis plusieurs années déjà ils étaient revenus finir leurs jours dans cette ville de Sabaria, où saint Martin leur était né. Ce retour de leur enfant après une si longue séparation toucha profondément leur cœur, on n'en peut douter. Mais le vieux tribun militaire réprima bientôt les premières effusions de cette joie intime; et lorsque son fils voulut lui parler du bonheur que l'on éprouve dans la religion chrétienne, il opposa à ses exhortations, à ses prières, à sa tendresse une constante et inébranlable incrédulité. La mère de notre saint fut moins insensible. Ce fils qu'elle avait tant aimé, dont elle avait si souvent pleuré la perte, lui apparaissait comme un esprit céleste. Sa douceur, son obéissance, ses prévenances filiales, sa parole à la fois simple et persuasive, l'exposition nette et claire du dogme de la foi catholique, qu'il lui présentait chaque jour dans des conversations intimes, faisaient pénétrer dans

son âme des rayons aussi doux que lumineux de la grâce divine. Enfin le cœur d'accord avec l'esprit s'avoua vaincu, et Martin eut la joie de présenter sa mère bien-aimée au sacrement de la régénération baptismale. Mais, hélas! son père s'obstina dans son ignorance.

Après ce premier triomphe, qui était le principal but de sa mission, Martin ne s'endormit pas dans les douceurs de la famille. Il étendit le cercle de son apostolat parmi les parents et les amis de son père et de sa mère. Ce zèle apostolique excita l'envie et le dépit de l'hérésie arienne, que Martin combattait autant que l'idolâtrie. Forts de l'appui de la cour, les partisans de Valens et des autres évêques hérétiques soulevèrent une véritable persécution contre le serviteur de Dieu. Il fut lié, battu de verges, et chassé de la ville et de la province, comme un perturbateur du repos public (357).

Le cœur joyeux d'avoir souffert pour Jésus-Christ, Martin reprit le chemin de l'Italie et s'arrêta à Milan, avec la pensée d'en repartir bientôt après pour la Gaule. Mais quelle ne fut pas sa douleur lorsqu'il apprit que son maître saint Hilaire était relégué en exil jusqu'au fond de la Phrygie, dans l'Asie Mineure, et que les Églises des Gaules, privées de cet illustre défenseur de la foi, étaient en proie au trouble et à la consternation!

Il résolut d'attendre les événements près de la ville, dans une solitude où il s'établit avec quelques disciples qui l'avaient suivi, ou qui s'attachèrent à lui. Ses victoires signalées en Pannonie, les persécutions que son zèle s'y était attirées, ne tardèrent pas à dévoiler le secret de sa retraite. A la nouvelle

qu'un disciple de l'évêque de Poitiers, un prédicateur ardent du *Consubstantiel* avait fixé sa tente avec quelques moines autour de la ville, l'évêque intrus Auxence ne se crut plus en sûreté sur son trône épiscopal. Immédiatement il fit donner des ordres pour expulser Martin du territoire de Milan. C'était le temps où l'arianisme triomphait de toutes parts, à Sirmium, à Séleucie, à Rimini; partout le mot catholique de Fils *Consubstantiel au Père* était effacé du symbole. Le saint pape Libère, saint Athanase et saint Hilaire étaient consternés de la multitude des prélats qui avaient succombé par faiblesse ou par ignorance devant la supercherie arienne. Saint Martin, ne sachant, au milieu de cette perturbation générale, où reposer son âme, prit le parti de se réfugier dans quelque île déserte, sur les côtes de l'Italie. Il choisit l'île de *Gallinaria* (aujourd'hui *Isoletta d'Alberga*), dans le golfe de Gênes. Un prêtre d'une vertu éminente voulut partager son exil volontaire. Il y vécut d'herbes et de racines. Son historien rapporte que, s'étant tompé un jour dans le choix des herbes qu'il recueillait pour sa nourriture, il s'empoisonna; et déjà il était réduit à l'extrémité, lorsque, recourant à son remède souverain, la prière, il se préserva ainsi des effets funestes du poison.

Cependant le moment approchait où Dieu allait enfin réunir de nouveau, et cette fois pour toujours, le maître et le disciple, le grand Hilaire et l'admirable saint Martin.

Satan avait eu permission de chasser de son siége le pontife vénéré des Poitevins; mais cette épreuve n'avait servi qu'à couronner d'une auréole

plus éclatante le front de l'intrépide champion du Christ.

Quelques mois à peine après le départ de saint Martin pour la Pannonie, saint Hilaire, se faisant l'interprète des évêques de la Gaule, avait jeté le cri d'alarme contre les machinations des hérétiques, et avait adressé à l'empereur une protestation énergique et respectueuse dans laquelle il réclamait, au nom de la liberté de l'Église, contre les usurpations du pouvoir laïque, contre les violences exercées dans le concile de Milan, contre le bannissement de saint Paulin de Trèves, la gloire du Poitou et de l'épiscopat catholique, contre les fureurs des prélats de la faction arienne. Cette lettre alluma la fureur des courtisans, eunuques et évêques hérétiques. Saturnin archevêque d'Arles, fut chargé de punir notre saint pontife de sa liberté apostolique. Menaces, vexations directes et indirectes, au moyen des officiers et des magistrats, dociles instruments du pouvoir, rien ne fut épargné pour effrayer Hilaire et la grande majorité des évêques des Gaules qui l'avaient adopté pour chef. L'évêque de Poitiers, abrité derrière la haute considération dont il jouissait, méprisa ces violences, et continua la lutte. De concert avec ses collègues, il retrancha de la communion catholique l'archevêque Saturnin. Cet éclat acheva d'exaspérer ses ennemis. Sa perte fut résolue.

Un concile est convoqué à Béziers par l'archevêque excommunié. Saint Hilaire s'y rend, et démontre la justice de la condamnation portée contre Saturnin. Celui-ci, furieux, ne lui permet même pas d'achever son discours, et, avec quelques prélats de sa faction, il dépose saint Hilaire, envoie à l'empe-

reur un mémoire rempli de mensonges et de calomnies, et obtient contre le saint un décret qui l'exilait en Phrygie, dans l'Asie Mineure (356).

Mais Dieu ne tarda pas à faire éclater la gloire de son serviteur. Ses vertus, ses miracles répandirent au loin sa renommée. Les évêques semi-ariens, bien que séparés de la communion de la véritable Église et du Saint-Siége, l'entourèrent de leurs respects et le prièrent d'assister à leurs assemblées. Saint Hilaire étendit pour eux aussi loin que possible les limites de la condescendance chrétienne, et par ses paroles et par ses écrits il prépara entre l'Orient et l'Occident un rapprochement dont l'Église recueillit les fruits quelques années plus tard. Ce n'était pas un exilé, c'était un maître, un docteur que l'on écoutait avec vénération.

Comme saint Eusèbe de Verceil, il mettait à profit cette liberté relative pour étudier de près les institutions monastiques qui fleurissaient plus qu'en aucun lieu du monde au milieu de cet Orient si bouleversé. La Cappadoce et le Pont sont limitrophes de la Phrygie. Il put donc voir le merveilleux spectacle que donnaient alors au monde le père, la mère, la sœur de saint Basile le Grand, et cet illustre saint lui-même avec son ami saint Grégoire de Nazianze. Cette famille, privilégiée du Ciel, puisque tous ses membres sans exception sont inscrits au catalogue des saints, aspirait tout entière à réaliser cet idéal de la vie monastique, dont saint Basile devait être le plus célèbre législateur en Orient. Mais l'Asie Mineure admirait surtout la vie vraiment céleste de la vierge Macrine, sœur de saint Basile ; et l'on peut croire que cet exemple inspira à notre saint exilé cette touchante lettre qu'il écri-

vit à sa fille Abra, dans laquelle il l'exhorte avec une si douce tendresse à préférer l'époux divin aux joyaux et aux séductions de la terre.

Cependant Dieu brisa les chaînes d'Hilaire de la manière la plus inattendue, comme pour faire éclater en sa faveur la puissance de sa protection.

Par une exception qu'on ne s'explique guère, saint Hilaire avait été mandé au concile qui se tint à Séleucie en Isaurie; et telle avait été son influence sur les évêques, la plupart semi-ariens, qui y étaient réunis, qu'il les avait amenés à confesser sinon la consubstantialité, du moins l'égalité parfaite en substance entre le Père et le Fils de Dieu. Il avait même consenti à accompagner à Constantinople la députation chargée de porter à l'empereur la profession de foi qui avait été arrêtée par les Pères (novembre 359). Mais, tandis que l'illustre évêque de Poitiers amenait les Orientaux à confesser la divinité de Jésus-Christ, l'hérétique Valens faisait signer, par les évêques de l'Occident, un formulaire de foi tout au moins équivoque, à Rimini et à Constantinople. Saint Hilaire, dans cette dernière ville, eut donc à soutenir une lutte suprême contre l'hérésie. Il ne fit pas défaut à sa mission. Il adressa à Constance trois suppliques [1], pour obtenir l'autorisation de prouver publiquement aux fauteurs de cette formule impie l'inanité de leurs erreurs. Puis, saisissant cette occasion de revenir sur l'iniquité de son décret de bannissement, il offrit à l'empereur

1. Tous les auteurs parlent de *trois* suppliques. On a nié qu'il en eût présenté trois, *parce qu'il ne nous en reste que deux*. L'argument n'est pas péremptoire.

de convaincre Saturnin, son accusateur, qu'il n'avait été qu'un calomniateur.

Ces suppliques, formulées dans un style aussi énergique qu'éloquent, firent une impression profonde sur les hommes intelligents et de bonne foi qui en prirent connaissance ; et elles jetèrent l'effroi parmi les hérétiques, qui en craignirent les effets. Pour empêcher ce résultat, Ursace et Valens ne virent d'autre moyen que de prier Constance de renvoyer dans les Gaules ce prétendu perturbateur du repos public. Constance obéit à ses conseillers ; et, sans révoquer explicitement l'arrêt de bannissement qui pesait sur saint Hilaire, il lui fit donner l'ordre de prendre le chemin de l'Occident et de la Gaule, vers le mois de mars 360.

Après avoir confirmé dans leurs bonnes dispositions les évêques du concile de Séleucie, qui le chargèrent d'une lettre pour les évêques des Gaules, Hilaire traversa en toute hâte la Thrace, l'Illyrie, l'Italie, se rendit à Rome pour conférer avec le saint Pape Libère des intérêts de l'Église, et sans s'arrêter plus longtemps dans la capitale du monde chrétien, il dirigea ses pas vers son cher diocèse de Poitiers. Son voyage à travers la Gaule, depuis les Alpes jusqu'à sa ville épiscopale, ne fut qu'une suite d'ovations. On l'acclamait, on le saluait comme le restaurateur de la foi catholique

CHAPITRE V.

RETOUR DE SAINT MARTIN A POITIERS. — LES ORIGINES DU MONASTÈRE DE LIGUGÉ.

Cependant le bruit du retour triomphal de saint Hilaire se répandit avec rapidité dans toute l'Italie, et jusque dans la petite île où saint Martin s'était réfugié. A cette heureuse nouvelle, celui-ci abandonne sa chère solitude et vole à la rencontre de son maître bien-aimé. Apprenant qu'il s'est dirigé sur Rome, il y court; mais Hilaire en était déjà parti. Martin poursuit ses traces, et arrive à Poitiers presque en même temps que le saint Pontife.

Qui essaiera de peindre le tableau de cette seconde rencontre ? Si la première avait été accompagnée de si douces consolations, de faveurs si particulières du Ciel , quelles grâces ineffables descendirent dans ces deux âmes agrandies par tant de tribulations, par tant de travaux supportés pour Jésus-Christ ! Qui dira les entretiens de saint Hilaire et de saint Martin pendant les premiers jours de leurs épanchements intimes ? Saint Martin admirait plus que jamais la largeur, la profondeur et la hauteur de la doctrine qui s'écoulait en flots lumineux de la grande âme de saint Hilaire, et saint Hilaire admirait l'édifice merveilleux de perfection religieuse que la main de Dieu avait élevé dans l'âme de saint Martin, depuis leur séparation.

Le disciple rendait compte des essais de vie monastique qu'il avait tentés à Milan et dans l'île de *Gallinaria ;* l'illustre maître répondait par la description de la prodigieuse diffusion des moines en Orient, et par l'énumération des immenses services qu'ils y rendaient à la cause de la foi catholique, dont ils étaient les indomptables champions. La Cappadoce, la Phrygie, les principales villes de l'Asie Mineure possédaient des phalanges de cénobites qui soutenaient les peuples dans la vraie croyance [1], et qui alliaient aux douceurs de la contemplation la ferveur du zèle apostolique.

Ces entretiens, en jetant de nouvelles lumières dans l'esprit de Martin, enflammaient son cœur du désir de plus en plus ardent de réaliser, sous la conduite de son maître, l'idéal de perfection religieuse dont celui-ci lui traçait un si ravissant tableau. Il demanda donc et obtint du saint évêque, à deux lieues de Poitiers, un *prædium* que saint Hilaire tenait probablement à titre héréditaire de ses nobles parents.

Le nom de *Locotegiaco* [2] ou *Locoteiaco*, d'où le mot français de Légugé ou Ligugé (en celtique : lieu de petites cabanes), semble lui avoir été donné pour exprimer la physionomie que lui imprimèrent saint

1. Tillemont, *Hist. ecclés.* VI, 500.

2. Cette forme primitive, que j'ai trouvée dans un manuscrit du XIe siècle, mais qui n'est qu'une copie d'un manuscrit beaucoup plus ancien, me paraît plus conforme à l'étymologie donnée par M. Cardin (Cf. *Mém. Soc. antiq. Ouest*, 1839, p. 77). La forme *Locoteiaco* est celle qui est reproduite sur un *triens* ou tiers de sou mérovingien, dont nous donnerons plus loin une empreinte exacte. Je dois cette empreinte à la généreuse affection de M. Anatole de Barthélemy, mon excellent et savant ami, qui l'a fait graver avec beaucoup de soin.

Martin et ses premiers disciples. En effet, saint Martin ne se retira pas seul dans cette solitude. Des hommes d'élite se joignirent à lui, soit qu'il les eût déjà réunis autour de lui pendant son premier séjour à Poitiers, soit qu'ils fussent venus de la ville de Milan, où il avait fait l'essai d'un premier monastère, comme nous l'avons vu, soit enfin que, depuis son retour, plusieurs jeunes Poitevins et Aquitains se fussent rangés sous sa conduite.

Si saint Hilaire avait eu de la vie monastique l'idée fausse et mesquine que l'on s'en fit généralement plus tard, il eût certainement trouvé pénible le sacrifice que Dieu lui imposait en privant son clergé d'un homme tel que saint Martin. Mais, outre que, à cette époque et jusqu'au XIVe siècle, l'institut monastique était loin d'être considéré comme antipathique à l'apostolat, ainsi que nous l'avons constaté plus haut, ce grand pontife comprenait trop, même au point de vue de la conversion des âmes, l'importance de la prière nourrie et fécondée par la vie contemplative, pour ne pas applaudir à cette immolation volontaire de son illustre disciple.

Les voilà donc, ces deux admirables saints, se dirigeant par la voie romaine qui conduit de Poitiers à Saintes, ou à travers des sentiers plus frais et moins connus, vers la solitude prédestinée à être le premier monastère de la Gaule occidentale, le modèle sur lequel, désormais, en Occident, on formera tous les foyers de la vie religieuse. Ils traversent la délicieuse vallée du Clain ; ils cotoient ces collines, les unes abruptes, les autres verdoyantes, d'autres couvertes de forêts, qui se dressent au-

dessus d'eux, ou leur prêtent l'appui de leurs granits. C'est à peine s'ils considèrent, en passant, les gigantesques aqueducs que la puissance romaine a jetés sur les flancs de ces rochers pour porter jusque dans la ville de Poitiers le tribut des eaux limpides qui prennent leurs sources non loin du lieu qu'ils veulent atteindre. Dans la forêt qui environne cette solitude encore inhabitée, la mule de saint Hilaire fit un faux pas, disent les anciens [1], et son pied s'imprima sur un rocher, qui en a conservé la trace presque jusqu'à nos jours. Enfin les saints voyageurs sont à Ligugé, dans ce vallon terminé d'un côté par le Clain et les pentes escarpées de Smarves, et de l'autre par une chaîne de collines offrant un abri propice aux solitaires qui auraient besoin d'un air plus vif et plus serein. Ce n'est encore qu'un désert silencieux ; mais avec Martin ce désert va fleurir comme un lis et retentir de concerts angéliques.

Les nouveaux hôtes ont bientôt construit leurs habitations. Les uns se bâtissent des cabanes de bois avec les branchages et les troncs d'arbres de la forêt voisine ; d'autres vont se réfugier dans les cavernes formées par les rochers environnants ; ceux-ci apportent leurs tentes le plus près possible de saint Martin ; ceux-là s'en éloignent à quelque distance, pour respirer l'air d'une plus profonde solitude. Saint Hilaire, qui avait vu les monastères de l'Orient construits sur le modèle des laures de la Palestine et de l'Égypte, dut présider à la disposition générale des habitations. Il était comme le père de cette nouvelle famille monastique.

1. Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, p. 41.

Nous lisons dans la Vie de saint Germain d'Auxerre qu'il fonda en face de sa ville épiscopale un monastère qui n'en était séparé que par une rivière, comme Marmoutiers, à Tours. Or cet admirable pontife, qui semblait avoir hérité de l'esprit de saint Martin et de sa puissance surnaturelle, cherchait à l'imiter en toutes ses actions. Il s'était fait une loi, dit son très-véridique disciple Constantius [1], de célébrer alternativement les divins mystères dans son église cathédrale et dans l'église de son monastère, afin, ajoute-t-il, de « provoquer entre les deux églises une sainte émulation à servir le Seigneur avec plus de perfection. »

En lisant cette page, il nous semblait voir saint Martin allant, pour les mêmes motifs, de Tours à Marmoutiers, et de Marmoutiers à Tours; et le grand saint Hilaire aimant à célébrer tantôt dans sa cathédrale de Poitiers, tantôt dans le modeste oratoire de son cher monastère de Ligugé. Cet usage commun à ces trois grands pontifes remonte nécessairement à celui qui fut le modèle des deux autres, à notre saint Hilaire. Sur ce point l'histoire et la tradition se donnent la main. Que de fois, comme il arriva à saint Germain d'Auxerre, le trouva-t-on occupé, dans sa chère cellule (*in cellula sua*) de Ligugé, à la transcription des saints évangiles ou à d'autres travaux monastiques [2]! Que de fois il y vint

1. Bolland. Act. SS. ad diem XXXI Julii n^is 12 *et* 16 *Vitæ Sancti Germani Autissiod.*

2. Voyez dans la Vie de saint Hilaire, en tête de ses œuvres (n° 112), les textes qui prouvent que notre saint docteur a transcrit de ses propres mains plusieurs manuscrits, notamment les saints Évangiles; et, dans la notice de Mgr Cousseau sur

fortifier par ses conseils, par ses exemples, par la célébration des saints mystères, les moines avides de ses enseignements et du calice du salut! Les chanoines de Saint-Hilaire racontaient même, au XIIe siècle, un trait charmant, qui vient à l'appui de notre récit [1] : « Je le rapporterai d'autant plus vo-« lontiers, dit le savant et pieux pèlerin qui nous « l'a conservé, qu'il est assez vraisemblable, facile à « raconter, et qu'il m'a été attesté par les moines « du monastère de Ligugé, et même, si j'ai bonne « mémoire, par plusieurs chanoines de Saint-Hilaire « de Poitiers.

« Un jour donc Hilaire, le Rhône de l'éloquence « latine, comme l'appelle saint Jérôme, vint à « Ligugé, selon sa coutume, auprès de saint Martin « et des serviteurs de Dieu qui militaient sous « sa conduite, pour y chercher au milieu d'eux « quelques consolations spirituelles, et y offrir, en « union avec eux, le sacrifice de l'Agneau sans « tache. Après de suaves entretiens dans lesquels « il les nourrit du pain de la doctrine céleste, « le pontife reprit le chemin de Poitiers. Saint Mar-« tin, par déférence pour son maître et son hôte, et « voulant lui rendre l'aimable visite qu'il venait de « recevoir, l'accompagna jusque dans la ville de Poi-

Ligugé, comment on prouve avec beaucoup de vraisemblance que ces manuscrits, et notamment celui qui contenait les saints Évangiles, avaient été écrits à Ligugé par saint Hilaire.

1. Ce récit est emprunté à la lettre de Guibert de Gembloux citée plus haut. Nous ne voulons pourtant pas le présenter comme parfaitement authentique. Du IVe siècle au XIIe siècle, où il a été écrit, il a pu subir, dans sa teneur, plus d'une modification.

« tiers, où ils arrivèrent à l'heure fixée pour la célé-
« bration des divins mystères. Comme le temps
« pressait, Hilaire s'enquit aussitôt si rien ne man-
« quait pour la confection de la divine oblation. On
« répondit que tout était prêt, excepté le livre ap-
« pelé sacramentaire, contenant les prières les plus
« sacrées de la Liturgie. Il avait été oublié à Ligugé,
« sans doute par une permission particulière de
« Dieu, qui voulait glorifier son serviteur Martin.
« Le pontife, troublé par cette réponse, jeta sur
« Martin, qui se disposait à le servir à l'autel, un
« regard sévère et accusateur. Martin, à son tour
« tout ému de l'émotion de son maître, cherche
« avec anxiété quelqu'un qui puisse apporter,
« malgré l'impossibilité apparente, le livre réclamé
« par Hilaire, lorsqu'un Ange se présente tout à
« coup sous le vestibule de l'église, lui présente en
« souriant le volume tant désiré, et disparaît. En
« apprenant de la bouche de son disciple comment
« le Ciel était intervenu pour la consolation de son
« serviteur, saint Hilaire tressaillit de joie, rendit
« grâces à Dieu, et à partir de ce jour il eut pour
« Martin non plus l'affection d'un père, mais la
« vénération que mérite une âme élevée aux plus
« sublimes communications avec Dieu. »

Ainsi parle le vénérable Guibert, abbé de Gembloux, au XIIe siècle.

Le monastère de Ligugé était donc, sous la direction de saint Martin, l'objet des complaisances divines. Chaque jour était, pour les nombreux disciples que la renommée du saint abbé y attirait, un festin continuel composé de prières, de travail, de pénitences, de douce charité fraternelle :

vie monotone pour l'âme mondaine qui a besoin d'agitation factice, vie délicieuse pour l'âme qui goûte et qui cherche la paix véritable. On le conçoit, l'histoire n'a guère de faits marquants à enregistrer dans cette vie calme et toujours égale. La tradition elle-même n'a guère conservé que le souvenir confus des serpents chassés par saint Martin des cavernes et de la vallée habitées par ses disciples, de la multitude des malades guéris par son intercession. Quelques faits pourtant ont survécu aux ruines des monuments. Ils se rapportent au début même de la fondation de Ligugé.

CHAPITRE VI.

RÉSURRECTION D'UN CATÉCHUMÈNE ET D'UN ESCLAVE, A LIGUGÉ.

Parmi les jeunes hommes qui suivirent saint Martin à Ligugé, se trouvait un catéchumène, plein des plus belles espérances. Il était aimé de l'homme de Dieu, qui l'instruisait, avec un soin particulier, de nos saints mystères. en attendant le jour où il le présenterait au pontife Hilaire pour la réception de la confirmation. C'était, en effet, une coutume, en Orient, de faire des monastères autant d'écoles préparatoires au sacrement de la régénération chrétienne, et même autant de baptistères où l'abbé, prêtre ou diacre, administrait le baptême après les épreuves du catéchuménat[1].

1. Cf. Annal. Bened. lib. I, 21, 45 ; lib. V, 53 ; lib. VIII, 36 ; lib. IX, 5 ; X, 5, etc.—D. Martène, *De Antiquis Ecclesiæ ritibus* tome I, lib. I, cap. I, art. II, n° 16. — Epist. S. Hieron. XXXVIII ad Joannem Hierosolym. episcopum. — Concil. Arelat. III, can. 3 et 4, notæ edit. Bened. etc. — S. Joan. Chrysost., *Homil. XVIII*, 4, *in Act. Apostol.* : « Ideo admoneo et supplico, gratiamque peto, imo *legem pono*, ut nemo habeat *villam Ecclesia non instructam*. Ne mihis dixeris : Prope est, in vicinia est, multa est impensa, modicus proventus..... Ale doctorem, ale diaconum, et sacerdotalem cætum..... dotem ipsi largire..... Ad pacem agricolarum hoc est utile.... Orationes illic perpetuæ pro te fient, hymni et synaxes propter te, oblatio, singulis dominicis..... *Ergo et tu auctor eris quod catechumeni sint in viciniis villis, etc.* » Ils sont donc dans l'erreur ceux qui, comme

Saint Hilaire avait donc voulu inaugurer, dans le monastère de Ligugé, cette institution dont il avait reconnu l'utilité en Orient; et c'est probablement pour remplir plus dignement cette mission que saint Martin consentit alors à se laisser imposer l'ordre du diaconat [1], qu'il avait refusé avant son départ pour la Pannonie.

Toutefois le nouveau monastère n'était pas seulement une école pour les néophytes dans la foi, c'était un asile pour les hommes avides de la perfection chrétienne. Tous rivalisaient de zèle pour les observances monastiques, l'humilité et l'abnégation d'eux-mêmes. Le renoncement à toute propriété privée, la pauvreté dans le vêtement, les longs jeûnes, l'abstinence de vin et de chair, le partage du temps entre la prière et l'étude, surtout la transcription des manuscrits, genre d'occupation que saint Hilaire avait encore apporté de l'Orient, le silence habituel, ce grand maître du recueillement et de la science divine, la prière en commun dans l'oratoire, placé au milieu de toutes les cellules, telle était la règle de cette communauté naissante. Néanmoins une joie céleste rayonnait sur le visage de ces hommes naguère endormis dans la mollesse d'une civilisation décrépite. Ce spectacle était un

les chanoines de Rieti en 1860 (*Analecta juris pontificii, janv.* 1861, *col.* 506), prétendent que, jusqu'au Xe siècle, le baptême n'a été administré que dans les églises cathédrales. Qu'on lise *S. Hieronym. adversus Luciferianos*, nº IX : « Non quidem abnuo hanc esse Ecclesiarum consuetudinem ut ad eos qui longe a majoribus urbibus *per presbyteros et diaconos baptizati sunt, episcopus* ad invocationem Sancti Spiritus manum impositurus *excurrat.* »

1. Cf. plus haut, p. 22, le passage d'un manuscrit du Xe siècle qui nous affirme ce fait.

sujet d'étonnement pour tous ceux qui les avaient connus autrefois, et c'était une prédication puissante qui remuait les cœurs, et les portait à une vie meilleure.

L'Aquitaine, et bientôt la Gaule tout entière s'entretinrent de ce fait si nouveau et si prodigieux. Aujourd'hui que nous sommes accoutumés à contempler les religieux, nous ne pouvons nous faire une idée de l'effet que produisait sur les Gallo-romains, corrompus par la civilisation païenne, la vue de ces hommes, riches pour la plupart, qui renonçaient à tout pour vivre et mourir pauvres.

Le nouveau monastère était à peine inauguré depuis quelques mois lorsque des affaires urgentes obligèrent saint Martin à s'éloigner, quelques jours, de ses chers disciples.

Or, pendant son absence, le jeune catéchumène dont nous avons parlé tomba subitement malade et mourut avant qu'on eût eu le temps de lui administrer le sacrement de baptême [1]. La désolation fut

1. Voici, du reste, le récit de ce miracle, d'après Sulpice-Sévère (*Vita S. Martini*, nº 7) : « Quo tempore se ei (Martino) quidam catechumenus junxit, cupiens sanctissimi viri institui disciplinis. Paucisque interpositis diebus, languore correptus vi febrium laborabat. Ac tum Martinus forte discesserat. Et cum per triduum defuisset, regressus corpus exanime invenit. Ita subita mors fuerat, ut absque baptismate humanis rebus excederet. Corpus in medio positum, tristi mœrentium fratrum frequentabatur officio, cum Martinus flens et ejulans accurrit. Tum vero Sanctum Spiritum tota mente concipiens, egredi cellulam, in qua corpus jacebat, cæteros jubet; ac foribus obseratis super exanimata defuncti fratris membra prosternitur. Et cum aliquandiu orationi incubuisset, sensissetque per Spiritum Domini adesse virtutem, erectus paululum, et in defuncti ora defixus, orationis suæ ac misericordiæ Domini intre-

générale parmi les moines. La pensée qu'il avait été privé du sacrement de la régénération, qui nous ouvre les portes du ciel, et la perspective de la douleur immense qu'en ressentirait à son retour leur maître vénéré, les rendaient inconsolables.

Cependant saint Martin arrive et trouve ses disciples réunis autour du cadavre de son enfant bien-aimé, et psalmodiant avec des sanglots les prières de la sainte Église. A cette vue le saint jette des cris de douleur. Mais soudain, se sentant rempli de l'Esprit de Dieu, il ordonne à tous ses disciples de sortir de la cellule où gisait le cher défunt. Il en ferme la porte, et, comme autrefois le prophète Élisée [1], il prie pendant quelque temps, les membres étendus sur les membres du cadavre; puis, averti par une inspiration intérieure que l'Esprit de vie s'est communiqué dans le corps de son disci-

pidus expectabat eventum. Vixque duarum fere horarum spatium intercesserat, vidit defunctum paulatim membris omnibus commoveri, et laxatis in usum videndi palpitari luminibus. Tum vero magna ad Dominum voce conversus gratias agens, cellulam clamore compleverat. Quo audito, qui pro foribus astiterant statim irruunt. Mirum spectaculum quod videbant vivere quem mortuum reliquissent ! Ita redditus vitæ, *statim baptismo consecutus*, plures postea vixit annos ; primusque apud nos Martini virtutum vel materia, vel testimonium fuit. Idem tamen referre erat solitus se corpore exutum, ad tribunal judicis ductum, deputatumque obscuris locis et vulgaribus turbis tristem excepisse sententiam. Tum per duos angelos judici fuisse suggestum, hunc esse pro quo Martinus oraret : ita per eosdem angelos se jussum reduci, et Martino redditum vitæque pristinæ restitutum. Ab hoc primum tempore beati viri nomen enituit, ut qui sanctus jam ab omnibus habebatur, potens etiam et vere apostolicus haberetur. »

1. Lib. Reg. IV, 33-37.

ple, il se relève, et reste là debout, les yeux fixés sur les yeux éteints du jeune homme, attendant l'effet de la miséricorde du Seigneur. Après deux heures d'attente, voilà que ces yeux qu'avait fermés la mort s'animent tout à coup et semblent s'ouvrir à la lumière ; en même temps les membres glacés font un léger mouvement. A cette vue le saint pousse vers Dieu un cri de reconnaissance qui retentit hors de la cellule. Les frères, qui se tenaient en silence à la porte, se précipitent ! O merveille ! celui qu'ils avaient laissé mort, le voilà vivant ; il se jette dans leurs bras ; on le félicite, on l'interroge sur ce qu'il a vu dans la région des morts. J'ai été traîné, répondait-il, devant le tribunal du souverain juge, et j'ai été condamné à être enfermé dans des lieux ténébreux, remplis d'une foule de malheureux qui avaient subi la même sentence que moi. Mais au moment où je pénétrais dans ces noirs cachots, deux Anges vinrent informer le juge souverain que Martin priait pour moi ; et aussitôt ordre fut donné à ces deux Anges de me ramener à la vie et de me rendre à notre Père vénéré.

Ainsi parla le jeune homme, qui fut baptisé sans retard et vécut encore plusieurs années.

Cet éclatant miracle eut un immense retentissement et porta au loin le nom de Martin. Déjà on l'honorait comme un saint ; mais,à partir de ce jour, on vit en lui un homme puissant devant Dieu, et vraiment apostolique.

Ce prodige en occasionna un autre, qui, dans les desseins de Dieu, semble avoir eu pour but de montrer combien étaient étroits les liens qui unissaient le saint pontife Hilaire à son admirable disciple.

Quelques jours après, un enfant mourut, à Poitiers. avant d'avoir reçu le baptême. La mère de cet enfant, pleine de foi et de confiance, apercevant saint Hilaire qui passait au lieu où est actuellement l'Hôtel-de-Ville, court à sa rencontre, se prosterne et jette à ses pieds le cadavre de son fils. « Martin, votre disciple, s'écria-t-elle, qui n'est qu'un novice, a ressuscité un catéchumène ; vous, pontife du Seigneur, rendez-moi mon enfant, ou du moins rendez-le au baptême ! » Saint Hilaire, attendri, se prosterne à la vue de tout le peuple ; puis, après une prière, il se relève, et en même temps l'enfant revient à la vie [1].

Ainsi faisaient ces deux admirables thaumaturges, animés l'un et l'autre de l'Esprit qui donne la vie de l'âme et celle du corps. Toutefois le souvenir de la résurrection du catéchumène se perpétua d'une manière plus éclatante dans la mémoire des hommes. Lorsque saint Martin fut arraché de son monastère de Ligugé, ses disciples environnèrent de leurs respects cette petite cellule où le prodige s'était accompli, et la transformèrent en oratoire, comme nous le dira bientôt saint Grégoire de Tours. Depuis cette époque les peuples n'ont pas cessé d'y venir implorer la puissante protection de saint Martin. On peut même dire que cette cellule du jeune catéchumène est devenue le monument le plus vénéré de

1. *Vita S. Hilarii*, lib. I. cap. 12, auct. S. Fortunat. — Ce miracle est représenté dans un bas-relief, placé aujourd'hui à l'angle de la rue Neuve, et qui, avant l'ouverture de cette rue, faisait face à la porte de l'Hôtel-de-Ville. (*Ligugé*, par Mgr Cousseau, *p.* 14-15, et *Guide du Voyageur à Poitiers*, par M. de Chergé, 3e édition, 1872.)

saint Martin, après son tombeau ; c'est à elle que Ligugé doit le privilége d'être encore un des lieux de pèlerinage les plus connus du Poitou.

Une autre résurrection de mort que le saint abbé de Ligugé opéra quelque temps après celle du catéchumène, acheva de lui donner cette autorité apostolique qui permet d'exercer une influence féconde sur les masses. Passant un jour sur le domaine d'un riche et puissant gallo-romain, nommé Lupicinus, non loin, ce semble, de Ligugé, il entendit pousser des cris de douleur. Il approche et voit une foule en pleurs autour du cadavre d'un jeune esclave, qui venait de se pendre. Il entre dans la cabane du malheureux, et faisant retirer le peuple, il se met en prières, et presque aussitôt la vie revient dans les membres du suicidé, qu'il remet entre les bras de sa famille, au milieu des applaudissements et des bénédictions de la multitude témoin du prodige.

CHAPITRE VII.

SAINT MARTIN, APÔTRE DES GAULES ET DU POITOU.

« Malgré son amour pour sa chère solitude de « Ligugé, écrivait naguère l'illustre prélat qui a « raconté avant nous l'histoire de ce monastère, « saint Martin n'hésitait pas à la quitter souvent « pour aller prêcher l'Évangile dans les campagnes « encore livrées à toutes les superstitions de l'ido- « lâtrie. Ici le récit authentique, mais malheureu- « sement trop succinct, de Sulpice-Sévère est pleine- « ment confirmé par un grand nombre de traditions « locales, qu'on peut recueillir dans des paroisses « même assez distantes de Poitiers. Saint Martin y « est révéré comme l'apôtre de la contrée. Et en effet « sa mission propre, celle que la Providence lui avait « assignée, c'était la conversion des peuples des « campagnes, de ces masses immobiles, qui jusque- « là avaient résisté à tous les efforts des évêques et « des prédicateurs........ Renfermée presque par- « tout dans l'enceinte des villes où siégeaient les « évêques,..... (la foi) n'avait pu s'étendre jusqu'à « cette multitude de Gaulois répandus dans les bois « ou les plaines, ou habitants des *pagi*, qui restaient « attachés à l'ancien culte avec la ténacité propre de « la nation... Pour frapper ces peuples et les con- « vaincre, il ne fallait rien de moins que la vertu du « miracle. Aussi, quand l'heure de la miséricorde « fut venue pour les Gaulois, Dieu leur envoya saint

« Martin, armé de toute la puissance des premiers « apôtres. C'est ce qu'écrivaient à sainte Radegonde. « deux siècles après (vers 570), sept évêques illustres « par leur sainteté [1]; et Sulpice-Sévère, son histo- « rien, le témoin d'une partie de ses prodiges, n'hé- « site pas à dire que la Gaule n'a rien à envier à la « Grèce, qui a entendu les prédications de saint « Paul, puisqu'elle a eu le bonheur de voir et d'en- « tendre saint Martin. C'est en effet toute la Gaule « qui a joui de ce bonheur : outre les diocèses de « Poitiers et de Tours, ceux de Chartres, de Paris, « de Trèves, d'Autun, de Vienne et un grand nom- « bre d'autres ont été le théâtre de ces merveilles. « écrites de son vivant même, sous les yeux d'in- « nombrables témoins, par un homme qui avait un « grand nom dans le monde et plus encore dans les « lettres.

« Chez nos pères. la dévotion à saint Martin allait « de pair avec celle pour les plus célèbres d'entre « les apôtres, si même elle ne la surpassait pas. Du « moins, était-il plus révéré que nos martyrs et nos « docteurs, et le grand nom de saint Hilaire lui- « même était pour ainsi dire éclipsé par le sien. « Cette préférence si marquée, ces honneurs extra-

1. Cum, *ipso catholicæ religionis exordio*, cæpissent Gallicanis in finibus venerandæ fidei primordia respirare, et adhuc ad paucorum notitiam tunc ineffabilia pervenissent Trinitatis Dominicæ sacramenta, ne quid hic minus acquireret quam in orbis circulo, prædicantibus apostolis, obtineret, beatum Martinum, peregrina de stirpe ad illuminationem patriæ dignatus est (Deus) dirigere, misericordia consulente. Qui licet Apostolorum tempore non fuerit, tamen apostolicam gratiam non effugit. (S. Gregor. Tur. *Hist. Franc.* lib. IX, c. 39.)

« ordinaires ne s'expliquent que par le grand éclat « de son ministère dans les Gaules, par la profonde « impression qu'y avaient faite sa sainteté et ses « miracles [1]. »

Or, ce ministère apostolique, c'est à Ligugé qu'il l'a commencé ; et il a même été, de son propre aveu [2], favorisé d'une vertu miraculeuse plus puissante sous l'humble habit de moine que sous le vêtement du pontife. Si donc, alors qu'il gouvernait l'Église de Tours, il a opéré tant de conversions par ses miracles, combien plus nombreuses doivent avoir été celles qu'il produisit pendant les douze ans qu'il fut abbé de Ligugé ! Malheureusement Sulpice-Sévère, qui s'est attaché presque uniquement à l'histoire du pontificat de saint Martin, a laissé dans l'ombre les œuvres qui signalèrent la carrière monastique de cet admirable serviteur de Dieu.

Cette regrettable lacune nous impose une obligation d'autant plus grande de recueillir tout ce que l'histoire [3] et la tradition nous ont transmis sous ce rapport.

Mais comment parviendrons-nous à suivre les traces de notre saint apôtre ? Comment pourrons-nous découvrir les monuments qui attestent encore

1. Mgr Cousseau, *Mém. sur Ligugé*, p. 10-12.

2. S. Greg. Turon. *Hist.* lib. I, 43 ; Sulpic. Severi. *Dialog.* II, 4.

3. Saint Grégoire de Tours (*Lib. de Gloria confessor.*, V) raconte un voyage que saint Martin fit en Auvergne, et pendant lequel le saint délivra sainte Vitaline du purgatoire et fit un grand nombre de miracles. Il semblerait que le saint fît ce voyage alors qu'il n'était encore qu'abbé de Ligugé ; mais comme cela paraît douteux, je m'abstiens d'en rapporter ici le récit.

aujourd'hui le passage de ce grand homme, chargé par la Providence de courber sous le joug de Jésus-Christ tous les habitants du Poitou, tandis que son maître, saint Hilaire, défendait devant les conciles et devant les empereurs, les intérêts compromis de l'Église universelle ?

Un principe de la sainte Liturgie, qui dans les premiers siècles n'admettait pas d'exception, nous prêtera un secours d'une valeur incontestable. Autrefois on n'élevait des autels et des églises en l'honneur d'un martyr ou d'un confesseur, que dans les lieux consacrés par la naissance, l'habitation, le passage, un miracle ou la mort de ce saint. Ligugé nous fournit une preuve de cet usage de la primitive Église, dans sa chapelle du catéchumène, et dans son église dédiée à saint Martin. Or, si l'on étudie l'histoire des anciennes et nombreuses églises bâties en l'honneur de saint Martin dans les campagnes du Poitou, on s'aperçoit qu'elles sont presque toutes échelonnées le long des grandes voies romaines dont on a retrouvé des traces, ou sur les bords des rivières qui fécondent les campagnes de cette vaste province.

Guidé par cette observation générale, admise par la science elle-même, nous pouvons donc suivre notre saint abbé de Ligugé, dans ses courses apostoliques, depuis les portes de son monastère jusqu'aux extrémités du pays des Poitevins.

Vivonne et Enjambes, aujourd'hui réuni à Lusignan, sont les témoins de son apostolat les plus proches de Ligugé. Mais les traces les plus multipliées de son zèle sont empreintes surtout le long de la voie romaine qui conduisait de Poitiers à Saintes. Nous savons par saint Grégoire de Tours qu'il fit ce

voyage et qu'il y opéra de nombreux miracles. Il n'est donc pas surprenant que, non-seulement à Vivonne, mais à Couhé où existait jadis une ancienne église sous son vocable, à Vançais, à Sepvret, des églises rappellent le souvenir de son passage.

Mais c'est autour de la ville de Melle, déjà célèbre par son atelier monétaire et qui était dès lors un centre industriel très-important, que sa mémoire est le plus vénérée. L'Enclave de la Martinière, Saint-Martin-lez-Melle et Saint-Martin de Montigné, attestent assez que sa prédication n'y fut pas infructueuse [1]. Deux fontaines, l'une à l'entrée du vallon de la Doie, l'autre à l'extrémité opposée, portent le nom de notre saint apôtre. A un kilomètre plus loin, à la rencontre des trois vallons de la Doie, du Chirouail et de la Belle, est assis le village appelé lez-Saint-Martin, près de l'une des fontaines que nous venons d'indiquer [2] et que la tradition vénère comme miraculeuse. A Montigné, autre fontaine, dont l'origine se rattache également à saint Martin.

Après avoir sanctifié ou fait jaillir par ses prières ces fontaines, symboles de la grâce qu'il venait apporter, saint Martin poursuivit sa route et évangélisa les habitants d'Availles-sur-Chizé, qui, par reconnaissance, placèrent plus tard leur petite église sous sa protection puissante.

« De la ville de Melle, située sur les frontières du diocèse de Poitiers, l'infatigable apôtre pénétra dans le

1. D'autres localités, dans le même *pagus*, sont également placées sous le patronage de saint Martin : entre autres, Paizay-le-Chapt, Thorigné et Entraigues.

2. *Société de statist. des Deux-Sèvres*, 1858-1859, p. 90-91.

pays des Santons, dit saint Grégoire de Tours[1]. Après une assez longue marche à travers des chemins sans doute peu fréquentés, la pauvre petite monture sur laquelle était assis le saint voyageur se trouva épuisée de fatigue et de soif. C'était pendant les chaleurs de l'été. Martin attacha son âne à un arbre de la forêt voisine, et se reposa sur le bord d'un sentier qui conduisait à un puits assez profond, creusé à un mille de distance. Les habitants d'un village voisin appelé *Najogialo* par saint Grégoire de Tours, et qui porte aujourd'hui le nom de *Rioux-Martin*, avaient coutume de venir puiser de l'eau à cette fontaine. Tandis que notre saint méditait sans doute sur l'histoire de la Samaritaine, et sentait s'allumer dans son cœur la soif des âmes plus encore que celle du corps, un villageois se présente, portant une cruche remplie d'eau. « Seriez-« vous assez bon, mon ami, lui dit alors le vénérable « abbé de Ligugé, pour donner un peu de cette eau « à ma pauvre petite bête que voici ? » — « Si « votre petite bête a besoin de boire, répon-« dit brutalement le paysan, allez vous-même à la « fontaine. » Et il passa outre. A peine était-il parti. que survint une pauvre femme. Le saint abbé lui fit la même prière. Elle, aussitôt, imitant la généreuse Rebecca, s'empressa de satisfaire l'homme de Dieu. « Volontiers, dit-elle, je vous en donnerai ;

1. S. Greg. Tur. *De miraculis S. Martini.* lib. IV, c. 31. La tradition dont parle ici saint Grégoire de Tours est encore vivante dans le pays, qui fait aujourd'hui partie du diocèse d'Angoulême.

2. Le bois où le miracle s'opéra s'appelle encore *le bois de l'âne*. (Lettre de M. l'abbé Poitou, vicaire de la cathédrale d'Angoulême.)

« et ce ne sera pas, à mes yeux. une grande fatigue de
« retourner au puits : car vous êtes voyageur et vous
« êtes en peine. » Et ce disant, elle dépose sa cruche, abreuve le pauvre bidet du pauvre moine, et, retournant vers le puits, elle remplit de nouveau sa cruche. Mais saint Martin, après l'avoir suivie, lui dit : « Ma fille, je ne veux pas laisser votre charité sans récompense : attendez un peu. » Et aussitôt il se prosterne, demeure quelques instants en prière; puis, au moment où il se relève, une source abondante jaillit de la terre qu'il venait de féconder par son oraison. Comme témoignage du prodige, Dieu permit que le pied de la mule de son serviteur s'imprimât sur une roche, que les paysans conservent religieusement près du bord du nouveau puits miraculeux. »

Ainsi parle saint Grégoire de Tours.

Soit au retour de ce voyage, soit dans quelque autre pérégrination apostolique, saint Martin évangélisa de nombreux villages dans la même partie méridionale du Poitou; et partout, à Saint-Martin d'Augé, à Brulain, à Fressine, à Chavagné, à Saint-Martin-lès-Saint-Maixent, à Salles, à Pamproux, et enfin à Curzay, d'où il put regagner Ligugé par Lusignan, les églises dédiées sous son patronage témoignent encore de la fécondité de son zèle. Sur la même route de Poitiers à Saintes, dans le village de Brux et dans celui de Pliboux, qui n'était probablement qu'une dépendance du domaine épiscopal de Mairé-l'Evêcault, le souvenir de sa prédication s'affirme par les églises ou chapelles érigées sous son nom.

Nous ne pouvons, on le comprendra, essayer ce travail de recherches pour toutes les parties du Poitou : nous serions accusé de fonder notre récit sur des

conjectures. Toutefois nous ne quitterons pas notre saint sans faire remarquer au lecteur les groupes principaux des localités qui ont conservé le souvenir du passage du grand apôtre du Poitou. C'est ainsi que, sur les rives du Clain, à Anché et à Joussé, on vénère encore sa mémoire; que le long de la Clouère sont échelonnés Brion, Usson et Saint-Martin-l'Ars, qui à divers titres portent la trace du passage de notre Bienheureux. A Usson notamment, le peuple entourait naguère de son respect l'église du prieuré, qui portait le nom de Fontaine-de-Saint-Martin. Si l'on part de Poitiers, et que l'on traverse Bignoux et Lavoux, deux localités placées sous le patronage de saint Martin, on parvient jusqu'à la Vienne. Or, non loin de là ou sur les bords de cette rivière, nous rencontrons Pouillé, Saint-Martin-la-Rivière, Fleuré, Quéaux, Moussac et Availles-Limousine, qui tous se glorifient du même patron saint Martin. Sur les limites de Saint-Martin-la-Rivière et de Salles-en-Toulon, il existe même un monument irrécusable du passage de notre grand apôtre dans ces contrées : ce monument est le pèlerinage du *Pas-de-saint-Martin*, l'un des plus anciens du Poitou.

En cotoyant la Creuse, le pieux fidèle rencontrera plus d'une trace du bienheureux abbé de Ligugé, notamment à Angles, à Pozay-le-Vieux, à Coussay-les-Bois et aux Ormes. Dans le Mirebalais, à Charrais, à Chabournay, à Blaslay, à Bournezeau, à Doussay, à Saint-Martin-de-Quinlieu, aujourd'hui réuni à Saint-Gervais, et jusqu'à Mondion, le souvenir du passage de saint Martin semble nous avoir été transmis par les églises qui portent son nom. Au Nord-

Ouest du Poitou, à Oroux, il y a deux cents ans à peine, sur le coteau au pied duquel est assis le bourg de Doux, les fidèles venaient encore en pèlerinage dans une antique chapelle dédiée à saint Martin.

Dans le Loudunois et le Thouarsais, les églises bâties en l'honneur de saint Martin sont encore plus nombreuses. Contentons-nous de citer, à l'extrémité du Poitou, Saint-Martin de Macon, Saint-Martin de Sanzay, Ranton, Bournand, Roiffé et Salomé, non loin du village de Saix, où sainte Radegonde viendra, deux siècles plus tard, chercher un premier asile en Poitou, sans doute attirée par le souvenir, encore vivant dans ces contrées, du grand fondateur de la vie monastique en Occident.

Personne, en Poitou, n'ignore la précieuse relique de saint Hilaire que l'on honore de temps immémorial à Faye-l'Abbesse. Le peuple surtout (hélas! il serait à désirer que tous les catholiques l'imitassent dans la simplicité de sa foi!) le peuple vient en foule vénérer le *marbre* sur lequel, selon la tradition, saint Hilaire célébra les saints mystères. Or les nombreuses localités environnantes qui sont placées sous la protection de saint Martin, nous autorisent à croire que, lui aussi, vint sanctifier ce pays par sa présence. Que dis-je? la mer elle-même ne put arrêter l'élan de son zèle apostolique. L'île d'Yeu[1] conserve encore la mémoire des prédications et de la puissance miraculeuse de notre admirable thaumaturge. Tous les habitants des bords de la mer, depuis les Sables-d'Olonne jusqu'au delà de la baie de Bourgneuf, redisent les exploits du grand saint

1. Un fait historique important confirme la tradition populaire.

Martin contre Satan[1]. Il est vrai que ce souvenir est enseveli sous l'enveloppe grossière d'un conte populaire; mais il n'en est pas moins un témoignage frappant de l'antique tradition du pays.

Aussi bien, à défaut de récits légendaires, les monuments attesteraient suffisamment que le saint abbé de Ligugé a évangélisé ces extrêmes frontières du Bas-Poitou. Saint-Martin-de-Brem, où une vieille tradition fait creuser un port par saint Martin, Saint-Martin-du-Bernard, Saint-Martin-sur-l'Autize, Saint-Martin-l'Ars, Saint-Martin-d'Aspremont, Saint-Martin-de-Sallertaine, etc., avec leurs antiques sanctuaires, ne sont-ils pas autant de stations du puissant prédicateur[2] ?

Nous lisons dans la Vie de saint Amand, évêque de Maestricht, mais né en Poitou, que tout jeune il se retira dans un monastère de l'*île d'Yeu*, qu'il quitta ensuite *de licentia abbatis*. Or ceci avait lieu au commencement du VII[e] siècle au plus tard. La vie monastique a donc été de très-bonne heure établie dans l'île d'Yeu. (*Act. SS. O. S. B.* sæc. II.)

1. *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 1864, p. 244-246, 254. M. l'abbé Baudry y raconte, d'une façon très-spirituelle, comment Satan construisit pour saint Martin une partie du pont de l'île d'Yeu, ou Pont-Saint-Martin, d'après la légende de toute la contrée. Saint Martin, dit cette légende, voulait évangéliser l'île d'Yeu, mais il ne savait comment y aborder, quand Satan s'offrit lui-même à bâtir un pont en une seule nuit, avant le chant du coq, si le saint consentait à lui abandonner le premier qui passerait dessus. Martin accepta, et des légions d'esprits, aux ordres de Satan, apportent du continent d'énormes rochers répandus sur le sol. La construction allait finir quand le coq se mit à chanter, plus tôt que l'esprit de ténèbres ne l'avait prévu. Soudain, l'œuvre satanique est arrêtée, et les rochers déjà portés dans les airs par les esprits infernaux tombent à la place qu'ils occupent encore aujourd'hui.

2. J'ai signalé ailleurs (*Vies des saints personnages de l'Anjou*,

Ce coup d'œil rapide jeté sur les contrées évangélisées par saint Martin ne peut nous donner qu'une idée bien imparfaite des bienfaits que répandit sur les populations de l'immense territoire poitevin la parole régénératrice du fondateur de Ligugé. Mais, pour quiconque sait apprécier la supériorité de la civilisation chrétienne sur la civilisation païenne, le nom de saint Martin doit exciter en nos âmes une profonde reconnaissance.

Plus la science archéologique moderne découvre de riches villas, de somptueux balnéaires, enfouis sous le sol poitevin, jusque sur les bords de l'Océan et dans les îles qu'on croyait à peine peuplées ; plus nous devons remercier Dieu d'avoir envoyé en nos contrées l'admirable saint Martin, pour renverser les établissements d'un progrès matérialiste destiné à couvrir la plus profonde corruption.

Mais le zèle de Martin ne se borna pas à une action personnelle. Non content de répandre par lui-même, dans toutes les parties du vaste diocèse de Poitiers, et même au-delà, la lumière de la vérité chrétienne, il eut encore soin de perpétuer son œuvre par une phalange de disciples, qui, nouveaux Élisées, avaient hérité de la charité et même de la puissance miraculeuse de leur maître.

t. I, p. 24) un pèlerinage encore célèbre, en l'honneur de saint Martin, non loin de l'ancienne limite septentrionale du diocèse de Poitiers, entre Martigné-Briant et Machelle. Il est probable que saint Martin s'avança ainsi jusque dans le diocèse d'Angers, alors qu'il évangélisait le pays de Vihiers, qui faisait partie du diocèse de Poitiers.

CHAPITRE VIII.

LES DISCIPLES DE SAINT MARTIN, ABBÉ DE LIGUGÉ. — SAINT MARTIN DE BRIVES. — SAINT MARTIN DE SAINTES. — SAINT FÉLIX DE SMARVES. — SAINT MACAIRE DES MAUGES. — SAINT FLORENT DU MONT-GLONNE.

Il serait impossible d'énumérer tous les religieux formés par saint Martin, soit à Ligugé, soit à Marmoutiers, qui méritèrent par leur sainteté et leurs miracles la vénération des peuples.

Le jour des obsèques de notre admirable thaumaturge, on les vit accourir par milliers, sans compter les vierges chrétiennes à qui il avait appris le secret de la perfection évangélique.

Nous n'avons pas à nous occuper ici de ceux de ses disciples qui sortirent de l'abbaye de Marmoutiers près de Tours ; mais nous ne pouvons laisser dans l'oubli ceux qui, selon toutes les probabilités, se sont sanctifiés à Ligugé [1], avant d'aller fonder d'au-

1. Nous revendiquons pour Ligugé les disciples de saint Martin qui ont évangélisé le Poitou et les diocèses de Saintes, de Limoges et d'Angoulême, parce qu'il nous paraît naturel de croire que saint Martin n'a point vécu douze ans à Ligugé sans y former à son image, ainsi qu'il le fit plus tard à Marmoutiers, des hommes voués, comme lui, à l'apostolat des campagnes du Poitou, et des autres diocèses évangélisés incontestablement par notre saint lui-même. D'ailleurs, les premiers disciples de saint Martin à Ligugé, ceux qui furent les premiers témoins de ses miracles, les imitateurs de sa première ferveur, durent

tres monastères, ou tout au moins édifier les peuples par leurs éminentes vertus.

A ce titre, notre petite solitude de Ligugé peut revendiquer un autre saint Martin. apôtre de Brives-la-Gaillarde, dans le diocèse actuel de Tulle, et sur le tombeau duquel, dès le VI[e] siècle, s'élevait une splendide basilique, ornée de marbre précieux [1].

Avec non moins de raison, nous pouvons encore nous attribuer cet autre saint Martin, disciple de son illustre homonyme [2], qui. après avoir fondé en Saintonge un monastère longtemps célèbre, reçut de Dieu, après sa mort, une puissance si merveilleuse pour guérir les infirmités et les maladies des pauvres de la campagne.

Mais laissons dormir dans la paix de leur sommeil les autres solitaires qui commencèrent à Ligugé leur vie religieuse, sous la direction de saint Martin, et se retirèrent ensuite dans quelques solitudes plus

recevoir, avec une plénitude particulière, son esprit de zèle et de charité évangélique. On est donc en droit de supposer, à moins de preuves contraires, que ceux de ses disciples qui vécurent en Poitou ou dans des lieux séparés de Marmoutiers par le Poitou, appartenaient au monastère de Ligugé.

1. S. Greg. Tur. *Hist. Franc.* VII, 10 : « Brivam Curetiam vicum, in quo sanctus Martinus, nostri, ut aiunt, Martini discipulus. » Je ne m'explique pas comment les Bollandistes et les auteurs dont ils parlent (*Act. SS.* ad diem 9 Aug.) ont ignoré ce texte.

2. S. Greg. Tur. *De Gloria confess.* cap. LVIII. D. Ruinart assure à sa mort, avec raison croyons-nous, la date du 7 déc· de l'an 400. Cf. *Bulletin de la Société des Antiq. de l'Ouest*, 1857, p. 257 ; —*Saint-Pierre de Saintes, cathédrale et insigne Basilique*, 1871, p. 35-36, note 3. L'auteur anonyme (M. Audiat) de cet ouvrage parle aussi (*ibid.*) d'un saint Eutrope, autre disciple de notre saint, honoré dans le diocèse de Saintes.

profondes des pays voisins. Essayons de découvrir et de mettre en lumière ceux qui, pendant les douze ans que saint Martin gouverna le monastère de Ligugé, eurent mission de compléter son œuvre apostolique en Poitou.

Hélas! le fléau de la guerre et de la dévastation a si souvent et si cruellement promené ses ravages dans cette belle province, que les noms mêmes de la plupart de ces vénérables disciples de saint Martin ont péri au milieu des ruines accumulées. Quelques-uns seulement ont survécu; mais c'est à peine si, avec les restes mutilés de leur histoire, nous pourrons reconstituer leurs physionomies. Essayons néanmoins : l'amour filial nous en fait un devoir.

Nous avons dit, après Sulpice-Sévère, que les monastères fondés par saint Martin à Ligugé et à Marmoutiers ressemblaient assez aux *Laures* de la Palestine. Ce n'étaient pas, comme aujourd'hui, des bâtiments plus ou moins vastes, dans lesquels les moines vivent renfermés derrière un cloître; c'était un assemblage de cabanes éparses dans la vallée, et de grottes creusées sur les flancs des coteaux voisins. Au milieu, était l'oratoire commun et la cellule du saint abbé Martin. Jusqu'à quelle époque subsista cette forme du monastère primitif? Nous ne saurions le dire. Il est toutefois très-probable qu'une transformation eut lieu peu de temps après le départ du saint fondateur. Mais les nouveaux cénobites, tout en cherchant un abri plus solide et plus commode contre les intempéries des saisons, n'en conservèrent pas moins avec respect les grottes qui avaient été sanctifiées par l'habitation de quelques-uns des plus fervents disciples de Martin. Au XII[e] siècle, comme nous l'apprend l'illustre abbé de Gembloux déjà

mentionné plus haut [1], on montrait encore quelques-unes de ces cavernes d'où saint Martin, selon la tradition des moines, avait chassé les serpents qui en fermaient l'accès à quiconque voulait y pénétrer.

Une de ces cavernes, creusée sur le flanc d'un rocher qui domine la vallée de Ligugé, dont il n'est séparé que par la petite rivière du Clain, est encore l'objet de la vénération des fidèles. Ils lui donnent le nom de Saint-Félix. Ce saint y mourut, après y avoir donné le spectacle de la plus héroïque pénitence.

Disciple, comme nous le croyons, de saint Martin, cet homme vénérable a dû y mener une vie complétement solitaire, car la caverne dont il fit sa demeure est naturellement d'un difficile accès. Il lui fallait descendre à travers des rochers escarpés pour venir étancher sa soif à la fontaine qui de ses eaux limpides arrose la prairie voisine. Malgré l'obscurité qui enveloppe les événements de sa vie mortelle, nous soupçonnons que notre pieux ermite eut quelques rapports, peut-être de parenté, avec le grand saint Hilaire, puisque nous trouvons son culte établi, sous un rite assez solennel, au moyen âge, dans le prieuré de Saint-Etienne de Passavant, à quelques milles de distance de Cléré, où vécurent et moururent les parents du saint évêque de Poitiers [2].

1. *Epistola Guiberti Gemblac. abbatis Philippo archiepiscopo Colon Agrip.* Cette lettre, encore inédite, a été découverte par notre illustre confrère, aujourd'hui cardinal Pitra, dans l'une des bibliothèques de France. Nous publierons à la fin de ce volume la partie qui concerne Ligugé.

2. Archives de Maine-et-Loire. *Abbaye de Saint-Florent. Prieuré de Passavant, 2e liasse. Copie d'un ancien calendrier liturgique.*

Quoi qu'il en soit, notre solitaire eut à peine rendu son âme à Dieu, qu'on entoura de respect sa dépouille mortelle; et, selon une coutume assez générale à cette époque, on l'enterra dans le lieu même consacré par sa pénitence [1]. Transporté plus tard dans un oratoire, sur le plateau de la colline aux flancs de laquelle est creusée la caverne qu'il habita, son corps vénérable, pendant plus de mille ans, fut l'objet du culte et de la piété des fidèles. Cet oratoire devint ensuite l'église paroissiale de Smarves; et soit qu'il ait été bâti à l'occasion de cette translation du corps de saint Félix, soit que son ancien vocable ait été changé par honneur pour la mémoire du bienheureux qui y reposait, il est certain que de temps immémorial on y célèbre la fête de saint Félix comme celle du patron principal de la paroisse [2]. Ajoutons que les diverses églises de la ville, et probablement de tout le diocèse de Poitiers, se faisaient autrefois un honneur de l'honorer le 28 janvier [3].

Cependant ses précieuses reliques disparurent vers le XVIe siècle, au milieu des ruines accumulées par les guerres civiles et religieuses. Son culte

1. Sur cet usage, consultez les Bollandistes, T. VII oct., 847 F. 881, nº 127 ; 1097, nº 9 ; T. II febr. 391, note C. de S. Zenone.

2. Dans un ancien calendrier à l'usage de l'église de Sainte-Radegonde de Poitiers, cité par D. Fonteneau, on lit au 28 janvier : « Vº Kalend. februarii : *S. Felicis confessoris : Samarve requicscit.* »

3. J'ai trouvé la fête de ce saint sur tous les anciens monuments liturgiques du diocèse de Poitiers que j'ai découverts dans les bibliothèques de Paris. Un Bréviaire du XIVe siècle porte, entre autres, cette rubrique : « In crastino « S. Juliani (Cenom. episcopi), *Natale S. Felicis confessoris non*

s'affaiblit ; et son nom, ne rappelant plus qu'un souvenir confus à la mémoire des Poitevins, fut rayé de la liturgie diocésaine, où il avait occupé jusqu'alors une place distinguée. La paroisse de Smarves persista seule à célébrer sa fête le 28 janvier ou le dimanche suivant. De nos jours il faillit perdre ce dernier gage de la reconnaissance que lui avaient vouée les peuples pendant les siècles de foi. Mais Dieu prit en main sa cause, et l'autorité épiscopale remit son culte en honneur. Quant à la grotte de Saint-Félix, jadis si vénérée, elle n'est plus visitée que par les paysans des villages voisins. Puissent ces lignes renouveler en quelques âmes la dévotion envers ce grand serviteur de Dieu, d'autant plus digne des hommages des hommes qu'il les a fuis avec plus de soin pendant sa vie !

Un autre disciple de saint Martin, et probablement moine de Ligugé avant de devenir apôtre, contribua, dans une mesure plus large, à la diffusion des vérités évangéliques et de la perfection religieuse dans une partie importante du Poitou. Nous voulons parler de *saint Macaire des Mauges* [1]. Un ancien document nous le représente comme un homme rempli de l'esprit de Dieu, répandant la semence de la parole divine dans les campagnes arrosées par la Sèvre

« *episcopi. Omnia fiant sicut unius confessoris non episcopi. In* « *territorio Pictavensi, Natale S. Felicis confessoris, in villa* « *de Samarvia.* » Le lecteur trouvera à la fin du volume la *Messe propre de ce saint* que j'ai rencontrée dans plusieurs manuscrits, dans le Missel incunable que possède le grand séminaire de Poitiers, et dans les autres Missels imprimés jusqu'au XVII[e] siècle, que l'on peut voir à la Bibliothèque publique de cette ville.

1. Cf. *Vies des saints personnages de l'Anjou*, t. I, p. 40.

Nantaise et la Moine, recueillant d'abondantes moissons de salut, et fondant de nombreux monastères, notamment à *Rosciacum*, aujourd'hui Roussay, non loin de Montfaucon-sur-Moine, et à *Espetven*, qui prit, après la mort du saint apôtre, le nom de *Saint-Macaire-en-Mauges*, à environ deux lieues de Cholet.

Les habitants du Bocage vendéen l'ont vénéré longtemps comme leur père dans la foi [1]. Si, dans la suite, le souvenir de ses travaux apostoliques s'effaça de leur mémoire, il n'en fut pas de même de ses enseignements. L'histoire proclame assez haut à quelle profondeur ce grand disciple de saint Martin implanta dans leur cœur la racine de la foi et de l'héroïsme chrétien. Les maisons religieuses qu'il avait fondées répandirent autour d'elles la bonne odeur de Jésus-Christ, jusqu'au jour où le fléau de la *commende* s'abattit sur elles, au VIIIe siècle. Enfin, sous le règne de Charlemagne, un pieux laïque, nommé *Poliern*, qui en avait la *commende* ou administration, en fit don à l'abbaye de Saint-Florent; et jusqu'à la fin du dernier siècle, le monastère de *Saint-Macaire-en-Mauges*, fut l'une des plus riches dépendances de l'antique abbaye de Saint-Florent du Mont-Glonne.

Ce nom de saint Florent nous amène naturelle-

1. Si l'on voulait former des conjectures, on dirait que ce saint Macaire des Mauges est peut-être le même que le *saint Macaire, disciple de saint Martin*, qui devint évêque de Comminges ? (Bolland. Act. SS. t. I. mai, p. 497, édit. Palmé.) Il est certain que, autant les monuments historiques parlent des travaux et des œuvres de saint Macaire, dans les Mauges, autant ils se taisent sur son tombeau et la vénération envers ses reliques, dans le même pays.

ment à dire un mot de ce grand serviteur de Dieu, le plus illustre disciple de notre admirable saint Martin. Selon toute probabilité, ce fut du saint abbé de Ligugé et de saint Hilaire qu'il reçut la mission d'évangéliser les peuples qui habitaient sur les bords de la Loire, jusqu'aux confins du diocèse d'Angers [1].

Il n'entre pas dans notre plan de retracer ses vertus et ses nombreux miracles. Disons seulement qu'il naquit en Norique, province voisine de la Pannonie, patrie de saint Martin. Persécuté comme lui par les ennemis de la foi chrétienne, il vint, comme lui, se

1. Les Actes qui nous restent de saint Florent ont malheureusement été interpolés. La difficulté est de trouver la vérité au milieu des additions ou des changements maladroits qui y ont été faits. Dans nos *Saints personnages de l'Anjou* (t. I, 47), nous avons essayé de résoudre cette difficulté en attribuant à l'époque barbare de la fin du IV[e] siècle, la persécution que, selon plusieurs manuscrits de ces Actes, saint Florent et son frère saint Florian souffrirent sous Dioclétien ; et ainsi nous avons fait venir saint Florent auprès de saint Martin son maître, alors que celui-ci était déjà évêque de Tours. Depuis la publication de cet ouvrage, nous avons réfléchi sur cette question ; et il nous a semblé qu'il était plus probable que saint Florent fut persécuté en même temps que saint Martin, par les Ariens du Norique ou de Milan, comme le dit Maan, et qu'il fut un de ceux qui suivirent ou qui vinrent trouver saint Martin à Poitiers et à Ligugé. Peut-être même est-il ce prêtre innommé et vénérable qui accompagna le saint, de Milan dans l'île Galinaria, comme le rapporte Sulpice-Sévère ? Quoi qu'il en soit, il paraît plus naturel et plus conforme aux probabilités historiques de faire sortir de Ligugé les disciples de saint Martin qui évangélisèrent le Poitou. Or le pays évangélisé par saint Florent était alors incontestablement du diocèse de Poitiers. Nous pouvons donc revendiquer ce saint comme ayant professé la vie monastique à Ligugé.

réfugier auprès de saint Hilaire et fut probablement un des premiers habitants du monastère de Ligugé. Mais la dignité du sacerdoce dont il était revêtu, ou dont on le revêtit bientôt, le fit choisir par saint Hilaire et saint Martin pour aller répandre la lumière de l'Évangile à l'extrémité septentrionale du diocèse de Poitiers. On dit même que cette mission lui fut donnée directement du Ciel.

Quoi qu'il en soit, Dieu bénit son apostolat au delà même de ses espérances. Le nom de saint Florent devint bientôt populaire dans le pays des Mauges. Profitant de cette salutaire influence, notre saint apôtre groupa autour de lui un certain nombre de disciples, avec lesquels il jeta les fondements d'un monastère sur la crête du rocher du Mont-Glonne (Saint-Florent-le-Vieil)[1]. Ce rocher, transformé en citadelle spirituelle, fut comme un phare lumineux, qui servit à guider les braves habitants des Mauges dans la voie toujours périlleuse du salut. Devenu dans la suite l'un des centres monastiques les plus féconds de nos provinces de l'Ouest et même de la France entière, il a immortalisé le nom de saint Florent, et lui a mérité dans l'histoire une des places

1. Un auteur moderne a émis cette étrange proposition, que « *saint Florent, disciple de saint Martin, ne fut jamais moine, et encore moins abbé, parce que ce titre n'a été donné aux supérieurs de monastères* (en Occident ?) *qu'à partir de saint Benoît ;* que les Bénédictins ne l'ont attribué aux supérieurs antérieurs au VIe siècle que *pour accaparer à leur profit de grands ou de saints personnages !* » On ne peut pas être plus ignorant. Non-seulement l'Orient, mais l'Occident tout entier proteste contre cette assertion. Saint Pacôme, saint Macaire, etc., en Orient, saint Marsius et tous les saints ABBÉS de l'Irlande, etc., en Occident, n'ont-ils pas vécu avant saint Benoît ? (Voyez dans les Bollandistes, au 31 juillet, la *Vie de saint Germain d'Auxerre*, au n° 16.)

d'honneur réservées aux grands instruments de la divine Providence.

Nous fermons ici cette galerie, — tout incomplète qu'elle est, — des disciples de S. Martin, qui, après avoir puisé, sous les frais ombrages de Ligugé, les inspirations de la charité, allèrent verser en diverses contrées le trop plein de leur zèle apostolique. Nous avons hâte de revenir auprès de saint Martin leur maître, et de le contempler encore un instant dans sa cellule monastique, avant d'être contraint de le suivre sur les bords de la Loire, à Tours, à Marmoutiers et à Candes-sous-Montsoreau.

CHAPITRE IX.

SAINT MARTIN. DEPUIS SON ÉPISCOPAT JUSQU'A SA MORT.

Comme nous venons de le constater, le petit monastère de Ligugé, illuminé par l'immense charité de saint Martin, était devenu un ardent foyer de vie monastique et de zèle apostolique. Le grand Hilaire, évêque de Poitiers, avait largement utilisé ce nouvel arsenal, qui était son œuvre de prédilection, pour achever de détruire dans son diocèse les derniers retranchements du paganisme expirant. Il était fier, à juste titre, de tant de travaux accomplis en si peu d'années. Aussi aimait-il à donner à ses amis qui venaient le visiter, comme saint Maternien, évêque de Reims [1], et tant d'autres, le spectacle de l'humilité, du recueillement et de la science qui fleurissaient dans sa chère vallée du Clain. Le bienheureux pontife pouvait chanter désormais le cantique du saint vieillard Siméon ; et en effet, le 13 janvier de l'an 368, les Anges vinrent ravir son âme à la terre pour l'emporter sur le trône magnifique formé au ciel par ses mérites.

Après la mort de son maître incomparable, saint Martin continua, dans le silence de la prière, l'œuvre de sanctification qui lui était confiée. Il semble que le clergé de Poitiers se laissa entraîner à des conseils

1. Bolland. Act. SS. t. III, april. 771, nis 18 et 19.

humains dans l'élection du successeur de saint Hilaire. On préféra Pascentius à Martin ! On peut croire que le grand Hilaire, du haut du ciel, indigné de voir le mérite de son cher disciple ainsi méconnu par son peuple, obtint de Dieu que ce trésor précieux fût dérobé pour toujours au Poitou.

Les Anges préposés à la garde de l'Église de Tours inspirèrent aux évêques et au clergé réunis pour donner un successeur à saint Lidoire, de fixer leur choix sur Martin, abbé de Ligugé.

La proposition fut accueillie avec enthousiasme par le peuple ; mais la difficulté la plus grande était d'obtenir le consentement de l'élu. Tous ceux qui connaissaient Martin savaient qu'il n'accepterait jamais d'échanger sa cellule de moine contre un palais épiscopal ; et, comme il n'était pas soumis à la juridiction des évêques de la province ecclésiastique de Tours, on ne trouva qu'un seul moyen d'obtenir la grâce qu'on désirait, celui de la ruse et de la violence.

Un riche habitant de la ville de Tours, nommé Ruricius, s'offrit pour être l'instrument de la pieuse supercherie. On applaudit à son zèle. Pendant qu'il se dirigeait vers Ligugé, le clergé et le peuple attendirent, dans la prière et l'espérance, l'issue de ses démarches, et les hommes capables de porter les armes s'échelonnèrent en groupes, le long de la voie de Poitiers à Tours, afin de saisir au passage le saint abbé, victime de leurs embûches.

Ruricius arriva dans la vallée de Ligugé et s'annonça comme un époux désolé, qui venait implorer la charité de Martin en faveur de sa femme attaquée d'une maladie de langueur. Admis en présence du

saint abbé, il se jeta à ses genoux, les arrosa de ses larmes, et par ses instances et ses supplications il obtint ce qu'il demandait. Saint Martin le suivit sans défiance; mais à peine ont-ils franchi les frontières du territoire poitevin, que l'embuscade des Tourangeaux armés se découvre, cerne les deux voyageurs, et amène en triomple le vénérable captif dans l'église cathédrale de Tours, où les électeurs attendaient le résultat du stratagème.

On sait le reste. Un des évêques de la province, nommé Defensor, trouvant que les cheveux en désordre, l'habit de bure de ce moine et son extérieur négligé le rendaient indigne de l'épiscopat, essaya de s'opposer à l'élection définitive; mais la lecture d'un passage du psaume VIIIe qui semblait condamner l'opposition de Defensor, excita un enthousiasme unanime, et la basilique retentit du cri accoutumé: « Martin évêque! Martin est digne! Martin est digne d'être évêque! »

Ainsi fut consommée l'œuvre qui enlevait à notre Poitou le plus beau fleuron de sa couronne. Martin, cet homme incomparable, que Dieu avait amené du fond de la Pannonie jusque dans nos contrées de l'Ouest, pour être l'ornement de la ville et du diocèse de Poitiers et l'Élisée du grand Élie, nous voulons dire du grand Hilaire; Martin, ce thaumaturge admirable, cet apôtre infatigable, ce fondateur de l'Ordre monastique dans la Gaule occidentale, cette lumière céleste qui avait chassé devant elle les ténèbres de l'idolâtrie; Martin n'appartiendra plus au Poitou que par le souvenir; et ce souvenir se personnifiera, si j'ose le dire, en son monastère de Ligugé! Ligugé, c'est Martin vivant et se perpétuant d'âge en âge au milieu de nous. Sans Ligugé, le Poitou aurait la

honte d'avoir oublié Martin. Martin sans Ligugé ne serait qu'une partie de lui-même, et Ligugé sans Martin ne serait qu'un corps sans vie.

Voilà pourquoi tout ce que nous dirons de Ligugé et des vicissitudes diverses qu'il a subies, aussi bien que tout ce que nous en avons dit jusqu'ici, n'aura de subsistance qu'en saint Martin. Saint Martin couvre Ligugé de son manteau. Ce manteau a été sa gloire dans le passé, il sera sa sauvegarde dans l'avenir.

Nous n'essayerons point de peindre les larmes, la désolation des moines de Ligugé recevant la nouvelle que leur père bien-aimé, leur gloire, leur lumière, n'était plus à eux, mais à l'Église de Tours. Ceux qui savent par expérience la charité ardente des âmes vouées à la prière, peuvent seuls comprendre ce mystère de l'amour filial et fraternel dans l'ordre surnaturel. Saint Martin n'était pas moins affligé. Comme Rachel, il était inconsolable parce que ses enfants n'étaient plus avec lui; comme le saint roi David, après la perte de son ami Jonathas, cet autre lui-même, ainsi qu'il l'appelait, il demandait à toutes les campagnes qui l'environnaient ceux qu'il pleurait. Partout le poursuivait le souvenir de sa chère vallée du Clain, où il avait passé des jours si heureux et si tranquilles; de cette cabane de bois, où il avait goûté de si douces consolations, dans la prière au milieu de ses frères; de ces côteaux, de ces grottes solitaires où il avait vu ses enfants spirituels, venus de toutes les provinces de l'empire, offrir à Dieu des actes si sublime de mortifications et de sacrifice. Les années même ne purent imposer silence à ses regrets; et sur la fin

de sa vie il avouait avec larmes, que depuis qu'il était évêque, il avait senti diminuer en lui la puissance divine dont il était revêtu dans sa chère solitude de Ligugé.

A défaut de monastère, il se construisit aussitôt, adhérente à son église cathédrale, une cellule de moine où il se renfermait aussi souvent que le lui permettaient les devoirs de sa charge épiscopale [1]. Mais cette cellule ne pouvait le garantir contre la foule des visiteurs qui l'encombraient chaque jour. C'est alors que son cœur déborda de regrets. Ne pouvant supporter plus longtemps une vie si agitée, il chercha autour de la ville de Tours un lieu qui lui rappelât son cher petit moustier de Ligugé. A deux milles de la ville, sur la rive opposée de la Loire, il rencontra enfin ce qu'il désirait. Ce lieu solitaire était resserré d'un côté par un coteau percé de grottes semblables à celles des collines de Ligugé et de Smarve. Comme à Ligugé, le vallon était borné de l'autre côté par les eaux du fleuve, et l'on n'y arrivait que par un sentier étroit. La joie du saint pontife fut grande à la vue d'une image si fidèle de son bien-aimé monastère

1. Implebat episcopi dignitatem, ut non tamen *propositum monachi* virtutemque desereret. Aliquandiu ergo adhærente Ecclesiam cellula usus est. Deinde, cum inquietudinem se frequentantium ferre non posset, duobus fere extra civitatem millibus monasterium sibi statuit. Qui locus tam secretus et remotus erat *ut eremi solitudinem non desideraret..... Ipse ex lignis contextam cellulam habebat* : multique e fratribus in eumdem modum. Plerique, saxo superjecti montis cavato, receptacula sibi fecerant. Discipuli vero octoginta erant qui ad exemplum beati magistri instituebantur. (Sulp. Sever. *Vita B. Martini*, nº 10.)

du Poitou. Il s'y construisit sans retard une cabane en bois, pour mieux y voir représenté Ligugé, dont le nom, comme nous l'avons dit, signifie lieu de cabane de cabanes.

Sûr désormais de revivre à la vie monastique, saint Martin s'empressa d'accourir auprès de ses enfants de la vallée du Clain. Qui pourrait même exquisser le tableau de ce premier retour de saint Martin au milieu de ses frères ! Les Anges du monastère, qui avaient compati à la douleur profonde de ces solitaires, ne durent-ils pas répandre alors, dans leurs âmes, un de ces torrents de voluptés divines dont le ciel abonde, et dont ils sont parfois chargés d'enivrer les fidèles chrétiens ? Quels pleurs ! quelle joie ! quels embrassements ! Quelles paroles de tendresse s'échappèrent du cœur de saint Martin et de celui de ses enfants ! Quels doux reproches de la part de ceux-ci ! Quels paternelles consolations apportées à leur chagrin de la part de celui-là ! Quelle joie pour Martin de revoir cette cellule dont il venait de reconstruire à Tours la fidèle image ! Si elle n'était pas jonchée de fleurs, elle était certainement inondée des larmes de ses enfants. Mais pourquoi essayer de dévoiler ce mystère d'amour dont Dieu seul et ses Anges ont connu les secrets ?

Dans ses entretiens intimes, saint Martin fit connaître à ses frères son projet de fonder un autre Ligugé près de sa ville épiscopale ; et il désigna lui-même, on doit le croire, ceux qu'il destinait à servir de fondement au nouveau monastère. Celui-ci, à cause de l'importance *majeure* qu'il ne tarda pas à prendre, reçut le nom de *plus grand monastère*, *plus grand moustier* (MAJUS MONASTERIUM), d'où, par cor-

ruption, *Marmoutier*. On y compta bientôt jusqu'à quatre-vingts moines, avides d'écouter et de suivre les leçons d'un si grand maître. La règle était la même qu'à Ligugé : personne n'avait rien en propre ; l'occupation des jeunes religieux consistait dans la lecture et la transcription des manuscrits ; celle des anciens, dans la méditation des vérités divines. Les solitaires ne sortaient de leurs cellules, creusées dans le roc ou construites en bois, comme celles de Ligugé, que pour se rendre aux exercices communs dans l'oratoire. Le jeûne était continuel, et personne ne buvait de vin si ses infirmités ne l'y contraignaient. Le vêtement de la plupart des moines était un tissu de poils de chameaux, bien qu'un grand nombre fussent d'une naissance illustre et eussent été élevés délicatement, au milieu des splendeurs de la civilisation romaine.

Telle fut l'origine de la célèbre abbaye de Marmoutier, dont la glorieuse destinée rejaillit sur le petit monastère de Ligugé, comme la gloire de l'enfant devenu illustre rejaillit sur la mère qui l'a mis au monde. Rapprochement merveilleux entre les deux grands Patriarches de la vie monastique en Occident ! Saint Benoît, à Subiaco, comme saint Martin à Ligugé, réunit autour de lui ses premiers disciples, et établit les premiers fondements de son Ordre ; mais ce fut au Mont-Cassin, comme saint Martin à Marmoutier, qu'il imprima le cachet de la grandeur à son œuvre.

Notre but ne nous permet pas de suivre notre admirable thaumaturge dans sa carrière épiscopale, ni de raconter les conversions éclatantes, les prodiges sans nombre opérés par son ministère pendant les vingt-six ans au moins de son pontificat. Nous avons

surtout à regretter que ses biographes aient gardé le silence sur les visites qu'il fit, sans aucun doute, plus d'une fois à ses disciples de Ligugé. Répétons seulement avec l'Église qu'il fut le modèle des pasteurs, la perle des évêques ; et transportons-nous près de son lit de mort.

Il est étendu sur un cilice recouvert d'un peu de cendres, au milieu de la petite église de Candes, sur les frontières des trois diocèses de Tours, d'Angers et de Poitiers. Vingt-six ans se sont écoulés depuis qu'il a été arraché à sa chère solitude de Ligugé. Malgré sa vieillesse et ses infirmités, il est venu si loin de sa ville épiscopale, poussé par l'excès de sa charité, dans le but de rétablir la paix troublée parmi les clercs de cette Église. Pendant plusieurs jours il a oublié sa faiblesse pour ne songer qu'aux intérêts de Dieu, et un jour, au moment où il allait sortir du sanctuaire, il est tombé comme un généreux combattant après la victoire. Les nombreux disciples dont il s'était fait accompagner l'entourent, et, mêlant leurs prières à leurs sanglots : « Pourquoi, Père, s'écrient-ils, pourquoi nous abandonnez-vous ? Entre les mains de qui nous laissez-vous orphelins et désolés ? Voici que des loups dévorants vont envahir votre troupeau ; qui nous protégera contre leur fureur ? Nous savons que vous soupirez après le Christ Jésus ; mais, ô Père, votre couronne est assurée, le retard n'en diminuera point le mérite, ni la grandeur. Ayez donc pitié de nous ; et ne nous abandonnez pas ! » Et le saint vieillard fut ému jusqu'aux larmes de tant d'amour filial, et se tournant avec simplicité vers Dieu : « Seigneur, s'écria-t-il, si je suis encore nécessaire à

« votre peuple, je ne refuse point le travail; que votre « volonté soit faite. » Et il demeura ainsi pendant plusieurs jours entre la vie et la mort, livré à une fièvre ardente, mais le cœur et les yeux incessamment fixés au ciel. Son corps meurtri par la pénitence ne quittait pas son lit de cendre. Comme ses disciples le suppliaient de leur permettre d'étendre au moins, sous ses membres glacés par le froid de l'hiver, une simple natte de jonc :

« Non! non! répondit-il, la cendre et le cilice, « voilà ce qui convient à un véritable chrétien! Si « je vous donnais un autre exemple, j'en serais res- « ponsable devant Dieu. »

Une autre fois les prêtres qui l'environnaient, voyant qu'il tenait continuellement les mains et les yeux levés vers le ciel, voulurent le changer de position pour le soulager : « Laissez-moi, leur dit-il, « laissez-moi regarder ce beau ciel, où mon âme va « s'envoler vers le Seigneur. »

Au même instant l'esprit infernal osa se présenter devant lui. « Que viens-tu faire ici, bête cruelle? lui « cria le saint moribond. Tu ne trouveras rien qui « t'appartienne. C'est le sein d'Abraham qui recevra « mon âme » Et ce disant, il rendit son esprit à son Créateur.

Cependant les échos de la douleur publique, et peut-être aussi les Anges des disciples du saint pontife répandirent rapidement la nouvelle de sa maladie et de sa mort. Une foule immense du Poitou et de la Touraine accourut à Candes pour contempler le spectacle de son bienheureux trépas et aussi pour s'assurer la possession de son précieux corps. Ce corps, que tant de jeûnes et de macérations avaient

rendu difforme, fut pour ainsi dire transfiguré par la mort. Son visage devint resplendissant comme celui d'un Ange, ses membres blancs comme la neige.

Ce spectacle ne fit que confirmer les Poitevins, et les moines de Ligugé en particulier, dans la pensée de faire tous leurs efforts pour s'emparer de ces glorieuses dépouilles. Ils osèrent manifester hautement leurs prétentions. Ils disaient aux Tourangeaux : « Il « est à nous comme moine ; il a été notre abbé ; nous « le revendiquons comme un dépôt qui nous a été « confié par Dieu lui-même. Qu'il vous suffise d'avoir « joui de sa conversation, d'avoir été son convive, « d'avoir été fortifié par ses bénédictions, et glorifiés « par sa vertu miraculeuse durant les longues an« nées de son épiscopat. Certes, ces priviléges sont « assez nombreux pour que vous vous en contentiez.

« Pour nous, nous ne demandons que la liberté « d'emporter son cadavre inanimé. »

Mais les Tourangeaux répondaient :

« Vous nous dites que les œuvres de sa puissance « miraculeuse doivent nous suffire ; mais sachez-le « bien, sous ce rapport il a plus fait parmi vous que « parmi nous. Car, entre autres, il vous a ressuscité « deux morts et à nous un seul ; et comme il le disait « souvent lui-même, sa puissance surnaturelle a été « plus grande avant qu'après qu'il fut évêque.

« Il faut donc qu'il supplée, du moins dans la mort, « à ce qu'il n'a pas accompli pendant la vie. C'est « un dépôt qui vous a été enlevé, et qui nous a été « transmis par Dieu lui-même. Aussi bien, si l'on « considère l'antique tradition des Églises, c'est dans « la ville où il a reçu l'ordre épiscopal que, d'après

« la loi canonique, il doit avoir son sepulcre. D'ail-
« leurs, si c'est en vertu du privilège que possède
« votre monastère, que vous le réclamez, sachez
« qu'il en a établi un à Milan, avant le vôtre. »

La nuit survint avant la fin de la discussion, qui avait lieu dans l'église où le bienheureux était mort. Les deux partis se séparèrent en deux camps, le saint corps étant déposé au milieu d'eux ; et l'on ferma les portes de la basilique. Les Poitevins, sûrs de l'emporter le lendemain, par la force du nombre, se livrèrent sans soucis au repos. A minuit, ils étaient tous plongés dans un sommeil profond.

Les Tourangeaux, qui veillaient, ne perdent pas un instant. Ils font passer le cercueil par une fenêtre de la basilique [1], tandis que leurs compatriotes du dehors le reçoivent dans leurs bras, le placent sur un bateau, à l'embouchure de la Vienne ; et, se lançant, à force de rames, dans le large lit de la Loire, ils se dirigent vers la ville de Tours en chantant avec enthousiasme des hymnes d'actions de grâce. Les Poitevins, éveillés par l'écho de ces voix joyeuses,

1. *Saint Grég. Tur. Hist. Franç. lib. I, cap.* 43. Le même, saint Grégoire de Tours, raconte que de son temps un malade, à Candes, contra parietem se erexit *in quo fenestra retinetur, quæ fuit quondam beati corporis porta (De miraculis saint Martini, lib. II, c.* 45 ; *lib. III, c.* 22.) Aujourd'hui encore on peut voir à gauche du sanctuaire, dans le mur qui sépare l'abside de la chapelle de saint Martin, une fenêtre avec grillage en bois, qui rappelle cet antique monument. Au-dessous de la grille une statue de saint Martin, en marbre blanc, est couchée sur un lit de repos. Cette basilique de Candes est une des plus belles églises de l'époque de transition dans nos contrées. Malheureusement ses murs ne sont plus réchauffés par la prière et la foi des fidèles.

s'aperçoivent avec confusion que leur trésor a disparu, et ils retournent dans leur pays la douleur et le regret dans l'âme.

CHAPITRE X.

SAINT SAVIN, MOINE DE LIGUGÉ.

La mort de saint Martin et la translation de son précieux corps dans la ville de Tours dirigea naturellement l'attention des esprits et la faveur des fidèles du côté de cette métropole. Ligugé perdit une partie de sa renommée ; mais il n'en demeura pas moins un des centres les plus fervents et les plus féconds de la vie monastique. Il serait difficile aujourd'hui de faire connaître les monastères qui durent leur origine aux essains de moines sortis de Ligugé ; mais les monuments de l'histoire, comme nous le prouverons ailleurs, nous montrant, dès le VIe siècle, le Poitou peuplé de moines jusque dans les moindres villages, on peut dire, après Mgr Cousseau [1], que l'abbaye de Ligugé fut, en quelque sorte, avec Marmoutier, le chef d'ordre de tous les monastères de notre Gaule occidentale, et du Poitou en particulier. La renommée de la sainteté de ses religieux fut, pendant plusieurs siècles, un sujet d'édification pour la province. Nous en avons pour garant les actes de saint Savin, qui y vécut plusieurs années.

Saint Savin était né à Barcelone, de parents illustres par leur naissance. Encore tout enfant, il perdit son père, et devint ainsi la seule consolation de sa mère désolée [2]. Celle-ci s'attacha avec d'autant plus

1. *Mémoire sur Ligugé*, p. 29.

2. Bien que les Actes de saint Savin disent qu'il était *filius gemellus*, il paraît par tout le récit que son frère était mort.

de soin à lui procurer une éducation aussi solide que brillante [1].

Ainsi cultivé, son esprit éprouva le besoin d'élargir le cercle de ses connaissances par quelques voyages utiles et agréables. C'était alors, comme aujourd'hui, la grande passion des jeunes gens de famille.

Il se rendit d'abord à Sabaste (ou la Barte en Lavedan), où il paraît avoir eu quelques parents; puis il se dirigea vers la cité des Poitevins, dont l'un de ses parents, nommé Eutilius, avait l'administration civile et militaire avec le titre de comte. Eutilius reçut Savin comme un envoyé de la Providence. Depuis longtemps il cherchait pour son fils un précepteur digne de toute sa confiance, et voilà que son jeune parent lui apparaissait comme un trésor composé de tous les parfums de la vertu et de tous les ornements de la science.

C'était la réalisation de l'idéal qu'Eutilius avait rêvé pour son fils.

A cette époque, c'est-à-dire vers le commencement du v[e] siècle [2], les hommes de noble extraction ne rougissaient pas d'enseigner les lettres et les sciences à un jeune fils de famille. C'était même un moyen de parvenir aux honneurs publics : témoin la brillante carrière parcourue par le poëte Ausone.

Le comte Eutilius cependant sut apprécier comme il le méritait l'acte de dévouement de son vertueux

1. *Bolland. Act. SS. ad diem IX octobris.*

2. Ce fait même que saint Savin, malgré la noblesse de sa naissance, accepta la charge de précepteur de son jeune cousin, détermine approximativement l'époque où il vivait. Ce ne peut être que la fin du IV[e] ou le commencement du V[e] siècle, comme l'ont conjecturé les Bollandistes (*loc. cit.*)

parent. Il le comblait de marques d'estime, lui attribuait de riches honoraires et l'entourait de toute sa considération.

De son côté, Savin remplissait ses fonctions avec un soin religieux. Il s'efforçait d'enseigner à son élève les voies de la sagesse divine, autant et plus que les subtilités de la dialectique et les habiletés de l'éloquence humaine. Qui dira les exemples de vertus donnés par notre saint à la ville de Poitiers, pendant les huit ou dix ans peut-être qu'il cultiva, comme une plante aimée du ciel, l'esprit et le cœur de son jeune cousin? A part un vêtement fort simple et tout au plus une modeste monture, dit son historien, il ne gardait rien pour lui des richesses et des présents qu'on lui prodiquait. Les pauvres en avaient seuls le bénéfice. Il aurait cru commettre un vol s'il s'était réservé quelque chose des fruits de son dévouement : le gain à ses yeux en était tout céleste.

A une pareille école, le disciple ne tarda pas à sentir dans son âme un irrésistible attrait pour la vie religieuse et le dépouillement de toutes les vanités de la terre. Sans aucun doute, le maître et le disciple, dans les promenades qu'ils faisaient à cheval dans les environs de la ville de Poitiers, avaient souvent dirigé leur course du côté du monastère de Saint-Martin de Ligugé. Peut-être même avaient-ils vu le saint thaumaturge encore à la tête de cette fervente communauté. Du moins avaient-ils respiré le parfum de ses vertus, dont le souvenir était encore vivant dans les âmes instruites à son école. Le jeune élève de Savin avait été fortement impressionné par les exemples de renoncement, de silence, d'humilité et

de charité qu'il admirait dans ces solitaires, dont un grand nombre avaient rempli des charges honorables dans l'État.

Un jour donc il quitta secrètement son père et sa mère, et courut se réfugier dans la solitude après laquelle il aspirait depuis longtemps. Cette détermination jeta la consternation dans sa famille ; sa mère, mourant de douleur, conjura Savin d'aller lui-même au monastère de Ligugé essayer de persuader à son jeune disciple de revenir sous le toit paternel, d'où son départ avait banni le bonheur. Savin accepta volontiers la mission, mais dans un sens tout différent de celui qu'on voulait lui imposer. Il résolut d'aller, lui aussi, expérimenter les charmes surnaturels renfermés dans l'obéissance et l'abnégation de soi-même. Il partit, il fit l'expérience, et il fut subjugué. Au lieu du maître, ce fut le disciple qui triompha dans cette lutte inégale.

Savin demeura trois ans entiers sous le joug de la discipline religieuse dans le monastère de Ligugé; et tels furent ses progrès dans la sainte observance, qu'il devint, en peu de temps, un modèle et un guide.

Mais lorsque le parfum de sa vertu eut embaumé pour de longs siècles la riante vallée du Clain, Dieu lui inspira de chercher ailleurs quelque retraite plus profonde et plus ignorée des hommes.

Dans ces commencements de la vie monastique on voit souvent les saints abandonner leur cloître pour aller chercher ailleurs le repos ou l'oubli des hommes. On serait tenté parfois de condamner leur inconstance. Et cependant, lorsqu'on étudie de plus près les lois de la Providence dans l'œuvre de la vie

religieuse, on ne tarde pas à reconnaître que ces saints n'étaient que les instruments d'un plan formé par la sagesse divine. Dans les premiers âges du monde, Dieu inspirait aux hommes la pensée de se répandre dans les contrées encore inhabitées. Il en devait être ainsi dans les premiers âges de la vie monastique. Les hommes voués à la prière se sentirent poussés par le même Esprit de diffusion universelle. Ce phénomène s'était manifesté au lendemain de la Pentecôte. et il se manifestera au berceau de toutes les grandes œuvres de l'Esprit de charité, dont l'essence même est de se communiquer et de se répandre avec effusion.

Donc saint Savin fut inspiré, lui aussi, de quitter sa cellule de Ligugé, et d'aller porter jusque dans les montagnes des Pyrénées le germe fécond et salutaire de la vie qu'il avait puisée, à la source même, dans le monastère de Saint-Martin. L'amour de la patrie, pris dans le sens le plus élevé, n'était peut-être pas étranger à cette résolution. Notre saint partit et s'arrêta dans le diocèse de Tarbes [1], auprès d'un abbé d'un petit monastère, nommé Fronimius [2], qu'il connaissait déjà, ce semble, et qui peut-être avait été envoyé du monastère de Ligugé dans ces contrées sauvages par saint Martin lui-même.

Quoi qu'il en soit, Fronimius se laissa persuader

1. Vigorritanam civitatem viator ingreditur (*Vita S. Savini, loc. cit.* n° 2): Le mot *civitas* aux IVe et Ve siècles, avait la signification de *territoire*.

2. Quo in loco *Fronimuum abbatem paucis cum monachis reperit* (*ibid*) On voit ici la confirmation de ce que nous disions plus haut, qu'à cette époque primitive les supérieurs, même des plus petites communautés, portaient le titre d'*abbé*.

par son ami, et tous deux abandonnèrent la vallée de l'Adour pour s'enfoncer dans les profondeurs des montagnes. Ils y rencontrèrent une grotte solitaire, dans un lieu de difficile accès, et d'où s'échappait un petit filet d'eau, qui pouvait suffire à étancher la soif. C'est là que Savin s'établit pour le reste de ses jours. L'abbé Fronimius, voulant seconder son pieux dessein, lui envoya son diacre Julianus, sans doute pour le servir dans la célébration des saints mystères, que, selon la coutume de ce temps, les anachorètes pouvaient offrir dans le lieu de leur habitation ou sur un rocher de leur caverne. Le diacre Julianus étant tombé malade, l'abbé Fronimius s'empressa d'envoyer au saint ermite un autre de ses disciples, le diacre Silvanus. Ainsi fut constituée une sorte de petite communauté dont saint Savin était le chef.

Malgré son éloignement, notre saint ne put empêcher les fidèles de venir, jusque dans son rocher, lui demander le secours de ses prières et implorer sa puissante intervention auprès de Dieu ; et l'on raconte que bien souvent leur foi fut récompensée par des miracles.

Ainsi vécut, pendant treize ans encore, notre pieux ermite. Après sa mort, qui arriva le 9 octobre, le monastère bâti autour de son sépulcre prit des accroissements de plus en plus considérables. Au IXe siècle, il fut détruit par les Normands ; mais, rétabli cent ans après, il a persévéré jusqu'à la Révolution française, sous la règle de Saint-Benoît, et le patronage de son vénérable fondateur. Au XIe siècle, l'abbé Bernard y fit construire une église en l'honneur de saint Martin, sans doute en

mémoire du séjour que saint Savin avait fait à Ligugé.

Quant aux restes précieux du corps de saint Savin, ils ont heureusement échappé à la destruction. Ils reposent encore dans l'église de l'antique abbaye de Lavedan. Mais les moines ne sont plus autour de son tombeau pour chanter les louanges de Dieu. Un bourg s'est formé sous le nom du saint solitaire, et l'église du monastère est devenue l'église du village , situé à peu de distance d'Angelis , et à quelques lieues de Bagnères, dans le diocèse de Tarbes. Monseigneur Pie, évêque de Poitiers, dont l'éloge appartient plus à la postérité qu'à la génération contemporaine, s'occupait depuis quelque temps, avec un zèle digne de saint Hilaire , de ressusciter l'antique monastère de Saint-Martin de Ligugé, lorsque, se trouvant à Bagnères, il se sentit pressé de visiter ce sanctuaire de Saint-Savin de Lavedan. Ce fut le 3 juillet 1852 qu'il accomplit ce pieux pelèrinage. Le successeur de saint Hilaire venait, après quinze siècles, rendre ses hommages à l'un des plus illustres disciples de saint Martin ; mais l'éminent prélat ne voulut pas quitter les reliques du bienheureux sans emporter du moins avec lui l'espoir d'enrichir bientôt son futur monastère de Ligugé de quelque portion notable de ce riche trésor. N'était-il pas juste que le saint solitaire vînt prêter l'appui de sa présence à la restauration du monastère qu'il avait aimé et sanctifié pendant sa vie ? Aussi Monseigneur l'évêque de Tarbes s'empressa-t-il de faire droit à la requête de son illustre collègue.

Nous raconterons plus loin comment cette pré-

cieuse relique fut reçue par les nouveaux moines de Ligugé. Disons seulement ici que depuis lors, chaque année, le 11 octobre, la fête du bienheureux Savin est célébrée avec une grande dévotion par la communauté de Saint-Martin de Ligugé, qui se fait un devoir d'unir aux sentiments de gratitude qu'elle doit au digne successeur de saint Hilaire, le culte des souvenirs de son passé.

CHAPITRE XI.

SAINT GRÉGOIRE DE TOURS ET SAINT LÉGER A LIGUGÉ.

Nous l'avons dit, la dévotion des peuples, attirée par les prodiges qui s'opéraient sur le tombeau de saint Martin, à Tours, ne perdit pourtant pas de vue le premier monastère où cet admirable thaumaturge avait, pendant plus de dix ans, répandu le parfum de ses vertus et manifesté la puissance miraculeuse qui était en lui. Saint Grégoire le Grand, dans la vie qu'il nous a laissée de saint Benoît, nous affirme que les saints font d'ordinaire de plus grands miracles dans les lieux où leur corps ne reposent point, que du fond du tombeau où ils attendent la résurrection [1]. Si nous ne pouvons affirmer la même chose en parlant de Tours et de Ligugé, nous prouverons pourtant bientôt que dans ce dernier sanctuaire, qui fut son asile de prédilection, saint Martin fit éclater, après sa mort comme pendant sa vie, la puissance de son intercession auprès de Dieu.

Une immense basilique ne tarda pas à remplacer le modeste oratoire du monastère primitif, et l'on eut soin de renfermer dans son enceinte la cellule du catéchumène, dans laquelle Martin avait commandé à la mort même. A la fin du VIe siècle, cette cellule

1. *Dialog. S. Greg. Magni. lib. II, cap.* 38.

était incluse dans un des angles de la basilique [1]. La grandeur de ce monument, presque inouïe à cette époque, suppose qu'une multitude innombrable de pèlerins venaient y implorer la protection de saint Martin.

Qui comptera en effet les visiteurs illustres par leur naissance ou leur sainteté qui vinrent se mêler à la foule des fidèles dans ce lieu de Ligugé, aujourd'hui si délaissé? L'histoire ne nous a conservé la mémoire que de quelques-uns d'entre eux, et encore comme par hasard. Mais s'il était permis d'ajouter les conjectures très-probables à la vérité historique, il ne serait pas difficile de suppléer à ce silence. Qui refuserait de croire, par exemple, que saint Patrice, le grand apôtre de l'Irlande, ait visité, même plus d'une fois, le monastère de Ligugé, pendant les nombreuses années qu'il demeura dans nos contrées pour se former aux règles monastiques instituées par saint Martin, son proche parent [2]? Serait-il téméraire d'ajouter que saint Arnoul, évêque et martyr, n'a pu

1. Ego expetens locum prosternor ad cancellos anguli, in quo dicitur defuncti spiritum reduxisse. (*S. Greg. Turon. De miracul. S. Martini*, lib. IV, 30.) En défonçant le terrain du jardin actuel de l'abbaye de Ligugé, près du fossé du chemin de fer, on trouva, en effet, quelques fragments de mosaïques, qui attestaient que l'abside de l'ancienne église s'étendait jusque-là. Or, comme les substructions de la tour du clocher paraissent remonter à une très-haute antiquité, on doit en conclure que la basilique primitive avait une immense étendue. Dom Estiennot, du reste, avait déjà fait cette remarque : « *Basilica*, dit-il dans « ses manuscrits, olim ampla a ducentis annis restaurata satis « elegans : La Basilique (de Ligugé) autrefois *très ample* a été « restaurée, il y a deux cents ans, d'une manière assez élégante. »

2. Bolland. *Act. SS. ad diem XVII martii* n° 50.

manquer de vénérer, en passant, le sanctuaire de Ligugé, lorsque, averti par un Ange près du tombeau de saint Saturnin de Toulouse, il partit pour aller répandre ses ferventes prières dans les basiliques de saint Hilaire de Poitiers et de saint Martin de Tours vers le milieu du VIe siècle [1] ? Et lorsque saint Fortunat de Poitiers, après avoir raconté comment saint Germain de Paris se rendant à Saint-Hilaire de Poitiers guérit à *Scorbé-Clairvault*, dans le Châtelleraudais, une femme paralytique et muette, nous montre un peu plus loin le même pontife sortant *de la basilique de Saint-Martin* pour se diriger vers un village appelé Severiacum (Civray) [2], ne serait-il pas permis d'interpréter cette *basilique de Saint-Martin* par le monastère de Ligugé ?

Qui oserait nier encore que sainte Radegonde, si dévote à saint Hilaire et à saint Martin, qu'elle appelait ses pères et ses patrons, soit venue plus d'une fois vénérer ce dernier pontife dans le sanctuaire tout parfumé de ses vertus monastiques ?

Et saint Yrieix *(Aredius)*, que le Poitevin appelle Héray, l'ami de sainte Radegonde, le père de tant de moines imitateurs de ses vertus, et le dévot enthousiaste de saint Martin, lui qui, chaque année, quittait sa solitude du Limousin pour aller chanter, à Tours, en passant par Poitiers, les louanges du saint pontife, a-t-il pu dédaigner, sur son chemin, ce monastère de Ligugé, où ce grand maître de la vie religieuse en avait posé les solides fondements ?

Nous ne chercherons pas ici à revendiquer pour

1. Bolland. *Act. SS. ad XVIII julii*, n° 13.

2. Bolland. *Act. SS. ad* XXVIII *maii*, nis 28 et 37. On peut pourtant interpréter *Severiacum* par *Civray-sur-Cher*.

notre abbaye l'illustre saint Lubin, plus tard évêque de Chartres [1], qui, tout jeune encore, fut reçu dans un monastère voisin de Poitiers, sa ville natale. Nous avons hâte d'arriver à des événements plus certains.

Deux saints qui ont brillé, entre tous, sur le chandelier de l'Église, au VIe et au VIIe siècles, se firent remarquer par leur dévotion envers saint Martin, et se firent un devoir de venir vénérer le sanctuaire et le monastère de Ligugé : nous voulons dire saint Grégoire de Tours et saint Léger, évêque d'Autun, martyr.

Saint Grégoire, archevêque de Tours, raconte [1] que dans l'un des voyages qu'il fit à Poitiers, avant ou après la mort de sainte Radegonde, il eut le désir de venir prier dans ce monastère de Ligugé, fondé par son incomparable prédécesseur, saint Martin. « C'est là, ajoute-t-il, que Martin ressuscita pour la « première fois un mort, comme on le lit dans sa « vie, et c'est de là qu'il a été enlevé pour être fait « évêque. Étant donc arrivé en ce lieu, objet de nos « désirs, je me prosternai devant la balustrade de « l'oratoire, situé à l'angle de la basilique, et où

1. Je me propose de discuter ce point dans mon *Histoire ecclésiastique du Poitou*. Je dirai seulement ici que le monastère *Noidgelinsis*, près de Poitiers, ne peut être que Nouaillé ou Ligugé. Le nom *Noidgelinsis*, pour signifier Nouaillé est insolite absolument, et il n'est pas certain que, au commencement du VIe siècle, le monastère de Noaillé existât. Mais puisqu'il faut nécessairement admettre une faute de copiste dans le nom du monastère, en changeant quelques lettres on obtiendrait peut-être *Locdugiacensis*, l'une des formes du nom de Ligugé (Bolland. *Act. SS. ad* XIV *martii*, nis 1 et 2.)

1. *De Miracul. S. Martini*, lib. IV, c. 30.

« l'on dit qu'il rendit la vie à un trépassé. J'y mêlai « mes larmes avec mes prières, j'y célébrai solen- « nellement la messe, puis je m'informai auprès de « l'abbé si Dieu n'avait pas opéré dans ce même « oratoire quelques miracles. L'abbé m'affirma « devant les moines réunis que souvent les aveugles « y recouvraient la vue et les malades la santé. Mais, « Seigneur, ajouta-t-il, puisque ces prodiges parais- « sent vous intéresser, je vais vous raconter ce qui « est arrivé tout récemment. Une femme des en- « virons de ce lieu, frappée de paralysie, avait com- « plétement perdu l'usage de tous ses membres. « Placée sur une charette, elle allait, traînée par « des bœufs, visitant çà et là les maisons des riches « pour subvenir aux besoins de son indigence. « Transportée ainsi jusqu'en cet oratoire, elle se « prosterne sur le pavé, puis s'avançant avec de « lents efforts, elle baise dévotement le voile qui « couvrait la sainte balustrade, en disant: « O bien- « heureux confesseur, je crois que vous êtes ici pré- « sent, je confesse que vous avez ici ressuscité un « mort. J'ai confiance que, si vous le voulez, vous « pouvez me rendre la santé comme autrefois vous « avez rendu l'âme au trépassé en brisant les por- « tes de l'enfer. » En prononçant ces paroles, elle « arrosait ses joues de larmes abondantes. Or voici « que, sa prière étant à peine achevée, la puissance « du bienheureux pontife réintégra tout ce qui était « desséché, tout ce qui était contracté, tout ce qui « était paralysé dans le corps de cette femme.

« Pareillement, un autre paralytique, étant venu « à ce monastère, n'eut pas plus tôt touché le voile « de cette balustrade qu'il fut délivré de toute infir-

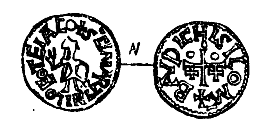
« mité et se retira plein de santé. Ainsi parla l'abbé « de Ligugé. »

Après avoir accompli son pèlerinage, le saint évêque de Tours poursuivit sa route et se rendit jusque dans le diocèse de Saintes, où les habitants lui racontèrent le miracle opéré dans cette contrée par Martin et que nous avons précédemment rapporté [1].

Mais si Ligugé doit se glorifier d'avoir donné l'hospitalité au saint évêque de Tours, à qui la reconnaissance a fait décerner le titre de *Père de notre histoire nationale*, le même monastère ne doit pas être moins fier de la sympathique amitié qui unit pendant plusieurs années l'un de ses abbés à l'un des plus grands et des plus illustres martyrs de l'Église de France. Saint Léger, qui touchait par sa parenté à la race royale des Francs, et qui par sa naissance appartenait peut-être au Poitou. avait été confié tout enfant aux soins de son oncle Didon, évêque de Poitiers. Celui-ci le plaça sous la direction d'un prêtre aussi instruit que prudent, qui lui fit faire, en peu d'années, des progrès rapides dans la science et dans la vertu. Comme saint Savin, le précepteur du futur évêque d'Autun conduisait souvent son élève sur les bords du Clain, jusqu'à Ligugé, où les moines se livraient avec zèle à l'étude. Parmi ces moines s'en trouvait un surtout, remarquable par son éducation et ses connaissances. Il se nommait *Ursinus*. Le pieux jeune homme se lia avec lui d'une sainte amitié, et lorsqu'il devint plus tard archidiacre du diocèse, il aimait à venir puiser dans la solitude de Ligugé les

1. Supra, p. 54.

ferventes inspirations qu'il devait un jour réaliser sur le trône épiscopal d'Autun et jusque dans la mort. Ursinus, devenu abbé de son monastère, ne négligea pas ces excellentes relations ; et lorsque, après la mort de saint Léger, Ansoald, qui avait succédé à Didon, son parent, sur le siége de saint Hilaire, chercha un historien pour retracer la vie et les vertus du saint martyr, il pria Ursinus de se charger de cette œuvre de justice et d'amité. Et c'est ainsi que l'un des plus précieux documents sur la jeunesse, l'épiscopat, la mort et surtout les vertus de saint Léger, est sorti du cloître de Ligugé, à la fin du VIIe siècle. Nous ne dirons rien de l'importance de Ligugé, au VIIe siècle, au point de vue civil. Un triens ou tiers de sol d'or mérovingien dont nous avons déjà parlé et portant pour exergue : SCI MARTINI LOCOTEIACO [1],



semble prouver que notre abbaye avait alors assez d'importance pour avoir acquis le droit de faire battre monnaie en son nom : privilége qui ne s'accordait qu'aux grandes basiliques du royaume, monastiques ou cathédrales.

1. (Cf. *Bullet. de la Société des Antiq. de l'Ouest* 1862, p. 15, et 1864, p. 495.) L'artiste mérovingien a commis une erreur dans l'empreinte du triens, en écrivant LOEOTEIACO au lieu de LOCOTEIACO ; mais ces sortes d'erreurs, d'après les numismatistes, sont assez fréquentes. La forme LOCOTEIACO se lit également dans les Actes de S. Savin (no 2) ; ce qui prouve l'antiquité de ce document.

CHAPITRE XII.

LES ÉTUDES ET LA VIE MONASTIQUE A LIGUGÉ, SOUS L'ABBÉ URSINUS. — LE MOINE DÉFENSOR.

Ce que nous venons de dire de l'ouvrage composé par Ursinus, abbé de Ligugé, nous conduit naturellement à considérer notre monastère au point de vue des études littéraires.

De l'aveu de tous les hommes compétents, les cloîtres, depuis leur origine, ont été des foyers de science, de recueillement et de prière. Les plus grands docteurs de l'Orient comme de l'Occident ne sont sont parvenus au degré de gloire qui les a rendus à jamais illustres, que parce qu'ils avaient cultivé dans la solitude ces trois vertus de la vie monastique. Saint Grégoire de Nazianze et saint Basile, retirés ensemble sur les bords de l'Iris, dans les solitudes du Pont, ensemble plantaient des arbres, arrosaient des fleurs, puis se délassaient de ces travaux par le chant des psaumes, la lecture des saints Livres, des écrits des Pères de l'Église, la transcription des manuscrits, et, la nuit, se livraient aux gémissements de la componction du cœur et aux délices de la contemplation.

Nous avons vu que saint Martin n'avait pas fondé sur une autre base la vie monastique, à Ligugé et à Marmoutiers. La tradition des Pères, à ce sujet, se conservait, dans tous les centres de la vie cénobi-

tique, comme une garantie contre le dépérissement de la discipline et de la ferveur. Les écoles monastiques étaient des pépinières fécondes, où les Églises venaient, à l'envi, chercher des pasteurs remplis de l'esprit et de la science de Dieu, au point que les moines de Lérins, dès le v[e] siècle, obtinrent du Saint-Siége le privilége de n'être pas contraints de subir, magré eux, la charge sacerdotale ou épiscopale. Sulpice-Sévère, le disciple et le biographe de saint Martin, nous apprend qu'un grand nombre d'évêques étaient sortis de l'école de ce saint patriarche de la vie monastique. La vie de saint Savin nous permet d'apercevoir, à travers les obscurités de l'histoire, les traces non équivoques de la conservation des habitudes studieuses à Ligugé. Le moyen de croire que le fils si studieux du comte Eutilius eût choisi, pour se retirer du monde, un monastère où l'oisiveté eût régné en souveraine, où la ferveur eût dégénéré en nonchalance ?

Mais le commencement du v[e] siècle fut une époque lamentable pour toute la Gaule. Les Barbares se ruèrent sur nos riches contrées et les couvrirent de ruines et de désolation. Au milieu de ces dévastations de tout genre, que devint le monastère de Ligugé ?

Et lorsque Clovis, avec ses Francs, vint sous les murs de Poitiers, combattre et renverser la puissance des Visigoths ariens, quel sort fut réservé à notre vallée du Clain, au milieu de ces luttes gigantesques et de ces victoires meurtrières ? Les monuments se taisent sur cette question.

Une induction historique nous permet toutefois d'affirmer que le grand nom de saint Martin ne cessa

d'être un palladium contre les violences des barbares et des hérétiques, aussi bien que contre les envahissements du relâchement dans la discipline. Saint Grégoire de Tours nous parle avec respect de l'abbé de Ligugé et des moines ses frères, et saint Martin continuait à y faire éclater sa puissance miraculeuse. Il est vrai que saint Filbert venant, à quelques pas de Ligugé, à Saint-Benoît de Quinçay, établir les usages monastiques des enfants de saint Benoît, les a peut-être introduits également dans notre monastère de Saint-Martin ; mais ce changement d'usages ne suppose pas nécessairement un besoin de réforme. Ce n'était qu'un perfectionnement.

Enfin nous venons de voir l'abbé Ursinus choisi par le saint et savant évêque Ansoald et par l'abbé de Saint-Maixent, son ami, comme étant l'homme le plus capable de raconter à la postérité les vertus de l'illustre saint Léger martyr. Cette double amitié et celle du bienheureux martyr lui-même prouvent en faveur de la piété de celui qui en était l'objet. Son livre, écrit à dessein dans un style simple et à la portée du vulgaire, nous est d'ailleurs une preuve que les lettres, à Ligugé, étaient cultivées avec autant de succès que dans les autres écoles monastiques les plus célèbres à cette époque.

Mais un monument, échappé aux ravages des révotions [1], vient surtout confirmer cette appréciation et

1. Dès le commencement du IXe siècle, cet ouvrage de notre moine de Ligugé se trouvait placé avec honneur parmi les manuscrits de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Riquier en Ponthieu. D. Mabillon, en ayant découvert un exemplaire dans celle du Mont-Cassin, en a fait imprimer la préface dans l'ap-

nous initier au genre d'études qui dominait alors dans notre cloître de Saint-Martin. Ce monument est un petit livre composé par un moine de Ligugé, nommé Défensor, et qui se dit lui-même disciple d'Ursinus, son abbé. Cet ouvrage respire un parfum de grâces, de douce méditation et de cet ascétisme religieux qui épanouit l'âme dans le recueillement et la piété. Le style en est pur et facile, et la science s'y dérobe sous les traits empruntés de toutes les grandes figures des Pères des Églises grecque et latine. L'humble moine intitule son livre : SCINTILLARUM LIBER. LE LIVRE DES ÉTINCELLES. C'est bien en effet comme une étincelle du feu sacré qui enflammait les cœurs de ces moines si méprisés, mais qui ne renfermaient pas moins alors dans leurs grandes âmes les seuls vrais principes régénérateurs de la société aux abois. Quatre-vingts chapitres partagent les pensées diverses, qui forment ce recueil aussi édifiant qu'instructif : elles sont tirées de divers passages de l'Écriture sainte, du pape saint Clément Ier, d'Origène, de saint Cyprien, de saint Basile, de saint Augustin, d'Eusèbe, qui semble être celui d'Emèse, d'un certain Joseppe ou Joseph, de saint Césaire d'Arles, de saint Grégoire le Grand, de saint Isidore de Séville, et des Vies des Pères.

Avant de recueillir quelques-unes des fleurs de ce

pendice du second tome de ses *Annales bénédictines*. Il le croyait inédit ; mais il avait déjà été publié plusieurs fois, à Bâle, à Anvers, en 1550, à Venise en 1552, à Cologne en 1556, et même à Rome en 1560, parmi les œuvres du vénérable Bède : tant on avait estimé la doctrine et la piété qu'on respire dans chaque sentence. Il a été réimprimé dans la *Patrologie latine* de M. Migne, tome LXXX, p. 598.

bouquet spirituel, dans lequel le pieux moine de Ligugé a réuni toutes les aspirations que peuvent produire les vertus chrétiennes et monastiques, écoutons-le nous initier à la pensée qui a dirigé son travail.

« Lecteur, qui que tu sois, dit-il, en lisant ce petit livre, je t'en prie, lis de cœur et goûte avec reconnaissance les paroles d'un miel céleste qu'il contient. Bonne volonté et un peu de travail : voilà tout ce qui est de moi et rien de plus. Dans cette composition, que j'appelle une *Étincelle*, tout est extrait des paroles du Seigneur et de ses saints. Rien n'est sorti de mon esprit; mais tout est l'œuvre de la grâce de Dieu et de mon Père Abbé Ursinus.

« Voué à l'obéissance et à l'étude, j'ai trouvé dans chacune des pages que je méditais, une sentence qui m'a ravi, et je l'ai aussitôt recueillie avec empressement, comme une perle précieuse ou un riche diamant. Ce sont des gouttes d'eau multipliées qui forment les fontaines; j'ai de même essayé de former ce livre en réunissant de petits extraits de nombreux volumes. De même encore que les étincelles s'échappent du foyer ardent; de même dans ce livre scintillent de splendides sentences de l'Écriture. C'est au monastère de Saint-Martin de Ligugé, où j'ai reçu la tonsure monastique, que je donne ce fruit de mon labeur. Qu'il soit feuilleté à perpétuité dans ce lieu béni, où, depuis mon adolescence, mes Pères et mes maîtres ont doté mon intelligence de leur savoir. Je l'ai écrit de ma propre main, avec l'aide de mon Sauveur Jésus, et je lui donnerai de l'accroissement sous le regard du Christ, s'il me fait la grâce d'obéir aux ordres de mes supérieurs, et de multiplier les

œuvres du service que je leur dois.... En inscrivant mon nom, qui est *Defensor*, je n'ai point en vue d'acquérir une vaine gloire, mais uniquement de porter ceux qui me liront à ce souvenir de moi devant Dieu..... Enfin je conjure les lecteurs de ce petit livre et ceux qui l'entendront lire de faire pour moi cette dernière prière : que tant que je vivrai, je sois rempli de la sagesse divine, et qu'au sortir de cette chair mortelle je mérite la vie éternelle et bienheureuse. Amen. »

Ainsi parle dans son prologue le modeste enfant de saint Martin et de saint Benoît. On y sent tout son cœur, on y voit toute son âme limpide et pure. Élevé, comme il le dit, dès son enfance, dans le monastère, à l'ombre de la science et de la vertu des moines, et surtout de l'abbé Ursinus, il n'avait connu que le charme de la charité.

Aussi son livre débute-t-il par cette vertu fondamentale, qui faisait l'objet de sa prédilection. D'abord c'est Jésus-Christ lui-même qui prend la parole par cette sentence sublime : « Personne ne peut avoir « une charité supérieure à celle qui fait donner sa « vie pour ses amis. » Puis c'est le grand Apôtre saint Paul qui s'écrie : « La charité est patiente, elle « est bénigne. » Puis, après saint Jean et Salomon, saint Augustin apparaît et nous communique quelques-unes des belles pensées qui ont jailli de son cœur enflammé : « Tout ce que nous faisons sans la charité est inutile. » — « Notre étude est vaine et sans valeur, si nous ne possédons pas la charité, qui est Dieu même. » Ici on voit le bénédictin livré à l'étude, mais s'élevant jusqu'à celui qui seul peut récompenser ses travaux. « L'homme est parfait, alors qu'il est

plein de la charité». dit le même saint. — « Etends les bras de ta charité dans le monde entier, si tu veux montrer que tu aimes le Christ: car les membres du Christ sont répandus dans tout l'univers. »

Après saint Augustin, écoutons saint Grégoire le Grand :

« Celui-là a la charité, dit-il, qui aime son ami en Dieu et son ennemi à cause de Dieu. » Et encore : « La charité s'élève à une hauteur vraiment sublime lorsqu'elle s'incline miséricordieusement jusqu'au degré le plus infime du prochain. » — « La vertu d'une prière véritable consiste dans l'élévation de la charité. » — Et saint Jérôme : « La distance ne sépare jamais ceux que l'amour unit. »

Après saint Isidore, saint Cyprien, saint Basile, et saint Césaire d'Arles, saint Ephrem prononce le dernier cette belle sentence : « La charité, c'est une colonne et un firmament dans une âme sainte. » Notre pieux écrivain recueille ensuite les textes les plus édifiants sur la *patience*, puis sur *l'amour de Dieu et du prochain*. Savourons, sur cette dernière vertu, cette belle fleur de saint Basile le Grand: « Une âme est d'autant plus large dans l'amour du prochain, qu'elle est plus élevée dans la connaissance de Dieu. »

Le modeste cénobite de Ligugé ne pouvait oublier dans ses méditations la vertu d'humilité. Aussi les textes de l'Écriture sainte et des Pères abondent-ils sur ce sujet.

Après Origène, c'est Augustin qui parle. « Dieu s'est fait humble, s'écrie-t-il, que l'homme superbe rougisse. »

Et saint Grégoire : « Plus l'humilité s'incline profondément, plus elle s'élève hautement ».

Et saint Isidore de Séville : « Les vertus que l'on réunit sans humilité ne sont qu'une poussière ramassée sur le chemin. » — Et encore : « L'humilité ne connaît point de chute. »

Et cette parole des Pères du désert : « Tout travail que n'accompagne pas l'humilité n'est que vanité. »

Le chapitre suivant revient encore sur la charité, sous le titre : *indulgence envers le prochain.* Dans le chapitre VIe qui traite *de la componction du cœur*, nous ne cueillerons que cette sentence de saint Isidore : « La componction du cœur, c'est l'humilité de l'esprit qui se répand avec des larmes au souvenir du péché et sous la crainte du jugement. »

Sur la *prière*, notre solitaire a noté une pensée remarquable de saint Jérôme : « De même qu'il ne convient pas à un soldat d'aller sans armes au combat, de même il est dangereux à un chrétien de s'aventurer n'importe où, sans la prière. »

Le chapitre VIIIe est consacré à la *confession* de ses péchés. Plusieurs passages des Pères prouvent manifestement la nécessité de la confession sacramentelle, comme celui-ci, de saint Ambroise : « On ne peut appliquer un remède à celui dont la plaie est cachée. » Après la *confession*, Défensor traite de la *pénitence* ou *satisfaction* de ses fautes, puis de l'*abstinence*, de *la crainte de Dieu*, de la *virginité*, *des vertus et des vices* en général et en particulier [1]. Dans le chapitre XXXIXe qui a pour titre : *Des moines*, nous remarquerons cette pensée de saint Jérôme, que

1. Je suis persuadé que les copistes ont interverti l'ordre des chapitres qui sont un peu en désordre dans les manuscrits et les imprimés.

notre pieux cénobite semble avoir pris lui-même pour modèle : « Le moine qui désire Jésus-Christ ne cherche rien autre chose ; mais sa cellule est pour lui un paradis terrestre, dans lequel il cueille les fruits divers des saintes Écritures, savourant ceux-ci avec délices, goûtant ceux-là avec amour. »

Sur l'*aumône*, écoutons le grand ami des pauvres, saint Grégoire : « Retenir avec parcimonie les biens terrestres, c'est les perdre ; les distribuer avec largesse, c'est les sauvegarder. »

Le chapitre de la *tribulation* renferme non seulement les passages les plus remarquables de saint Paul, mais encore des pensées sublimes tirées des saints Pères. Quelle sentence plus frappante, par exemple, que celle-ci de saint Grégoire : « Par une juste dispensation de la divine Providence, là où les fautes ont été prolongées, une maladie prolongée est chargée de les purifier ? » Et cette autre de saint Isidore : « Dieu a deux manières de nous frapper : l'une par laquelle, dans un dessein de miséricorde, il nous frappe en notre corps pour nous corriger ; l'autre par laquelle, dans son amour, il nous blesse au fond du cœur pour rendre plus ardent notre amour envers lui. » Du reste, rien n'est oublié dans cette compilation du moine de Ligugé, ni les obligations de la famille, ni les devoirs sociaux, ni les pauvres, ni les riches, ni les tentations, ni la vie, ni la mort.

Enfin le dernier chapitre a pour titre : *de lectione, de la lecture*. Parmi les belles sentences des Pères de l'Église, notons, avec notre Défensor, celle-ci qui est de saint Augustin : « Nourris ton âme de lectures

divines, et tu te prépareras une table chargée de mets spirituels. » Et cette autre de saint Jérôme : « Ayons soin d'apprendre sur la terre les sciences que nous garderons au Ciel. » Et encore cette parole de saint Isidore : « Quand nous prions, nous parlons avec Dieu; lorsque nous étudions, c'est Dieu qui nous parle. » Et ailleurs : « Dans vos lectures, n'aimez pas la phrase, mais la vérité. »

Le lecteur sérieux avouera que l'école monastique de Ligugé, dirigée par un maître nourri de si nobles pensées[1], devait former des âmes aussi grandes que généreuses. En face des aberrations des utopistes modernes qui veulent restreindre l'enseignement dans les limites d'une étude matérielle,on aime à se reporter à ces temps plus sages, où l'on comprenait la nécessité de fonder l'instruction élémentaire sur les vrais principes de la religion chrétienne, unique source de la vraie civilisation. Quant à Défensor, l'histoire se tait sur le reste de sa vie et sur sa mort.

1. En tête du prologue des *Étincelles* publié par D. Mabillon se lit un titre où Défensor est qualifié de *grammaticus* : ce qui signifiait alors *un homme chargé d'enseigner*. Défensor était donc chargé de diriger l'école monastique de Ligugé, au VII[e] siècle.

CHAPITRE XIII.

DE LA RÈGLE DE SAINT BENOÎT A LIGUGÉ.

Les deux monuments littéraires élevés par la science et la piété de l'abbé Ursinus et de son disciple *Défensor*, viennent de nous montrer avec quelle religieuse fidélité les moines de Ligugé avaient conservé, jusqu'à la fin du VIIe siècle, sur l'importance de la culture de l'intelligence, les paternels enseignements de saint Martin et de saint Hilaire, leurs illustres fondateurs. Mais les autres règlements transmis par ces deux grands hommes n'avaient-ils également subi aucun changement depuis le IVe siècle?

Pendant deux cents ans les monastères des Gaules avaient vécu des traditions apportées de l'Orient par saint Athanase, saint Eusèbe de Verceil et saint Hilaire, perfectionnées, vivifiées par les leçons et les exemples de notre admirable saint Martin. Mais, au VIe siècle, saint Benoît parut, et, sous l'inspiration du Saint-Esprit, rédigea sa Règle, chef-d'œuvre de discrétion et de sagesse en toutes choses, véritable constitution modèle de tout gouvernement solide et durable. C'était le fruit de l'expérience et de ce tact romain qui a subjugué le monde. Toutefois, afin de montrer que son œuvre n'était pas une innovation, mais une restauration basée sur les assises posées par les

grands maîtres qui l'avaient précédé, le saint législateur eut soin de rappeler à ses disciples que son enseignement n'était que l'écho de celui de saint Basile et des saints Pères ; et pour graver cette pensée plus profondément dans leur esprit, il voulut que les oratoires du Mont-Cassin fussent dédiés, l'un à saint Jean-Baptiste, l'autre à notre admirable saint Martin, le grand propagateur de la vie religieuse en Occident.

Cette belle pensée de relier le passé à l'avenir, en le rattachant à la puissante protection de saint Martin, fut fidèlement suivie par saint Maur, son disciple chéri, lorsqu'il vint établir le monastère de Glanfeuil, aujourd'hui Saint-Maur-sur-Loire en Anjou : l'un des quatre oratoires qu'il y bâtit fut également consacré à notre saint Martin.

Ce n'est point le lieu de raconter l'histoire de cet établissement des enfants de saint Benoît, en France et aux portes du Poitou. Mais ce que nous devons dire, c'est que, l'abbaye de Glanfeuil à peine fondée, l'opinion générale des esprits se déclara en faveur de l'observance qu'on y pratiquait. L'abbaye de Saint-Martin de Tours fut une des premières à l'embrasser [1] ; et cet exemple donné par une maison bâtie par saint Martin lui-même, exerça une grande influence sur les autres monastères dont les origines se rattachaient à l'action plus ou moins directe du même pontife. Dans le pays d'Herbauges, l'abbaye de Saint-Martin de Vertou, et dans le Haut-Poitou celle de Saint-Jouin-

1. Mabillon *Prefac. ad Act. SS. O. S. B* sæc. II, n° XXVI et sæc. III part. 2a, nis XLII, XLIII.

de Marnes [1], ne tardèrent pas à suivre la même voie; et saint Junien, l'ami de sainte Radegonde, réunissant à Mairé, vers 560, les disciples qui s'étaient placés sous sa conduite, leur donnait pour règle celle de Glanfeuil [2].

Cinquante ans plus tard cette révolution monastique n'était pas seulement partielle; elle était complète. Saint Filbert l'avait opérée dans les principaux centres de la vie religieuse de notre province, notamment à quelques pas de Ligugé, à Saint-Benoît de Quinçay [3]; et l'abbaye de Saint-Maixent l'avait acceptée tout au moins du temps de saint Léger, son abbé [4].

Placée au milieu de ce mouvement général de rénovation monastique, l'abbaye de Ligugé y aurait-elle seule résisté? Il est difficile de le croire. Les liens d'amitié qui, comme nous l'avons vu, existaient entre les deux maisons de Saint-Maixent et de Ligugé, corroborent encore cette induction historique.

Nous pouvons donc affirmer, sans crainte de nous tromper, que notre monastère était habité par des bénédictins, lorsque l'abbé Ursinus et son disciple Défensor se rendirent célèbres par leur science et leurs vertus. Défensor élevé dès sa jeunesse dans le

1. S. Achard, au commencement du VII[e] siècle, y trouva établie la règle bénédictine.

2. *Act. SS. O. S. B.* sæc. I, p. 294, n° 10.

3. Ce monastère, qui remonte peut-être au IV[e] siècle, fut rebâti, au VII[e], par les libéralités des parents de saint Achard, nobles habitants de Poitiers, qui avaient de riches propriétés dans la banlieue (*in suburbio*) de cette ville, sans doute à Saint-Benoît même. On sait que la noble famille des Achard revendique pour sien ce saint abbé de Jumièges.

4. Dom Pitra, *Vie de saint Léger*, p. 94.

cloître de Ligugé rappelle naturellement le souvenir de saint Maur et de saint Placide, qui, eux aussi, furent confiés, dès leur enfance, aux soins paternels de saint Benoît.

Mais qui peut sonder les secrets impénétrables de la Providence? L'histoire est pleine de cataclysmes imprévus dont l'éternité seule pourra nous découvrir les mystères. Saint Benoît, du haut du Mont-Cassin, remplit le monde de la renommée de ses éminentes vertus, du bruit de ses miracles. Il y fonde une œuvre qui possède, ce semble, tous les caractères de l'immortalité. Et pourtant, de son vivant même, Dieu lui révèle que son monastère va être livré aux barbares, qui le réduiront en cendres; et c'est à peine s'il peut obtenir du Ciel la vie sauve pour ceux de ses disciples qui devront être témoins de cette désolation. Saint Maur, son bien-aimé disciple, vient fonder à Glanfeuil une communauté florissante. Or, avant de mourir, il apprend que presque tous ses enfants doivent le précéder dans la tombe, frappés par l'ange ennemi de tout bien; et cette catastrophe réduit désormais à des proportions minimes l'existence de cette abbaye-mère, jusqu'au jour où elle s'écroule sous la main destructrice d'un indigne abbé commendataire.

Ligugé, créé par saint Martin, subit aussi cette loi de l'abaissement, après le départ et surtout après le décès de son illustre fondateur. Toutefois, nous l'avons vu, vers le milieu du VIIe siècle, une vie nouvelle semble le replacer sur le chandelier de l'histoire. Son abbé est l'ami des plus saints personnages du Poitou, et l'un de ses moines rend son école célèbre. Mais ces deux hommes, qui ont

fait sa gloire, sont à peine sortis de ce monde, que les barbares s'abattent sur nos contrées, et détruisent le monastère de fond en comble.

De ces faits et de tant d'autres, il semble résulter que Dieu veut d'ordinaire que la mort domine plus ou moins sur le berceau de tout ce qui est grand et fécond. Voyez le tombeau du Christ lui-même, véritable berceau de la vie chrétienne. L'humiliation fut son partage pendant plusieurs siècles, en attendant qu'il redevînt glorieux sous l'empire de Constantin, et aujourd'hui encore les infidèles en sont les maîtres. Le monastère de Ligugé, berceau, en Occident, de la plus belle et de la plus féconde des institutions chrétiennes, de la vie monastique, devait subir cette grande loi de l'humiliation du Calvaire.

CHAPITRE XIV.

COUP D'ŒIL SUR LES DÉVASTATIONS BARBARES AU VIIIe SIÈCLE. — DESTRUCTION DE L'ABBAYE DE LIGUGÉ.

Au moment où le moine Défensor descendait en paix dans la tombe, la première race de nos rois penchait vers sa ruine. Au Nord, ses derniers représentants étaient contraints de céder le pouvoir au fils de Pepin d'Héristal, Charles Martel ; au Midi, le prince Eudes, duc ou roi de l'Aquitaine, se débattait contre les incursions incessantes des Sarrasins, qui, maîtres de l'Espagne, convoitaient la possession de l'ancienne Gaule. Déjà toute la Gascogne était tombée en leur puissance. En vain le duc d'Aquitaine s'efforce d'arrêter ce torrent, en s'alliant à l'un des chefs arabes révoltés contre l'autorité du kalife. Abdérame, envoyé contre le rebelle, n'eut pas de peine à l'écraser ; et alors, débarrassée de tout obstacle, l'armée des infidèles couvrit de ses innombrables phalanges, comme une nuée de sauterelles, les campagnes désolées de notre pays. Bordeaux, Périgueux, Saintes, Poitiers virent successivement avec terreur ces hordes de barbares. Toutes les églises, tous les monastères, tout ce qui appartenait au culte chrétien s'affaissait sous leurs coups destructeurs. L'église de Saint-Hilaire de Poitiers, notamment, est signalée par tous les annalistes contemporains comme ayant

été la proie des flammes, allumées par ces infidèles [1]. Dieu les arrêta, au moment où ils se mettaient en marche pour aller réduire en cendres la célèbre basilique de Saint-Martin à Tours, qu'ils savaient être l'un des sanctuaires les plus vénérés des chrétiens [2]. Charles Martel accourut avec ses Francs indomptables, et non loin de Poitiers, dans une lutte gigantesque qui dura sept jours entiers, il anéantit pour toujours la puissance musulmane dans nos contrées.

Au milieu de cette invasion, de ces incendies, de ces dévastations, de ces armées ennemies, que devint l'antique abbaye de Ligugé ? Il est très-probable qu'elle tomba, comme tant d'autres, victime de ce fléau épouvantable. La haine que les infidèles manifestaient hautement contre le principal sanctuaire de saint Martin nous fait présumer qu'ils n'épargnèrent pas le monastère qui, après celui de Tours, était le plus vivant souvenir de ce grand Pontife. Nous venons d'ailleurs de remarquer que la basilique de Saint-Hilaire avait été également l'objet de leur fureur. Hilaire et Martin étaient en effet les deux grands protecteurs de la France.

Une preuve encore que notre monastère fut détruit à cette époque, c'est qu'il ne figure pas dans le cadastre dressé sous Louis le Débonnaire [3].

Mais quel fut le sort de ces ruines depuis l'an 732 jusqu'au milieu du XIe siècle, où le nom de Ligugé reparaît dans l'histoire ? Il est probable que la basilique et le pèlerinage de l'ora-

1. D. Bouquet, II, 454, 684.
2. Fredeg. chronic. cont. D. Bouq. II, 454.
3. D. Bouquet, VI, 408.

toire de Saint-Martin furent confiés aux soins de quelques clercs séculiers, comme à Saint-Maur-sur-Loire, ou furent remis entre les mains des moines de Saint-Hilaire-le-Grand, qui ne tardèrent pas à réparer les dommages causés par l'incendie [1] à leur majestueux sanctuaire.

Nous ne dirons donc rien des ruines accumulées sur notre sol poitevin, cent ans plus tard, par les barbares du Nord. Ce nouveau fléau ne put qu'achever une destruction déjà presque complète. Et si les bâtiments de l'abbaye, avec la magnifique église qui en faisait l'ornement, disparurent sous tant de dévastations réitérées, ses possessions et ses revenus ne furent pas plus épargnés. Nous savons, par les documents du temps, que le monastère de Saint-Maixent fut livré en proie à la rapacité des hommes d'armes qui avaient triomphé des Sarrasins avec Charles Martel, mais qui firent payer si cher à l'Église leur utile victoire. Ligugé dut subir le même sort, comme presque tous les biens ecclésiastiques. Et si le fils de Charlemagne se reconnaissait impuissant à faire restituer à l'illustre abbaye de Saint-Maixent ce qui lui avait appartenu, on peut croire qu'il en fut de même relativement à celle de Ligugé.

1. Cette hypothèse n'est pas dénuée de fondement. Elle expliquerait la prétention des chanoines de Saint-Hilaire, au XVIe siècle, d'avoir eu autrefois sous leur dépendance les abbayes de Saint-Hilaire de la Celle, de Saint-Martin de *Ligugé*, etc. C'est aussi le sentiment de D. Estiennot (*Antiquitates Benedict.* chap. I, § II). Mais cette sujétion dura peu, selon toute apparence, et dut cesser lorsque Saint-Hilaire fut ruiné de nouveau, au IXe siècle, et devint la proie des comtes du Poitou, qui y établirent des chanoines, au Xe siècle.

Cette dernière paraît être tombée plus tard entre les mains du comte même du Poitou [1], qui en distribua les domaines à ses vassaux les plus fidèles. Quoi qu'il en soit, un événement important vint tout à coup redonner à notre monastère une partie de sa vie d'autrefois.

1. On arrive à cette conclusion historique en voyant les redevances particulières que devait notre monastère au comte de Poitou. (Cf *Hist. de Maillezais* par Lacurie, p. 324.)

CHAPITRE XV.

L'ABBAYE DE SAINT-CYPRIEN ET LE PRIEURÉ DE MÉZEAUX. MAILLEZAIS ET LIGUGÉ.

Parmi les dépendances de notre abbaye, pendant ses jours de prospérité, on peut sans témérité compter la petite église de *Saint-Vincent de Mézeaux*, aujourd'hui annexe de la paroisse et de la commune de Ligugé[1]. Il est difficile de supposer qu'une église ou chapelle ait été érigée aux portes du monastère de Saint-Martin, en dehors de son influence, qui s'exerçait alors jusqu'aux extrémités de notre province. Mais, par suite des usurpations dont nous avons parlé, ce petit sanctuaire avec ses dépendances était entré dans le domaine du sire de Lusignan, probablement par donation du comte de Poitou. Ce seigneur, voulant récompenser le zèle de l'un de ses vassaux, lui avait transmis cette propriété ecclésiastique ; et, au commencement du XIe siècle, elle appartenait à un certain Gautier, *surnommé Garnier*[2], et à sa femme

1. Il faut en dire autant de Fontaine-le-Comte, et surtout de Bonnevaux, qui furent érigés en abbaye au commencement du XIIe siècle. Bonnevaux existait certainement, comme église ou chapelle, au IXe siècle, puisqu'on a trouvé, en 1854, dans un des murs de l'église, un très-riche trésor de sous carlovingiens, dont les plus récents étaient de la fin de ce même IXe siècle. Cf. *Revue des Provinces de l'Ouest*, II, 355, 369, et 4° *Bulletin Soc. Antiq. Ouest.* 1854, p. 252, 281.

2. *Collect. D. Font. VI*, 531 (vers l'an 1007).

Anna, dite *la Blanche*. Ils avaient eu trois filles : Aitildis, Raingardis et Abelina. C'étaient des gens craignant Dieu, et qui voulaient sans doute restituer, sinon à ses anciens possesseurs, du moins à une fervente abbaye, un bien exclusivement ecclésiastique et monastique à son origine. Outre l'église elle-même de Saint-Vincent de Mézeaux, Gautier et sa femme donnèrent à Saint-Cyprien de Poitiers[1] tout le fief presbytéral qui y était uni, avec la dîme entière du vin, et les trois quarts de la dîme de toute la paroisse, qui se prenait sur les redevances, les légumes, le lin, le chanvre, etc.

Cette donation fut ratifiée par Hugues dit *le Blanc*, sire de Lusignan, du fief duquel relevait ladite église ; par le donateur et sa femme; par Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine et comte de Poitou, accompagné de ses deux fils Guillaume et Odon; par Gislebert, évêque de Poitiers, et le prêtre desservant l'église de Mézeaux, nommé Tescelin ; par Theudelin, abbé de Maillezais, dont nous parlerons bientôt ; par Beliardis, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, qui paraît avoir joué un rôle considérable dans les affaires ecclésiastiques de son temps ; par Geoffroy, Trésorier[2] de Saint-Hilaire-le-Grand; par un certain Petronus, qui se qualifie de Docteur

1. Dans une autre charte, Garnier, sa femme et ses trois filles donnent à la même abbaye de Saint-Cyprien leur aleu de Mont-Gaudoin avec ses vignes, ses terres, ses bois, ses fermes, etc. Ce qui suppose qu'ils possédaient une assez grande fortune. (D. Font. VI, 641.)

2. Le Trésorier de Saint-Hilaire-le-Grand était le principal dignitaire de ce Chapitre, à défaut de l'abbé, dont les comtes de Poitou et ducs d'Aquitaine, puis les rois d'Angleterre et enfin ceux de France se réservèrent le titre.

ès-lois (*legis doctor*), et enfin par Ébulon, l'un des seigneurs de la cour du comte de Poitou.

Cet acte important, passé en la ville de Poitiers, doit se rapporter à l'an 1009 ou 1010. Comme on le voit, Guillaume, à qui nos annales provinciales décernent à si juste titre le nom de Grand, gouvernait alors l'Aquitaine et le Poitou. C'était un prince aussi religieux que brave, qui n'avait rien de plus à cœur que la gloire de l'Église. Il semblait avoir pris Charlemagne pour modèle. Chrétien fervent et fils dévoué du Saint-Siége, il s'était fait un devoir d'accomplir, chaque année, le pèlerinage de Rome, ou tout au moins celui de Saint-Jacques de Compostelle, d'encourager la piété de ses sujets envers Dieu et envers les saints honorés dans ses vastes États. Protecteur zélé de l'Ordre monastique, il aimait à s'entourer des prélats et des abbés qui pouvaient l'aider dans l'œuvre de régénération sociale qu'il méditait. Nous avons déjà dit dans quel état d'abaissement les églises et les monastères avaient été plongés par la féodalité, surtout depuis l'invasion normande. Le généreux prince d'Aquitaine entreprit de faire refleurir la vie religieuse dans son duché comme au temps des meilleurs jours.

Environ cinquante ans auparavant, sa mère, la comtesse Emma, avait fait bâtir une magnifique église en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul, à l'extrémité du Bas-Poitou, dans un terrain qui formait alors une île, mais qui aujourd'hui se trouve à une assez grande distance de l'Océan. Cette île était celle de Maillezais, appelée à jouer un rôle important dans l'histoire du pays. Par le conseil de sa femme, Guillaume Fier-à-Bras, duc d'Aquitaine,

avait élevé contre les pirates du Nord une puissante forteresse, à la pointe de cette île, près d'un ancien manoir de ses prédécesseurs. Mais la pieuse Emma, excitée par la découverte d'une antique église, non loin de ce manoir, avait persuadé à son mari de bâtir sur ces ruines un temple splendide, une forteresse spirituelle, qui protégerait la première contre les embûches de l'ennemi; et afin de compléter son œuvre, elle avait obtenu d'y établir douze moines avec un prieur à leur tête, en attendant le jour où la maison serait assez richement dotée pour être érigée en abbaye.

Or, parmi les monastères de France réformés par le grand saint Odon, abbé de Cluny, celui de Saint-Julien de Tours avait eu le privilége insigne de recevoir, non-seulement ses enseignements, mais encore son dernier soupir et sa dépouille mortelle. Depuis cette époque, cette abbaye était devenue l'un des centres les plus vénérés de la vie religieuse dans nos contrées. C'était aussi l'un des plus illustres monastères de la grande Réforme dont le foyer était à Cluny. Ce fut là qu'Emma alla chercher les treize moines qu'elle destinait à peupler son prieuré de Maillezais. Un autre motif l'avait aidée à déterminer son choix. Gauzbert, qui gouvernait alors le monastère de Saint-Julien, était à la fois son proche parent et l'un des hommes les plus recommandables de son temps. Le vénérable abbé s'empressa de seconder le pieux dessein de sa cousine, et lui envoya douze moines, à la tête desquels il établit pour prieur Theudelin ou Theudon, que nous avons vu signer la charte de Mézeaux.

Nous ne raconterons point ici comment une sépa-

ration deux fois répétée, entre Emma et son mari, renversa pendant plusieurs années une fondation si pieusement inaugurée. Mais à peine Guillaume Fier-à-Bras eut-il fermé les yeux sous la coule bénédictine dans l'abbaye de Saint-Maixent (998 ou 999)[1], que son fils Guillaume le Grand se hâta de réparer les suites funestes de ces discordes domestiques.

Son père n'avait pas seulement renvoyé à Tours la colonie monastique appelée à Maillezais par la comtesse Emma, mais il avait encore réuni le nouveau prieuré avec tous ses biens, à l'abbaye de Saint-Cyprien, où il se retira lui-même pendant quelque temps. Guillaume le Grand commença par rappeler les moines exilés, et fit casser l'union du prieuré à l'abbaye de Saint-Cyprien. Puis l'abbé Gauzbert, accompagné du prieur Theudelin, vint à Poitiers pour cimenter par un accord cet acte de réparation. L'abbaye de Saint-Cyprien, en compensation, reçut du prince toute la forêt de Deil en Aunis[2] (en 1003).

Mais ce n'était là qu'un incident de l'œuvre de régénération morale dont nous avons parlé, et que le jeune prince avait inaugurée dès le commencement de son règne. Dans ce but, il avait appelé à son aide l'un des plus grands serviteurs de Dieu de cette époque, saint Odilon, abbé de Cluny; et par lui et avec lui, il avait fait adopter les observances en usage dans cette illustre abbaye par presque tous les monastères de l'Aquitaine et du Poitou: Nouaillé, Saint-Savin, Saint-Jean-d'Angely, Saint-Cyprien,

1. On fait généralement mourir ce prince en 994, mais à tort, comme nous le prouverons dans notre *Histoire ecclésiastique du Poitou.*

2. D. Font. VI, 483.

peut-être Ligugé [1], et plusieurs autres, furent de ce nombre. Cependant Maillezais demeura sous la dépendance de Saint-Julien de Tours et de son abbé Gauzbert, jusqu'à la mort de celui-ci, arrivée le 27 septembre de l'an 1007 [2]. Le duc d'Aquitaine saisit cette occasion pour achever la fondation de sa mère, et récompenser le prieur Theudelin, dont il avait fait l'un de ses plus intimes conseillers. Theudelin fut élu premier abbé de Maillezais (1008).

Une fois revêtu de ce titre, le nouveau prélat mit en œuvre toute son habileté pour rendre son monastère l'un des plus florissants du Poitou, sous tous les rapports ; et il réussit au delà de ses espérances.

Lorsqu'il signa la charte relative à l'église de Mézeaux en faveur de l'abbaye de Saint-Cyprien, dont nous parlions tout à l'heure, il revenait probablement de Rome, où il avait accompagné le duc Guillaume, et avait obtenu la confirmation, par le pape Sergius V, de l'érection de son monastère en abbaye [3]. C'était le début de l'influence immense qu'il devait exercer en Poitou et en Touraine, pendant les trente-huit ans qu'il vécut encore. Né de parents juifs, converti dans sa jeunesse au christianisme, instruit dans la vie religieuse par saint Maïeul, abbé de Cluny et disciple de saint Odon, esprit actif, entreprenant sous une apparence modeste, on peut dire de lui qu'il avait les défauts et les

1. Je place Ligugé parmi les monastères réformés par l'Ordre de Cluny, parce que sa destinée se rattacha plus tard à celle de Maillezais, qui appartenait incontestablement à cet Ordre au XIe siècle, comme on le voit par l'acte de l'élection de l'abbé Goderannus. (1060.)

2. *Gallia Christiana*, t. XIV, 241.

3. *Bibliot. nov.* Labbe, II, 233.

qualités de sa race. Le duc Guillaume s'en servit utilement pour répandre la réforme dans les divers monastères de ses États. Un très-grand nombre se soumirent en effet à sa direction, et il en gouverna même plusieurs avec le titre d'abbé.

D'autres furent placés ou se placèrent eux-mêmes sous la dépendance immédiate de l'abbaye de Maillezais. *De ce nombre fut notre monastère de Ligugé* [1]; et, si l'on en juge par les restes que nous pouvons encore admirer sous la tour du clocher actuel, notre église fut restaurée sur un plan digne du grand souvenir qu'elle rappelait. Ces ruines sont en même temps des témoins fidèles de l'importance relative qu'elle acquit, à cette époque, sous l'inspiration de l'abbé de Maillezais. Il faut même que cette réforme et cette restauration aient été remarquables, puisque plus de cent quarante ans après, comme nous le

1. Nous n'avons pas de preuve directe que ce fut sous cet abbé que notre abbaye fut incorporée au domaine de Maillezais ; mais, d'une part, les arceaux et les chapiteaux des colonnes enfouis sous le clocher, et la mention de Ligugé comme dépendance de Maillezais, dès l'an 1065, presque aussitôt après la mort de Theudelin (Raymundus, *præpositus de Luziaco*, pour *Leguziaco*, ainsi que le prouve une autre charte de 1088 environ. *Hist. de Maillezais* par Lacurie, p. 213, 218) ; d'autre part, l'assertion de Pierre de Maillezais, auteur contemporain, qui nous apprend que Theudelin régit et accapara un grand nombre de monastères, sont des témoignages plus que suffisants et de la réforme inaugurée, à cette époque, à Ligugé, et de l'annexion qui en fut faite par Theudelin à son abbaye de Maillezais. La charte citée plus haut démontre que notre monastère, au XI[e] siècle, portait le titre de *Prévôté ;* elle le conserva jusqu'à la fin du XIV[e] siècle, comme le prouve un document de la baronie de Didonne, de l'an 1387 (*Titres de cette baronie*, communication de M. Marchegay.)

verrons bientôt. la communauté de Saint-Martin était encore florissante. et son pèlerinage plus fréquenté que jamais. Était-il possible en effet. à une époque où les traditions monastiques étaient de toutes parts renouvelées par la piété de Guillaume le Grand et de ses enfants, que la mémoire de notre grand thaumaturge ne fût pas l'objet d'une profonde vénération dans un lieu qui avait été le véritable berceau de la vie religieuse dans la Gaule occidentale? On serait plutôt en droit de s'étonner que l'illustre prince des Aquitains, dont l'esprit était si élevé et si rempli des grands enseignements du passé, comme nous le dirons ailleurs, n'ait pas restitué à notre monastère sa splendeur première et son autonomie. S'il ne l'a pas fait, c'est que les domaines nombreux et importants, autrefois dépendants de notre maison, étaient dispersés en trop de mains, et trop difficiles à réunir[1]. Cet obstacle, ajouté à la prédilection du prince pour l'abbaye de Maillezais, œuvre de sa mère vénérée, peut seul expliquer la sujétion irrévocable qui fut imposée à l'antique sanctuaire de Saint-Martin de Ligugé. On peut, du reste, admettre que cette déplorable annexion ne fut consommée qu'après la mort de Guillaume le Grand, vers l'an 1040, puisque l'abbé Theudelin ne mourut que quinze ans après ce prince, en 1045.

1. Le 28 janvier 1077, le fils de Guillaume le Grand donnait à son nouveau monastère de *Montierneuf*, entre autres possessions, la *terre de Ligugé* avec celle du Prémaly et de Paché, *qu'il avait acquise de l'archevêque de Bordeaux et de ses chanoines.* (D. Font. XIX, 33. Cette pièce est conservée aux Archives de la Vienne.) Ainsi les domaines de l'abbaye de Ligugé étaient entre les mains de possesseurs aussi éloignés que l'archevêque de Bordeaux.

CHAPITRE XVI.

LE PÈLERINAGE DE LIGUGÉ AUX XI[e] ET XII[e] SIÈCLES. — LES COMTES DU POITOU. — SAINT FULBERT DE CHARTRES. — LE PAPE URBAIN II. — GUIBERT, ABBÉ DE GEMBLOUX.

L'abaissement auquel fut condamné notre monastère, en devenant une maison dépendante d'une abbaye du Bas-Poitou, ne lui fit pourtant rien perdre de son importance au point de vue du pèlerinage de Saint-Martin, qui paraît avoir même pris, à cette époque et dans le siècle suivant, une assez grande notoriété. Non-seulement les églises de Poitiers, dont les origines se rattachaient à saint Martin ou à saint Hilaire, notamment le Chapitre de Saint-Hilaire-le-Grand, venaient chaque année accomplir ce pieux devoir; mais encore les comtes de Poitou eux-mêmes se faisaient un honneur de venir à Ligugé, le 11 novembre, célébrer la fête du grand thaumaturge des Gaules. Et ce que nous avons dit plus haut de la piété de Guillaume le Grand nous porte à croire que cette coutume des souverains du Poitou remontait jusqu'à lui. Cette dévotion, imitée par ses successeurs, se changea plus tard en un droit de procuration [1], consistant en six

1. On sait que le droit de *procuration* n'a pas d'autre origine qu'un droit de visite ou de gîte, ou une coutume basée sur une réception purement honorifique d'abord, puis transformée en droit strict. Il est donc certain que ce droit de procuration des

pièces de viandes, en six pintes de vin et en six pains, qui devaient être offerts chaque année, le 11 novembre, au comte du Poitou alors régnant, ou à ceux qui, en son nom et place, venaient rendre, ce jour-là, leurs devoirs à saint Martin. Détails curieux, qui peignent assez bien la frugalité de nos comtes de Poitou et de leur suite, au XIe et au XIIe siècles [1].

Les chanoines de Saint-Hilaire-le-Grand transformèrent, eux aussi, en droit ce qui primitivement ne leur avait été accordé que par la charité fraternelle des moines de Ligugé; et nous les verrons se désister moins généreusement que leur souverain de ce prétendu droit féodal, au XIIIe siècle.

Guillaume le Grand, nous venons de le dire, avait inauguré l'usage d'un pèlerinage annuel à Saint-Martin de Ligugé. Cette induction historique nous conduit à une autre non moins probable.

Ce prince avait un ami qu'il chérissait par-dessus tous les prélats de son temps. Cet ami était saint Fulbert, évêque de Chartres. Rien n'est touchant comme les témoignages d'affection respectueuse que se donnent mutuellement, dans leur correspondance, ces deux grands hommes, Fulbert et Guillaume V. Tous deux, fermes colonnes de la sainte Église, ils avaient tous deux une dévotion singulière envers

comtes de Poitou sur le monastère de Ligugé n'a pas eu d'autre origine que la gracieuse hospitalité des moines de Ligugé à leur égard.

1. Quittamus... pro nobis et nostris successoribus, dit Alphonse comte de Poitou, frère de saint Louis, au mois de février 1268, *sex petias carnium, sex justas vini, sex panes*, quæ festo B. Martini hiemalis annuatim in dicto prioratu, nobis vel aliis, loco nostri, solvere tenebantur. (D. Fonteneau, I, 276.)

saint Hilaire et saint Martin. Le B. Fulbert donnait à saint Hilaire les noms les plus tendrement filials; il l'appelait son *très-doux*, son *très-aimé*, son *très-excellent père Hilaire.* Et l'un de ses amis, Hugues, archidiacre de l'Église de Tours, rendait de sa piété envers saint Martin le témoignage suivant [1] : « Lors-
« que nous nous entretenions des saints Pères,
« vous ne manquiez jamais de faire intervenir saint
« Martin, et de mettre en avant quelques-uns de
« ses nombreux miracles, dont vous vous plaisiez à
« montrer la grandeur et l'excellence. Si l'on nous
« signalait quelques prodiges nouveaux et extraor-
« dinaires opérés par quelques autres saints, vous
« prétendiez que ce n'étaient là que des faits vul-
« gaires auprès des miracles de Martin.... Votre
« zèle ne calculait ni le lieu, ni le temps; toute
« occasion était bonne, en particulier, en public,
« pour témoigner devant tout le monde de votre
« prédilection pour Martin. Tout dévoué à Martin,
« vous ne proclamiez que sa gloire, comme un soldat
« qui a fait serment entre les mains de son chef.....»

Un homme animé d'un amour si passionné pour saint Martin a-t-il pu venir à quelques pas d'un lieu sanctifié et béni par celui-ci sans le visiter? Qui oserait le dire?

Or, Fulbert, ayant été pourvu par son ami, Guillaume le Grand, des riches revenus affectés à la dignité de Trésorier de l'Église Saint-Hilaire de Poitiers, vint dans cette ville prendre possession de son bénéfice. Il y demeura quelque temps, à cette occasion, agissant comme chef du Chapitre, réfor-

1. Mabillon, *Vetera Analecta*, p. 214, edit. in fol.

mant les abus, réglant la discipline et l'office divin[1]. Il eut avec le pieux duc d'Aquitaine d'intimes et fréquentes relations. Saint Martin, l'objet de leur commune dévotion, a-t-il pu être oublié ? Et le sanctuaire, encore tout parfumé du souvenir du grand thaumaturge, a-t-il pu n'être pas le but de leur pèlerinage? Aujourd'hui même, malgré notre indifférence pour les lieux consacrés par la mémoire des saints, nous aurions peine à concevoir cette négligence; au xi[e] siècle, et de la part de Guillaume V et de saint Fulbert, elle est impossible. L'illustre successeur de saint Hilaire qui gouverne aujourd'hui le diocèse de Poitiers, et qui semble avoir hérité de l'esprit de Fulbert de Chartres, a donc été bien inspiré lorsqu'il a eu la pensée de placer la figure de ce bienheureux pontife dans les vitraux qui décorent le chœur de notre église, si gracieusement restaurée par ses soins.

Quoi qu'il en soit, grâce à la salutaire influence exercée par saint Fulbert de Chartres, par saint Odilon et saint Hugues, abbés de Cluny, et par les autres saints personnages du xi[e] siècle, l'Église reprit peu à peu l'ascendant politique que les invasions normandes et les premières révolutions de la féodalité lui avaient fait perdre. Au lieu de prières, elle fit alors entendre la grande voix du droit sacré de la propriété, et revendiqua des envahisseurs laïcs, dans le célèbre concile de Clermont (1095), les biens ecclésiastiques et monastiques usurpés dans les temps de trouble. De là, cette multitude innombrable de restitutions qui, sous le nom de donations,

1. Besly, *Comtes du Poitou*, p. 344, 365. — Migne, *Patrologie lat.* CXLI, 231-232.

remplit l'histoire de la fin du XIe et du commencement du XIIe siècle.

Notre petite église de Mézeaux ressentit un léger contre-coup de cette heureuse réaction. *Albert Truaud*, qui descendait de Gautier Garnier, dont nous avons raconté la donation, profita d'une circonstance opportune pour acquitter le devoir de conscience imposé par le concile de Clermont. Son oncle Rainaud avait embrassé la vie monastique dans l'abbaye de Saint-Cyprien. Albert, en sa considération, restitua à cette abbaye le quart de la dîme de la paroisse, que s'était réservé Gautier Garnier. C'était vers l'an 1116 [1].

Vers le même temps, Hugues de Mézeaux (*Hugo de Masels*), qui avait reçu en commende de l'abbé de Saint-Cyprien, contrairement aux règles canoniques, l'église et tout le fief presbytéral de Mézeaux, restitua aux religieux tout ce qui lui avait été donné, et y ajouta, sans doute comme équivalent des fruits injustement perçus, la moité du *lac et des moulins* construits par lui, le tout relevant des seigneurs du Cimeau. Ce don fut confirmé successivement par ses neveux Samuel et Girbert, et par sa sœur Plaisa, femme de Guillaume Blanchard, et leurs enfants, qui ajoutèrent même le don du terrain attenant au lac jusqu'au bas de la colline du Cimeau, et le pré

1. Dom Fonteneau, VII, 533.—Besly, *Comtes de Poitou*, p. 438. La charte est datée *du temps où le comte de Poitou, Guillaume IX, alla en Espagne combattre le comte de Toulouse, sous le règne de Louis (le Gros), roi de France, et sous l'épiscopat de Guillaume Gislebert, évêque de Poitiers*. Elle est signée par le donateur, son oncle et sa mère nommée *Barbasta*, et par l'abbé, le prieur et le sous-prieur de Saint-Cyprien.

situé près du cimetière [1]. Et toutes ces donations furent approuvées par *Hugues le Brun, sire de Lusignan, et sa femme Sarracina*, avec leur fils Hugues. et plusieurs barons du pays.

La perte de nos documents antérieurs au XIVe siècle nous met dans l'impossibilité d'apprécier la part qui revint aux moines de Ligugé dans cette restitution générale opérée par l'influence du pape Urbain II et de la généreuse idée des Croisades; mais nous ne croyons pas téméraire d'affirmer que le souvenir de saint Martin inspira plus d'un don généreux en faveur de notre prieuré.

Serait-ce même outrepasser les règles de la vraisemblance d'ajouter que le pape Urbain II lui-même, cet enfant de Cluny, qui avait pour les traditions monastiques une si profonde vénération, daigna abaisser la majesté apostolique jusqu'à venir, dans l'antique sanctuaire de Ligugé, honorer le grand nom du premier patriarche de la vie religieuse en Occident?

L'histoire, qui nous a conservé, par le moyen des diplômes pontificaux, une partie de l'itinéraire de ce grand et saint Pape, nous le montre, le 10 janvier de l'an 1096, dans l'abbaye de Charroux; puis, ce jour-là même, ou le lendemain, se dirigeant vers Poitiers, où il se trouvait le 13 du même mois. Il y demeura jusqu'au commencement du mois de mars, et même jusqu'au mois d'avril, si l'on en excepte quelques excursions en Anjou et à Tours, où il visita tous les lieux consacrés à la mémoire de

1. D. Font. VII, 435. Plus tard ce prieuré fut donné à l'abbaye de Fontaine-le-Comte, et demeura sous sa dépendance jusqu'à la Révolution.

saint Martin. Le 6 avril, il expédiait de l'abbaye de Saint-Maixent une Bulle importante concernant l'abbaye de Glanfeuil [1], en souvenir de saint Maur, son fondateur. *Ce long séjour dans la ville de Poitiers*, ces pèlerinages aux principaux sanctuaires de saint Martin et de la province du Poitou, ces priviléges accordés aux monastères illustrés par quelques saints religieux, ne nous donnent-ils pas le droit de suppléer au silence des diplômes, et de placer ce bienheureux pontife parmi les pèlerins de Saint-Martin de Ligugé, d'autant plus que lorsqu'il se dirigea de Charroux à Poitiers, ou de Poitiers à Saint-Maixent, notre monastère se trouvait à quelques pas à peine de la route qu'il a dû suivre? Quoi qu'il en soit, un document inédit nous permet du moins de compter, parmi nos pèlerins, un des hommes les plus distingués par leur science et leur sainteté, à la fin du XII[e] siècle : nous voulons dire Guibert, abbé de la célèbre abbaye de Gembloux, en Belgique, dans le diocèse actuel de Namur.

Mais, afin de mieux apprécier cette visite à Saint-Martin de Ligugé, esquissons à grands traits cette belle figure historique, trop peu connue jusqu'ici [2].

Élevé dès sa jeunesse dans l'abbaye de Gembloux, il s'y fit bientôt remarquer par ses talents et sa vertu. Mais sa piété se distingua surtout par une dévotion ardente et filiale envers le grand saint Martin. Il saisissait toutes les occasions de parler de son saint de prédilection, et son cœur s'enflammait

1. Annal Bened. LXIX, 37.

2. *Gallia Christiana*, III, 560. — Mabillon, *Vetera Analect.*, edit. in-fol., p. 480-482. — Martèn., *Ampliss. collectio*, I, 913 et seq.

au seul souvenir de son nom : en sorte que ses confrères et ses amis lui donnèrent le surnom de Martin. Et ce surnom lui resta comme un témoignage permanent de son amour envers le grand Apôtre des Gaules [1]. Par ses conseils et ses soins, une chapelle de Saint-Martin fut érigée dans l'église abbatiale de Gembloux ; et on le voyait souvent prosterné dans cet oratoire, où il puisait ce zèle ardent pour la discipline monastique et pour l'honneur de la maison de Dieu qui le dévorait. Il ne tarda pas à faire des progrès rapides dans la science des saints, aussi bien que dans les diverses branches des connaissances humaines cultivées de son temps. Il paraît même avoir exercé dans son abbaye la fonction de *Scolastique*, et il s'en acquitta avec une distinction si parfaite, que sa réputation s'étendit dans toute l'Allemagne savante. Parmi les amitiés que lui créèrent ses relations scientifiques, nous devons remarquer, entre toutes, celle de *Philippe de Heinsberg*, successivement chancelier de l'empereur Frédéric Barberousse, doyen, puis archevêque de Cologne, savant et vertueux courtisan, qui devait faire oublier par de grands actes de courage en face des prétentions impériales [2], plusieurs années passées dans le schisme des antipapes créés par le César d'outre-Rhin. C'est à ce prélat que Guibert-Martin adressa le plus grand nombre de ses lettres intimes, et c'est par l'une d'elles que nous avons eu

1. Adeo ut jam non solo suo proprio nomine, quod est Guibertus, sed... quod ei sedulus exhibet, Guibertus-Martinus jam passim, ubi notus est, appellatur. (*Veter. Analect.* loc. cit.)
2. Baronii Annal. t. XIX, 564 (an 1186, n. VI).

connaissance de son pèlerinage à Saint-Martin de Ligugé.

Une autre amitié qui lui fit encore plus d'honneur auprès de Dieu, sinon aux yeux des hommes, fut celle de sainte Hildegarde, abbesse bénédictine de Saint-Rupert de Binghen, dans le diocèse de Mayence. Guibert entretint avec cette grande servante de Dieu une correspondance active dont quelques fragments ont été publiés. Il écrivit même une *Vie* de la bienheureuse, qui doit être enfouie dans quelques manuscrits de la Belgique ou de l'Allemagne[1]. Cependant

1. D. Martène dit (Præfat. ad t. IV *Ampliss. Collect.* p. XIX) que les lettres de Guibert, *vir eximiæ sanctitatis et doctrinæ*, se conservaient encore de son temps dans le monastère de Gembloux, « *duobus majoris formæ voluminibus digestas* ». (Bolland. *Acta Sanctorum*, t. V sept., p. 674, n. 194, not. præv., et lib. 1, cap. 2, n. 11, *Vita B. Hildegardis.*) Le P. J. Stilting prétend à tort que Mabillon (*Veter Anal.*, p. 483, edit. in-fol. — *Patrol. lat.* CCXI, 1283) ne dit pas formellement que cette *Vie de sainte Hildegarde* ait été réellement composée par notre vénérable abbé. Il le dit en propres termes. Quant à la correspondance entre Guibert et sainte Hildegarde, Mabillon et le P. Stilting sont d'accord pour nous affirmer que le manuscrit compulsé par Mabillon, qui contenait un grand nombre (*plurimas*) de ces lettres, ne les comprenait pas toutes. Encore, de ces lettres une seule a été livrée au public en son entier (*Patrol. lat.* CXCVII, 1038 et seqq.), avec la réponse de la sainte. Celle-ci répond d'abord par quelques exhortations morales à la lettre du pieux religieux, puis elle résout les 38 questions posées par lui. Dans la 37e question, Guibert lui demandait quel genre de mérite était symbolisé par le globe de feu dont saint Martin avait paru plusieurs fois environné. Sainte Hildegarde répond : « Le Dieu tout-puissant, qui « est à la fois amour et force, avait pénétré l'âme de saint « Martin d'une effusion enflammée du Saint-Esprit ; et c'est « pour cela que, par les mérites de l'humilité, de la piété et de « la miséricorde, au moyen desquelles il voyait continuellement

notre pieux religieux ne tarda pas à ressentir le poids de la croix imposée à quiconque marche dans le chemin du ciel, qui n'est autre que celui du calvaire. Après la mort de l'abbé Odon, il fut élu pour lui succéder. Mais des intrigues, auxquelles il fait seulement allusion [1], ne lui permirent pas de profiter de la confiance de ses frères.

Cette humiliation, si c'en est une, est son plus beau titre de gloire; car il semble l'avoir subie à cause de son attachement au vrai pape Alexandre III. et de son aversion pour le faux pape, créé par l'empereur schismatique, Frédéric Barberousse. Il osa en effet, lui, sujet de cet empereur, écrire une lettre de félicitation au jeune Conrad, archevêque élu de Mayence, qui s'était enfui de la cour, et était venu

« le Dieu vivant dans son cœur contrit, saint Martin apparut « si souvent tout en feu. » Enfin un fragment d'une lettre écrite par la même sainte au même Guibert-Martin a été insérée par l'abbé Théodoric dans le chapitre IIe du Ier livre de la Vie de la Bienheureuse. (*Bolland.* loc. cit.)

1. *Ampliss. collect.* 1, 932, *epist. ad Guibert. abb.* Les auteurs du *Gallia Christiana* (t. III, col. 560) n'ont pas soupçonné cette première élection de l'abbé Guibert ; mais elle ressort évidemment de plusieurs passages de sa correspondance. Ainsi, dans sa lettre à la vierge Gertrude (*Patrol.* CCXI, 1300), il fait manifestement allusion aux intrigues de Jean son abbé ; aussi bien que dans une longue et belle lettre que Migne n'a pas publiée, on ne sait pourquoi, et dont nous parlerons bientôt (*Thesaur. Anecdot.* Martène, I, 607). Et même il dit positivement qu'il était abbé démissionnaire dans une lettre à Conrad. Il faut lire manifestement C au lieu de S qu'a imprimé D. Martène, comme le prouve la comparaison de cette lettre avec ce que l'histoire nous apprend de Conrad, archevêque de Mayence, qui s'enfuit et qui fut exilé pour son attachement à Alexandre III. (*Baronii Annal.* ad an. 1163, n. 16, et ad an. 1165, n. 10.)

se réfugier à Tours auprès du pape Alexandre [1]. Objet de l'animadversion de plusieurs de ses frères, et même de son abbé, pour ce prétendu méfait, il continua, dans son cloître, à s'instruire et à s'exercer à la vertu. Enfin, pour une cause que nous soupçonnons être la même que celle dont nous venons de parler, il se réfugia auprès de l'archevêque de Cologne, Philippe, son ami.

C'était en l'année 1177, alors que ce prélat venait de rentrer dans la communion du pape Alexandre III, et se montrait le plus zélé champion de l'unité catholique. Guibert, heureux de ce retour, qui avait entraîné la ruine du schisme, put féliciter son éminent ami de ce grand bienfait rendu à l'Église de Dieu. Mais, pendant les trois ans qu'il passa loin de son monastère, il n'oublia pas son saint de prédilection, saint Martin. Partout il proclamait ses mérites, sa puissance auprès de Dieu, la nécessité de l'honorer d'un culte solennel et digne de son grand nom. C'est alors, croyons-nous, qu'il composa une Vie de ce Bienheureux en vers rhithmés, dont il fit plus tard hommage à l'abbaye de Saint-Martin de Tours.

Sainte Hildegarde ne fut pas non plus négligée dans ses souvenirs. Il descendit le cours du Rhin, de Cologne à Binghen ; et là, pendant assez longtemps, il put jouir des saintes conversations de cette grande servante de Dieu, dont il avait dès lors dessein d'écrire la vie. Il assista même, semble-t-il, à son bienheureux trépas, comme le synchronisme de son séjour à Binghen, avec la date de la mort de la célèbre voyante, nous permet de l'affirmer. Ce fut

1. *Patrolog.* CCXI, 1310.

pour lui une des grâces les plus précieuses de sa vie de recevoir les dernières instructions de cette femme que Dieu avait constituée l'oracle des Papes, des rois, des évêques et de la chrétienté entière. Ce fut même près d'elle, et peut-être par son inspiration, que notre savant et vénérable religieux s'engagea par un vœu à visiter en pèlerin les lieux où saint Martin avait vécu comme moine et comme pontife, et où reposait son corps vénéré. Du moins ce fut à Binghen qu'il se détermina à l'accomplir [1].

De Binghen, Guibert revint à Cologne, et obtint de l'archevêque des lettres de recommandation dans lesquelles non-seulement sa personne, mais encore son pèlerinage étaient l'objet des plus grands éloges. A Gembloux, où notre pieux religieux se hâta de se rendre, ces lettres furent lues en chapitre général; et grâce à l'autorité de celui de qui elles émanaient, l'abbé et ses moines n'osèrent y faire opposition.

Après vingt et quelques jours passés près de ses confrères, notre vénérable pèlerin, alors à peu près âgé de soixante ans, se mit en route et arriva à Tours. Mais laissons-le raconter lui-même à son puissant protecteur [2] ses impressions en présence des lieux bénis après lesquels son cœur avait si longtemps soupiré.

1. Quod cum in BINGUIA rediens *Coloniæ* vos... invenissem.., quod volebam obtinui et maturavi *quod voveram exsolvere*. (*Epist. Guiberti abbatis ad Philippum archiep.*, apud D. Martène, *Thesaur. Anecdot.* I, 607 A.) Cette lettre est sans contredit, non-seulement la plus longue, mais encore la plus importante et la plus belle de toutes celles qui nous restent de notre pieux abbé de Gembloux. On ne sait pourquoi M. l'abbé Migne ne l'a pas reproduite dans sa *Patrologie*.

2. Dans la lettre ci-dessus citée.

« Au seigneur et Père Philippe, par la grâce de Dieu, archevêque de Cologne, frère Guibert, tout à lui par l'affection, et qui, le jour où les préposés du peuple subiront un très-rigoureux jugement, désire recevoir du Dieu Sauveur la bénédiction et le rafraîchissement du salut éternel.

« Conformément à la promesse que j'ai faite à Votre Grandeur (*superioris*), je vous rendrai compte de la vie admirable des moines de Marmoutier et des chanoines de Châteauneuf (Saint-Martin de Tours), pour la plus grande gloire de l'Auteur de tout bien et de leur patron, le bienheureux pontife Martin....

« J'arrivai à Tours sous les meilleurs auspices. Jamais je n'avais ressenti une joie pareille à celle que j'éprouvai, lorsqu'à moi, pécheur, il me fut donné de voir cette maison, d'entrer dans ce Marmoutier, que ce grand saint a fondé de son vivant, et dans ce Châteauneuf, où son corps repose depuis sa mort. Il me sembla que, ce jour-là, une lumière nouvelle s'était levée pour moi, et l'huile de l'allégresse, non-seulement descendant dans mon intérieur, mais pénétrant jusqu'à la moelle de mes os, mon âme se trouva comme engraissée de grâces célestes. Mon cœur fut saisi d'un saint enthousiasme, et se liquéfia sous l'ardeur de ma reconnaissance envers mon Dieu, qui m'accordait une faveur aussi gratuite. Mes yeux se fondirent en larmes, tout ce qui est en moi se répandit en louanges, en bénédictions et en actions de grâces envers le Ciel.

« Après la lecture, dans le chapitre des frères, de vos lettres scellées de votre sceau et de celui de mon abbé, et dans lesquelles vous éleviez si haut la gloire de saint Martin, et vous suppliiez si gracieu-

sement qu'on me reçût comme un autre vous-même, on m'accueillit avec l'hospitalité la plus cordiale... Je demeurai à Marmoutier *pendant huit mois environ*, non pas comme un étranger et un pèlerin, mais comme si j'eusse été le propriétaire et le fils de la maison. J'étais admis à tous les exercices réguliers des religieux, même au chapitre, faveur tout exceptionnelle. Et de l'examen attentif de leur conduite je n'ai retiré que des pensées de confusion, en la comparant à ma paresse, et du mépris pour tout ce que j'avais fait jusqu'alors. »

Et il continue, en des pages émues, à tracer le tableau le plus saisissant des vertus dont il a été le témoin à Marmoutier, des règles pleines de sagesse qui y étaient observées, des prodiges dont saint Martin récompensait la fidélité de ses enfants. Toutefois, pendant ses huit mois de séjour à Marmoutier, il eût manqué à une partie du but qu'il s'était proposé, s'il n'avait complété son pèlerinage par une visite à Ligugé, à ce lieu béni, que saint Martin avait tant aimé, où il avait vécu pendant de si longues années, où il avait été revêtu, plus que partout ailleurs, de la vertu d'en haut. Aussi Guibert ne faillit pas à ce devoir, comme il nous l'apprend dans une lettre inédite adressée par lui au même archevêque de Cologne[1] : « Il est, dit-il dans cette lettre, un autre lieu de pèlerinage de Saint-Martin. Il est situé à deux milles environ, ou, selon le calcul de saint Grégoire de Tours, à quarante stades de la ville de

1. Nous devons, comme nous l'avons déjà dit, communication de cette lettre, ou plutôt d'un extrait de cette lettre, à la bienveillance de notre ancien confrère, aujourd'hui cardinal Pitra.

Poitiers. Assis au milieu d'une vallée extrêmement agréable, entre deux chaînes de collines chargées du nectar de la vigne, il offre tous les avantages possibles aux moines et à ceux qui aiment la vie solitaire.

« Aussi saint Martin le choisit-il pour y bâtir son second monastère (le premier fut à Milan), après le retour de son très-saint maître Hilaire. Donc, ayant été conduit *par les exigences mêmes de mon pèlerinage dans cette solitude*, je fus reçu par les frères avec la plus gracieuse amabilité; et aussitôt qu'ils eurent appris le motif de mon voyage, je fus traité avec la plus cordiale hospitalité. Guidé par eux, je vis les lieux dans lesquels, et le catéchumène défunt fut ressuscité, et où ceux que tourmentaient toutes sortes de maladies furent guéris. Je vis les collines et les grottes d'où furent expulsés les serpents et les démons ennemis des voyageurs, par le commandement et les mérites du bienheureux. Il n'y a pas un coin de cette terre sanctifiée qui n'ait été marqué par quelques miracles du grand thaumaturge.

« On me montra aussi la petite cloche au son de laquelle, pendant le séjour de saint Martin à Ligugé, les frères se réunissaient pour célébrer les louanges de Dieu ; et l'on peut dire que son exiguïté (car elle pourrait être portée par deux enfants) proteste contre l'exagération de notre temps, où, dans quelques églises, on élève, non des cloches, mais d'énormes masses qui sont plus propres, par leur mugissement terrifiant, à effrayer, qu'à appeler les fidèles à la prière. Cette campanile donc, qui témoigne si hautement de la pauvreté du bienheureux Martin, n'est pas dépourvue de la vertu du saint pontife.

Ceux qui sont tourmentés du mal de tête ou de dents, montent dans la tour où elle est suspendue, et plaçant leur tête à l'intérieur, ou frottant la partie endolorie sur le bord extérieur, la puissance de la foi s'ajoutant à celle de leur prière, ils s'en retournent souvent guéris. Et partout où le son de cette cloche peut se faire entendre, non pas seulement le *plus souvent*, *mais toujours* les tempêtes et les ravages occasionnés par la foudre sont écartés. Le grand nombre des miracles qui m'ont été racontés et qui s'opèrent en ce lieu est si grand, que je suis dans l'impuissance de les rapporter, ma mémoire et mon talent de narrateur faisant défaut à ma bonne volonté. »

Puis il ajoute qu'il racontera pourtant un fait qui lui paraît plus remarquable et appuyé sur le double témoignage des moines de Ligugé et des chanoines de Saint-Hilaire de Poitiers. C'est le miracle du sacramentaire apporté de Ligugé à Poitiers par un Ange, et que nous avons raconté en son lieu [1].

Ce témoignage d'un auteur grave et autorisé est doublement précieux pour l'histoire de notre monastère. Il prouve, d'une manière aussi inattendue qu'irréfragable, de quelle vénération notre sanctuaire de Saint-Martin était l'objet au XIIe siècle, et combien était vivante la foi des peuples envers ce lieu sanctifié, puisque cette foi était récompensée par des prodiges sans nombre. Et cette considération vient encore corroborer les probabilités sur lesquelles nous avons établi la visite du saint pape Urbain II à Saint-Martin de Ligugé.

1. Cf. ci-dessus, pag. 39.

Quant au vénérable pèlerin qui nous a fourni ce trésor d'histoire locale, il ne tarda pas à retourner dans son monastère de Gembloux, d'où il fut tiré, trois ans après, pour être élevé sur le siége abbatial de Florenne, dans le diocèse de Liége, puis sur celui de son propre monastère de Gembloux, vers l'an 1194. Mais ce dernier hommage rendu à sa vertu ne lui causa que du chagrin. Il ne put obtenir la confirmation de l'évêque de Liége, qui exigeait une somme d'argent pour prix de cette approbation. Guibert, repoussant avec horreur ce pacte simoniaque, défendit à ses moines, sous peine d'excommunication, d'y prêter les mains. Mais le désir qu'ils avaient de le voir à leur tête fit oublier aux religieux de Gembloux les menaces de leur supérieur. Ils payèrent, à son insu, la somme exigée par le prélat, qui donna immédiatement le consentement canonique. L'abbé, ayant appris cette fraude scandaleuse, ne voulut pas exercer ses fonctions avant d'avoir obtenu du Saint-Siége un conseil sur la conduite qu'il avait à tenir. Le pape Innocent III lui répondit par une décrétale insérée dans le corps du droit [1], par laquelle il le consolait et le déclarait à l'abri de toutes peines infligées à cette sorte de crime. Malgré cette décision favorable, le pieux abbé ne put consentir à demeurer à la tête d'une communauté disposée à de pareilles faiblesses. Se souvenant de saint Bernard, qu'il avait vu jadis dans son abbaye de Gembloux, il se réfugia dans le monastère cistercien de Villiers, du même diocèse de Liége; puis il revint en France consoler ses douleurs près

1. Decret. lib. V, *De Simonia*, tit. III, cap. XXXIII.

du tombeau de saint Martin, et sans doute aussi à Ligugé, dont il avait conservé un si doux souvenir. Enfin, après diverses autres pérégrinations, il retourna mourir à Gembloux (22 février 1208), où il fut enterré dans la chapelle de Saint-Martin, qu'il avait lui-même construite comme un monument de sa piété filiale.

CHAPITRE XVII.

LES CHANOINES DE SAINT-HILAIRE-LE-GRAND. — ALPHONSE, FRÈRE DE SAINT LOUIS. — LES SEIGNEURS DU CIMEAU.

L'histoire, pendant le XIII[e] siècle, fournit à notre monastère quelques matériaux intéressants qui nous permettront de continuer le petit édifice offert à la curiosité de nos lecteurs.

Notre prieuré n'était pas riche, et il avait besoin de toutes ses ressources pour subsister. Aussi, avant d'ouvrir la série des événements du XIII[e] siècle, devons-nous signaler, en passant, l'échange que fit, au profit du monastère, le prieur Girard[1], et que confirma son successeur, nommé Hilaire, à la fin de l'année 1197 ou au début de l'an 1198[2]. Le prieur possédait à Poitiers, près de l'église *de Saint-Pierre-*

1. Au mois de février de cette année 1872, par suite de certains travaux de restauration dans la cuisine actuelle de notre abbaye, la pierre sépulcrale de ce prieur nous est apparue avec cette inscription : IHC (*sic*) JACET GIRARD(VS) en belle écriture du XII[e] siècle. Malheureusement cette pierre a été brisée par les ouvriers.

2. D Font., XXIII, 117. Cette charte porte la date de 1198; mais comme elle est dite faite sous le pontificat de Célestin III, mort le 8 janvier 1198, il faut que le scribe ait employé le calcul pisan.

le-Puellier, une maison avec un jardin ; mais le tout tombait en ruines, et pouvait être à peine affermé cinq deniers. De plus, cette propriété, étant grevée d'une redevance de six deniers envers les chanoines de Saint-Pierre-le-Puellier à chaque mutation d'abbés de Maillezais et d'abbesses de la Trinité de Poitiers, elle était plus préjudiciable qu'utile au prieur. Un bon chanoine de Saint-Pierre-le-Puellier, Aimeri de Sèvres, voulut bien l'échanger contre un pré qu'il possédait à Ligugé *près du Gué* (*prope vadum*). Cet acte fut passé dans *le chapitre du monastère de Ligugé* [1], et signé par tous les moines, au nombre de neuf, qui composaient alors la communauté, à savoir : *le Prieur Hilaire*, Guillaume, le chambrier du monastère, Guillaume le scribe ou secrétaire du chapitre, Jean de Dois, Maurice, Thibault, Raoul, Pierrot, et Jourdanel, tous moines. Le siége épiscopal était alors vacant. L'abbé de Maillezais nommé Clément, au nom de qui la charte est rédigée, était apparemment venu à Ligugé faire sa visite annuelle.

Maurice de Blaizon, qui monta sur le siége de saint Hilaire, après le court épiscopat du pieux Ademard, ne tarda pas à montrer son esprit turbulent, si sévèrement réprimandé par le pape Innocent III. Il voulut imposer à toutes les maisons dépendantes de l'abbaye de Maillezais des procurations vexatoires, contre lesquelles l'abbé Clément protesta et en appela

1. Factum est autem hoc in *capitulo Ligugiacensi*, videntibus et audientibus istis : Priore Legugiacensi Hilario, Willelmo chamberlero, Willelmo scriptore, Johanne de Dois, Mauricio, Teobaudo, Radulfo, Petrulo, Jordanulo *monachis*.

au Saint-Siége. Le pape Innocent III (7 février 1199) chargea l'abbé de Bourg-Déol et R., archidiacre de Bourges, de faire une enquête juridique au sujet des prétentions de l'évêque [1].

On finit enfin par s'entendre, et par conclure un concordat réglant les diverses redevances que le prélat préleverait sur chaque prieuré. Celui de Ligugé y est traité sur le même pied que l'abbaye de Maïllezais, c'est-à-dire qu'il est déclaré sujet à une seule *procuration*, par an [2] (1200). Ce n'est pas le lieu de parler des abus auxquels donna lieu cet impôt de *procuration*, prélevé sur le clergé séculier, et principalement sur les religieux. Lorsque l'évêque ou ses chefs subalternes du diocèse faisaient la visite dans une église ou un monastère, ils étaient une véritable charge pour ceux qui les recevaient, à cause de la multitude des gens et des chevaux dont ils étaient accompagnés. De là des réclamations, et, par suite, un règlement général, qui évaluait en argent la dépense présumée du visiteur, évêque, archidiacre ou archiprêtre, en tournée. Cette somme d'argent fut nommée *procuration :* c'était un grand privilége que de n'en subir qu'une seule chaque année.

L'évêque de Poitiers pouvait du moins établir son droit sur son autorité diocésaine ; mais on ne voit pas au nom de quel principe les chanoines de Saint-Hilaire-le-Grand, quarante-deux ans après, revendiquaient les mêmes honneurs.

Ce prétendu droit ne reposait vraisemblable-

1. *Mss. Bibliot. nation.* F. lat. 17041, fol. 38-39.

2. Lacurie, *Hist de Maillezais*, p. 292, 293. *Grand Gautier*, fol. 77 v°, Ms. de la Bibliot. publ. de Poitiers.

ment, nous l'avons déjà dit, que sur l'antique coutume qui avait établi entre les deux maisons religieuses les plus intimes relations, et sur le pèlerinage de Saint-Martin. Peut-être aussi la sujétion momentanée à laquelle, au IXe siècle, notre monastère fut condamné vis-à-vis de l'Église de Saint-Hilaire, avait-elle donné lieu à cette prétention des chanoines.

Quoi qu'il en soit, ces sortes de disputes n'étaient un signe que trop manifeste de la diminution de la charité. Les chanoines de Saint-Hilaire prétendaient donc avoir droit, le jour de la Saint-Marc, après la station qu'ils venaient faire à Ligugé, d'entrer dans le prieuré, à leur guise, de manger et boire selon le bon plaisir de tous ceux qui les accompagnaient ; et par le compromis qui eut lieu à la suite des réclamations des moines, on voit que l'appétit deleurs gens était effrayant. En effet, par cet accord. Philippe, grand-chantre de Saint-Hilaire, et maîtres André de Boniot et J. Savari, chanoines de la même Église, choisis pour arbitres par les vénérables Trésorier, doyen et Chapitre de Saint-Hilaire d'une part, et Thomas, prieur de Ligugé, et son convent d'autre part, statuent que les chanoines qui viendront ce jour-là, en procession en l'église de Saint-Martin de Ligugé, aussitôt la cérémonie terminée, entreront dans le réfectoire des moines avec leurs clercs, leur porte-croix et l'huissier du bourg de Saint-Hilaire, les porte-bannières et bénitiers se tenant à l'entrée du réfectoire, sous le cloître ; qu'il leur sera servi un repas convenable, qu'ils iront chercher dans la cave du monastère le meilleur vin qu'ils pourront trouver, et en apporteront sur la

table tout autant qu'il leur sera nécessaire....... (août 1242) [1].

Mais cet arrangement n'ayant pas obvié, paraît-il, à tous les abus, au mois de juillet suivant, les deux parties s'accordèrent à supprimer cette station annuelle. Par l'intervention de l'abbé de Saint-Michel-en-l'Herm et de plusieurs amis, le même prieur de Ligugé, Thomas, au nom de sa communauté, en présence et du consentement de l'abbé de Maillezais, s'engage à payer annuellement, à Poitiers, au Chapitre de Saint-Hilaire-le-Grand, la somme de 50 sous tournois, la veille de la Saint-Marc; moyennant quoi, les moines de Ligugé sont en même temps exemptés de l'obligation *vraie ou prétendue* de se rendre chaque année processionnellement dans l'église de Saint-Hilaire, le lundi qui précède l'Ascension.

« Et, ajoute le prieur, nous, prieur et moines « susdits, nous remettons audit Chapitre et aux « clercs de la même église de Saint-Hilaire *toutes « les injures et tous les dommages qui nous ont été « faits à l'occasion de ladite procuration.* » Puis ils promettent d'être fidèles à cet accord, sous peine d'encourir les censures ecclésiastiques; et l'évêque de Poitiers, Jean de Melun, à leur prière, appose à l'acte son sceau à côté de celui du prieur [2].

On avouera pourtant que le prieur et les moines de Ligugé ont donné une grande preuve de leur amour de la concorde, en consentant à payer une redevance aussi considérable pour un droit aussi

1. Mgr Cousseau, *Notice sur Ligugé, Notes justificatives*, n° 3.

2. Cet acte, dont l'original existe encore dans les Archives de la Vienne, a été publié par M. Rédet (*Mém. Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1847, p. 255-256).

incertain, tandis qu'ils auraient pu revendiquer au moins quelques compensations pour dommages et intérêts.

Dieu, qui est la justice même, ne tarda pas à les récompenser de leur abnégation. Le Poitou avait alors pour comte le frère de saint Louis, Alphonse, prince intelligent et sage, qui, bien que partisan un peu excessif de la puissance séculière, se faisait néanmoins un devoir de concéder aux Églises et aux monastères tous les droits qu'il croyait justes et compatibles avec sa dignité. Au mois de février de l'an 1267, ou 1268 selon notre manière de compter, il renonça généreusement à toutes les prétentions qu'il pouvait avoir sur les hommages et autres devoirs de plusieurs fiefs dépendants de l'abbaye de Maillezais, dans les diocèses de Saintes et de Poitiers.

Et, ce qui nous intéresse plus que toute autre chose, il concéda au prieuré de Ligugé *toute la haute et la basse justice, ainsi que le plein domaine sur le bourg de Ligugé*, et sur les villages et lieux qui en dépendaient alors, ne se réservant que le droit de la levée en masse, en cas de guerre, de la chevauchée et de la subvention volontaire, lorsque cette subvention serait imposée aux habitants de Poitiers. « Encore, ajoutait-il, devra-t-elle être levée et « perçue, non par nous, ni par nos agents, mais « uniquement par le prieur. Et nous remettons aux- « dits abbés et convent la procuration de six pièces « de viande, de six mesures de vin et de six pains « que ledit prieuré de Ligugé nous doit chaque « année, en la fête de Saint-Martin d'hiver, ainsi « que le boisseau de noix, les cent boisseaux d'oi-

« gnon et autant d'ail que nous recevions annuelle-
« ment du même monastère à la mi-carême;
« autorisons ledit prieuré à percevoir treize pains et
« treize mesures de vins des crieurs publics de
« Poitiers; et confirmons les six livres tournois de
« rente annuelle que notre fidèle et noble Hugues,
« comte de la Marche, a léguées audit monastère....
« Donné à Long-Champ l'an 1267, au mois de
« février. »

Après la mort d'Alphonse, le comté de Poitou étant rentré dans le domaine de la couronne, le roi Philippe le Hardi (août 1275) confirma par un acte daté de Paris les concessions renfermées dans le diplôme que nous venons d'analyser [1].

Ce XIIIe siècle, encore si chrétien, n'était pourtant pas exempt de violences contre l'Église.

Notre petite histoire locale va nous en fournir de curieux exemples, que nous corroborerons amplement lorsque nous écrirons les annales ecclésiastiques de notre province. Presque en face de la petite église de Mézeaux, au sud, s'étend, comme un ruban de verdure, une longue et fraîche vallée, au milieu de laquelle, à quelque distance l'un de l'autre, sont assis sur les flancs des rochers qui bordent le vallon à gauche, deux manoirs autrefois puissants: la Reynière et le Cimau. Ce dernier surtout a joui, au moyen âge, d'une importance exceptionnelle. Nous avons déjà parlé plus d'une

1. Dom Font. I, 277. Cette confirmation réduit à néant le principal argument du prieur de Saint-Nicolas de Poitiers contre les Jésuites, possesseurs du prieuré de Ligugé, dans un procès curieux, dont nous parlerons en son temps.

fois de ses propriétaires au point de vue de leur libéralité envers l'Église ; nous avons présentement à raconter leurs méfaits. Les temps étaient changés ; et déjà, comme nous venons de le dire, la réaction antichrétienne commençait. Un mot d'abord sur l'origine de ce fief du Cimau, ou mieux *Simals*.

Construit alors, selon toute apparence, sur le plateau qui domine la maison actuelle, œuvre assez pauvre de la fin du XVII[e] siècle environ, le castellum féodal du Cimau devait remonter à une époque fort ancienne. Là en effet, sous la domination romaine, avait été le point de départ, la source principale de l'un des trois grands aqueducs chargés d'approvisionner d'eau la ville entière de Poitiers ; et, avant la construction du chemin de fer de Niort, on pouvait encore étudier, en face du moulin, « le château d'eau de l'aqueduc, consistant en un « bâtiment carré, divisé en deux étages par une « cloison percée au centre. Le canal du Cimau « débouchait dans la partie inférieure, celui du « Gué-aux-Rats dans la capacité supérieure [1]. »

Or on sait avec quelle sollicitude l'administration romaine veillait sur ces sortes de monuments publics. On peut donc croire que, dès lors, à la garde de chacun des aqueducs veillait, sinon un poste militaire, du moins un préposé quelconque. On doit probablement appliquer cette observation au castellum de la Reynière. Il est certain du moins, comme nous l'avons vu plus haut [2], que, au début du

1. *Mém. de la Société des Antiq. de l'Ouest*, 1854, p. 57-62.
2. Supra, chap. XV et XVI.

XIe siècle, le fief du Cimau appartenait à un vassal assez riche des sires de Lusignan. Ce feudataire, au XIIe siècle, prenait la qualité de seigneur de Mézeaux; mais au XIIIe, grâce au castel fortifié qu'on y construisit, aux moulins et aux étangs qui le protégeaient, le fief du Cimau devint assez important pour imposer son nom au domaine tout entier de son propriétaire.

Parmi les seigneurs dont l'histoire du XIIIe siècle nous a transmis les faits et gestes, Simon du Cimau, qualifié chevalier, se distingue parmi les plus illustres. Il était vraisemblablement le frère d'un Geoffroi du Cimau, aussi chevalier, que l'on rencontre quelquefois dans les documents de la même époque [1].

Le premier acte où Simon apparaît est assez important. C'était en l'année 1203. Joscelin de Lezai était tombé gravement malade à Lusignan. Se sentant mourir, il réunit autour de son lit sa femme Aénor, ses fils Simon et Geoffroi, son père Guillaume de Lezai, ses frères Guillaume et Hugues, et les principaux seigneurs de ses amis, à la tête desquels figurent Regnault de la Peyrate et notre *Simon du Cimau*. On fit alors venir Hugues, chapelain, c'est-à-

1. Il figure, entre autres, dans une charte datée *de la Ville-Dieu*, au mois de juin 1220. Il y signe comme témoin d'une donation en faveur de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers (D. Font. XX, 527). Dans une autre charte, de l'an 1238, il fait don à l'abbaye de Fontaine-le-Comte d'une rente de 15 sous et de 15 septiers de blé, et reçoit, en retour, la promesse que, chaque année à perpétuité, un religieux de l'abbaye célébrera un anniversaire pour le repos de son âme et de celles de ses parents. (*Archiv. de la Vienne. Fontaine-le-Comte. Liasse* 20.)

dire curé d'Enjambes-lès-Lusignan, et on le pria de dresser un acte par lequel le mourant donnait aux religieuses Fontevristes de la Puye, où il avait choisi sa sépulture, toute la dîme de *Bonnes* qu'il possédait.

Les assistants firent ensuite serment sur les saints Évangiles de mettre en œuvre toute leur autorité pour procurer l'exécution de cette volonté suprême du noble moribond, et pour obtenir de l'évêque de Poitiers une sentence d'excommunication contre quiconque oserait violer ces pieuses dispositions.

Vassal fidèle des sires de Lusignan, Simon *do Simals*, comme on disait alors, reçut, en échange de ses services, des possessions féodales jusque dans le Bas-Poitou, comme l'attestent les chartes des cartulaires de Talmond, de Bois-Grolland et de Fontaines, dans lesquelles on le voit apposer sa signature à côté des plus nobles barons du pays.

Cette richesse territoriale lui permit de briguer la main de l'héritière de l'un des plus beaux noms du Poitou. Élisabeth était fille ou sœur de *Geoffroi de la Celle de Virône* [1], qui fut revêtu de la dignité si importante de sénéchal d'Aquitaine et de Poitou, à la fin du XIIe siècle. Mariée d'abord à Hugues de Mortemer, seigneur de Lussac et de Mortemer, elle

1. *Epist. Innocentii PP. III*, lib. XV, epist. 186. Elle y est dite *filia R. de Cella*; mais j'ai cent fois constaté les fautes de copistes dans la lecture des lettres initiales des noms de personnes. Il faut donc lire *B* (*ormaudus*) *de Cella*, ou mieux peut-être *G. de Cella*. (Cf. D. Fonten. XXII, 11 et 15.) Je dis qu'il vaut mieux peut-être lire G(aufridus) que B(ormaudus), parce que l'âge d'Élisabeth me porte à croire qu'elle était plutôt fille de *Geoffroi* que de *Bormaud* de la Celle.

en eut une fille nommée Agnès, que nous retrouverons tout à l'heure. Mais la mort ayant promptement moissonné ce premier mari, Hélie de la Vergne, issu d'une ancienne maison des environs de Gençay, sollicita et obtint la main de la jeune veuve. Ce n'est pas le lieu de raconter les obstacles qu'eurent à surmonter les deux époux pour faire confirmer cette union, contre laquelle on opposa des liens de parenté vrais ou prétendus. De ce second hymen naquirent trois enfants : Hélie II de la Vergne, Marguerite et Jeanne. Mais avant la fin de l'année 1221, Élisabeth étant devenue veuve une seconde fois, Simon du Cimau se présenta, et devint son troisième mari. Cette alliance éleva le seigneur de Mézeaux au premier rang parmi les vassaux des sires de Lusignan, comtes de la Marche et d'Angoulême. L'histoire nous en a conservé la preuve dans l'un des plus graves documents concernant la minorité de saint Louis.

Personne n'ignore les tentatives d'insurrection de plusieurs barons français, notamment du comte de la Marche et d'Angoulême, sire de Lusignan, pendant cette minorité du fils de Louis VIII. Or la reine-mère, Blanche de Castille, venait de signer avec le comte de la Marche le fameux traité de Vendôme (16 mars 1227) ; mais elle avait exigé des garanties contre l'esprit toujours versatile de son trop puissant feudataire. En vertu de cette condition, qui avait été acceptée, cinq des principaux barons de la cour des Lusignan, savoir : Geoffroi, vicomte de Brosse, Geoffroi (de Lusignan), vicomte de Châtellerault, Aimeri du Bois, notre *Simon du Cimau*, et Raoul (de Lusignan), sire d'Exoudun, promirent dans un acte public au

jeune roi et à la reine régente sa mère, que, dans le cas où le comte de la Marche, leur suzerain, manquerait à ses engagements, ils iraient à Bourges, dans un délai de quarante jours, se constituer prisonniers jusqu'à ce que le parjure eût enfin satisfait aux conventions jurées. Cet acte solennel fut signé, cinq jours après le traité (21 mars 1227), dans la ville même de Vendôme [1] : ce qui prouve que le seigneur du Cimau y avait été appelé par Hugues de Lusignan pour lui prêter le secours de ses conseils. C'était remplir un rôle des plus honorables. Malheureusement, et c'est là le côté fâcheux qu'il nous reste à découvrir, notre chevalier ne se contenta pas de donner des conseils utiles à son suzerain, le comte de la Marche; il l'imita trop souvent dans ses méfaits à l'égard des droits de l'Église. Comme Hugues de Lusignan, il avait une femme qui participa largement à la responsabilité des actes de violence que nous allons raconter.

Le prieuré de Notre-Dame de Bouresse, entre Lussac et Gençay, appartenait, depuis le IX[e] siècle au moins, à l'abbaye de Nouaillé. Vers la fin du XI[e] siècle, Engelelme de Mortemer, seigneur de Lussac, avait commmencé à établir des coutumes oppressives sur les habitants de cettè paroisse jusqu'alors à peu près libre de toute servitude féodale, sous la protection de l'Église de Nouaillé. Du reste, avant de mourir, il avait reconnu publiquement l'injustice de ses prétentions et avait fait promettre à ses enfants de ne pas continuer ses actes d'usurpation [2]. Peu

1. Dom Martène, *Ampliss. collect.* I, 1209.
2. D. Font. XXI, 503 (v. 1085).

fidèles d'abord à leur parole, ses enfants. Engelelme le Jeune, Pierre et Bernard ses frères, avaient de nouveau juré de ne plus empiéter sur les droits de l'abbaye, ni sur la liberté des habitants de Bouresse[1]. Mais lorsque, cent ans après, Hélie de la Vergne devint seigneur de Lussac par son mariage avec Élisabeth de la Celle, il y avait longtemps que tous ces serments solennels étaient oubliés. Aussi essaya-t-il par toutes sortes de rapines d'établir un pouvoir tyrannique sur les paysans du prieuré. Arrêté dans ses déprédations par une sentence d'interdit qui fut lancée sur ses terres, il accepta enfin un compromis proposé par Guillaume Prévôt, évêque de Poitiers, Philippe de la Vergne, son parent, sous-doyen de la cathédrale, et Hugues X de Lusignan, son suzerain. Mais les considérants, sans doute mis en avant par ce dernier, peu favorable à la cause des moines, laissèrent une large porte à de nouveaux conflits[2].

Simon du Cimau était à peine devenu le troisième époux de la veuve d'Hélie de la Vergne, qu'il saisit une occasion de renouveler les violences de ses prédécesseurs. Un homicide ayant été commis sur le territoire de la paroisse de Bouresse, l'abbé de Nouaillé, Raerius, de la noble et ancienne famille de Tilia (Teil), s'était empressé de faire appréhender le coupable et l'avait incarcéré dans la prison de l'abbaye. Les seigneurs parsonniers de Lussac, Hélie de la Vergne, Guillaume Chenin et Simon du Cimau, allèrent aussitôt revendiquer le prisonnier;

1. D. Font. XXI, 573 (v. 1112).
2. D. Font. XXII, 41 (1216).

et comme on refusa de leur ouvrir les portes, ils les firent voler en éclat et s'emparèrent du criminel. C'était violer manifestement le droit d'asile et celui de haute justice qui appartenaient incontestablement à l'abbé de Nouaillé. Simon du Cimau ne se borna pas à cet acte violent. Il réunit une troupe de satellites à ses ordres, envahit l'église et le prieuré de Bouresse, et y commit les crimes les plus atroces. C'en était trop, même pour un puissant baron du Poitou, parent des Mortemer. Il fut excommunié, cité à comparaître au tribunal de Philippe, évêque de Poitiers, et du doyen André; il fut condamné à payer dix sous pour dommages et intérêts, à restituer tous les objets volés au prieuré et à l'église, et à venir, en procession, avec ses soldats, les pieds nus, faire amende honorable dans l'église de Bouresse, en présence d'Étienne de Gençay, archiprêtre de Lussac, chargé de l'absoudre des censures ecclésiastiques [1].

Pour mieux assurer l'exécution de la sentence épiscopale, le même archiprêtre vint au Cimau, dans la maison du seigneur Simon, appelée le *Moulin;* et là, en présence de l'abbé Raerius, de Gui, prieur, de Guillaume, sacristain de Nouaillé, de Pierre de Maissé, prieur de Bouresse, de frère Guillaume Fontmorin et son socius, de l'Ordre des Prêcheurs, de Simon du Cimau et de sa femme Élisabeth, il fit promettre à Agnès, fille de cette dernière, de renoncer pour toujours aux droits que prétendait son beau-père sur le prieuré de Bouresse, c'est-à-dire au droit d'enlever les paysans de leurs charrues

1. Dom Font. XXII, 119.

pour les conduire à la guerre, selon son bon plaisir. Agnès y consentit volontiers, et l'abbé et ses moines, dit la charte, en remercièrent très-dévotement ladite dame [1]. Qui ne croirait que tout devait finir par des serments jurés à la face de tant de témoins?

Il n'en fut rien néanmoins. Dix ans après, en 1238, Élisabeth, avec ou sans l'assentiment de son mari, s'emparait de tous les revenus du prieuré de Bouresse, objet de ses constantes convoitises ; et ses hommes d'armes livraient ces pauvres champs, déjà dévastés, au pillage et à l'incendie. Pendant deux ans la châtelaine du Cimau confisqua ainsi à son profit les biens du prieur désarmé contre sa tyrannie. Ce ne fut qu'au mois de janvier 1241, après la mort de Simon du Cimau, qu'elle reconnut enfin sa faute et consentit à restituer une coupe d'argent doré que l'abbé de Nouaillé avait été contraint de lui donner en gage du paiement de redevances qu'elle réclamait [2]. Simon du Cimau, avons-nous dit, était descendu dans la tombe. Où avait-il choisi sa sépulture ? Car à cette époque les barons aimaient à désigner l'église de leur prédilection dans laquelle ils désiraient être enterrés. Ce fut probablement dans l'église de Fontaine-le-Comte : car Agnès, fille de sa femme Élisabeth, choisit cette église pour le lieu de sa dernière demeure. Simon l'avait faite héritière de sa terre du Cimau, qui passa, par elle, entre les mains des seigneurs de l'Ile-Bouchard [3].

1. D. Font. XXII, 177.
2. D. Font. XXII, 247.
3. Après bien des vicissitudes, elle est devenue de nos jours la propriété de M. Paulze d'Ivoye, ancien préfet de la Vienne, qui habite le château de la Motte, autre fief dont les seigneurs étaient jadis enterrés dans la petite église de Mézeaux.

Cet épisode de notre histoire locale, joint à la donation du comte Alphonse, reflète assez bien la physionomie de la société, sous le règne de saint Louis : époque de transition où la féodalité essaie par tous les moyens de soumettre à son joug, et l'Église dont l'influence l'irrite, et le peuple des campagnes, trop libre à ses yeux sous la protection de la crosse abbatiale ou épiscopale. Elle crie à l'oppression pour couvrir les cris de l'opprimé. Au milieu de ce conflit entre la barbarie du sabre et la civilisation de la croix, l'Église est encore assez puissante pour triompher au moment suprême et imposer le repentir; le baron consent à faire amende honorable de ses forfaits en face de la population qu'il a pillée et dévastée. Et au sommet de l'échelle sociale le pouvoir royal se fait un devoir de respecter le pouvoir ecclésiastique et de confirmer ses droits et ses priviléges légitimes. Mais encore quelques pages, et nous verrons cette politique conservatrice vasciller, puis se joindre aux oppresseurs, inaugurant ainsi un système funeste qui devait aboutir à la crise suprême que nous traversons.

Toutefois, comme on l'a vu, notre monastère n'avait pas eu jusqu'ici trop à souffrir de cette situation. La grande figure de saint Martin planait toujours comme une ombre protectrice au-dessus du sanctuaire rempli de sa mémoire vénérée. Mais transportons-nous, sans transition, à la fin de ce treizième siècle.

CHAPITRE XVIII.

SIMON DE BEAULIEU, ARCHEVÊQUE DE BOURGES. — LE DROIT DE JUSTICE A LIGUGÉ. — BERTRAND DE GOT (PLUS TARD CLÉMENT V) DANS LE MONASTÈRE DE SAINT MARTIN.

Le mercredi 15 novembre 1284 [1], il y avait, dès le matin, grand émoi dans le bourg de Ligugé. La cloche du monastère se mettaient en branle à grandes volées ; le prieur, probablement Jean Baritaud, et ses moines se dirigeaient vers la route de Vivône, avec la croix de procession et l'eau bénite, et attendaient avec respect le visiteur qui leur avait été annoncé. Le sous-doyen de Saint-Hilaire-le-Grand, Ramnulfe Chareau (*Charelli*), arrivait peu de temps après, et se joignait au cortége réuni des clercs et des religieux.

Bientôt, au premier détour du chemin, on vit apparaître une nombreuse cavalcade. On distinguait, dans le groupe, deux Frères Mineurs; l'official de l'Église de Bourges, avec son clerc ; l'abbé de Saint-Astère de Périgueux, et le sieur Gui de Noailles, chevecier de l'Église cathédrale de Poitiers et chanoine de Limoges, envoyé par le vénérable évêque Gautier de Bruges, alors occupé, à l'extrémité du

1. Baluze, *Miscellanea*, I, 277 ; Mabillon, *Vetera Analecta*, p. 370 in-fol.

Bas-Poitou, à faire sa visite pastorale, nous dirons ailleurs dans quelle intention. Enfin tous les yeux se portèrent sur un vieillard qui, à la suite de beaucoup d'autres clercs et laïcs, fermait la marche du cortége : c'était l'illustre Simon de Beaulieu, archevêque de Bourges et Primat d'Aquitaine.

Ce n'est pas le lieu de raconter les longs débats [1] qui, depuis plus d'un siècle, existaient entre les archevêques de Bourges et de Bordeaux, relativement à la juridiction primatiale, et qui devaient être terminés, en faveur de Bordeaux, par Bertrand de Got, devenu le pape Clément V, quelques années après l'époque où nous sommes arrivés.

En attendant cette décision suprême, appuyé sur l'antique possession de son droit, plusieurs fois sanctionné par le Saint-Siége, voulant d'ailleurs profiter de la vacance du siége de Bordeaux, Simon de Beaulieu avait entrepris la visite de toute l'Aquitaine. Après avoir parcouru les divers diocèses soumis à sa juridiction métropolitaine, il était entré, le dimanche 24 septembre 1284, sur le territoire du diocèse de Poitiers, avait été reçu à la frontière, dans l'abbaye de Sainte-Croix d'Angle, par le chevecier de la cathédrale, et par l'abbé et les chanoines de l'abbaye, avait visité successivement l'abbaye de Saint-Savin, le prieuré de Mortemer, et les diverses communautés de la ville de Poitiers, où il était resté quatre jours, était descendu par les monastères de Lusignan, de Notre-Dame de Celle et de Saint Séverin,

1. Innocentii III, lib. XV, epist. XLV. *Patrol.* vol. CCXVI, 576 note. — Fleury, *Hist. ecclés.* liv. LXXXIV, n. 10 (an 1255) — Altaserra, *Rer. Aquitan.*, t. I, lib. IV.

dans les diocèses de Saintes, de Bordeaux, de Périgueux et d'Angoulême, d'où il était revenu par Frontenay, Chaumay, la Rochelle et Niort, jusqu'à Vivône, à deux lieues de Ligugé (14 novembre 1284).

Comme on le voit, l'éminent prélat avait exercé les droits de sa juridiction primatiale beaucoup plus largement dans le seul diocèse de Poitiers que dans tous les autres ensemble. Outre la vaste étendue du territoire de notre province, plusieurs motifs l'avaient invité à user avec autant de liberté de l'hospitalité poitevine. L'évêque de Poitiers, le vénérable Gautier de Bruges, son ami intime, soutenait hautement son droit primatial contre les prétentions de l'archevêque de Bordeaux. D'ailleurs la dignité d'archidiacre, dont Simon de Beaulieu avait jadis été revêtu dans l'Église de Poitiers [1], le faisait considérer comme un membre du clergé diocésain. De là ces manifestations de chaude sympathie qui marquèrent chacune de ses étapes.

La veille du jour où il honora de sa présence notre monastère de Ligugé, il avait été accompagné jusqu'au prieuré de Saint-Georges de Vivône par l'abbé de Saint-Maixent et le prieur de Pamprou. Après avoir entendu la messe de très-grand matin (*summo mane*) dans l'église de Saint-Georges, il en était parti, comme nous l'avons rapporté, et une

1. Les auteurs du *Gallia Christiana* semblent jeter un doute sur ce fait ; mais il est confirmé par une charte encore conservée aux Archives de la Vienne. C'est une sentence arbitrale rendue par *Simon de Beaulieu, archidiacre de Poitiers*, sur les démêlés existant entre Guillaume Chenin, chevalier, et les religieuses de l'abbaye de la Trinité de Poitiers. Elle est datée du 23 novembre 1268.

ou deux heures après, il se présentait en ami et en pèlerin devant les enfants de saint Martin.

Le pieux archevêque revit avec bonheur le sanctuaire vénéré qu'il avait sans doute visité plus d'une fois pendant qu'il était archidiacre de Poitiers. Le lendemain matin, après une messe célébrée au point du jour, il se rendit à Saint-Benoît de Quinçay, d'où il se dirigea, par Nouaillé, Lussac et Montmorillon, vers son diocèse de Bourges [1].

Ainsi se termina la dernière visite primatiale des archevêques de Bourges dans la province ecclésiastique de Bordeaux. Nous l'avons dit, elle mérite dans l'histoire ecclésiastique de l'Aquitaine une place importante : car elle acheva d'exaspérer les archevêques de cette dernière ville, déjà fort impatients du joug qui pesait sur leur juridiction métropolitaine. Aussi, à peine Bertrand de Got fut-il assis sur la chaire de saint Pierre, qu'il anéantit, par une Bulle définitive, tous les anciens droits de la primatie de Bourges sur Bordeaux et ses suffragants.

Nous avons vu plus haut le droit de haute et basse justice concédé, ou plutôt confirmé au prieuré de Ligugé par Alphonse, comte de Poitou et frère de saint Louis. Une charte du commencement du XIVe siècle nous montre en action cet important privilége. Malgré son peu de valeur apparente, cette charte n'est pas sans intérêt pour l'histoire. Elle nous apprend, avec beaucoup d'autres de cette époque, comment, à la fin du XIIIe siècle, s'exerçait,

1. Signalons encore au XIIIe siècle un échange fait le 11 novembre, fête de la Saint-Martin d'hiver, de l'an 1297, entre Aimeri, chanoine de Saint-Hilaire, et Hugues Bruneau, de la paroisse de Ligugé (*Archiv. de la Vienne*).

de la part des hauts justiciers ecclésiastiques, le droit de répression, l'un des plus sacrés du pouvoir social, mais l'un des plus contestés à l'Église catholique.

Créée par Dieu lui-même société parfaite, reine souveraine et indépendante, l'Église a vécu, pendant trois cents ans, de sa vie propre, avec toutes les attributions du pouvoir divin et humain sur les sujets qui se soumettaient à ses lois. Il est vrai que le jour où Constantin se déclara chrétien, elle s'empressa de déposer entre ses mains, comme c'était son devoir, une partie de cette puissance souveraine dont elle n'avait usé jusqu'alors que par nécessité. Mais lorsque l'empire romain eut été renversé, elle ne fit pas difficulté, dans l'intérêt de la civilisation chrétienne, de reprendre une large part dans le gouvernement de la société dévoyée. Son autorité, reconnue mais souvent violentée sous les Mérovingiens et les Carlovingiens, fut anéantie par la féodalité triomphante, à l'avénement de la dynastie capétienne. Toutefois, cette oppression subie par la protectrice des faibles ne pouvait durer longtemps. Grâce à l'immense influence des écoles monastiques de l'Ordre de Cluny, l'Église put revendiquer de nouveau ses antiques priviléges, au grand applaudissement des peuples ; mais l'opposition qu'elle rencontra, surtout en Allemagne et en Angleterre, fut aussi persévérante que formidable, jusqu'au jour où le long cri d'horreur que poussèrent les peuples à la nouvelle du martyre de saint Thomas de Cantorbéry, fit trembler les potentats sur leurs trônes [1].

1. Une antienne composée en Poitou au XIII[e] siècle et chantée dans l'église cathédrale de Poitiers exprime d'une manière

Il y eut une trêve d'un demi-siècle, pendant laquelle le pouvoir ecclésiastique prit la plus grande extension.

Les peuples s'empressèrent d'en profiter pour abriter leurs intérêts à l'ombre de sa juridiction paternelle ; mais les grands feudataires, voyant avec dépit leurs sujets déserter leurs domaines, commencèrent, comme nous l'avons raconté plus haut, à réclamer contre ce qu'ils appelaient les usurpations du clergé, puis ils usèrent de violence. Saint Louis et son frère Alphonse, comte de Poitou, sans cesse harcelés par ces réclamations féodales, s'efforcèrent de tenir la balance égale entre les deux partis.

Leurs successeurs furent loin d'imiter leur modération. Philippe le Bel surtout se fit une loi d'attaquer par tous les moyens, par la duplicité et par la violence, par lui-même et par ses agents, secrètement et à ciel ouvert, cette puissance rivale qui gênait sa politique et dont il convoitait les richesses. Il rencontra dans le saint évêque de Poitiers, Gautier de Bruges, un adversaire aussi courageux qu'inflexible. Soutenu d'abord par tous ses collègues, aussi bien que par le Pape, le vénérable prélat se vit peu à peu abandonné par les évêques et livré à la vengeance

énergique ce cri de l'opinion publique : « O martyr pretiose, « confessor invicte, gemma præsulum, Anglorum gloria, *Pictavorum lætitia*, sancte Thoma ! Tuere Ecclesiam, pro qua « pretiosum fudisti sanguinem, et pro salute fidelium funde pre- « ces ad Dominum. Alleluia. » (*Manuscrit Bibl. nat.*, *F. lat.* 1033. « O précieux martyr, confesseur invincible, la perle des « pontifes, la gloire des Anglais, *la joie des Poitevins*, ô saint « Thomas ! protége l'Église pour laquelle tu as versé ton sang « précieux, et répands tes prières pour le salut des fidèles de- « vant le Seigneur. Alleluia. »

royale. Nous raconterons ailleurs cet épisode de l'histoire ecclésiastique du Poitou, qui jette une vive lumière sur l'origine de la fameuse querelle entre Boniface VIII et Philippe le Bel.

Pendant cette lutte suprême, les agents du pouvoir royal sapaient en détail la juridiction civile exercée par l'Église. Des prévôts, établis dans toutes les localités tant soit peu importantes, se posaient en face de la puissance ecclésiastique, et empiétaient chaque jour sur ses droits acquis [1], sûrs de sortir de chaque conflit avec les honneurs du triomphe ou par un compromis avantageux. Les prévôts, que les monastères avaient aussi créés, à l'instar du pouvoir civil, pour exercer la justice en leur nom, ne manquèrent pas d'imiter les officiers royaux dans leurs prétentions; en sorte que les Églises et les monastères se virent peu à peu dépouillés de leurs plus antiques priviléges, au grand détriment du peuple. Toutefois on était loin encore des théories parlementaires du XVIIIe siècle.

Ligugé, à la fin du XIIIe siècle, avait aussi son *prévôt*, chargé d'exercer la justice au nom, ce semble, du prieuré de Saint-Martin. Cet officier se nommait *Hugues de Malleaco*, qu'on peut traduire par Hugues de Maillezais. Pour prix de ses services, il avait reçu en fief héréditaire une habitation contenant une prison pour les malfaiteurs, avec le *pré au gué*, et une rétribution annuelle, qu'il percevait principalement sur les amendes et sur les confiscations des biens des condamnés. Son autorité avait été limitée

1. On peut en voir la preuve dans tous les documents contemporains. Pour ce qui concerne le Poitou, cf. Dom Font. III, 519, 528, etc.

d'abord à la seule paroisse de Ligugé; mais il voulut l'étendre sur tous les villages environnants, notamment sur Ruffigny, qui ressortissait alors de la juridiction du prieuré, au temporel comme au spirituel.

Il s'attribuait, de plus, le droit de garder *son pré au gué*, de pêcher à *la truylle* (sic) dans la partie du Clain réservée au prieur ; de prélever le tiers des taxes forcées adjugées en la cour du prieur de Ligugé, alors même que celui-ci ne les exigeait point ; de percevoir deux sous et cinq deniers de gage pour chacun des mandements, revendications et saisies, outre deux sèches qu'il prétendait lui être dues par le prieur, chaque année, le dimanche des Rameaux.

Ces réclamations et d'autres empiétements semblables forcèrent enfin le prieur du monastère de Saint-Martin à sortir de sa réserve habituelle. Après de longues discussions, l'affaire fut portée devant la cour de l'abbé de Maillezais, nommé Pierre. Il se trouvait alors à Ligugé, et il régla le débat par un compromis.

« Le prévôt et ses successeurs, y est-il dit, pourra « lever les taxes susdites, quand il le jugera expé« dient ; il exercera son office dans le bourg de « Ligugé et au delà *jusqu'au Poiré*, limite de notre « juridiction ; mais il ne prétendra rien sur les « autres villages, notamment sur la prévôté de Ruffi« gny, ni sur tout le reste du domaine du prieuré.

« Néanmoins, s'il rencontre dans ledit domaine « quelques malfaiteurs, il s'engage, sur la foi du ser« ment, à les arrêter, les saisir, les incarcérer même, « si la qualité du délit l'exige. Quant à ses gages sur « les revendications, les exécutions et autres choses

« semblables, ils seront réglés sur le tarif de la
« prévôté de Poitiers. Il percevra le tiers des charges
« imposées par la cour du Prieur, mais uniquement
« de celles qui seront pénales; le reste sera perçu
« par le prieur, s'il le veut, ou par le sénéchal, si le
« prieur le trouve bon, et le prévôt n'aura rien à
« réclamer. Pour ce qui concerne les brigands, les
« voleurs, les assassins et autres criminels qui doi-
« vent être mis aux fers, le prévôt leur fournira les
« choses nécessaires à la vie, et à ses frais, selon la
« convenance. Et si le crime est de ceux qui entraî-
« nent, d'après le droit ou la coutume, la confiscation
« des biens meubles, le même prévôt et ses succes-
« seurs, conjointement avec le prieur, recevront le
« tiers de ces biens, se chargeront d'exécuter, au
« besoin à leurs dépens, la sentence de mutilation
« ou de bannissement, s'il y a lieu. La garde de ces
« criminels sera confiée à la responsabilité du
« prévôt, qui les tiendra dans le cachot de sa mai-
« son, en sorte que si, par sa négligence ou sa non-
« chalance, quelqu'un de ces captifs venait à s'éva-
« der, il serait tenu à nous restituer les dommages
« qui pourraient être la conséquence de cette
« évasion. »

Le prévôt renonce à toutes ses autres réclamations. L'abbé de Maillezais appose ensuite son sceau sur cet acte [1], qui est daté du samedi après les Cendres (23 février) de l'an 1303 (n. s.).

On voit que le prévôt de Ligugé gagna son procès sur tous les points importants du débat : ce qui vient

1. L'original est encore traversé par une bande de parchemin, à l'extrémité de laquelle était jadis appendu le sceau de l'abbé. (*Archiv. de la Vienne.* D. 3. Ligugé.)

à l'appui des considérations générales que nous émettions tout à l'heure. La politique de Philippe le Bel triomphait partout.

Pendant que ces débats vulgaires se terminaient à Ligugé, un démêlé, soulevé depuis deux ans entre l'archevêque de Bordeaux et le vénérable évêque de Poitiers, prenait un caractère d'une gravité de jour en jour plus menaçante. Nous avons dit plus haut que la visite de Simon de Beaulieu, archevêque de Bourges, dans les églises de la province ecclésiastique de Bordeaux, notamment dans celle de Ligugé, en qualité de Primat des Aquitaines, avait soulevé de violentes protestations de la part de notre métropolitain. Toutefois, ni Henri de Genève, ni Boson de Salignac ne portèrent plus loin leurs plaintes. Mais lorsque Bertrand de Got eut échangé avec ce dernier son siége de Comminges contre celui de la métropole de la seconde Aquitaine, il ne se borna pas à une lutte défensive; il prit hardiment le rôle d'agresseur, en s'attribuant le titre de *Primat d'Aquitaine* (1300).

Gilles Colonna, qui était alors assis sur le trône primatial de Bourges, chargea notre évêque de Poitiers, Gautier de Bruges, qu'il savait être favorable à sa cause, de lancer un monitoire contre le nouvel archevêque. Comme nous n'avons pu trouver les pièces de ce procès [1], nous ne savons jusqu'où alla

1. J'ai écrit à ce sujet à M. l'archiviste de Bourges, et il n'a pas jugé à propos de me répondre. Aux Archives et à la Bibliothèque nationales de Paris, il n'y a rien sur cette question importante. Des recherches faites à Bordeaux ont été également infructueuses. Et cependant les pièces existaient au XVIII[e] siècle, puisque les auteurs du *Gallia Christiana* en parlent (*Gall. Christ.* II, 1187 D-E).

l'évêque de Poitiers dans cette procédure contre son propre métropolitain, et s'il osa le frapper d'excommunication, comme l'en avait chargé l'archevêque de Bourges. Mais ce que nous savons, c'est que son dévouement à la cause, juste d'ailleurs, de ce dernier lui coûta cher. Bertrand de Got lança contre lui une sentence d'excommunication; et comme il était soutenu par le roi Philippe le Bel, avec lequel Gautier de Bruges avait eu plus d'un litige, le pieux évêque fut obligé de céder à l'orage et de se retirer dans le couvent des *Frères Mineurs de Saint-Maixent*, d'où il interjeta appel au Souverain Pontife [1]. Dans cet acte d'appel, il priait le Pape de recevoir sa démission ou de lui envoyer une prompte absolution. Mais Benoît XI, à qui il s'adressa, fut subitement ravi par la mort à l'amour et à l'admiration des fidèles (6 juillet 1304), en sorte que Gautier de Bruges demeura dans l'incertitude sur son avenir. Il eut cependant assez de courage pour réunir un dernier synode diocésain dans la ville de Ruffec (1304) [2]. Ce synode avait, sans aucun doute, pour but de protester contre les actes d'autorité auxquels pourrait se livrer contre Gautier de Bruges l'archevêque de Bordeaux. En effet, celui-ci, profitant de la vacance du Saint-Siége, avait commencé, le 17 mai précédent, sa visite métropolitaine dans sa province ecclésiastique, sous prétexte de corriger les abus qui s'y étaient glissés contre les canons, mais en réalité dans le dessein de réduire à l'obéissance l'évêque de Poitiers, toujours persistant

1. Bibliot. nation. Ms. F. lat. 17147, fol. 202.
2. Wading, *Annal. Fr. Minor.* an 1279, n. XII.

dans son appel. Il se trompait. Gautier de Bruges, après la tenue de son synode, était venu se réfugier chez ses anciens confrères les Franciscains du couvent de Saint-Maixent, où il se trouvait encore le 30 juillet, et y écrivait le codicille de son testament, qui contient de si précieuses données sur l'histoire de son épiscopat [1]. A cette date, Bertrand de Got avait interrompu [2] sa visite métropolitaine; mais dès le 1er septembre il entrait dans le diocèse de Périgueux, et le 11 décembre suivant, dans celui de Poitiers, où il visitait successivement l'abbaye de Nanteuil-en-Vallée, près de Ruffec, le prieuré du Vieux-Ruffec, Saint-Clément de Civray, l'abbaye de Charroux, les prieurés d'Usson et de Gençay, la maison de campagne, à Ferrabeuf, de l'abbé de Nouaillé, qui l'y avait invité, les prieurés de Chatel-Achard (Chateaularcher), de Vivône, de Comblé, de Jazeneuil et de Montreuil-Bonnin. Le 24 décembre, il était dans l'abbaye de Saint-Cyprien-lès-Poitiers, où il célébra, le lendemain, la fête de Noël; le 26, il célébrait la messe pontificalement dans l'église de Notre-Dame-la-Grande; le 27, il officiait dans l'église cathédrale, et dînait à l'évêché *aux dépens de l'évêque absent*

1. Ms. *Bibliot. nat.* loc. cit.

2. Quelle fut la cause de cette interruption qui dura depuis le 13 juillet jusqu'au 1er septembre ? M. Rabanis, qui a publié le procès-verbal de cette visite archiépiscopale, n'a pas songé à expliquer ce fait. Faudrait-il admettre avec Labbe que l'assemblée de Ruffec, signalée plus haut, fut un concile provincial présidé par Bertrand de Got, et non pas un synode tenu par Gautier de Bruges ? et faudrait-il placer ce concile dans cet intervalle ? Ou bien l'archevêque de Bordeaux eut-il, à cette époque, quelques rapports avec Philippe le Bel ? Nous nous proposons d'examiner ailleurs ces questions.

(celui-ci était encore réfugié chez les Frères Mineurs de Saint-Maixent)[1].

Enfin, après diverses autres visites, le 27 janvier 1305 (n. s.) l'archevêque arrivait à Saint-Benoît de Quinçay, et séjournait deux jours entiers dans l'abbaye *autrement appelée des Umbres* (sic), aux *dépens de l'abbé*, sans doute partisan de l'évêque de Poitiers; puis le 29, « *ledit seigneur seroit allé*, dit « le journal de la visite, *au prieuré de Legugeay, et* « *illec presché la parole de Dieu, confirmé, tonsuré et* « *couché avec son train aux dépens dudit prieur* « (Jean Baritaud), et le lendemain estre allé en « l'abbaye du Pin, Ordre de Cisteaux où *par hospi-* « *talité* feust reçu et y coucha avec son train. »

Ainsi notre prieuré de Ligugé se trouve avoir hébergé comme archevêque celui qu'il devait recevoir plus tard comme Souverain Pontife. Cette double visite est certainement l'un des faits les plus importants de l'histoire de notre monastère; et cette circonstance nous fera pardonner la digression que nous nous sommes permise dans le but de la mettre dans une plus grande lumière. Remarquons que

1. Tous ces détails précieux sont tirés du procès-verbal de sa visite métropolitaine publiée par M. Rabanis sous ce titre : CLÉMENT V ET PHILIPPE LE BEL, *Lettre à M. Charles Daremberg, sur l'entrevue de Philippe le Bel et de Bernard de Got à Saint-Jean-d'Angély, suivie du Journal de la visite pastorale de Bertrand de Got dans la province ecclésiastique de Bordeaux en* 1304 *et* 1305, par M. RABANIS. Paris, Aug. Durand, 1858, in-8°. Ce précieux opuscule, devenu très-rare, m'a été généreusement communiqué par mon excellent ami, *M. Bélisaire Ledain*, actuellement conseiller de préfecture à Poitiers. Mais je l'ai acquis depuis, grâce à la générosité d'une bienfaitrice, qui ne veut recevoir de récompense que de Dieu seul.

l'archevêque ne se contente pas, comme Simon de Beaulieu, de visiter et de signaler les abus à réformer; il prêche, il donne la *tonsure et la confirmation*, autant d'actes de juridiction épiscopale qu'il se plaît à réitérer dans chacun des lieux où il séjourne. Cette manière d'agir a évidemment pour but de déclarer qu'il considère le *siége de l'Église de Poitiers comme vacant*, ou du moins Gautier de Bruges comme irrévocablement frappé d'excommunication : ce qui était contraire aux règles, puisque ce dernier en avait appelé au Pape.

CHAPITRE XIX.

LE PAPE CLÉMENT V A LIGUGÉ.

Si le vénérable évêque de Poitiers conservait encore quelque espoir dans l'intervention du Saint-Siége, cette espérance ne devait pas tarder à s'évanouir. Tandis que Bertrand de Got se promenait à travers le diocèse de Poitiers avec une persistance assez singulière, les cardinaux, réunis en conclave depuis plus de dix mois, se décidaient enfin, par les intrigues de Philippe le Bel[1], à élire ce même Bertrand de Got pour Souverain Pontife, le 5 juin, veille de la Pentecôte de l'année 1305. La nouvelle de cette élection, qui devait avoir de si funestes conséquences pour l'avenir et la paix de l'Église, fut aussitôt transmise au roi de France. Celui-ci, à son tour, s'empressa de la communiquer à l'élu par des lettres flatteuses qui lui parvinrent *le samedi*

1. Encore que les intrigues simoniaques rapportées par Villani soient aujourd'hui considérées comme fabuleuses, néanmoins plusieurs auteurs contemporains affirment que c'est par l'influence de Philippe le Bel que l'archevêque de Bordeaux fut élu pape (cf. *Clément V et Philippe le Bel*, par M. Rabanis, déjà cité). — *Revue des questions historiques*, octobre 1871 (art. de M. Boutaric). — *Dissertation sur l'entrevue de Philippe le Bel et de Bertrand de Got*, par M. l'abbé Lacurie. — *Recueil des Hist. des Gaules*, t. XXI et XXII. — *Baluze : Vitæ Paparum Avinionensium.*

19 *juin*, dans la petite ville de Lusignan [1], à quelques lieues de Ligugé. « Le dit Souverain Pontife, « dit le journal de sa visite déjà cité, seroit allé au « prieuré de Lusignan, y auroit presché la parole de « Dieu, confirmé et fait deuement sa visite, et s'estre « retiré en la maison de certain *bourgeois* de ville, « où il auroit couché avecq son train au despens « du prieur et chappitre de vila (la ville) ; et *ledit « jour seroient arrivez plusieurs courriers et lettres « de ce quil estoit eslu en Souverain Pontife ; et « auroit demeuré audit lieu les jours de dimanche et « lundy (20 et 21 juin) à ses despens.* »

Ce n'est pas le lieu de raconter comment il quitta le diocèse de Poitiers à la fin de juin, se fit introniser le lendemain de la Sainte-Madelaine, dans la cathédrale de Bordeaux, et couronner à Lyon le 14 novembre suivant, 1305. Ce que nous devons dire, c'est que, par suite d'un rendez-vous combiné entre lui et Philippe le Bel, il revint à Poitiers *au commencement d'avril de l'année* 1307 [2]. Le roi de France ne tarda pas à l'y rejoindre (21 avril). Et alors

1. Immédiatement avant Lusignan, l'archevêque avait visité Fontaine-le-Comte, comme le constate le procès-verbal en ces termes : « Le n° 234 porte, le d. seigneur seroit allé en l'abbaye « de Fontenay-le-Comte (*Fontaine-le-Comte*) près Poitiers, « icelle deuement visitée, couché en icelle avecq son train, et « le jour suivant (15 juin) *fecisse minutionem* (une saignée) ; et « le mercredy et le jeudy suyvant (16-17 *juin Fête-Dieu*), avoir « séjourné aud. lieu pour se recréer à ses propres couts et des- « pens, et le vendredy (18 juin) y avoir aussy séjourné aux des- « pens de l'archiprebstre de Sanzay qu'il avoit fait visiter. »

2. Archives nationales, Layette S, Bulles J. 703. *Lettres du 9 février et du 20 mars* 1307 *à Philippe le Bel. Dat. Apud Pessacum anno secundo.*

commencèrent ces fameuses conférences (du 21 avril au 31 mai 1307, et du 27 mai au 20 juillet 1308), dans lesquelles furent traités les plus graves intérêts de l'Église et de l'État. Officiellement il ne s'agissait que d'organiser une nouvelle croisade, et d'asseoir, dans ce but, les bases d'une paix durable entre la France et l'Angleterre ; mais une lettre *datée du prieuré de Ligugé*, le 24 août de cette même année 1307 [1], nous apprend que la fameuse question de l'avenir des Templiers y fut aussi longuement agitée. On sait que les Religieux de cet Ordre étaient accusés par le roi de France, non-seulement d'hérésie, mais encore de crimes honteux et abominables.

Déjà fatigué avant l'entrevue, Clément V en sortit épuisé, malade. Vers le 15 du mois d'août, il se retira dans notre monastère de Ligugé, pour y prendre un peu de repos et y respirer l'air pur de la vallée du Clain, sous la protection de saint Martin. Comme nous le constations tout à l'heure, il y était encore le 24 août ; et ainsi, cette fois du moins, le naïf auteur des *Annales d'Aquitaine*, Jean Bouchet, se trouve d'accord avec les documents contemporains. *Car*, « dit-il, *aucunes fois* (pendant son séjour à Poitiers, « Clément V) *pour sa récréation se tenoit au prieuré*

1. *Baluze, Vitæ Papar. Avenion.* II, 72-73. M. Boutaric, qui s'est si utilement servi de cette lettre dans son remarquable travail sur *Clément V et Philippe le Bel* publié dans la *Revue des questions historiques* (nº octob. 1871, p. 324), n'a pas indiqué le lieu où elle avait été écrite Mais elle se trouve tout entière dans Baluze (*loc. cit.*). L'original en est encore conservé aux Archives nationales (*Layette S*, *Mélanges*, *Bulles* J. 416 nº 1), où nous l'avons copiée avant de savoir qu'elle avait été éditée par l'historien des Papes d'Avignon.

« *de Ligugé, qui estoit un très-beau lieu, à deux*
« *petites lieues du dit Poitiers, première cellule de*
« *saint Martin.* »

Cependant les intérêts de la politique et de la religion ne permirent guère au Pontife de jouir d'un repos complet. Le vieil Édouard Ier, roi d'Angleterre, deux jours avant sa mort (5 juillet 1307), lui avait envoyé deux hommes de confiance : Gui, évêque de Worchester, et le chevalier Thomas de Kerleye. Ces deux ambassadeurs avaient pour mission d'excuser leur souverain s'il retenait près de lui son fils aîné, le prince Edouard, et en même temps de se plaindre de l'infidélité du roi de France à observer les conditions de la paix jurée, notamment à restituer le château de Mauléon, en Guienne : ce qui retardait la solennité du mariage entre le jeune prince et la princesse Isabelle, fille de Philippe le Bel.

Ces deux envoyés apprirent bientôt la mort d'Édouard Ier ; mais ils n'en continuèrent pas moins leur route, et vinrent jusques à Ligugé, exposer au Souverain Pontife le sujet de leur mandat. Le Pape les accueillit avec bonté, et leur promit d'appuyer de tout son pouvoir leurs justes réclamations.

En effet, dans la lettre déjà citée, document d'autant plus précieux pour nous qu'il est le seul monument contemporain attestant le séjour de Clément V en notre monastère, ce Pontife exposait avec force la justice des réclamations du roi d'Angleterre. Puis, changeant tout à coup de sujet, il ne craignait pas de prier le roi de France de ne pas le surcharger d'affaires temporelles jusqu'au 1er septembre. « Comme vous nous l'avez écrit avant-hier, disait-

« il [1], votre intention est de nous envoyer vers la
« fête de l'Assomption quelques agents chargés de
« traiter avec nous de ce que Geoffroy du Plessis.
« notre notaire, et G. de Planon (*de Plasiano*), votre
« chevalier, ont rapporté à Votre Altesse. Nous vou-
« lons que Votre Sérénité sache que, d'après l'avis
« de nos médecins, nous nous disposons à prendre
« quelques potions préparatoires, puis une purga-
« tion vers le commencement de septembre : ce qui.
« au jugement desdits médecins, nous sera, Dieu
« aidant, fort utile.

« Aussi ne faut-il pas vous presser de nous adres-
« ser vos envoyés ; mais vous pourrez le faire vers
« le milieu du mois d'octobre prochain. Alors.
« toute autre affaire cessante, nous pourrons nous
« livrer tout entier à l'expédition de vos affaires [2]. »

1. Baluze, loc. cit. — *Archiv. nat.* loc. cit.

2. Clemens etc... Tuam volumus Excellentiam non latere..., quod de consilio physicorum nostrorum circa principium mensis septembris proxime venientis intendimus quædam præparatoria sumere, et postmodum purgationem accipere, quæ secundum prædictorum physicorum judicium, auctore Domino, valde utilis nobis erit. Quare non oportet te festinare ad dictos nuntios transmittendum ; sed circa medium octobris proxime venientis poteris ad nos mittere nuntios prælibatos. Nos enim ex tunc ad expeditionem negotiorum tuorum, permittente Altissimo, intendemus, omnibus aliis prætermissis.

Sane a memoria tua non credimus excidisse quod Lugduni et Pictavis de facto Templariorum, zelo fidei devotionis accensus, nobis tam per te quam per tuos pluries locutus fuisti, et *per Priorem Monasterii Novi de Pictavo* aliqua intimare curasti. Et licet ad credendum quæ tunc dicebantur, cum quasi incredibilia et impossibilia viderentur, nostrum animum vix potuerimus applicare, quia tamen plura incredibilia et inaudita ex tunc audivimus de prædictis, cogimur hæsitare, et licet

Puis, passant à la question des Templiers: « Nous « croyons, ajoute-t-il, que vous n'avez pas oublié « qu'à Lyon et à Poitiers, enflammé du zèle de la « foi, vous nous avez plusieurs fois entretenu, soit « directement, soit par intermédiaire, du fait des « Templiers. Vous nous avez fait à ce sujet une « communication par le prieur de Montierneuf de « Poitiers. Et encore que nous eussions peine à « croire véritables les choses qui nous étaient dites, « tant elles paraissaient incroyables et impossibles,

non sine magna cordis amaritudine, anxietate ac turbatione, quidquid ordo postulaverit rationis, de consilio Fratrum nostrorum facere in præmissis. Quia vero Magister militiæ Templi ac multi præceptores tam de regno tuo quam aliis ejusdem Ordinis cum eodem, audito, ut dixerunt, quod tam erga nos, te, quam erga aliquos alios dominos temporales super prædicto facto multipliciter eorum opinio gravabatur ; a nobis, nedum semel, sed pluries cum magna instantia petierunt quod nos super illis eis falso impositis, ut dicebant, vellemus inquirere veritatem, ac eos, si reperirentur, ut asserebant, inculpabiles, absolvere ; vel ipsos, si reperirentur culpabiles (quod nullatenus credebant) condemnare vellemus ; Nos, ne circa negotium fidei aliquid negligamus, et quia verbum tuum nobis super iis *pluries factum* non modici ponderis arbitramur, ad dictorum Magistri Templariorum instantiam, diligentis inquisitionis indaginem infra paucos dies, de consilio Fratrum nostrorum propter hoc, instanti die veneris, civitatem Pictavensem intraturi, proponimus inchoare, vel alias in negotio procedere, prout, de Fratrum ipsorum consilio, videbitur utilius faciendum : quod super hoc concepimus intimantes et intimaturi tuæ Magnificentiæ quod circa præmissa in posterum faciemus, Serenitatem tuam in Domino exhortantes quatinus tuum consilium in præmissis et informationem quam super iis recepisti, ac quidquid tuæ Providentiæ videbitur expedire, nobis per litteras tuas vel nuntios plene ac integraliter e vestigio intimare procures. DATUM IN PRIORATU DE LUGUDIACO Pictavensis diocesis, IX° Kal. septembris pontificatus nostri anno secundo. »

« cependant nous avons entendu répéter, depuis, des « choses tellement incroyables et inouïes, que nous « sommes obligé de céder au soupçon ; et, bien « qu'avec anxiété, trouble et grande amertume de « cœur, de faire en cette matière, tout ce que la « raison exigera, d'après le conseil de nos vénéra- « bles Frères. »

« Toutefois, le Maître du Temple et un grand nom- « bre de précepteurs du même Ordre, tant de votre « royaume que d'autres contrées, ayant appris le « grave dommage causé, disent-ils, à leur réputa- « tion par les rapports que vous aviez faits à nous « et à d'autres princes, nous ont supplié avec ins- « tance, non pas une fois, mais plusieurs fois, « d'ordonner une enquête sur les faits qui leur sont, « prétendent-ils, faussement imputés, de les absou- « dre s'ils sont trouvés innocents, ou s'ils sont trouvés « répréhensibles (ce qu'ils ne croyaient nullement), « de les condamner. Pour nous, d'une part, crai- « gnant d'être coupable de quelque négligence dans « une affaire qui intéresse la foi, et d'autre part « prenant en considération les avis plusieurs fois « réitérés que vous nous avez communiqués, confor- « mément aux instances du Grand-Maître desdits « Templiers, nous nous proposons, avec le conseil « de nos Frères, de commencer, sous peu de jours, « à nous livrer à l'examen sérieux de cette inquisi- « tion, et pour cela, *vendredi prochain*, nous rentre- « rons à Poitiers ; ou bien nous prendrons d'autres « moyens de conclure plus utilement cette affaire, « si tel est le sentiment de nos Frères (les cardinaux). « Du reste, de même que nous intimons à Votre Ma- « gnificence les projets que nous avons formés à ce

« sujet, nous vous intimerons pareillement ce que « nous ferons dans la suite. Nous exhortons dans le « Seigneur Votre Sérénité à nous faire parvenir par « vos lettres ou vos représentants, pleinement et « sans aucune restriction, votre avis sur ce que nous « venons de vous dévoiler et les informations que « vous auriez vous-même reçues à cet égard, aussi « bien que tout ce qui paraîtrait expédient à votre « prudence.

« DONNÉ DANS LE PRIEURÉ DE LIGUGÉ, du diocèse de « Poitiers, le IXe jour avant les calendes de septem- « bre (24 *août*), l'an deuxième de notre pontificat. »

Nous espérons que le lecteur nous pardonnera d'avoir reproduit ici la partie la plus intéressante de cette Lettre Apostolique, la seule peut-être qui ait été écrite dans notre monastère, la seule du moins que l'histoire nous ait conservée. Son importance d'ailleurs n'échappera à personne, et récemment un des plus savants érudits de la capitale nous a montré qu'elle contenait une véritable révélation historique [1]. Nous y lisons, en effet, que dès leurs premières entrevues à Lyon et à Poitiers, Clément V et Philippe le Bel avaient agité entre eux, mais non pas décidé, l'affaire des Templiers.

Ce n'est pas le lieu de parler de ce fameux procès et de la dissolution de cet Ordre militaire; nous retrouverons naturellement cette question sur notre chemin dans notre histoire ecclésiastique du Poitou. Il suffit ici de dire que l'Ordre du Temple, né au commencement du XIIe siècle, d'une inspiration chrétienne et charitable, avait dévié de sa voie d'une

1. Boutaric. loc. citat

façon déplorable pendant les deux siècles de son existence. L'orgueil et les vices qu'il produit, avaient perverti la plupart de ses membres à tel point que, dès l'an 1259, des plaintes graves s'étaient élevées contre eux [1], et que plusieurs Papes avaient déjà eu la pensée de supprimer ces chevaliers arrogants et corrompus, ou de les réunir aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Le roi Philippe le Bel[2], qui convoitait leurs richesses immenses, sut habilement exploiter cette situation, et représenta à Clément V, dès le début de son pontificat, que l'existence de cet Ordre militaire était un péril pour la foi.

Le Grand-Maître du Temple, Jacques de Molay, fut mandé à Poitiers, mais après le départ du roi. Le Pape ne lui dissimula pas les accusations qui pesaient sur son Institut. Comme nous l'apprend notre document, le Grand-Maître protesta de l'innocence de ses chevaliers et demanda une enquête sérieuse et juridique. On sait quel en fut le résultat. Le 13 octobre de cette même année 1307, avant l'époque assignée au roi par le Pontife pour la reprise de l'enquête, ils étaient arrêtés dans toute la France, et après des interrogations multipliées et des aveux, les uns sincères, les autres arrachés par la violence, ils étaient condamnés comme coupables des crimes les plus abominables.

Mais jetons un voile sur ces horreurs, et revenons à la lettre de Clément V.

Le lecteur a peut-être trouvé futile et vulgaire,

1. *Ampliss. collect.* VII, 156-159.

2. Rainaldi, *Hist. ecclés.* an 1291, n° 30-31. — *Rev. des quest. hist.* janvier 1872, p. 17.

dans la lettre du Pape, la mention de ses infirmités et des prescriptions de ses médecins, qui réglaient si impérieusement, à Ligugé, ses occupations journalières. Cependant à cette particularité, si infime qu'elle paraisse, se rattache l'un des faits les plus importants de l'histoire de l'Allemagne occidentale, au commencement du XIVe siècle.

L'un de ces médecins, et peut-être le seul à qui fasse allusion la lettre de Clément V, était l'évêque de Bâle, Pierre Aichspalter. La Providence semblait l'avoir amené des bords du Rhin jusqu'à Poitiers et à Ligugé pour communiquer un peu d'énergie physique et morale au malheureux Pontife accablé par les obsessions incessantes du roi de France. La réputation du célèbre prélat, au point de vue médical, était universelle. Clément V, sentant que sa maladie prenait de jour en jour plus de gravité, s'empressa de recourir à la science de l'évêque allemand.

Pierre Aichspalter, de son côté, se hâta d'obéir, et arriva à Poitiers dans le courant de l'année 1307 [1]. Ses soins intelligents ne tardèrent pas à produire les effets les plus merveilleux. Le Pape ne se montra pas

1. *Gall. Christ.* V, 492 D. — Nous avons démontré plus haut, pag. 173, que Clément V n'arriva à Poitiers qu'au commencement d'avril 1307. Les auteurs du *Gallia Christiana* (t. V, 492) se sont donc évidemment trompés en plaçant sous l'année 1306 cet important événement. Il faut donc dire que l'archevêque de Mayence, Gérard II, mourut le 25 février 1306 (n. s.) (*G. Christ.* V, 492 A), et que Pierre Aichspalter fut intronisé non pas en juillet 1306, mais en juillet 1308. Car il a fallu du temps pour soigner le pontife, être élu par lui, être accepté comme tel et être intronisé, surtout au commencement du XIVe siècle.

ingrat. Le siége métropolitain de Mayence était vacant depuis le 25 février 1306, et de nombreuses intrigues s'étaient formées autour de ce poste éminent. Henri. comte de Luxembourg, surtout, l'ambitionnait pour son jeune frère Baudouin. Ne pouvant par lui-même arriver à son but, il pria l'évêque de Bâle de mettre au service de cette cause toute l'influence dont il jouissait auprès du Pontife. Mais Clément V, rejetant le jeune candidat, élut de sa propre autorité Pierre Aichspalter lui-même.

Bien que les documents contemporains ne nous apprennent pas combien de temps durèrent ces intrigues et ces négociations, il paraît certain qu'elles se prolongèrent pendant une grande partie de cette année 1307 : d'où il faut conclure que l'illustre prélat-médecin accompagna le Pape dans notre monastère de Ligugé et lui continua jusqu'à la fin ses soins aussi dévoués qu'intelligents. Ce fut peut-être sous les frais ombrages du moustier de Saint-Martin que le Souverain Pontife, heureux et reconnaissant de sentir la vie renaître en tous ses membres, donna au docte évêque le témoignage de gratitude dont nous venons de parler. Cependant, les réclamations du comte de Luxembourg, qui ne pouvaient se faire attendre, eurent bientôt pleine satisfaction. Son jeune frère Baudouin, le 7 décembre suivant, fut élu archevêque de Trèves, et sa jeunesse ne fut plus un obstacle à sa confirmation canonique. Il accourut à Poitiers, de Paris, où il suivait encore les cours de l'Université, et gagna tellement les bonnes grâces de Clément V, que celui-ci, après l'avoir fait ordonner prêtre par un de ses cardinaux, dans la cathédrale de Poitiers, le 10 mars 1308, lui conféra, dès le len-

demain, de ses propres mains, la consécration épiscopale [1], au milieu d'une nombreuse assistance d'archevêques et d'évêques.

En acceptant le témoignage de Jean Bouchet, conforme en ce point aux données de l'histoire, nous pouvons dire que, après les événements importants dont il vient d'être question, Clément V fit encore plus d'un séjour dans notre agréable solitude de la vallée du Clain. Ce fut là, sans doute, qu'il vint se préparer à sa seconde entrevue avec le roi de France (juin-août 1308), et rafraîchir son âme après le départ du monarque exigeant (20 juillet). Quelques jours après, le 20 août, il se retrouvait dans cette petite ville de Lusignan où, trois ans auparavant, il avait reçu la première nouvelle de son élection au souverain pontificat; le 4 septembre suivant, il était à la Fayole, près de Saint-Jean-d'Angély, et le 1er octobre, à Cadillac, dans son ancien diocèse de Bordeaux [2].

1. *Miscellanea Baluz.* I, 311, édit. Venise. Cette double promotion, à Poitiers ou à Ligugé, des deux plus puissants Électeurs de l'Empire nous explique pourquoi Philippe le Bel pria plusieurs fois Clément V d'intervenir auprès de ces deux prélats, en faveur de la candidature du comte d'Anjou à la couronne du roi des Romains. Il existe aux Archives nationales une lettre de Clément V à Philippe le Bel, datée de Cadillac le 1er octobre 1308, dans laquelle le Pape s'excusait de ne pouvoir écrire de nouveau à ces deux archevêques, pas plus qu'à l'archevêque de Cologne, attendu que, conformément à la prière que le roi lui a faite *au moment de son départ de Poitiers*, il leur avait écrit *deux ou trois jours avant la date de cette lettre.*

2. Archives nationales, *Bulles*, *mélanges. Layette* S., J. 702-703.

Nous pouvons donc revenir dans notre petit monastère de Saint-Martin, où l'agitation causée par la présence de la cour pontificale et de ses visiteurs officiels et officieux a fait place au silence le plus complet.

CHAPITRE XX.

LE PRIEUR JEAN DE CURZAI. — LA CHAPELLE DE SAINT-JEAN ET L'ÉGLISE DE SAINT-PAUL DE LIGUGÉ. — LE TESTAMENT DU SEIGNEUR DE LA REYNIÈRE.

La paix après le tumulte donne un charme nouveau à la solitude. Les moines de Ligugé le ressentirent après le départ du pape Clément V. Ce n'est pas sans douleur que, malgré toutes nos recherches, nous sommes réduits à des conjectures sur la situation morale et sur la prospérité matérielle de notre prieuré à l'époque où nous sommes parvenus : époque désastreuse en général pour les ordres religieux, époque de crise violente pour la société, au double point de vue de la religion et de la politique. époque de dissolution pour les institutions les mieux affermies. Le séjour de la cour pontificale dans notre monastère fut-il une occasion de relâchement dans la vie régulière? Nous ne pourrions l'affirmer. Néanmoins un document contemporain nous permet de dire que la communauté de Ligugé jouissait encore d'une certaine considération.

Autrefois, dans les beaux jours de la vie monastique, on vit des familles entières se consacrer. corps et biens, au service d'une maison pour laquelle elles avaient une estime, une vénération particulière. Or, à l'époque que nous étudions, ce fait se renouvela pour Saint-Martin de Ligugé. Un excellent homme. du faubourg de Montierneuf

à Poitiers, possédait une maison et une tannerie voisines de cette abbaye. Il se nommait Guillaume Claveroux. Un jour, mû de dévotion envers le sanctuaire de saint Martin, il abandonna sa petite propriété, et vint à Ligugé, *se donner* avec tous ses enfants au prieur Jean de Curzai, qui s'empressa d'accepter cette pieuse oblation et d'accorder à ces nouveaux frères tous les priviléges spirituels et temporels accoutumés en pareille circonstance; et quelque temps après, le même prieur donna à bail emphytéotique la maison et la tannerie à un habitant de Poitiers, nommé Pierre Fonteneau [1] (1318).

Jean de Curzai était un homme distingué par sa naissance et par son mérite. Il appartenait, sans aucun doute, à la noble famille de Curzai, qui, pendant tout le moyen âge, et de nos jours encore, s'est distinguée constamment par des actes de munificence envers l'Église.

Son administration ne fut point stérile. Au milieu de nombreuses difficultés, il sut créer des œuvres utiles et conserver intact le dépôt qui lui avait été confié. Il a laissé surtout son nom attaché à un monument qui subsiste encore dans notre monastère: nous voulons parler de *la chapelle de Saint-Jean*, qui depuis le XIVe siècle fut appelée: *chapelle de Saint-Jean de Curzai*. Mais ce généreux prieur fut-il le premier à doter notre église d'une chapelle sous le vocable de saint Jean-Baptiste? ou ne fit-il que transférer, dans une autre partie de la basilique, un titre déjà subsistant? C'est ce qui nous semble utile d'examiner.

Nous avons vu, au chapitre VIe de cette histoire,

1. *Archiv. de la Vienne*, G. 3, liasse 9.

IMP. LITH. GAUVIN POITIERS. CH. DESCOUST. SCULP.

FRESQUE PEINTE À L'INTÉRIEUR DU CLOCHER DE L'ÉGLISE DE LIGUGÉ

1, *Rouge* — 2, *Jaune vif vêt.* — 3, *Bleu* — 4, *Vert* — 5, *Jaune du fond*

que notre abbaye, dès son origine, avait été une école catéchistique [1], et avait joui du privilége, partagé du reste par presque tous les monastères de l'Orient et de l'Occident, de posséder des fonts baptismaux.

D'autre part, personne n'ignore que le baptême s'administrait alors et pendant tout le moyen âge, dans une chapelle particulière invariablement dédiée à saint Jean-Baptiste [2]. Formant un édifice à part, mais le plus souvent contigu à la basilique, parfois sous le narthex, cette chapelle était décorée avec une grande magnificence de peintures, de mosaïques, de sculptures, représentant le baptême de Notre-Seigneur dans le Jourdain ou quelque autre particularité de la vie du saint précurseur [3].

Or toutes ces conditions paraissent avoir été réunies dans le soubassement du clocher actuel de notre église. Des découvertes récentes y ont mis à nu des peintures murales qui, d'après M. de Longuemar, juge fort compétent en cette matière, remontent à la fin du XIe ou au commencement du XIIe siècle. Les traces de ces fresques sont encore

1. Cf. Mabillon, *Annal. Bened.* lib. I, 21. — Bullet. *Soc. Antiq. de l'Ouest*, 1872, p. 205.

2. Sulpice-Sévère, sur les murs du baptistère qu'il avait bâti entre deux basiliques également construites à ses frais dans son domaine (nouvelle preuve des fonts baptismaux dans les monastères dès le IVe siècle), avait représenté saint Martin, son maître incomparable, et son illustre ami saint Paulin de Nôle ; mais ce n'était là qu'une exception inventée par le pieux excès d'une sainte affection. (Oper. S. Paulini, epist. XXXII.)

3. Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*. BAPTISTÈRE ; n°s 3, 6 et 7. Nous citons de préférence cet ouvrage, parce qu'il est, selon nous, le plus savant résumé qui ait été composé de nos jours sur cette matière.

apparentes sur toutes les parois du soubassement, qui dans sa physionomie primitive, masquée en plusieurs endroits par des reprises plus modernes, accuse une construction romane du XIe siècle. Mais ce qu'il nous importe surtout de faire observer, c'est que cet édicule était manifestement dédié en l'honneur de saint Jean-Baptiste.

Les deux seuls tableaux échappés aux injures des temps, parmi ces décorations, le prouvent assez. Ils représentent évidemment les deux principales scènes du martyre du saint Précurseur. Dans la partie supérieure de l'un des côtés du monument, qui affectait au XIe siècle [1] la forme carrée, le roi Hérode est assis à table, le diadème sur la tête, au milieu des principaux de sa cour, parmi lesquels semblent figurer deux femmes, dont l'une élève vers le roi une coupe remplie de vin. C'est le festin de l'anniversaire de la naissance d'Hérode, à la fin duquel Hérodiade obtint l'arrêt de mort contre saint Jean-Baptiste. Aussi, au-dessous de ce tableau encore vivant et sur la paroi du même côté de la muraille, deux personnages sont en présence : l'un, avec les habillements courts et serrés des valets, se précipite sur l'autre, enveloppé dans une tunique dont le clave empourpré dénote un lévite ou un personnage de distinction. Qui ne reconnaîtrait à ces traits le sicaire coupant la tête du fils de Zacharie ? Or, répétons-le, un édifice attenant à l'église et décoré avec une telle magnificence, de fresques

1. Je dis au XIe siècle, parce que les quatre ou cinq arcatures qui se voient encore dans les murailles pourraient peut-être indiquer une forme plus ancienne.

représentant les faits les plus saillants de la vie du Précurseur de Jésus-Christ, — car les autres parois étaient pareillement ornées de peintures semblables, — ne peut avoir été qu'un baptistère, d'après toutes les données de l'archéologie religieuse. C'est donc là que, pendant plus de huit cents ans, furent régénérées des milliers d'âmes. C'est là que, chaque année, selon l'usage antique, conservé dans l'abbaye de Saint-Savin de Lavedan jusqu'au XIIe siècle, toutes les paroisses environnantes, dépendantes de notre monastère, apportaient leurs enfants pour y recevoir le baptême.

Mais quelle fut la destinée dernière de ce monument si précieux par ses souvenirs ? Les documents de l'histoire générale de l'Église peuvent seuls nous fournir quelques renseignements sur ce point.

Nous avons vu les moines, dès le IVe siècle, en possession de catéchiser et de baptiser. Ce privilége persévéra à travers les cataclysmes des Ve, VIIIe et IXe siècles. Pendant la période barbare du Xe au XIe siècle, grâce à l'influence régénératrice de Cluny, la considération dont jouissaient les bénédictins n'ayant fait que grandir, presque toutes les paroisses rurales furent placées sous leur dépendance. Mais, à la fin du XIe siècle, une réaction commença. Soutenue par le saint pape Urbain II et ses successeurs, la cause des religieux triompha ; mais moins d'un siècle après, la réaction antimonastique finit par l'emporter à son tour, et le 22 décembre 1185, le pape Urbain III rendit un décret qui obligeait tous les moines, chargés jusqu'alors de l'administration des sacrements dans les paroisses rurales, de faire remplir ces fonctions sacrées par un prêtre

séculier, avec lequel ils partageraient les revenus du bénéfice. Cette décision opéra une immense transformation dans toute l'Église. Dans les centres les plus importants de la vie religieuse, à côté de l'église abbatiale ou priorale, on bâtit une petite église paroissiale, et on y transporta les fonts baptismaux. Là où ils ne purent élever ce nouvel autel, les enfants de saint Benoît cédèrent la place aux prêtres séculiers, ne conservant sur les paroisses qu'ils abandonnaient que le titre de curé primitif ou de collateur [1].

Quelques-uns même des prieurés les plus importants furent donnés aux chanoines réguliers : c'est probablement ainsi que la petite église de Mézeaux passa des mains des moines de Saint-Cyprien de Poitiers en celles des chanoines de Fontaine-le-Comte, au XIIIe siècle [2].

Ligugé était trop vénérable par les souvenirs qui s'y rattachent, et d'ailleurs la vie monastique y était encore trop florissante pour que l'abbé de Maillezais en retirât ses religieux. Le monastère continua donc à subsister ; mais on construisit à quelque distance, sur le coteau qui le domine à l'ouest, une église pa-

1. En retraçant ainsi à grands traits l'historique des églises paroissiales, nous ne voulons pas dire que les curés séculiers, connus alors sous le nom de *sacerdos*, *capellanus*, *vicarius*, ne datent que du XIIIe siècle ; nous constatons seulement qu'à cette époque les moines furent écartés définitivement de l'administration des paroisses par une mesure générale.

2. Dans le Grand-Gautier elle figure comme étant à la collation de l'abbé de Fontaine-le-Comte : et d'autre part elle appartenait encore à Saint-Cyprien vers 1120 : donc ce fut dans le XIIIe siècle qu'elle passa sous la dépendance des chanoines.

roissiale sous le vocable de l'apôtre saint Paul [1], et on y transféra, selon le décret de Urbain III, les fonts baptismaux.

A quelle époque précise eut lieu cette translation? Nous ne saurions le dire: car l'exécution du décret pontifical n'ayant pas été immédiate, comme le prouvent plusieurs documents historiques, il serait difficile d'en déterminer la date pour Ligugé [2].

Quoi qu'il en soit, ce nouvel état de choses produisit les conséquences les plus funestes relativement à la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, ornée avec tant de soins par les artistes contemporains de Gervais et de Rainaud, abbés de Saint-Savin. Cet antique sanctuaire fut nécessairement négligé et tomba peu à peu en ruines; et ce fut, croyons-nous, pour conserver dans l'église du monastère un monument en l'honneur de saint Jean-Baptiste, son patron, dont le culte s'obliterait de jour en jour, par suite du délabrement de l'ancien baptistère, que le prieur Jean de Curzai fit construire la chapelle, aujourd'hui dédiée à Notre-Dame, mais qui porta si longtemps le nom de son pieux fondateur.

Est-ce à dire que notre ancien baptistère ne subsistait plus, au commencement du XIVe siècle? Nous ne le pensons pas. Ce qui reste aujourd'hui des voûtes romanes de cet édicule démon-

1. Le premier titre certain qui fasse mention de l'église de *Saint-Paul de Ligugé* ne remonte qu'à l'an 1323. De cette église aujourd'hui détruite, il ne reste plus qu'un pan de mur, qui forme un côté du bâtiment de l'école des Sœurs.

2. Le Pouillé, connu sous le nom de Grand-Gautier, fait, il est vrai, mention de la paroisse de Ligugé; mais comme il n'indique pas le titulaire de l'église, on ne peut savoir si elle était distincte de celle du prieuré.

tre assez que, même à la fin du XVe siècle, époque où fut élevée la tour du clocher, elles étaient en partie debout. Mais les peintures murales avaient dès lors perdu toute leur beauté et n'étaient plus considérées que comme des vestiges informes d'un autre âge. Aussi les brisa-t-on sans scrupule pour ouvrir des portes dans le style du temps, soit sur le préau, soit sur le jardin du monastère. On crut même faire grand honneur à ce vénérable monument en lui assignant le rôle de soubassement à l'élégante tour dont on voulait décorer la nouvelle et gracieuse église de Saint-Martin, comme nous le dirons bientôt. Saluons donc une dernière fois ce baptistère antique, qui rappelait d'une manière si touchante les premières conquêtes de saint Martin sur les populations encore infidèles de notre Poitou; et retournons avec notre récit au commencement du XIVe siècle.

A cette époque, avons-nous dit, notre monastère, sous l'intelligente administration de Jean de Curzai, jouissait d'une certaine considération. Cette estime méritée se manifesta plus d'une fois par des dons offerts au prieuré. Mais les détails intéressants en ont tous péri dans les dévastations réitérées de nos archives. Un seul monument a survécu à la destruction générale.

Dans le chapitre XVIIe, on s'en souvient, nous avons jeté un coup d'œil rétrospectif sur les origines du Cimeau et de la Reynière, deux manoirs assis dans la riante vallée de Mézeaux. Or, en l'année 1323, le dernier de ces deux fiefs était habité par un noble seigneur nommé Pierre Belet, chevalier. Il était probablement fils de Girard Belet, aussi chevalier, vassal du sire de Vivône, qui l'avait pourvu d'un

assez beau domaine dans la paroisse de Champagné-Saint-Hilaire [1], au détriment des chanoines de Saint-Hilaire-le-Grand.

Pierre Belet était un de ces hommes généreux, comme il s'en rencontrait encore alors, qui plaçaient au premier rang les intérêts de leur âme. Il avait épousé Hilaria, de la famille des Forges (*de Forgis*) [2], maison illustre que nous rencontrons dès le milieu du XIe siècle, dans l'histoire de notre province. Elle paraît avoir pris son origine dans le Bas-Poitou ; car nous voyons un Airaud *de Forgis* [3] donnant sur son lit de mort aux chanoines de Mauléon la dîme de Rortais qu'il possédait, vers l'an 1090 [4]. Mais vers la même époque, au commencement du XIIe siècle, un de ses membres lui acquit un titre de gloire plus durable encore.

Guillaume des Forges était chanoine de l'abbaye de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers, lorsque parurent les deux hommes apostoliques appelés par la Providence à régénérer l'esprit monastique en Poitou : nous voulons dire Robert d'Arbrissel et son disciple Géraud de Sales. Déjà pressé par l'onction de la grâce et les attraits de sa piété, Guillaume des Forges résolut d'imiter le genre de vie de ces nouveaux apôtres de la pénitence. Il sollicita et obtint de ses confrères un lieu de retraite dans une solitude profonde, non loin de Poitiers, appartenant à

1. Chartes de Saint-Hilaire (1257).

2. *Archiv. de la Vienne, Fontaine-le-Comte; Mézeaux*, charte de 1320.

3. D. Font. XVII, 159.

4. D'après une charte de Saint-Nicolas de Poitiers, il possédait même une maison dans l'île d'Olcron. D. Font. (XX, 93).

l'abbaye de Saint-Hilaire. Il s'y renferma comme dans un tombeau, pour ne plus méditer que l'éternité. Mais bientôt de nombreux disciples se groupèrent autour de lui, voulant partager le pain de ses larmes, de sa pauvreté et de sa sainte vie [1]; et ainsi se forma l'abbaye de Notre-Dame du Pin, qui s'affilia plus tard à l'abbaye cistercienne de Pontigny. Dans ce même siècle, mais sur son déclin (1174) [2], la même famille fournit un sénéchal au Poitou, dans la personne de Raoul des Forges : ce qui prouve la grande considération dont elle jouissait alors.

Par son mariage avec *Hilaria* des Forges, Pierre Belet avait donc pris rang parmi les chevaliers les mieux alliés des baronies de Lusignan et de Vivône. Nous ignorons les particularités de sa vie; mais son testament, de l'an 1323 [3], nous le montre, au moment suprême du moins, animé des meilleures dispositions. « *Après avoir confié son âme et son corps à Dieu* « *tout-puissant, à la glorieuse Vierge Marie et à toute* « *la cour céleste, il choisit sa sépulture dans le monas-* « *tère de Fontaine-le-Comte, près du tombeau de dé-* « *funte Agnès, jadis dame du Cimeau, dans cette par-* « *tie dudit cloître qui conduit à l'habitation de l'abbé:* » recommandation remarquable, qui laisserait supposer quelque lien de parenté entre lui et dame *Agnès*, fille d'Élisabeth et de Hugues de Mortemer,

1. *Gall. Christ.* II, 378 Instr.

2. D. Fonteneau, XVII, 235 (1174). Dans une charte de Saint-Hilaire-le-Grand, datée du 13 mars 1224 (n. s.), un *dominus A. de Forgis* sert de caution, avec plusieurs autres chevaliers, pour le seigneur de Montreuil-Bonin, ce qui suppose qu'il habitait dans les environs, ou qu'il était de ses amis.

3. *Archiv. de la Vienne, Fontaine-le-Comte.* Liasse 1re.

dont nous avons parlé dans l'épisode consacré aux seigneurs du Cimeau, au XIIIe siècle.

Après ce préambule, le pieux chevalier poursuit « en prescrivant une aumône d'un denier à chacun « des pauvres qui assisteront à ses obsèques ; et une « aumône pareille, ou un pain d'un denier à tous « les nécessiteux qui seront présents au service célé- « bré le septième jour après sa mort pour le repos « de son âme. Aux chapelains, c'est-à-dire aux curés, « qui assisteront à ses obsèques et au service du sep- « tième jour, il assigne 13 deniers, pour chaque as- « sistance ; à condition toutefois qu'au premier jour « libre ils célébreront une messe pour lui et ses « parents... *Quant au prieuré de Ligugé, il lui lègue « une rente annuelle de cinq sous*, à prendre sur les « 15 sous de rente que lui doit Jean Rousseau de « Vivône, sur sa maison sise à Sès-lès-Vivône ; « à condition que les moines célébreront chaque « année son anniversaire. Je donne ensuite, ajoute- « t-il, *à mon église paroissiale de Mézeaux quatre « sous de rente annuelle*, à prendre également sur « les 15 sous de rente dont il vient d'être parlé : « deux sous pour l'anniversaire de mon père, et deux « sous pour le mien [1]. »

1. *Aux clercs de la petite collégiale de Vivône*, il assigne la « somme de 20 sous une fois payée, à la condition qu'ils célé- « breront chaque année son anniversaire pour lui et ses parents dans l'église de Saint-Georges de Vivône. Ces 20 sous devaient « être employés à l'achat d'une rente annuelle. » Les églises de Croutelle, de Ruffigny, de Saint-Georges de Vivône, de Notre-Dame de Sès (sic) lès Vivône, *de Saint-Paul de Ligugé, d'Iteuil*, de Troussey (de Trossaya, Prieuré de l'Ordre de Grantmont en la paroisse d'Iteuil), de Saint-Michel de Vivône, de Payré, de Marçay et de Marnay, reçoivent chacune une rente de

Les infirmes et les malades ne sont pas oubliés ; et les aumôneries de Saint-Pierre, de Sainte-Radegonde, de Notre-Dame-la-Grande, de Saint-Cyprien, de Sainte-Madeleine de Poitiers, et celle de Colombiers, doivent recevoir chacune deux pièces de toile *de six aulnes* pour confectionner des vêtements. De plus, une somme *de 20 livres* doit être consacrée, dans l'espace de deux ans, à l'achat d'habits de laine pour les pauvres de l'archiprêtré de Lusignan, et des paroisses de *Méseaux*, *de Ruffigny*, *de Ligugé et de Saint-Georges de Vivône*, sans compter cinquante paires de chaussures qui doivent être distribuées aux indigents des mêmes localités.

Ajoutons une disposition touchante qui prouve l'esprit de foi de celui qui l'a dictée: « Je veux « et ordonne, dit-il, que pour les jours de mon « enterrement et de mon service du septième jour. « on place sur mon cadavre une pièce de soie de « la valeur de cinquante sous, et une fois les susdits « services accomplis, on l'emploiera à confectionner « une chasuble pour les messes qui doivent être « *célébrées dans la chapelle fondée par moi dans le* « *monastère de Fontaine-le-Comte.* » Enfin, après

12 deniers pour la célébration de son anniversaire. Le prieuré de Mougon (commune d'Iteuil) devra se constituer une rente avec les 5 sous qui lui sont assignés. Le monastère *de Bonneraux* achètera une rente sur les 20 sous qui lui seront payés, aussi bien que l'abbaye de Notre-Dame du Pin. Les Frères Prêcheurs de Poitiers sont plus favorisés. Le testateur leur lègue la somme. considérable alors, de 50 sous, et 30 sous au couvent des religieux du même Ordre à Fontenay-le-Comte : ce qui suppose que notre pieux chevalier possédait des terres dans le Bas-Poitou.

Mais les Frères Mineurs de Poitiers sont l'objet d'une prédilection plus marquée encore, car il leur lègue 80 sous, et 20 sous

avoir donné la somme de 4 livres à un Frère Prêcheur de ses amis, et ratifié et confirmé de nouveau l'acte de fondation de cette chapelle qui semble avoir été son œuvre de prédilection, il condamne celui de ses héritiers qui s'opposerait à l'exécution de ses présentes volontés, à payer au roi de France une amende de cent livres, monnaie courante.

Nous avons cru devoir rapporter une partie notable de ce testament du seigneur de la Reynière, parce qu'il nous a paru refléter assez bien les dispositions de la partie la plus saine de la société d'alors. Au milieu du courant qui emportait déjà les esprits vers des idées en désaccord avec celles de l'Église, il est consolant de constater, dans un monument contemporain, la conservation des principes sur lesquels repose toute vraie société chrétienne. Quant à notre monastère de Saint-Martin, la rente de 5 sous qui lui est assignée montre qu'il était habité par une communauté relativement assez nombreuse, surtout pour un prieuré. La vie circulait donc encore dans ce corps vénérable formé par le grand saint Martin lui-même. Hélas! à cette vie allait bientôt succéder la mort. Les ennemis de la France et même des Français devaient être les instruments de ce lamentable désastre.

à chacun des couvents de Châtellerault, de Mirebeau, de Saint-Maixent et de Niort. Une nièce de notre charitable testateur, nommée Jeanne, avait épousé un sieur Jean Véron, qui n'avait que des filles de son mariage ; un legs de 10 livres leur est assuré pour leur dot. Il n'est pas jusqu'à son serviteur Jacquet qui ne reçoive 50 sous de sa libéralité, en récompense de sa fidélité. On poursuivait encore, à cette époque, paraît-il, la reconstruction de la cathédrale de Poitiers, car une somme de 20 sous est affectée à cette œuvre pie.

CHAPITRE XXI.

DESTRUCTION DU MONASTÈRE DE SAINT-MARTIN DE LIGUGÉ PAR LES ANGLAIS.

Parmi les affaires traitées à Poitiers, dans les fameuses conférences de Clément V et de Philippe le Bel, dont nous avons parlé, celle du mariage de la fille du roi de France Isabelle, avec le jeune Edouard, fils d'Edouard II, roi d'Angleterre, ne fut pas la moins importante, ni surtout la moins funeste. Cette alliance en effet, comme chacun sait, permit au jeune Edouard III de réclamer le trône de France après la mort de Charles le Bel, et, au nom de ses prétendus droits, de commencer contre nous cette guerre de Cent Ans, si désastreuse pour notre malheureuse patrie, et plus encore pour l'Église et la vie monastique. Sans l'intervention directe de Dieu qui nous envoya Jeanne d'Arc, la France, peut-être pour toujours, subissait le joug de l'étranger; mais sans une intervention plus surnaturelle encore, il eût été impossible à l'Église et aux Ordres religieux de réparer les ruines effroyables accumulées par cette lutte gigantesque entre deux nations rivales.

Les hostilités, commencées dans les provinces du nord (1335), ne tardèrent pas à gagner de proche en proche notre Poitou. Le 14 juin 1345, le roi d'Angleterre lance un manifeste, dans lequel il appelle à son secours tous ses prétendus sujets de

France ; et à la fin de juillet, le comte de Derby, l'un des plus habiles capitaines de ce temps-là, descend en Guienne, s'empare de Bergerac et de plusieurs villes du Midi ; puis, l'année suivante, il s'avance audacieusement par Saint-Jean-d'Angély jusqu'à Lusignan , dont il s'empare le même jour. Sans perdre un instant, il laisse une garnison de 100 hommes d'armes dans ce dernier château, qu'il appelle lui-même « un des plus nobles chastels et de pluis forts « qe soient garres en Fraunce ou en Gascoigne », et dès le jour même, il cerne la ville de Poitiers, qui tombe par surprise en son pouvoir (4 octobre 1346). Pour se faire quelque idée des ravages causés par cette irruption soudaine de l'ennemi, il faut lire une délibération du Chapitre de la cathédrale de Poitiers, cinq ans après l'événement : « Sachez, y est-il dit, « que nous, après la désolation longue et permanente de notre église, nous nous sommes assemblés le jeudi dans la salle capitulaire. Là nous « contemplâmes la ruine complète de notre église, « causée, soit par la guerre qui désole notre malheureuse patrie depuis de trop longues années, et « dans laquelle notre église a été spoliée de tous « ses ornements, de ses vases sacrés, de ses chapes, « des calices, des croix et de tout ce qu'elle possédait en or et en argent ; soit par le fléau plus « effroyable encore de la peste qui a succédé aux « dévastations de la guerre, et qui sévit avec une « fureur si générale, etc. [1] » Le vainqueur lui-même avoue dans une lettre « *que tous ceaux* de la ville « furent pris ou mortz ».

1. Dom Font. II, 103 (17 novembre 1351).

Mais ce ne fut pas seulement la ville de Poitiers qui fut victime de cette audacieuse entreprise. Pendant neuf jours entiers, le général anglais livra au pillage et à la dévastation toutes les localités environnantes [1]; et non content de tant de ruines. il laissa, pour commander la garnison de la ville et du château de Lusignan, un homme dont la mémoire est restée longtemps en exécration dans le pays. Il se nommait Bertrand de Montferrand. Or « cet homme, dit une chronique contemporaine [2], « secondé par ses deux frères et ses hommes d'ar- « mes, ne cessèrent, pendant plus de quatre ans, de « porter le ravage et la mort dans tout le Poitou, et « notamment dans les lieux voisins de Lusignan. « *Cinquante et deux paroisses et dix monastères* « *furent détruits à cause d'eux, parce que personne* « *n'osait y habiter dans la crainte de leurs violences.* » L'auteur de cette chronique est un moine de Maillezais, d'où dépendait alors notre prieuré de Ligugé. Il avait donc principalement en vue la destruction de notre monastère lorsqu'il traçait ce lugubre tableau. Voici en effet ce que raconte notre vieil annaliste Jean Bouchet [3]. « Audit an mil trois cent cinquante « et neuf, les Anglois qui estoient en Guienne, « avoient jà occupé une partie du païs de Poictou. « Et parce qu'il fut bruit qu'ils vouloient aller « prendre Poictiers, qui tenoit encore pour le roy « de France et qu'autrefois lesdits Anglois s'estoient « fortifiez en l'abbaye Sainct-Cyprian, qui est

I. *Ampliss. collect. V*, 247 A. — *Bibl. de l'École des Chartes*, 1re série, t. 2, p. 166.

2. *Bibl. de l'École des Chartes*, loc. cit.

3. Annal. d'Aquitaine, IVe partie.

« joignant ladite ville, et *aussi au Prieuré sainct*
« *Martin de Ligugé*, qui est à deux petites lieues de
« la garnison, qui estoit pour le roy audit Poictiers,
« les *habitants de Smarve et autres bourgades circon-*
« *voisines, allèrent audit Prieuré de Ligugé et abba-*
« *tirent les dortouer et refectouer qui estoient grands*
« *et somptueux; car lors ledit Prieuré estoit garni de*
« *plusieurs religieux*. Lequel exploict fut par eux
« faict, le jeudy des octaves de l'Ascension de
« Nostre-Seigneur (6 juin) mil trois cent cinquante
« neuf. Et le lendemain y furent les Anglois, sous
« leur capitaine Galiot de Poix [1], et le tinrent jus-
« ques au vendredy devant la Saint-Michel ensui-
« vant qu'ils laissèrent ledit Prieuré, parce qu'ils
« n'y pouvoient plus vivre. Et *après qu'ils eurent*
« *mis par terre une partie*, s'en allèrent en ladite
« abbaye de Saint-Cyprian. »

Jean Bouchet nous donnant ici des dates précises et pour des faits assez rapprochés de son temps, nous pouvons, cette fois, avoir confiance entière en ses paroles, du moins en la substance de son récit.

Il ressort donc de ce document que les bandes du parti anglais, sous les ordres, comme nous l'avons vu, du chevalier Bertrand de Montferrand, avaient transformé notre monastère en forteresse, d'où ils s'élançaient sur tous les villages environnants, sur tous les paysans et les voyageurs, pour les piller, les

1. Je ne sais si J. Bouchet ne se trompe pas sur le nom de ce personnage, car un sire de Poix figure dans l'histoire de Bretagne de ce temps-là, parmi les chevaliers français. (D. Morice. *Hist. de Bret.* I,3085.)

rançonner ou les massacrer. « *Pilher. mectre feu,* « *forcer femmes* (commettre) *meurtres et plusieurs* « *autres ravages en tout pays autour de ladite forte-* « *resse*[1], » était peccadille de chaque jour en ce temps-là. Ni le sexe, ni l'âge n'étaient épargnés, et le sanctuaire de la maison de Dieu était devenu un lieu de combat, de carnage et des plus abominables forfaits. Nous achèverons ailleurs ce tableau bien au-dessous, hélas! de la vérité. Qui le croirait[2]? Dans les trêves conclues solennellement, à Calais et ailleurs, entre les deux parties belligérantes, ce même Bertrand de Montferrand est constitué juge des plaintes qui pouvaient être portées contre les violateurs de la suspension d'armes! On conçoit, sans la justifier, la mesure extrême et violente prise par les habitants de Smarve et de Poitiers pour empêcher la rénovation de pareilles atrocités. Ils sacrifièrent à leur sûreté personnelle un lieu de prière, rempli de tant de souvenirs vénérables, mais que l'ennemi pouvait de nouveau convertir en repaire de brigands. Et les hordes barbares, venant s'abattre sur ces ruines, achevèrent de détruire ce que le fer et le feu avaient épargné.

Or, si nous voulons mesurer l'abîme creusé par tant de mains réunies pour l'anéantissement de notre monastère, écoutons la voix des religieux de Fontaine-le-Comte qui avaient éprouvé les mêmes ravages, et pour les mêmes causes: « Leur église et leurs maisons « ayant été *fondues*, *minées*, *arses et rasées par les* « *gens de la ville de Poictiers et d'autres lieux circum-*

1. *Documents inédits* publiés par la *Soc. des Antiq. de l'Ouest*, p. 83.
2. *Rymer*, vol. III, part. I, pag. 20.

« *vicins*, pour doubte qu'elles fussent emparées des « gens de nostre partie (anglais), et pour eschiver le « domage du païs et des habitans en iceluy », leurs terres sont abandonnées sans culture, en sorte que les religieux se voient dans l'impossibilité de réparer ces désastres. Et, chose plus déplorable encore, ils n'ont pas même de pain pour subsister et sont réduits à chercher hors de leur monastère les aliments et les autres choses nécessaires à la vie [1]. »

Évidemment la situation faite aux moines de Ligugé fut tout au moins aussi lamentable. Moins nombreux, et, probablement aussi, moins influents que les chanoines leurs voisins, ils n'eurent pas, comme eux, assez de crédit auprès du prince de Galles et du connétable du Gueslin, successivement maîtres de Poitiers et du pays, pour obtenir réparation des dommages dont ils avaient été les victimes innocentes ; leurs biens, comme tous ceux des maisons religieuses à cette époque, devinrent la proie des convoitises des municipalités, de la noblesse et du clergé séculier [2], et leur antique église resta gisant à terre, à côté de leur demeure monastique.

Contemplons un instant cette désolation et versons des larmes sur ces ruines. Certes, Jérémie pleura avec raison sur la ville sainte réduite en cendres; mais

1. *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1837, p. 245.

2. « Nonnulli archiepiscopi, episcopi, aliique ecclesiarum « prelati et clerici necnon duces, marchiones, comites, no« biles milites et laici, communia civitatum, etc., occuparunt... « domos, possessiones, etc., dicti monasterii. » *Bibl. nation. ms. F. lat.* 5480 2°, fol. 285. — *D. Font.* v. 691 : IV. 461, etc.

serait-ce exagération d'appliquer à notre sujet une parole de Jésus-Christ lui-même, et de dire : « Il « y avait là plus que le temple de Salomon » ? Il y avait un temple consacré par le saint chrême, où Dieu lui-même, non plus en figure, mais en personne, avait été offert en sacrifice et avait résidé pendant mille ans; il y avait là une œuvre formée sous une inspiration manifestement céleste par l'un des plus grands serviteurs de Dieu qui aient illuminé de leurs gloires la sainte Église ; il y avait là des trésors de prières, de science et de pénitence amassés par des milliers d'âmes qui s'étaient sanctifiées, à l'ombre de ces cloîtres désormais détruits. Et cette fois ce n'étaient ni les infidèles Sarrasins, ni les barbares Normands; c'étaient des chrétiens, et en grande partie, des Français qui avaient consommé cet acte de vandalisme.

Heureusement, nous l'avons dit, les œuvres divines, comme le Christ lui-même, retrouvent la vie dans la mort. Toutefois, la résurrection qui succéda au tombeau ne fut pas complète, car le flambeau de la vie monastique ne se ralluma plus, et le sacrifice solennel de la louange liturgique ne fut guère célébré que par intervalle dans la basilique de Saint-Martin. Cinq cents ans devaient s'écouler avant que notre cher moustier retrouvât les beaux jours de son antique gloire.

CHAPITRE XXII.

LE PRIEURÉ DE SAINT-MARTIN DE LIGUGÉ AU XV[e] SIÈCLE.

Le monastère de Saint-Martin de Ligugé était détruit, ses religieux dispersés, ses biens entre les mains d'injustes détenteurs. Son existence eût été à jamais anéantie, si l'évêque de Maillezais, à qui il appartenait, n'était intervenu pour en revendiquer du moins les principaux domaines comme sa propriété particulière. Nous disons l'évêque et non plus l'abbé de Maillezais, car le 13 août 1317 le pape Jean XXII avait opéré un grand changement dans l'antique abbaye fondée par la mère de Guillaume le Grand. Il avait partagé en trois parties l'immense territoire du diocèse de Poitiers, et avait élevé les deux abbayes de Luçon et de Maillezais à la dignité de siéges épiscopaux. De là, dans la physionomie de ces deux monastères, une transformation profonde. Les moines devinrent chanoines des deux nouvelles cathédrales, et malheureusement ce changement ne fut pas au profit de l'observance régulière. Les prieurés conventuels qui en dépendaient continuèrent à relever des deux abbayes-mères, et à recevoir d'elles les sujets que l'abbé, devenu évêque, y envoyait en obédience. Geoffroi Pouvreau [1], alors

1. M. Lacurie, après M. Arnault, n'a pas su corriger sur ce personnage les auteurs du *Gallia Christiana*, bien que cette rectification eût été parfaitement mise en lumière par M. Marchegay dans la Bibliothèque de l'École des Chartes, dès l'année

abbé de Maillezais, en devint ainsi le premier évêque. A l'époque où nous sommes arrivés, il avait déjà eu trois successeurs, Guillaume (Sambuti). Jean de Marconnay, et Gui.

Déjà le 28 juillet 1357, le pape Innocent VI avait donné commission à l'archevêque de Tours et aux évêques de Paris et d'Angoulême, d'informer et de lancer l'excommunication contre tous ceux qui vexaient, pillaient et maltraitaient les églises, les monastères, les hôpitaux, les clercs et les religieux dépendants de Maillezais[1]; mais ces foudres de l'Église ne produisaient plus qu'un effet médiocre sur les esprits entraînés par la fureur guerrière. L'évêque de Maillezais ne put donc recouvrer qu'en partie les domaines aliénés du prieuré de Saint-Martin de Ligugé. Il en recueillit néanmoins assez pour que ce bénéfice demeurât encore l'un des plus riches de ceux qui *étaient à sa collation*, comme on disait alors. Du reste, à part ces données générales. un silence de mort règne sur notre sanctuaire vénérable. C'est à peine si, à la fin de ce siècle troublé, le 29 juillet 1396, le prieur Jean Pignerre nous révèle, par une transaction, que la vie n'y était pas entièrement éteinte. Un acte du même prieur en date du 20 janvier 1409 (n. s.) nous fournit cependant une particularité remarquable, en nous

1840 (1re série t. 2, p. 156-157). Chose étrange ! M. Lacurie (*Hist. de Maillezais*, p. 110) veut que, dès l'an 1318, Guillaume *de Sambuti* (sic, fût déjà évêque de Maillezais, lorsque la Bulle à laquelle il renvoie dit formellement que ce *Guillelmus Sambuti* était, non pas évêque, mais le *procureur en cour de Rome de l'Évêque de Maillezais* (ibid. p. 372).

1. D. Font. XXVII (ter), 219.

apprenant que l'*hôtel du prieur* se nommait alors le *Four Saint-Martin* [1].

Son successeur, Frère Philippe de Colombiers, ne nous est connu que par un bail à rente, en date du 21 février de l'an 1410 (1411 n. s.). Mais Frère Guillaume de Villennes, qui prit le gouvernement après lui, nous a laissé des traces plus vivantes et plus nombreuses de son administration (1436-1482). C'était un homme remarquable, non-seulement par l'illustration de sa naissance [2], mais par son zèle pour la gloire de Dieu et la résurrection du culte de saint Martin. Religieux de la cathédrale de Maillezais, comme l'indique son titre de *Frère*, il commença probablement à rétablir les ruines du sanctuaire du thaumaturge des Gaules, secondé par Guillaume et Thibault de Lucé, évêques de Maillezais.

1. Le même prieur (le 8 janvier 1406 n. s.) baille à rente un *marreau* de pré assis en la rivière du Clain, et une pièce de terre assise à *la Fontaine Saint-Martin*, tenant *d'une part au chemin par lequel l'on va de Ligugé à Poitiers et au long du Vignault*. Un autre acte du 1er déc. 1398 nous parle d'un nommé Jeannot de Pons, clerc, consentant à un bail à rente sur des maisons, hébergement et vergers situés près de la *douhe* du prieuré et du chemin qui conduit *à l'église Saint-Paul*. (*Archiv. de la Vienne.*)

2. Il était probablement fils ou frère de Jean de Villennes qui joua un grand rôle sous le règne de Louis XI. Le 6 juin 1481, le même prieur soutenait encore, de concert avec l'abbesse de Sainte-Croix, un procès contre la veuve de Jean Barbier, avocat du roi. (*Archiv. de la Vienne.*) Parmi les baux à rente qu'il fit pendant son priorat, nous en remarquons un dans lequel il est question de l'*houstel et herbergement de l'isle de Pons, qui fut à Pierre Briant demeurant à Poitiers, avec les moulins, chaussées, retenues d'eaux, pêcheries, escluzes, vergiers, prés et autres vieux héritages estans et situés au dedans dudit isle, avec la*

L'effroyable guerre de Cent Ans était terminée, ou à peu près, à l'avantage de la France, et l'Église ne se débattait plus dans l'agonie du grand schisme d'Occident. De toutes parts et jusqu'au fond des cloîtres retentissait le grand nom de réforme, de restauration religieuse et politique. Le mouvement était partout. Notre prieuré conservait le titre de conventuel ; et la communauté se composait encore d'un prieur, d'un sacristain qui jouissait d'un bénéfice spécial, et de deux ou trois religieux choisis par l'évêque de Maillezais, ayant voix délibérative dans les assemblées capitulaires, possédant même un sceau distinct de celui du prieur, et faisant surtout les fonctions de chapelains du pèlerinage toujours subsistant de saint Martin. Guillaume de Villennes voulut laisser après sa mort, survenue vers 1482, un souvenir de sa tendre dévotion envers l'admirable fondateur du monastère de Ligugé. Dans son testament, approuvé par Louis Rouhaut, évêque de Maillezais, il fonda et

vieille chaussée, touche et bois estans par devers ladite vieille chaussée, et avec la touche qui tient d'une part à ladicte vieille chaussée et auprès de la prieuresse (paroisse ?) de Samarve et la vieille vigne appelée la vigne des quarts tenant d'une part au long du pré du Prioré (sic ..... et par dessus, au chemin par lequel on vait de Ligugé au lieu de Pons..... mouvans lesdites choses du prieur de Ligugé. (*Archiv. de la Vienne*, 7 mai 1436.) Dans cette île de Pons, située à un quart de lieue du bourg de Ligugé, sur la route d'Iteuil, on voit encore des restes de bâtiments assez considérables. Ce sont les murs inachevés d'une papeterie, qu'entreprirent de construire, au XVIIIe siècle, les Pères Jésuites de Poitiers, ainsi que nous le raconterons plus loin.

dota une Messe en l'honneur de saint Martin, qui devait être chantée à l'autel même de ce saint. Il spécifia que ce serait la Messe dont l'Introït commence par *Statuit*, avec l'oraison *Inclina famuli tui*. et la prose de saint Martin, *Miles amice*, etc. Après sa mort, les religieux du convent devaient aller chanter un *Libera* sur sa tombe, pendant lequel le sacristain devait sonner un glas. Enfin, chaque année. le 3 novembre, un anniversaire devait être célébré pour le repos de son âme. Le testateur assignait pour cette fondation certains fruits de cens, montant à la somme de une livre 40 sous de rente annuelle, sans compter deux boisseaux de froment et huit de seigle. L'approbation de l'évêque de Maillezais est datée du 31 janvier 1467 [1].

Cet acte, dicté avec une bonne intention, n'en prouve pas moins que le prieuré n'était plus considéré comme une propriété sacrée. dont aucun religieux n'avait le droit d'aliéner la moindre parcelle; ce n'était plus dès lors, aux yeux des plus vertueux prieurs, comme Guillaume de Villennes, qu'un bénéfice ecclésiastique, presque une propriété particulière, de laquelle on pouvait distraire une partie pour son

1. Parmi les autres actes de ce prieur je trouve (le 19 juin 1478) qu'une rente de 10 sous, hypothéquée sur une maison sise rue de la Tranchée, à Poitiers, fut donnée au prieuré de Saint-Martin par Gabriau Sarrasin, laboureur, et Catherine Fradine, sa femme, à la charge de célébrer un anniversaire pour le repos de leurs âmes. Or parmi les rentes partielles que le prieur Guillaume de Villennes donne à son convent dans son testament se trouve précisément cette rente sur la maison sise près la porte de la Tranchée : ce qui prouve que le prieur s'attribuait tous les dons qui étaient faits au monastère. C'est un signe que la vie commune avait cessé d'exister à Ligugé.

avantage personnel, sous le couvert d'une œuvre pie. Les droits de la pauvreté religieuse n'étaient plus compris.

Aussi Dieu ne tarda pas à infliger à notre prieuré la plus terrible punition qu'un monastère pût éprouver. Le fléau de la *commende* [1], cette plaie hideuse qui dévora, pendant tant de siècles, la meilleure substance de la vie religieuse, s'abattit sur notre communauté de Saint-Martin, comme sur presque toutes les corporations monastiques de cette époque. Jusqu'alors le prieur avait été choisi parmi les membres du Chapitre de Maillezais, qui conservaient du moins l'apparence et quelquefois la régularité des anciens moines. Après la mort de Guillaume de Villennes, il en fut autrement. L'évêque de Maillezais était alors le cardinal diacre Frédéric San-Severino, pourvu de ce bénéfice par le Souverain Pontife en vertu du droit de Réserves et d'Expectatives, qui souleva, en France surtout, tant de réclamations de la part des chapitres des cathédrales et des religieux des monastères. Malheureusement, à des abus réels, et chanoines et religieux n'opposèrent qu'un esprit de révolte, plus funeste

1. Disons seulement ici que la commende consistait à livrer le titre d'abbé ou de *prieur*, avec la plus grande partie des revenus d'un monastère, à des ecclésiastiques étrangers à la vie régulière, trop souvent même à de simples laïques, pourvu qu'ils ne fussent pas mariés. (Cf. *Les Moines d'Occident.* Introduct. p. CLXI. — Thomassin, *De la discipline ecclésiastique*, tom. II, part. II, chap. X-XX.) Ajoutons que ce fléau ne laissait pas même quelquefois, aux religieux des plus riches abbayes, les revenus suffisants pour subvenir aux frais de leur entretien et à ceux des bâtiments du monastère. De là, la destruction de la vie commune et de la régularité.

que les abus mêmes, et un attachement schismatique à de pernicieuses doctrines appuyées sur le césarisme le plus contraire à la liberté de l'Église. Le cardinal San-Severino avait eu à surmonter cette opposition avant de jouir de son évêché, les chanoines de Maillezais ayant élu de leur côté pour évêque leur prieur Guillaume le Roy. Une fois maître de la situation, il s'était bien gardé de livrer le prieuré de Ligugé, le plus riche de ceux qui étaient à sa collation, entre les mains des religieux ses adversaires. Il en pourvut un protonotaire apostolique, nommé *Arthus Derveau*, qui paraît dans un bail à ferme dès *le* 3 *juillet* 1487, « *passé en la court* « *de vénérable et discrète personne Mons(ieur) l'ar-* « *chiprestre de Chaunay*[1]. »

Ce premier supérieur commendataire gouverna assez longtemps notre prieuré pour y faire disparaître les derniers restes de vie régulière. Lorsqu'il mourut, au mois de novembre 1501, la désolation régnait, on peut le dire, dans le sanctuaire de Saint-Martin. A peine eut-il fermé les yeux que le trouble et la perturbation s'y installèrent en maîtres.

L'official de Poitiers, Guillaume Bouchet, était accouru à Ligugé, avait réuni le sacristain et les deux ou trois religieux formant le chapitre conventuel du prieuré, et les avait fortement encouragés à profiter de la circonstance pour reprendre possession du droit d'élire leur supérieur, en vertu des décrets du con-

1. Mais il était probablement prieur depuis plusieurs années. Le cardinal San-Severino nous apprend lui-même, dans le document que nous analysons en ce moment, que ce prieur avait été nommé par lui.

cile de Bâle, et conformément à l'usage dont leurs prédécesseurs avaient joui pendant tant de siècles. Nous ne savons si l'official était bien pur de tout intérêt terrestre en cette affaire. Mais la proposition était trop séduisante : les religieux de Ligugé ne purent y résister.

Ces sortes d'efforts pour recouvrer l'antique liberté des élections dans les monastères étaient, du reste, à cette époque, la préoccupation de tous les esprits, qui se piquaient de zèle et de discipline ecclésiastique ou monastique. De plus, pour le cas spécial, il n'était pas difficile à Guillaume Bouchet d'appuyer son conseil des motifs les plus plausibles. L'antique monastère de Saint-Martin, le berceau de la vie religieuse en Occident, n'avait-il pas un droit légitime de revendiquer un privilége dont il n'avait été dépouillé que par une usurpation manifeste? Le cardinal-évêque était un prélat étranger, imposé au Chapitre de Maillezais par la cour de Rome, et qui, sans respect pour les souvenirs monastiques de notre province, livrait tous les bénéfices réguliers de son diocèse aux mains d'étrangers et de séculiers comme lui ; il avait détruit ce qui restait encore de vie religieuse à Maillezais, il en ferait autant pour le prieuré de Saint-Martin ; peut-être même le réduirait-il à l'état de bénéfice simple. C'était un homme cupide qui, non content de son double titre de cardinal et d'évêque de Maillezais, avait essayé de s'emparer de l'archevêché de Rouen. Mais cette ambition devait se tourner à l'avantage des religieux de Ligugé ; car adversaire, en cette circonstance, du cardinal Georges d'Amboise, frère de l'évêque de Poitiers, il ne pouvait plus compter sur

la protection du puissant ministre du roi de France.

L'évêque de Poitiers était d'ailleurs favorable au projet, et son secrétaire, Martin Derveau, frère ou neveu du prieur défunt, était là pour attester cette approbation. A vrai dire, la présence du secrétaire de Pierre d'Amboise, qui était venu joindre ses exhortations à celles de l'official de Poitiers, nous semble prouver que l'évêque lui-même était agent[1] direct, ou tout au moins indirect en cette affaire.

Quoi qu'il en soit, la petite communauté de Saint-Martin se laissa facilement persuader, et élut pour prieur *Dom René Caillet, moine de Montierneuf (24 novembre* 1501). Cette élection fit grand bruit à Poitiers, et excita de vives réclamations comme de chaudes approbations. Le cardinal San-Severino ne tarda pas à en être averti. Il forma immédiatement opposition contre elle (25 novembre) et en appela au tribunal d'André de Vivône, chevalier, seigneur de la Chasteigneraye, conseiller et chambellan du roi et son sénéchal en Poitou. Le sergent royal François Guybert fut chargé de notifier au prieur élu et à ses complices la complainte et la citation du cardinal-évêque. La cause fut plaidée en première instance le 3 décembre suivant, les parties ayant envoyé à l'audience des procureurs fondés de pleins pouvoirs.

1. Cette conjecture revêtira tous les caractères de la probabilité pour quiconque voudra bien considérer que, dans sa complainte, le cardinal San-Severino avouait que l'Official *se disait vicaire de l'Évêque de Poitiers*; que l'abbé de Cluny, d'où dépendait Montierneuf et partant René Caillet, était Jacques d'Amboise, frère de l'évêque de Poitiers, sans l'assentiment duquel on ne pouvait pas songer à faire une semblable élection.

Ce procès, comme tous ceux de ce temps-là, se prolongea outre mesure. Après de nouvelles plaidoiries les 10 et 12 décembre 1501, les 17 et 26 janvier 1502, comme le prieur avait refusé de comparaître aux deux dernières audiences, le sénéchal rendit, le 28 janvier, un arrêt favorable à la cause de l'évêque complaignant, « suivant l'advis de notables et sages « praticiens pratiquant ordinairement en ladite « court [1] ». L'affaire ne fut cependant pas terminée par cette condamnation par défaut.

Mais nous ne savons à quels tribunaux elle fut portée.

Quant à René Caillet, le prieur élu de Ligugé, il ne tarda pas à se désister de ses poursuites. C'était un homme de mérite, qui appartenait à une honorable famille de robe de notre Poitou. Déjà, le 31 août de l'année 1500, c'est-à-dire un an et quelques mois avant l'élection de la communauté de Saint-Martin de Ligugé, il avait obtenu plusieurs voix dans le chapitre de l'abbaye de Montierneuf, réuni pour donner un successeur à l'abbé Charles de Saint-Gelais. Ce fut probablement pour le consoler de cet insuccès que l'on essaya de le faire nommer prieur de Ligugé. Repoussé par l'évêque de Maillezais, il en fut dédommagé par son abbé Louis de Rochechouart, qui le pourvut de l'important prieuré du Puy-Notre-Dame en Anjou. Cette nomination, plus canonique que celle de Ligugé, l'engagea vraisemblablement à ne pas poursuivre son

1. Tout ce qui précède est extrait de la sentence dudit Sénéchal qui est conservée dans les Archives de la Vienne. (Prieuré de Ligugé, liasse 9.)

procès contre le cardinal San-Severino. Dieu lui tint compte de cette modération, en inspirant à ses confrères de Montierneuf, après la mort de Louis de Rochechouart, de l'élire presque unanimement pour leur abbé (16 septembre 1505).

CHAPITRE XXIII.

GEOFFROI D'ESTISSAC ET LA RECONSTRUCTION DU PRIEURÉ DE LIGUGÉ.

Victorieux dans le procès difficile qu'il venait de soutenir contre une influence puissante, le cardinal de Maillezais s'empressa de conférer notre prieuré de Saint-Martin à un homme qu'il savait être agréable à la cour du roi de France. Peut-être même reçut-il à ce sujet une insinuation plus ou moins directe de la part du monarque. Cet homme était *Geoffroi d'Estissac*, dont le nom rappelle les souvenirs les plus disparates, mais qui, somme toute, accomplit une grande mission de restauration, du moins matérielle, dans notre monastère. comme nous le dirons bientôt. A ce point de vue, il mérite une mention spéciale, et nous nous croyons obligé à fournir au lecteur quelques détails sur sa famille et sur sa personne.

La maison d'Estissac, originaire du Périgord [1], s'était distinguée par ses hauts faits d'armes dès le commencement du XIVe siècle. Mais au XVe, Amaury d'Estissac s'éleva, par son mérite personnel, au premier rang de la noblesse du duché d'Aquitaine. Créé, par Charles VII, sénéchal de Saintonge, avant la fin

1. Le château d'Estissac, qui n'existe plus, était situé dans la paroisse de Saint-Hilaire d'Estissac, arrondissement de Mussidan.

de l'année 1443 [1], il reçut de ce prince faveurs sur faveurs, sans compter une pension de 1,200 livres qui lui fut assignée dès l'année 1447 [2]. Son mariage avec Marguerite, de la puissante maison d'Harcourt, montre assez de quelle considération il jouissait à la Cour ; et l'acquisition des seigneuries de Coulonges-les-Royaux, du Bois-Pouvreau et de Cherveulx, [3] fixa définitivement sa famille en Poitou. Il n'eut point d'enfants; mais, par acte passé en 1458, il transmit son nom et ses biens à son neveu, Jean, fils de Lancelot, sire de Lesparre en Medoc (allié aux Goutant-Biron et aux Grailly d'Albret), et de Jeanne d'Estissac, sa sœur.

Mort à la fleur de l'âge, Jean d'Estissac laissa deux fils, Bertrand et notre Geoffroi d'Estissac. Ce dernier, qui n'était encore qu'un enfant au berceau, fut mis sous la tutelle de son cousin, Jean de Caumont, vicomte de Montbahus et seigneur de Lauzun [4] (18 novembre 1482). Quant à Bertrand, il ne tarda pas à mériter les bonnes grâces du roi Charles VIII, et surtout de son successeur Louis XII. Il en profita pour

1. D. Font. XXXIX, 222. — *Revue des quest. histor.*, juillet 1872, p. 98.

2. *Bibliot. nat. F. Franç.* 6966, fol. 162.

3. *Inventaire des Archiv. du château de la Barre*, par M. Alfred Richard, t. 2, p. 17, 100 (1457). — *Archiv. nat.*, p. 566, cot. 2791 (26 mars 1451).

4. *Archiv. du chât. de la Barre*, 11, 44. Ainsi se trouve réfutée l'assertion de M. B. Fillon (*Poitou et Vendée*, *Fontenay-le-Comte*, p. 43), qui nous affirme que Geoffroi d'Estissac n'avait que 23 ans lorsqu'il fut nommé évêque de Maillezais Nous savons que, interrogé sur ce point, l'écrivain fontenaisien a prétendu qu'il fallait distinguer *deux* Geoffroi d'Estissac : l'un fils de Jean, dont il est ici question, l'autre fils de Bertrand, et qui fut évêque de Maillezais. Mais la suite de ce récit prouvera l'inanité de ce faux-fuyant.

assurer à son jeune frère une position dans l'Église; car, à cette époque néfaste, la disposition des biens ecclésiastiques était à la merci des puissants de ce monde. Il lui procura d'abord les titres de conseiller du roi et de *protonotaire du Saint-Siége;* mais ces honneurs n'augmentaient guère les revenus du jeune Geoffroi, devenu seigneur du Bois-Pouvreau. Enfin une dignité plus lucrative vint à vaquer. Pierre de Rochechouart, évêque de Saintes, qui possédait en même temps le doyenné de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers, mourut le 15 janvier de l'année 1504 (n. s.) [1].

Les convoitises ne manquèrent pas autour de cette dignité, la seconde de l'illustre abbaye poitevine. Mais Bertrand d'Estissac fut assez puissant pour l'emporter sur tous les concurrents, et le roi Louis XII écrivit lui-même une lettre de cachet au Chapitre de Saint-Hilaire, pour le *prier très affectueusement que, pour amour de luy*, il voulût bien élire pour futur doyen « *monsieur Geoffroi d'Estissac, son amé et féal* « *conseiller et protonotaire du Saint-Siége apostolique.* « *tant pour les bonnes mœurs et vertus qui sont en sa* « *personne*, dit-il, *que en faveur des bons et recom-* « *mandables services que lui et notre amé et féal le sieur* « *d'Estissac, son frère, nous ont fait et font par chacun* « *jour* [2]. » Cette lettre, datée du 6 juin 1504, eut un prompt effet, puisque Geoffroi d'Estissac prit possession de sa dignité dès le 29 du même mois [3].

Dans ce document, il n'est fait aucune mention du titre de *prieur de Ligugé*, que Geoffroi d'Estissac pos-

1. D. Font. XXXIX, *Doyens*, p. 16.
2. D. Font. XXXV, 70.
3. D. Font. XXXIX (*loc. cit.*)

sédait presque certainement depuis plus d'un an au moins, probablement par le même moyen. C'est que le nom de *prieur* d'un monastère n'était plus assez honorable, à cette époque, aux yeux des hommes du siècle, pour être admis dans l'énumération des qualifications dont ils pouvaient se glorifier. Les prieurés, même conventuels, n'étaient plus que des fermes ecclésiastiques rapportant un revenu plus ou moins considérable.

Il faut pourtant le dire à la louange de Geoffroi d'Estissac : à ses yeux, les bénéfices dont il fut pourvu n'étaient pas seulement un produit dont il tirait le plus de parti possible ; c'étaient encore des propriétés sacrées, qu'il se plut à embellir et à restaurer. Prieurés, abbayes, évêché, maison épiscopale, transmirent à la postérité le souvenir de sa générosité et de ses bienfaits.

Malheureusement, homme du monde et homme de son siècle avant tout, bien que d'une conduite irréprochable, sa pensée ne s'éleva guère plus haut que les intérêts matériels et la prospérité temporelle des maisons et des domaines qu'il fut chargé d'administrer. Il appartenait à ce commencement du XVI[e] siècle qu'on est convenu d'appeler l'époque de la Renaissance, mais qui, au point de vue moral et religieux, mériterait beaucoup mieux d'être qualifiée d'époque de la *décadence*. Certes, on ne peut le nier, notre France se couvrit alors de monuments gracieux, dont le style, emprunté à l'Italie, se combina élégamment avec les souvenirs de l'art ogival ; et, dans un autre genre, la passion du beau antique et de la littérature profane, s'emparant de tous les esprits distingués, enfanta des chefs-d'œuvre. Mais,

au-dessous de cette vie superficielle, la société, non-seulement ne fit aucun progrès dans la voie de la vraie civilisation, mais elle s'affaissa de plus en plus dans la boue accumulée pendant les deux siècles précédents. Il fallut le cataclysme de la révolution religieuse pour réveiller les esprits et leur faire apercevoir l'abîme qui les menaçait.

Geoffroi d'Estissac, malgré tout son bon vouloir, ne put donc créer que des œuvres humaines et en rapport avec ses idées. Esprit cultivé, amateur de la littérature profane, possédant une fortune personnelle considérable, augmentée déjà par deux riches bénéfices, auxquels devaient bientôt se joindre d'autres plus importants, passionné pour la solitude et les champs, à la manière classique d'Homère et de Virgile, assez épris de la vie monastique, considérée comme souvenir, pour apprécier les grands hommes qu'elle avait produits dans le passé, il prit en affection son prieuré de Saint-Martin de Ligugé, où il trouvait à la fois et les charmes de la solitude, et les beautés de la nature la plus variée, et le berceau de la plus féconde des institutions catholiques. Il commença par mettre en ordre les titres concernant les propriétés du prieuré ; puis il s'occupa des bâtiments et de l'église.

Nous l'avons dit plus haut, notre monastère de Saint-Martin avait été détruit de fond en comble par la double action dévastatrice des Anglais et des habitants des villages environnants. Les religieux qui revinrent demander un abri à ces ruines, ne purent guère songer à les reconstruire d'une façon convenable, pendant la durée de la guerre de Cent

Ans. Ils se contentèrent d'utiliser ce qui restait habitable; et lorsque la France et surtout nos provinces de l'Ouest commencèrent à respirer et à ne plus redouter les ravages des ennemis du dehors, les agitations du dedans furent encore, pendant de longues années, un obstacle à une restauration régulière.

Enfin, vers l'année 1475 [1], un grand seigneur, qui fut en même temps un grand esprit, fut élevé sur le siége épiscopal de Maillezais : nous voulons dire Jean d'Amboise, de l'illustre maison de ce nom, frère de Pierre d'Amboise, évêque de Poitiers, et du fameux cardinal Georges d'Amboise, qui joua un rôle si important sous le règne de Louis XII, dont il fut le ministre tout-puissant, autant et plus que Richelieu sous Louis XIII. Or, ce prélat entreprit de rebâtir la basilique de Saint-Martin, et il aurait sans doute achevé son pieux dessein, s'il fût demeuré plus longtemps à Maillezais (1475-1481) [2] ; mais ce siége était trop obscur pour un membre de la famille d'Amboise ; il fut transféré sur celui de Langres.

1. D. Font. XXXIX, 460. En mars 1475, il recevait déjà les serments de foi et d'hommage des vassaux de l'évêché.

2. D. Estiennot dit dans ses notes manuscrites (D. Font. LXIV, 146) : « Basilica (de Ligugé) olim ampla a ducentis annis restaurata satis elegans, in qua extabant duo vel tria cœnotaphia quæ *ab annis non multis* periere. Sarta tecta fecit pleraque domus ædificia *Johannes d'Amboise*, ante annum MCDLXXIX episcopus Malleacensis, aut eadem, ipso sedente, constructa fuere. Gentile quippe stemma hujus antistitis passim ibidem visitur : *Pallé d'or et de gueulles de six pièces*, seu potius Goffridi d'Estissac. Basilicam restauravit, ut tradunt, *Goffridus d'Estissac Malleacensis episcopus, cujus tessera gentilis ibidem extat : d'azur à trois pals d'argent.* »

La gloire de cette œuvre de restauration monastique était réservée à Geoffroi d'Estissac. Ce dernier entreprit courageusement d'achever ou de perfectionner ce que Jean d'Amboise n'avait fait qu'ébaucher.

Mais c'est ici le lieu de se demander si cette reconstruction du monastère et de la basilique de Saint-Martin se fit absolument aux lieu et place occupés par l'antique monument qui existait encore au XIV[e] siècle. Nous ne le pensons pas, du moins pour ce qui concerne l'habitation des religieux ou des chapelains qui leur succédèrent, les lieux réguliers devant toujours former le carré traditionnel, avec l'église, du côté du nord ou du midi. La basilique fut certainement diminuée dans sa longueur et sans doute aussi dans sa largeur. Il en résulta « un édifice plutôt élégant que majestueux, mais remarquable par la grâce et la légèreté qui caractérisent les monuments de cette époque[1] ».

Malgré les ravages du temps et des révolutions successives, il reste encore de cette œuvre de Jean d'Amboise et de Geoffroi d'Estissac, trois belles voûtes, dont les nervures s'appuient sur des demi-piliers de forme prismatique. portant à leurs clefs des armoiries impossibles aujourd'hui à déterminer. Déjà, au XVII[e] siècle, on hésitait à y voir le blason de la maison d'Amboise, et l'on se demandait, avec D. Estiennot, s'il ne fallait pas y reconnaître, comme partout ailleurs, les armes de Geoffroi d'Estissac.

Celui-ci laissa-t-il inachevé ce monument? ou y ajouta-t-il une abside analogue à celle qui le décore-

1. Mgr Cousseau, *Notice sur Ligugé*, p. 33.

aujourd'hui. ainsi que le demandaient les règles de l'art ? Nous ne pourrions rien affirmer à cet égard. Nous savons seulement que, à la fin du XVI[e] siècle. l'abside, si elle avait existé, avait disparu. Mais s'il négligea de terminer la basilique du côté de l'orient, Geoffroi d'Estissac se plut, au contraire, à l'orner de toutes les grâces de la Renaissance, du côté de l'occident.

« Le portail, en effet, véritable prodige de délica-
« tesse dans son ensemble et dans tous ses détails,
« me paraît difficile à décrire. Le dessin ne saurait
« donner une idée à ceux qui ne l'ont point vu, de
« cette élégante torsade et de cette dentelle légère
« qui en suivent tous les contours ; et ceux même
« qui le voient aujourd'hui, défiguré par la mutila-
« tion de ces sculptures si fines et si délicates, par
« l'ignoble maçonnerie qui ferme une partie des
« vitraux, et par la triste statue si peu digne du
« riche dais qui la couronne, ont peine à se le
« figurer tel qu'il devait être dans la pureté et la
« belle harmonie de son dessin primitif. »

Au moment où M. l'abbé Cousseau, aujourd'hui le savant et vénérable Mgr Cousseau, évêque d'Angoulême, écrivait ces lignes, aucune restauration de ce portail n'avait été tentée. Aujourd'hui, grâce à des dons généreux que nous ferons connaître, deux beaux vitraux, représentant, l'un saint Martin en habit de moine, l'autre, saint Hilaire foulant aux pieds le dragon de l'hérésie [1], ont fait oublier *l'ignoble maçonnerie* qui fermait la partie supérieure de ce

1. Ces deux vitraux sont couronnés par un double médaillon ; dans l'un, saint Martin distribue son manteau à un pauvre ; dans l'autre, Jésus-Christ lui apparaît en songe.

portail. Quant à la statue dont se plaint le savant prélat, elle sera remplacée, nous l'espérons, par un saint Martin à cheval, ou en habit de moine, ainsi que l'exige le monument.

Cependant Geoffroi d'Estissac, tout en perfectionnant la maison de Dieu, ne négligeait pas sa propre demeure. Par ses soins une maison régulière s'éleva au sud-ouest de la basilique, probablement à la place de l'ancien logis des prieurs. Un cloître élégant courut autour de l'enceinte intérieure, au milieu de laquelle une fontaine jaillissante rafraîchissait la verdure du préau. Au midi, un corps de bâtiment, flanqué de quatre tours de formes diverses, dont trois subsistent encore, était réservé aux religieux ou aux chapelains du prieuré. Au nord, à l'extrémité du cloître, s'élevait la tour octogone du clocher, coquettement assise sur les ruines de l'ancien baptistère, et montrant au loin sa galerie ciselée et sa flèche [1] svelte et gracieuse, qui s'échappe de ses flancs consolidés par quatre contreforts. Toujours au nord, mais du côté de l'ouest, un donjon, à la forme circulaire, gardait l'entrée du monastère. Ce donjon, depuis plusieurs siècles, est découronné et délabré comme une ruine. Et il convenait que ce sort lui advînt; car c'est là, dit-on, que le caustique

1. Nous n'ignorons pas que, lors de la restauration de l'église de Saint-Martin au XIXe siècle, le clocher ne se terminait point par une flèche, comme aujourd'hui, mais par une calotte ronde; mais nous croyons que cette dernière forme lui avait été imposée par les Pères Jésuites, pendant le temps de leur administration; la flèche primitive, exigée par le style du commencement du XVIe siècle, aura été brisée pendant les guerres de religion ou par quelque accident.

et graveleux Rabelais vint reposer son humeur vagabonde et composer quelques-uns de ses indignes libelles [1]. Plusieurs élégants escaliers, dont un seul a résisté aux injures des siècles, reliaient entre elles les parties de cette maison habilement construite. Enfin à l'ouest, à l'extrémité d'une cour d'honneur, Geoffroi d'Estissac eut grand soin de construire de vastes servitudes pour ses chevaux et ses voitures. Ainsi le voulaient les usages du temps. Mais le torrent des révolutions a emporté, comme il le devait, ce superflu de la grandeur mondaine.

Ces dispendieuses constructions ne s'effectuèrent évidemment qu'au prix de plusieurs années de travail. Si nous en avons donné une vue d'ensemble, c'est qu'elles forment un tout complet, et qu'elles inaugurent ce qu'on pourrait appeler l'*ère moderne* du prieuré de Saint-Martin. La physionomie que lui a imprimée Geoffroi d'Estissac, il l'a conservée assez fidèlement jusqu'à nos jours pour qu'on puisse dire que le monastère et la basilique de Saint-Martin sont l'œuvre du savant prélat du commencement du XVIe siècle. Quant à la vie monastique, on ne peut en dire autant. Sans doute, dans la pensée du généreux prieur, cette reconstruction de bâtiments réguliers avait pour but de conserver la vie religieuse dans ce lieu sanctifié par la présence de saint Martin, et encore si vénéré des fidèles. Mais, malgré son bon vouloir, il ne pouvait faire revivre un cadavre. Or, sous le rapport de la vie monastique, l'abbaye de

1. « *Turrim quoque Rabelæi nomine denotavere ;* quippe in ea dictus Rabelais libros conscripsit nugacium calculos multi faciendos. » (D. Estiennot, *loc. cit.*)

Maillezais ne renfermait plus aucune de ces sources d'eau surnaturelle qui jaillissent jusqu'à la vie éternelle. Il y aura donc encore à Ligugé un semblant de communauté jusqu'au commencement du XVII[e] siècle: l'abbaye-mère enverra même, pendant trente ou quarante ans peut-être, deux ou trois de ses moines transformés en chanoines; mais ce ne sera plus que dans un but d'hygiène. Ils y viendront respirer l'air si pur et si parfumé de la vallée du Clain, pour y retrouver une santé perdue dans les marais du Bas-Poitou. D'autres visiteurs y afflueront aussi, mais nous dirons tout à l'heure dans quel but.

Cependant la fortune préparait au doyen de Saint-Hilaire et prieur de Ligugé un avenir brillant et de plus riches domaines.

Nous avons vu, par la lettre de cachet de Louis XII, en quelle haute considération lui et son frère Bertrand étaient à la cour. Mais elle s'accrut encore le jour où Bertrand d'Estissac s'allia à l'une des premières maisons de la France et même de l'Europe. Le 5 juillet de l'année 1506, devant deux notaires royaux à Saint-Jean-d'Angély, et *du consentement de Charles Chabot, seigneur, baron de Jarnac*, il signait son contrat de mariage avec Catherine Chabot, sœur de ce dernier, et fille de Jacques Chabot et de Madeleine de Luxembourg [1]. Par cette alliance,

1. *Bibliot. nat. F. Dupuy*, vol. 425, fol. 84. Entre les témoins qui assistaient à la rédaction de ce contrat, on peut remarquer *Germain de Bonneval*, chevalier, seigneur dudit lieu et gouverneur du Limousin ; Messire *Jacques du Fou*, chevalier, seigneur dudit lieu ; *Martin de Saint-Gelais*, sieur de Saint-Severin. — On peut voir dans le P. Anselme combien était illustre la famille de Luxembourg (Anselme, III, 735). Cf. aussi Dom Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, V, 173.

Bertrand devenait le neveu du cardinal Philippe de Luxembourg, évêque de Térouanne et du Mans, etc., si puissant à la cour des rois Charles VIII et Louis XII. C'était pour lui le chemin des honneurs, et pour son frère Geoffroi, une porte ouverte aux faveurs et à de nouvelles provisions de bénéfices ecclésiastiques. Ni les uns ni les autres ne manquèrent aux deux nobles frères. Bertrand, non-seulement devint conseiller du roi en tous ses conseils, et son chambellan ordinaire, mais il fut nommé lieutenant général pour Sa Majesté en ses pays et duché de Guienne, maire et gouverneur de Bordeaux. Quant à Geoffroi, les abbayes de Cadouin en Périgord et de Notre-Dame-de-Celles lui furent octroyées (1515); et trois ans après, le 22 mars 1518, il montait sur le siége épiscopal de Maillezais. Par là, il acquérait un double droit sur le prieuré de Ligugé, qu'il eut soin de conserver jusqu'à sa mort, comme formant l'une des plus riches portions de sa fortune ecclésiastique.

Cette haute position ne changea rien à ses goûts pour les arts, la littérature et les charmes de la campagne; elle lui permit seulement d'élargir le cercle de ses prodigalités et de se former, nouveau Mécène, une petite cour de beaux esprits, dans le sens profane, dont la capitale était sa charmante maison de Ligugé.

Les Bouchet, les Brisson, les Rabelais venaient, tour à tour ou à la fois, y étaler la variété de leur savoir classique; et dans leur naïveté, ils se croyaient transportés au siècle d'Auguste et de Virgile. Le prélat ne dédaignait pas de cultiver lui-même son jardin, qu'il avait rendu aussi splendide que fécond,

et l'odieux Rabelais, voulant conserver ses bonnes grâces, s'empressait de favoriser sa passion champêtre. « Monseigneur, lui écrivait-il de Rome en « 1636 [1], touchant les graines que vous ay envoyées, « je vous puis bien assurer que ce sont des meilleures « de Naples, et desquelles le Saint-Père fait semer en « son jardin secret de Belueder. D'autres sortes de « salades ne ont-ils par de çà, fors de Nasidord et « d'Arrousse ; *mais celles de Legugé me semblent bien « aussi bonnes, et quelque peu plus douces et amia- « bles à l'estomach, mesmément de votre personne, car « celles de Naples me semblent trop ardentes et trop « dures.* Au regard de la saison et semailles, il faudra « advertir vos jardiniers qu'ils ne les sement du tout « si tost comme on fait par de çà...... Ils ne pour- « ront faillir de semer vos salades deux fois l'an, « scavoir est, en Caresme et en novembre, et les « cardes ils pourront semer en aoust et septem- « bre, etc. »

On le voit, notre prélat était amateur de beaux légumes et de bonnes salades. C'était innocent, et d'autant qu'il les aimait plus pour ses amis que pour lui-même. Mais sans l'entretenir plus longtemps de cette petite académie littéraire, où les membres n'avaient pas tous des goûts aussi simples que le président, le lecteur nous permettra du moins de lui citer une description curieuse que nous en a laissée le consciencieux auteur des *Annales d'Aquitaines* Jean Bouchet. Il avait la passion des rimes comme

1. *Les Epistres de Maistre François Rabelais, docteur en médecine, écrites pendant son voyage en Italie.* Paris, chez Ch. de Sercy. 1651. Lettre XII, p. 48-49.

tous les gens lettrés de ce temps-là; il faut donc l'écouter en ce style [1].

Car si n'estoit le labeur de pratique
(Auquel poursuivre il faut que je m'applique),
De trois jours l'un irais veoir Ligugé ;
Et pour m'induire à ce, maints arguz jé :
Le premier est le lieu tant délectable,
De toutes parts aux Nymphes très-sortable.

. . . .

Après y sont par les arbres et boys
Aultres qui font resonner haut leurs voix

. . . .

Et qui voudra prier Dieu (ce que prise)
On trouvera la très-plaisante église
Où saint Martin feit habitation,
Par certain temps en contemplacion,
Et où deux morts, par fureur et tempeste,
Ressuscitez furent à sa requeste.
Après, y sont les bons fruits, les bons vins
Que bien aimons, entre nous Poitevins.
Et le parfait qu'il ne faut qu'on resecque (*écarter*,
C'est la bonté du révérend évesque [*taire*].
De Maillezais, seigneur de ce beau lieu,
Partout aymé des hommes et de Dieu ;
Prélat dévot, de bonne conscience,
Et fort savant en divine science,
En canonique et en humanité,
Non ignorant celle mondanité
Qu'on doit avoir entre les roys et princes,
Pour gouverner villes, citez, provinces.
A ce moyen, il ayme gens lettrez
En grec, latin et français bien estrez
A diviser (*sic*) d'histoire ou théologie.

. . . .

1. *Epistres morales et familières du Traverseur* (Jean Bouchet). Poitiers, 1545, petit in-folio. *Epist.* XLIX.

Aussi est-il de noble sang venu.
Ses pères ont (comme il est bien cogneu)
Très-bien servy jadis les roys de France
En temps de paix, de guerre et de souffrance ;
Et tellement que leur nom de Stissac
On ne sçauroit par oubly mettre à sac. »

. . . .

On aime à voir cet excellent homme parmi les protégés de notre noble prieur de Ligugé : car Jean Bouchet n'était pas un de ces esprits légers à qui la connaissance du grec et du latin avait persuadé qu'ils étaient infaillibles et que l'Église catholique n'était qu'un repaire d'ignorantins. Au lieu de vantêr les prédications de Calvin dans les grottes de Saint-Benoît ou autres lieux secrets, Jean Bouchet arborait hautement le drapeau du catholicisme. C'est lui qui apprenait à son fils Gabriel, encore au collége, comment il devait *acquérir science*, en lui écrivant :

« Et si ne veulx a présent de toy rien,
« Fors préférer à tout bien terrien
« L'amour de Dieu pour obtenir sa grâce ;
« Car je sçay bien que celuy qui embrasse
« Dieu par amour, ne sçauroit avoir mal ;
« C'est luy d'où vient notre bien principal.

. . . .

« Par ce au matin avant que faire aultre œuvre
« Je veulx, mon filz, que ton chef se dequeuvre
« A Dieu, disant en mots substantieulx
« Telle oraison de cœur dévotieux. »

Cette amitié de Geoffroi d'Estissac pour un si bon catholique nous vient en aide pour excuser la protection si mal placée accordée par le même prélat

au trop licencieux Rabelais, qui lui aussi, comme nous l'avons observé, fut, pendant quelque temps, l'un des hôtes assidus de l'évêque de Maillezais, à Ligugé. Du moins, pouvons-nous croire que plusieurs de ces favoris du nouveau Mécène aimaient, comme Jean Bouchet, à joindre la prière du pèlerin de saint Martin aux discussions philosophiques ou littéraires; et cette pensée est une consolation pour nous.

Cependant Geoffroi d'Estissac ne rencontrait pas que des fleurs sur le chemin de sa vie. Dieu y semait parfois les épines du chagrin et de la douleur. Son frère Bertrand, qu'il aimait tendrement et dont il était aimé, fut emporté par la mort vers l'âge de soixante-quatre ou soixante-cinq ans [1]. C'était en l'année 1526 environ. Il laissait de son mariage quatre enfants, trois fils et une fille. Louis, qui paraît avoir été l'aîné, était déjà un beau jeune homme, près d'entrer dans sa majorité; Jean et François-Armand ou Arnaud n'étaient encore que des enfants de dix à douze ans peut-être; mais, destinés à l'Église, ils portaient déjà la tonsure cléricale: nous les retrouverons plus loin. Quant à la fille de Bertrand, nous ignorons son nom; mais

1. Il devait avoir cet âge en 1526, s'il avait environ 20 ans en 1482, comme c'est probable. Nous saisissons cette occasion pour relever une erreur accréditée par les éditeurs des œuvres de Rabelais. Dans les lettres de ce dernier, écrites en 1536, il est plusieurs fois question de Madame d'Estissac. Or cette dame ne peut être que la *nièce de Geoffroi, femme de son neveu Louis*, et non pas *sa mère*, qui était morte en 1482. Sa belle-sœur même, Catherine Chabot, était morte avant le 5 juin 1526, puisque, à cette date, Geoffroy était tuteur de son neveu.

nous la connaissons par son mari, le sieur de Bideran, dont nous parlerons tout à l'heure, et par ses fils, les deux Jean de Bideran, qui deviendront successivement prieurs de notre monastère de Ligugé. Geoffroi d'Estissac prit aussitôt en main l'administration des biens de son frère décédé ; et nous avons un acte du 5 juin de la même année 1526 [1], par lequel lui, Geoffroi, évesque et seigneur de Maillezais, en qualité « *d'oncle curateur et légitime administrateur de la personne et biens de Loys d'Estissac son neveu, seigneur baron dudit lieu, de Cahusac, Monclar, Saulcignac, et de plusieurs autres terres et seigneuries, nomme le sieur de Byderan, capitaine de la chatellenie de Saulcignac, en reconnaissance,* dit-il, *des bons et agréables services qu'il a faictz aux affaires de feu messire Bertrand d'Estissac, chevalier, nostre frère, et de nostre dict neveu Loys.* » L'acte sur parchemin est daté du château de Monclar, signé de sa main et scellé de son sceau.

Mais notre intelligent prélat ne se contenta pas de veiller sur la fortune de son neveu; il lui chercha

1. Ce document, qui m'a été communiqué, avec une bienveillance dont je ne saurais assez le remercier, par M. Rathery, Conservateur au département des imprimés de la Bibliothèque nationale, éditeur des œuvres de Rabelais et auteur d'une notice fort savante sur ce personnage, résout la question de savoir si le Geoffroi qui paraît en 1482 est le même que l'évêque de Maillezais. Puisque le Geoffroi, *évêque et seigneur de Maillezais*, signataire de cet acte, se dit frère de *Bertrand, père de Louis*, il est nécessairement le même que le frère du même Bertrand, encore mineur en 1482. Ainsi se trouve détruite l'assertion de M. B. Fillon, qui, dans son album *Poitou et Vendée*, a prétendu que Geoffroi d'Estissac n'avait que 23 ans, lorsqu'il monta sur le siége de Maillezais, en 1518.

surtout une épouse digne de lui et de son rang. Il jeta les yeux sur Anne de Daillon, fille de Jacques de Daillon, baron du Lude, sénéchal d'Anjou [1], etc., et de Madeleine dame d'Illiers, de l'illustre famille de ce nom, dans le pays Chartrain.

Ce mariage (1528) mit le jeune Louis d'Estissac sur le chemin des honneurs et de la fortune. Dieu le rendit fécond; et cependant, même après un second mariage, le nom d'Estissac devait s'éteindre à jamais; et tous les biens accumulés par la faveur des princes et des rois devaient aller s'engloutir dans l'immense fortune patrimoniale des seigneurs de la Rochefoucaud [2]. Ainsi s'évanouissent les plus belles espérances du siècle.

Louis d'Estissac, cœur reconnaissant autant que brave chevalier, aimait à venir passer la belle saison dans la maison de campagne préférée de son oncle Geoffroi, et à faire les honneurs de ce nouveau Tivoli aux hommes choisis qui y étaient admis. Aussi notre excellent Jean Bouchet, dans l'épître où il nous a chanté si naïvement les qualités de l'oncle, n'épargne-t-il pas les louanges au neveu :

« Du sien nepveu les vertus et les mœurs
« Augmenteront leurs immortels honneurs,
« Car pour parler au vray de sa personne
« Onc je n'en vys aux armes mieulx consonne,

1. La famille de Daillon ne datait, à proprement parler, que de Jean de Daillon, que Louis XI fit sortir de l'obscurité pour l'élever aux plus grands honneurs. A partir de cette époque, c'est-à-dire du XVe siècle, cette maison devint l'une des plus puissantes du royaume. Le fief de Daillon était situé dans la paroisse des Cerqueux-sous-Maulévrier.

2. Par le mariage de *Claudia* d'Estissac avec François IV, comte de la Rochefoucaud.

« Parce qu'il est chevalier très-hardy,
« De corps, de bras et jambes bien ourdy.
« Moïen de corps et de la droicte taille
« Que les vouloit César en sa bataille;
« En son aller il est tout tempéré,
« En son parler et maintien modéré,
« Tant bien ordré d'éloquence vulgaire,
« Qu'il est partout estimé débonnaire.
« Et quant à moy encores suis honteux
« Du bon accueil si franc et non douteux
« Que ces seigneurs me feirent de leur grâce;
« Presens plusieurs, voire en publique place.
. . . .

La douceur et l'humilité que notre poëte attribue ensuite au jeune baron d'Estissac ne l'accompagnaient pas toujours au sortir du monastère de Saint-Martin de Ligugé, car nous apprenons qu'il se rendit odieux par ses violences dans le gouvernement de la Rochelle, que lui avait cédé son beau-frère Jean de Daillon [1].

Aussi bien, ce vice, ou tout au moins ce défaut paraît avoir été commun dans cette famille. L'évêque de Maillezais lui-même n'en fut pas exempt, ou du moins se rendit complice trop complaisant de son neveu Jean d'Estissac, son successeur dans la dignité de doyen de Saint-Hilaire et dans la charge de prieur de Ligugé. Toujours est-il que, sur les dénonciations et les poursuites du procureur général Antoine de Michaels, le parlement de Paris lança contre l'oncle et le neveu un arrêt de prise de corps, avec ordre de les saisir, quelque part qu'ils pussent être trouvés, *mesme en lieu saint*, et de les amener prison-

1. Arcère. *Hist. de la Rochelle*, t. I, 329.

niers en la conciergerie du palais (17 décembre 1540)[1] : acte de violence et d'usurpation, qui montre à quel point les magistrats du pouvoir civil avaient élevé leurs prétentions contre la puissance ecclésiastique. Ce procès et d'autres semblables empoisonnèrent les derniers jours du prélat, qui décéda au mois de juin 1542, peut-être à Ligugé, et fut enterré dans l'un des deux ou trois tombeaux que l'on remarquait encore, au milieu du XVII[e] siècle, dans l'église de Saint-Martin[2]. Dieu lui fit expier, dès ici-bas, la gloire humaine qu'il avait trop aimée, en permettant qu'il mourût comme un proscrit et un criminel, sous le coup d'une sentence judiciaire.

Ainsi disparut de la scène du monde un homme qui avait joui d'un grand crédit à la cour de Louis XII, et dont l'esprit avait été goûté dans celle de François I[er]. Mais ni sa science, ni son habileté dans les affaires, ni les éloges qui lui furent prodigués par les lettrés, n'avaient pu lui donner cette rectitude de jugement et cette conduite digne d'un évêque qui est une sauvegarde contre la calomnie des hommes.

1. *Archives de la Vienne.* G. 5. *Saint-Hilaire-le-Grand. Eglise,* liasse 10, cote 416.

2. « In qua (ecclesia) extabant duo vel tria cœnotaphia, quæ ab annis non multis periere. » (D. Estiennot, ms. *loc. cit.*)

CHAPITRE XXIV.

LE MONASTÈRE DE LIGUGÉ PENDANT LA SECONDE MOITIÉ DU XVI[e] SIÈCLE.

Avant de mourir, Geoffroi d'Estissac avait eu assez de crédit pour transmettre à ses neveux ses principaux bénéfices ecclésiastiques. Arnaud d'Estissac s'empara de l'abbaye de Notre-Dame de Celles (26 août 1542), et peut-être même de l'évêché de Maillezais[1]; mais il rencontra une forte concurrence dans les d'Escoubleau-Sourdis, dont la puissance commençait à poindre, et qui finirent par s'établir sur le siége de Maillezais et dans l'abbaye de Cadouin. Arnaud dut donc se contenter de l'abbaye poitevine de Celles. Son frère Jean fut plus heureux : il se fit pourvoir à la fois du doyenné de Saint-Hilaire-le-Grand (27 juin 1542) et du prieuré de Saint-Martin de Ligugé, ou plutôt son père s'en empara pour lui. Car le procès criminel qui lui avait été intenté dès la fin de l'année 1540 se poursuivait avec persévérance. La police parvint même à se saisir de sa personne dans la ville de Paris, où il s'était réfugié, et il fut enfermé dans les prisons de la conciergerie du Palais.

Mais cette affaire, qui semble avoir été fort exagérée, sinon inventée entièrement par les ennemis de la famille d'Estissac, se termina, après bien des humiliations, à l'avantage de l'inculpé. Faute de

1. *Bibliot. nation. Cabinet des titres, Estissac.*

preuves suffisantes et jusqu'à meilleure information, Jean d'Estissac fut mis en liberté provisoire, par arrêt du parlement, avec défense toutefois de sortir de la ville et des faubourgs de Paris [1].

Cependant le Chapitre de Saint-Hilaire s'était ému de ces poursuites, et avait obtenu que la cause fût jugée par une délégation de ses membres et par une commission prise dans le sein du parlement. Au mois de juillet 1543, elle était encore pendante; mais enfin, l'année suivante, Jean d'Estissac put revenir à Poitiers et à Ligugé se reposer de tant d'outrages. Au mois d'avril 1545, il était député par le Chapitre de Saint-Hilaire pour aller offrir au nouveau gouverneur du Poitou, Jean de Daillon, comte du Lude, frère de sa belle-sœur, les quelques pipes de vins que présentait d'ordinaire ledit Chapitre aux représentants de l'autorité royale, lors de leur joyeux avénement; et le 24 janvier et le 2 mars 1551 (n. s.), on le voit siéger comme juge, en qualité de conservateur des priviléges de Montierneuf, dans un procès intenté contre le sacristain de l'abbaye, par Frère Jehan de Péréfixe, vicaire général du cardinal de Guise, abbé de ce monastère [2].

Il était donc complétement réhabilité aux yeux de l'opinion publique, et sa détention n'avait laissé aucune trace de défaveur dans l'estime générale. Il paraît même qu'il fut député par les chanoines de Saint-Hilaire pour les représenter aux fameux États de Blois de 1576-1577 [3].

1. *Archives de la Vienne* (loc. cit.), cote 421.
2. D. Fonteneau, LX, 337, 343.
3. Rapaillon.— D. Font. XXXV, 26.

Que devenait cependant notre monastère, pendant que son prieur consumait son temps dans les débats de la justice et les agitations de la ville et de la cour? Hélas! il s'affaissait de plus en plus dans une ruine complète.

Les esprits en France avaient éprouvé une commotion violente sous le souffle empoisonné des prédications de Calvin et de ses sectaires. Le Poitou était devenu l'un des foyers les plus ardents de cette grande hérésie révolutionnaire, et allait subir des ravages et des dévastations plus cruelles et plus acharnées que celles de la guerre de Cent Ans.

Nous ferons connaître ailleurs les diverses phases que traversa l'erreur avant d'arriver à l'égalité, puis à la tyrannie dans notre province; nous énumérerons les villes et les monuments principaux qui furent les victimes des dévastateurs. Ici contentons-nous de dire que le prieuré de Ligugé devint, comme tant d'autres, la proie de leur haine aveugle.

Dans cette guerre à mort, déclarée à tous les grands souvenirs historiques, la basilique de Saint-Martin ne devait pas subir un autre sort que celle de Saint-Hilaire de Poitiers, sa sœur, qui fut pillée et dévastée par les sectaires, le 27 mai 1562 [1]. Nous ignorons la date précise de la dévastation de notre monastère; mais nous savons qu'il devint, comme pendant l'invasion étrangère, un lieu fortifié, entouré de fossés creusés pour la défense, et dans lequel, tour à tour, catholiques et protestants, accumulèrent ruines sur ruines.

Ces fortifications furent peut-être l'œuvre de

1. *Mém. Soc. Antiq. Ouest.*, 1852, p. 229.

Florentin du Ruau, marchand de Poitiers, personnage d'une honnêteté assez douteuse, mais qui, par son habileté et ses intrigues, parvint à l'échevinage de Poitiers et aux priviléges de la noblesse. En 1562, on le voit parmi les gens suspects de la ville de Poitiers qui achètent les reliquaires d'or et d'argent enlevés par les hérétiques à la basilique de Saint-Hilaire-le-Grand [1], ce qui lui permit sans doute de monter sa maison à peu de frais. Deux ans après, le 31 août de l'an 1564, « *messire Arnaud d'Estissac, docteur en droit et abbé de Celles, on nom et comme ayant charge de noble messire Jehan d'Estissac, doyen et chanoyne en l'église de Saint-Hillayre-le-Grand de Poictiers et Prieur sieur du prieuré de Ligugé, son frère*, affermait à ce même Florentin du Ruau *tout le revenu, seigneurie et temporel du prieuré, ensemble le prieuré de Saint-Remi-sur-Creuse, près la Haye en Touraine, avec les appartenances et dépendances desdits prieurés, en quelque part qu'ils soient situez....* pour la somme annuelle *de dix-huit cents livres tournois payables par les quatre quartiers de l'an*, à la charge pour ledit preneur *de bailler audit sieur Prieur, par chacun an, deux charettes de foin et six de pailles et trente boeceaux* (sic) *d'avoynes qu'il laissera audit prieuré pour les chevaux dudit sieur Prieur quand il yra à Ligugé*. Et outre, a réservé et réserve pour ledit sieur Prieur *un des corps de logis dudit prieuré avecq une estable pour ses chevaux, quand il yra audit lieu de Ligugé*, ou gens pour luy, avecq puissance de faire prendre ès jardrins dudit prieuré des herbages pour la provision dudit Prieur.

1. *Mém. Soc. Antiq. Ouest*, 1852, p. 225.

avec le tiers des fruits du jardin. Et outre, sera tenu ledit du Ruau preneur susdit *de nourrir ou faire nourrir trois religieux ou prestres seculliers ondit prieuré, comme les précédents fermiers ont accoutumé de faire*, le tout sans diminution de ladite somme de 1.800 livres.

« Le paiement des décimes devait se faire par le fermier, avec promesse de remboursement. Quant aux réparations ordinaires de la maison, elles étaient à la charge du preneur ; les autres devaient se faire sur l'ordre du prieur ou de Messire Jehan de Bideran, son neveu, et plus tard son successeur, mais alors simple aumônier de l'aumônerie de Saint-Antoine de Poitiers et curé de Payré. Défense est faite au fermier de couper ou de laisser couper les arbres de hautes futaies ; obligation, au contraire, de tenir, quatre fois par an, les assises de la justice seigneuriale à Ligugé, et de payer, à ses frais, les officiers et les charges ordinaires de la justice. Défense encore de changer, sans l'autorisation du prieur, *les metayers* ou *les prestres* qui servent *in divinis* [1]. »

Voilà à quel abaissement était descendu l'antique et vénérable monastère de Saint-Martin. C'était une propriété avec un oratoire, un sacristain, religieux d'ordinaire, et deux ou trois prêtres séculiers chargés de desservir le pèlerinage de Saint-Martin, mais pouvant être expulsés de leur poste par un fermier pourvu de l'assentiment du prieur commendataire ! La louange de Dieu ne se faisait plus entendre dans ce sanctuaire, où depuis plus de douze siècles elle s'élevait vers le ciel.

1. *Archives de la Vienne. Prieuré de Ligugé.*

La mort avait succédé à la vie dans cette solitude essentiellement consacrée à la prière. Les bâtiments étaient encore debout; mais entre les mains d'un homme telle que Florentin du Ruau, qui n'était qu'un spéculateur ambitieux, ils ne devaient pas tarder à dépérir, et la main des démolisseurs calvinistes n'aurait qu'à achever ce que la négligence aurait commencé.

De là, des procès avec les d'Estissac et leur procureur Jean de Bideran, d'une part, et Florentin du Ruau ou son procureur *Jean Arenne*, curé de Saint-Paul de Ligugé. d'autre part. C'était la désolation annoncée par le Prophète.

Sous une pareille administration, l'histoire de notre prieuré ne consiste guère qu'en débats relatifs à des paiements de baux et de fermes, dans lesquels Jean Arenne, originaire de Savigné-l'Evêcaut, joue un assez triste rôle. Il s'était constitué le procureur du fermier général du prieuré, et, au milieu des discordes civiles, il ne fut pas toujours fidèle à rendre un compte exact de sa gestion. Aussi, après sa mort (1585), Jean de Bideran, alors prieur, commença-t-il une poursuite contre ses héritiers directs; mais cette affaire se termina heureusement par un compromis.

Cependant, comme nous venons de le dire, Jean de Bideran l'aîné, à la mort de son oncle Jean d'Estissac (16 décembre 1576), lui avait succédé comme prieur de Ligugé. Déjà, depuis cinq ans, il avait été pourvu, par la résignation de son oncle, de la dignité de doyen de Saint-Hilaire [1] (4 septembre 1571).

1. Il ne tarda pas à échanger cette dignité contre celle de sous-

Notre monastère, on le voit, était devenu comme une propriété des d'Estissac, qui le transmettaient comme un héritage à leurs neveux.

Sous le régime de Jean de Bideran, la situation de notre prieuré ne fit que s'aggraver. Les subsides multipliés qui furent alors imposés aux bénéfices ecclésiastiques servaient naturellement de prétexte aux prieurs commendataires pour laisser les églises et les monastères confiés à leurs soins dans l'état de délabrement et de dévastation où les avaient mis les hérétiques.

Or, nous dirons bientôt jusqu'à quel point avait été barbare leur fureur dévastatrice à Ligugé. En attendant, signalons seulement un témoignage en faveur du droit toujours subsistant de rendre la justice, exercé par les prieurs sur la paroisse de Ligugé.

C'est un jugement rendu, le jeudi 30 avril 1579, par Me Pierre Maisonnier, licencié ès droits, sénéchal de la cour de Ligugé, pendant les assises tenues par lui « *en la court du fief*, *terre et seigneurie dudit* « *Ligugé* pour noble et vénérable Messire Jehan de « Bideran, seigneur prieur dudit Ligugé. » Il y fait défense aux habitants, sujets de la juridiction seigneuriale, d'avoir un plus grand nombre de chèvres que ne le permet la coutume du pays. Dans d'autres assises tenues le 19 juin 1581, le même sénéchal entend les réclamations des habitants contre la sentence précédente, à lui adressées par l'intermédiaire de *Me Rabellay sergent royal* [1].

Ces vestiges de l'ancienne prospérité de notre

doyen, avec son frère *Jean de Bideran*, dit le Jeune (22 juin 1572) ; mais il conserva jusqu'à sa mort son prieuré de Ligugé.

1. *Archives de la Vienne* (loc. cit.).

monastère étaient plus que suffisants pour exciter les convoitises de plus d'un jeune aspirant à de riches prébendes. Jean de Bideran vivait encore, et déjà un jeune clerc, appelé Michel Bazanier, obtenait de la cour de France l'*expectative* du prieuré. Mais la mort le surprit avant que le vieux prieur n'eût rendu son âme à Dieu. Ce moment vint cependant le 14 avril de l'année 1586. Aussitôt, grand concours autour de la riche proie. D'abord l'évêque de Maillezais, Henri d'Escoubleau de Sourdis, jeta son dévolu sur le bénéfice, et pourvut, sans perdre un instant, un certain Antoine Guenissée. Mais il avait compté sans le roi de France. Le 22 du même mois d'avril 1586, un autre jeune clerc, du nom de François Thibault, se présentait muni d'un indult royal, pour prendre possession du bénéfice, prétendu vacant. Et l'évêque de Maillezais de se récrier et de s'armer d'une consultation d'avocats et de savants jurisconsultes pour débouter l'*indultaire* de ses prétentions. Comme on objectait à celui-ci que la date de son indult était postérieure à la collation du prieuré faite par l'évêque de Maillezais, qui d'ailleurs devait être prévenu par la cour *au moins un mois avant la vacation*, d'après la Bulle Pauline du 19 juin 1538, la Pragmatique et les Concordats, le jeune clerc répondit que son indult n'était qu'une suite de l'expectative possédée par Michel Bazanier, et, partant, antérieur à toute collation.

Les avocats n'eurent pas de peine à réfuter cette raison, en démontrant que ce droit successif était nul, attendu que Michel Bazanier était mort avant Jean de Bideran, et que, en conséquence, son expectative expirait avec lui.

Ces arguments convainquirent-ils les juges devant qui la cause fut portée? Nous le croyons; car le jeune prétendant disparaît de la scène.

Mais notre prieuré ne jouit pas pour cela de la paix. Deux autres concurrents se présentèrent. A quel titre? nous l'ignorons. Sans doute les six mois de vacation étant écoulés, avant qu'il y eût eu prise de possession réelle, le Pape se saisit du droit de collation, et pourvut de ce bénéfice, ou Jean Thenot, dont nous parlerons tout à l'heure, ou Messire Barthélemy Aubert, chanoine de Saint-Hilaire-le-Grand, abbé de Saint-Cyprien de Poitiers, conseiller-clerc à la cour du présidial de la même ville, etc., personnage important qui jouissait, et par lui-même et par sa famille, d'une grande considération dans la cité poitevine et dans le parti de la Ligue. Nous ne savons comment Jean Thenot fut mis en possession de notre prieuré, dès le commencement de l'année 1587. Peut-être n'était-il que le confidentiaire[1] de l'abbé de Saint-Cyprien? On sait qu'à cette époque les confidences étaient la plaie générale de l'Église de France[2]. Ce qui rend probable cette conjecture, c'est que le chanoine-abbé ne prenait pas ostensiblement le titre de prieur de Ligugé, ce secret officiel (car pour le public il n'existait pas) étant commandé

1. On appelait ainsi un homme qui n'était revêtu d'un titre que pour la forme, le bénéfice étant en réalité possédé par un autre personnage, une famille, une femme même, qui en percevait les revenus sous le nom du confidentiaire. Celui-ci, pour ce service, recevait une pension annuelle.

2. On peut voir, dans la *Collection des procès-verbaux des Assemblées générales du clergé de France*, tome I, p. 626, le douloureux tableau de la situation de l'Église de France, sous ce rapport.

par les arrêts de proscriptions civils et canoniques portés contre les confidences [1].

Quant à Jean Thenot, à la date du 12 novembre 1587, il convoquait, au son de la cloche, avec toutes les formes usitées dans les maisons conventuelles, les membres formant la communauté du prieuré de Ligugé, dans le but de délibérer sur le paiement de la somme de 192 écus sol à laquelle le prieur avait été taxé pour sa quote-part des décimes octroyés au roi par le Souverain Pontife. Encore que ce convent ne fût qu'un fantôme, il n'est pas sans intérêt d'en faire connaître les membres. Il se composait donc de « *vénérable maistre* « *Paul Bienassis*, *prestre*, *tenant le lieu et place de* « *segretain* (sacristain), et de *messires Martial Pey-* « *reau*[2] *et Lucas Gay*, *aussi prestres*, *tenant le lieu et* « *places de relligieux ondit prieuré.* » Il y fut résolu que pour le susdit paiement on aliénerait *le quartier des moulins.*

Cette taxe imposée à Jean Thenot prouve qu'il était reconnu comme légitime possesseur par l'autorité ecclésiastique, du moins par l'évêque de Poitiers. Mais il faudrait bien se garder d'en conclure qu'il jouît paisiblement de son bénéfice. Trois ans ne s'étaient pas écoulés depuis cet acte capitulaire, qu'il avait sur les bras jusqu'à deux préten-

1. Nous ne connaissons ce titre de prieur de Ligugé, pour Messire Barthélemy Aubert, que par le chanoine Rapaillon; mais il devait être bien informé. (D. Fonteneau, XXXV; *Chanoines de Saint-Hilaire faits abbés*)

2. Il était sans doute parent de Louis Peyreau, qui fut désigné par le corps de ville de Poitiers pour offrir à Henri IV la soumission de la ville (juin 1594).

dants à la fois, qui lui disputaient le prieuré de Saint-Martin.

Pour se rendre compte de cette étrange situation, il est nécessaire de se rappeler qu'à l'époque où nous sommes parvenus (1590-1591) trois partis se disputaient le pouvoir en France : les protestants, les ligueurs et les modérés, autrement appelés royalistes, parce qu'ils s'étaient ralliés à Henri de Navarre, qui devait être Henri IV. Chacun de ces partis cherchait naturellement à grossir le nombre de ses adhérents, et, pour atteindre ce but, distribuait à pleines mains les bénéfices ecclésiastiques vacants ou non vacants. Il suffisait qu'un bénéficier eût été nommé par un partisan de la Ligue pour que la cour de Henri de Navarre, encore uni aux protestants, le conférât à un autre; et à cet égard, le roi huguenot ne se faisait pas scrupule de les donner en récompense même à des hérétiques puissants, comme Sully, ou à des familles dévouées, comme les Chasteignier de la Rocheposay, les Du Plessis-Richelieu, les d'Escoubleau de Sourdis, et autres familles du Poitou, qui accaparèrent ainsi à leur profit la plupart des abbayes et des prieurés de cette province.

Or, l'évêque de Poitiers, Geoffroi de Saint-Belin, étant un ligueur ardent, le prieur de Ligugé, son protégé, ne pouvait être accepté par les partisans du roi de Navarre. Il fut donc facile à Henri d'Escoubleau de Sourdis d'attaquer Jean Thenot : car à l'appui de la raison politique il pouvait alléguer son droit incontestablement lésé. Il présenta un certain Étienne Deniau, qualifié *religieux de l'Ordre de Saint-Benoît*, probablement de l'abbaye de Maille-

zais, et le fit déclarer prieur légitime par arrêt du Parlement, en date du 15 octobre 1591, écartant à la fois, et le possesseur Jean Thenot, condamné à restituer au nouveau prieur *les fruits, prouffits, revenus et esmolluments dudit prieuré* qu'il avait perçus depuis qu'il en avait joui ; et un certain *Guy l'Infernal*, autre religieux bénédictin, qui revendiquait le même bénéfice, on ne sait en vertu de quel indult; et Antoine Guenissée, qui avait eu d'abord, ce semble, l'appui du prélat collateur. On voit quel désordre épouvantable régnait dans les affaires de l'Église, en ces temps malheureux entre tous.

Cependant le prieur Jean Thenot, ou ne put ou ne voulut pas se soumettre à la restitution qu'on lui imposait, et il se contenta de résigner un bénéfice qui ne devait plus lui causer que des ennuis et des dommages. Alors les prétendants abondent sur la proie. C'est d'abord un Mathurin Sourdeau qui s'en empare. Étienne Deniau cède alors ses droits à Nicolas Prévost, d'une famille noble du Bas-Poitou, doyen de Saint-Laurent-sur-Sèvre, et jouissant de toute la confiance de l'évêque de Maillezais. Mais bientôt, succombant à la fatigue d'une lutte inutile, ce nouveau prieur s'empresse de résigner son bénéfice sans profit à un homme plus puissant que lui, à Jean de Gaucourt, fils de Louis de Gaucourt, et de Jeanne d'Escoubleau, sœur de l'évêque de Maillezais (1595).

Les temps étaient favorables pour ce prélat. Le roi de Navarre, ayant prononcé solennellement son abjuration dans la basilique de Saint-Denis (25 juillet 1593), avait donné, par cet acte, un coup mortel à

la Sainte Ligue, en sorte que les principales villes du royaume s'étaient successivement rangées sous ses drapeaux. Poitiers, malgré quelques résistances de la part de l'évêque et du duc d'Elbeuf, avait suivi cet exemple, et avait accepté les conditions royales (juillet 1594)[1]. Or, parmi ces conditions, il en était une qui permettait à l'évêque de Maillezais de faire révoquer toutes les provisions du prieuré de Ligugé faites contrairement à son droit de collateur. C'est ce qu'il ne manqua pas de faire. Fortement attaché au parti du roi de Navarre, qui l'avait créé chevalier du Saint-Esprit dans la promotion du 28 février 1594, il n'eut pas de peine à obtenir de ce prince gain de cause dans une affaire qui le touchait personnellement.

Son neveu fut donc mis en possession du monastère, malgré les efforts des autres prétendants et même du jeune comte de Beaufort[2], qui, après s'être emparé de ce riche bénéfice par la violence, en avoir enlevé les fruits et perçu les revenus, menaçait, malgré un arrêt de prise de corps, de s'y établir avec une troupe de vauriens comme lui (1595).

Cette invasion nouvelle des gens de guerre dans notre pauvre moustier de Saint-Martin, avait achevé sa ruine. Jean de Gaucourt songea moins à en reconstruire les bâtiments qu'à en percevoir les émoluments.

1. *Mém. Soc. Antiq. Ouest*, t. XXI, 227. — D. Fonteneau, XXXV, 125.

2. Il était fils de Jean de Beaumanoir-Lavardin, neveu du sieur de Malicorne, gouverneur du Poitou, et que le roi de Navarre créa maréchal de France, chevalier de ses ordres, gouverneur du Maine, etc.

Après s'être assuré la libre possession du bénéfice à l'exclusion de tous autres, il le fit mettre aux enchères, qui furent proclamées à la messe paroissiale de Ligugé et d'Iteuil le 1er juin 1595. Non content de ce profit immédiat, il obtint un arrêt du Conseil privé du roi qui condamnait les héritiers de Jean Thenot, le prieur commendataire imposé par les ligueurs, à restituer au nouveau bénéficier les fruits, dommages et intérêts provenant de la possession indue de leur parent défunt.

En dehors de ces questions d'intérêts matériels, le gouvernement du neveu de Henri d'Escoubleau de Sourdis ne présente aucun fait historique digne d'être raconté. Le dernier acte connu de son administration est une adjudication faite, en janvier 1598, aux prônes des messes paroissiales de Ligugé, Iteuil et Andillé, de certaines terres du prieuré qu'il désirait donner à ferme.

Ce prieur paraît avoir été un homme sans valeur personnelle. Aussi, malgré l'immense influence dont jouissaient les familles de son père et de sa mère à la cour de Henri IV, il ne put jamais obtenir que l'abbaye de Méobec, au diocèse de Bourges ; et encore lui imposa-t-on, ce semble, de résigner, à cette occasion, son riche prieuré de Ligugé entre les mains de Gaspard Le Franc, chanoine de la cathédrale de Poitiers.

CHAPITRE XXV.

GASPARD LE FRANC, CHANOINE DE LA CATHÉDRALE DE POITIERS, PRIEUR DE LIGUGÉ.

Le premier acte où apparaît le prieur Gaspard Le Franc est le procès-verbal de visite de notre prieuré par Geoffroi de Saint-Belin, évêque de Poitiers. Nous y lisons que « ledit évêque estant à la porte de l'église dudit lieu, s'est présenté vénérable Messire Gaspard Le Franc, lequel a dict audict sieur révérend evesque qu'il est prieur commendataire d'icelluy, et qu'il en a cy devant esté pourvu *à la résignation de vénérable Messire Jehan de Gaucourt dernier prieur commendataire d'icelluy prieuré*, comme il a faict présentement apparoir par ses Bulles et provisions dudict prieuré, qu'il a exhibées audict sieur Révérend. »

Le prélat ayant constaté la pauvreté et le petit nombre des ornements sacrés, le prieur répondit « *que les soldats et ceulx qui ont cy devant jouy.* « *durant les dernières guerres, dudit prieuré, avoient* « *gasté et emporté ce qui y estoit, ou la plus part.* » A la question du nombre d'ecclésiastiques composant la communauté, le prieur répondit « *qu'il y avoit* « *deux prestres residans avecq ung relligieux faisant* « *l'office de secretain, lesquels faisoient ordinairement* « *ledit service divin.* La pénurie de *livres de chants.* « *de missels et autres nécessaires* », fit insister le visiteur sur l'obligation d'y apporter un prompt remède.

Mais ce qui parut encore le plus urgent, furent les réparations à faire à l'église et aux bâtiments du monastère. Le prélat donna au prieur un an pour exécuter ces réparations, et relever les cloîtres en ruine. Il était accompagné, dans sa visite, par Messire *Nicolas de Blonde-Fontaine*, habitant de Poitiers, et Pierre Sueur, chanoine de Saint-Hilaire-le Grand.

On ne peut nier que l'obligation imposée au nouveau prieur commendataire ne fût une lourde charge pour les épaules d'un bénéficier qui voulait retirer quelque profit de son bénéfice. Gaspard Le Franc s'en tira habilement.

Il demanda et obtint facilement du lieutenant général du Poitou qu'une commission, composée du chanoine Pierre le Sueur, son ami, dont nous venons de parler, et d'un certain nombre d'ouvriers experts de tous les métiers, qu'il faudrait employer pour une restauration complète du monastère, viendrait à ses frais, à lui prieur, faire une visite en règle de tous les bâtiments, depuis l'église jusqu'aux dépendances immédiates du prieuré, et qu'un notaire dresserait un procès-verbal des dépenses approximatives auxquelles s'élèveraient les réparations jugées utiles ou nécessaires par les experts. C'est ce qui eut lieu le 15 juillet de la même année 1598[1].

Après avoir prêté serment de dire la vérité entre les mains du sieur Du Temple, *notaire de cour lay, sous la baronnie de la Celle-l'Évescaut*, pour le seigneur baron dudit lieu, *et demeurant au bourg dudit*

1. *Archives de la Vienne*, D. 3. *Prieuré de Ligugé*, liasse 8.

Ligugé, les experts pénètrent de la cour d'entrée aujourd'hui appelée le plan, dans l'église de Saint-Martin, dont ils trouvent la porte et le portail délabrés. « Ce faict, ajoute le notaire, sommes entré en « ladicte église que nous avons troüvée en fort « pauvre estat, pour estre, tous les vitraulx, *sans* « *verre*, *bouchés seullement de brandes*, *jenetz, et* « *paille, les deux hostelz* (sic) *tout à l'entour d'iceulx* « *cassés*; et nous ont dict les dessus dicts charpentiers « et masson qu'il seroit nécessaire autour desdicts « hostels mettre des carrés de bois et retailler la « taille d'iceulx hostelz, comme aussy racoustrer « et remassonner en divers lieux plusieurs trous et « pavés de ladicte église, mesme qu'il ne seroit que « bon remassonner et *boucher aulcuns des vitraulx* « *de ladicte église pour n'y avoir que trop d'ouvertu-* « *res*. (Nous subissons encore aujourd'hui les con- « séquences des conseils de ces massons et char- « pentiers du XVIe siècle ou d autres gens qui ont « pensé comme eux).

« Ce faict, sommes sortis de ladicte église par une « porte bastarde estant au costé droict, en entrant. « de la susdicte grande porte, pour aller soubs la « vouste du clocher de ladicte église, sous laquelle « vouste, s'est trouvé y avoir heu naguères, comme « ont raporté lesdicts massons, ung escallier de pierre « de taille, qui servoit pour descendre du corps de « logis à ladicte église, et lequel il estoit besoin faire « refaire tout à neuf..... comme aussi réparer. « refaire de massonnerie plusieurs grands trous « autour et soubs la vouste dudict clocher, laquelle « vouste auroit mesme besoin en ung endroit, *où* « *elle est mesme fondue*, d'estre réparée..... Plus c'est

« trouvé sous ladicte vouste une entrée pour *aller au*
« *revestier*, où n'y avoit aulcune porte de bois, et...
« estoit nécessaire y en mettre une et réparer celle
« pour aller de soubs ladicte vouste dans le
« cloistre.......»

« Ce faict, sortans par ladicte grande porte ronde
« de dessoubs ladicte vouste pour entrer auxdicts
« cloistres...... ont trouvé lesdicts experts..... *tous*
« *lesdicts cloistres par terre et ruinés, et n'y rester*
« *plus que deux randz de pilliers, lesquelz mesme s'il*
« *n'y est promptement pourvu, sont près de tomber par*
« *terre; et estre les allées desdicts cloistres et préau.*
« *au milieu duquel est le puy, tout remply de villanie*
« *et ruines desdicts cloistres*... Ce faict, nous a, ledict
« sieur Le Sueur, fait veoir le lieu que l'on appelle
« *le chappitre, qui est en vouste et n'est autrement*
« *ruiné*, si ce n'est pour le carrelage, portes et vi-
« traulx.....»

« Ce faict, nous a, ledict sieur Le Sueur, mené
« d'une aultre costé dudit cloistre, *au davant dudit*
« *chappitre*, et nous a montré une porte massonnée,
« qu'il a dict estre la porte de la cave, où le feu avoict
« cy devant esté mis, tant au dedans que au dessus
« d'icelle.» Les experts constatent les dégâts faits par cet incendie. Ils avaient déjà visité les environs du clocher, *en ce comprins une petite chapelle joignant et contigue ladicte église*. Ils se dirigent ensuite vers *le petit logis de derrière* (le corps principal des bâtiments actuels) *regardant sur les jardrins du prieuré*, en sortant du cloître par *l'entrée principale dudit cloistre*, *du costé du chappitre*, et n'y rencontrent que des ruines; ni portes, ni fenêtres; cheminée et fourneaux délabrés, dans la cuisine, qui est *une grande vieille*

salle basse. Même dévastation au premier étage, qu'ils parcourent jusqu'à l'entrée du clocher. Ils rencontrent à l'extrémité du corps de logis une *tour pouvant servir de garde robe avec un escallier*, etc. Ils sortent ensuite *par la basse-court pour aller au grand corps de logis*, qu'ils rapportent *avoir esté totalement ruiné par le feu et n'y estre que les murailles.* Ils visitent la *fuie*, les granges, les écuries, les jardins.

« Ce faict, nous a, ledict sieur Le Sueur, conduictz « et menés en *une chappelle estant au derrière de la « dicte église, que l'on nomme la chappelle Saint-Martin,* « que les dicts experts ont veu et visitté ; laquelle ils « *ont trouvé totallement ruinée* » ; et pour la rétablir en un état convenable, ils demanderaient la somme de 400 livres. « Plus ont visité les faulcez (*sic*) qui « auroient esté *faictes autour dudit logis par gens de guerre, comme y voulant tenir fort.* »

Tel était l'état lamentable de l'antique monastère de Saint-Martin à la fin de ce XVI[e] siècle si bouleversé !

De cette enquête officielle il ressortit que les réparations les plus urgentes de l'église, du prieuré et de ses dépendances exigaient une dépense de près de 9,000 livres : somme énorme pour ce temps-là. C'était ce que désirait le chanoine-prieur Gaspard Le Franc. Il acquérait par là le droit de réclamer, auprès de l'évêque de Poitiers, un sursis pour s'acquitter d'une obligation si onéreuse ; et, auprès des collecteurs des décimes du clergé, de requérir une diminution de taxe.

Intelligent et habile, il avait, du reste, fait ses preuves. Ardent ligueur, il avait eu le courage d'accepter la mission difficile de représenter le clergé

du Poitou à la fameuse Assemblée de 1593 [1], qui eut, comme on sait, une si grande influence sur la conversion de Henri IV. Il s'y était rendu au milieu du plus rigoureux hiver, à travers mille périls, et y avait défendu avec énergie les intérêts catholiques. Chanoine et chantre de l'église cathédrale de Poitiers, l'une des premières dignités du Chapitre, il jouissait d'une grande considération dans la ville. Aussi fut-il choisi, avec Pierre Berthonneau [2], archidiacre de Thouars, official et grand vicaire de l'évêque Geoffroi de Sant-Belin, pour faire partie de la députation municipale chargée de porter à Henri de Navarre, récemment converti, l'assurance de la soumission de sa bonne ville de Poitiers (juin 1594) : démarche qui valut à la cité et à la province les plus larges concessions en faveur du catholicisme. En acceptant ce mandat si différent de celui qu'il avait reçu l'année précédente, Gaspard Le Franc montra, comme plusieurs ecclésiastiques de cette époque, avec quelle répugnance il avait combattu jusque-là dans les rangs des adversaires du roi de Navarre.

La lassitude était dans tous les esprits. Aussi vit-on la plupart des membres du clergé de France embrasser, avec un empressement plus ou moins justifié, les espérances de plus en plus fondées sur la sincérité de la conversion du prince béarnais ; et les préjugés gallicans, venant s'ajouter aux avantages politiques, leur firent oublier le devoir d'attendre la décision pontificale.

1. Documents inédits : *Etats généraux de* 1593, p. 7. — M. Aug. Bernard s'est trompé en donnant le surnom de *Nicolas* à notre chanoine.

2. Et non Bretonneau. *Mém. Soc. Antiq. de l'O.*, 1854, p. 226.

Quant à Gaspard Le Franc, il ne perdit rien en cette affaire : car Henri IV aimait à n'être pas ingrat. Le prieuré de Ligugé, avec les titres d'aumônier et de conseiller du roi, furent-ils le gage de cette reconnaissance du souverain ? Tout nous porte à le croire. Car si, d'une part, nous voyons notre chanoine agir comme prieur commendataire dans les actes relatifs à l'administration du monastère de Saint-Martin, dès l'année 1598, nous voyons cependant, d'autre part, qu'il n'obtint ses Bulles du Pape que le 1er janvier 1605, *par la résignation de vénérable messire Claude du Four, dernier prieur commendataire et paisible possesseur du prieuré conventuel de Saint-Martin de Ligugé*[1]. Mensonge officiel évident, mais qui n'en prouve pas moins, et que Claude du Four était seul reconnu en cour de Rome, et que Gaspard Le Franc, jusqu'à cette date, ne possédait notre prieuré qu'en vertu d'un brevet royal, et par un abus, hélas ! trop général à cette époque si funeste pour l'Église.

Une fois muni de ses Bulles pontificales, fulminées à Poitiers par l'official du diocèse, Jean Moreau, bachelier en théologie et licencié en l'un et l'autre droit, Gaspard Le Franc prit officiellement possession de notre prieuré le 26 février suivant, par l'intermédiaire de son ami, Pierre Le Sueur, ce même *chanoine prébendé en l'Église de Monsieur Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers*, que nous avons vu présider à l'enquête juridique sur l'état matériel du monastère, en 1598.

« Vénérable Messire Pierre Sueur, est-il dit dans « l'acte notarié, fondé de procuration spécialle,

1. *Archives de la Vienne* (loc. cit.).

« passée audict Poitiers, le jour susdit, par vénéra-
« ble Messire Gaspard Le Franc, prieur commenda-
« taire du prieuré conventuel de Saint-Martin de Li-
« gugé, Ordre de Saint-Benoist, diocèse de Poitiers,
« comme il nous a fait apparoir (par les Bulles du
« Pape et les lettres de fulmination de l'Official),
« ledit Sueur a prins et apprehendé la possession
« réelle, actuelle et corporelle dudit prieuré, fruicts,
« proffiicts, revenus et esmoluments d'icelluy, par
« l'entrée qu'il a faicte par la principale porte, en
« l'église dudict prieuré, aspersion d'eau benoiste,
« fait sa prière devant le grand autel, icelluy baisé,
« sonné la cloche, et pour avoir visité les logis et
« jardins du renclos (*sic*) dudit prieuré, et aultres
« solennités en tel cas requises, gardées et observées
« sans contredit ni empeschement de personne.....
« Fait en ladicte église de Saint-Martin de Ligugé,
« les jour et an que dessus, en présence *de frère*
« *Laurent Fortin, sacristain dudit prieuré*, Messire
« François Leboucher, prestre servant *in divinis*
« ledit prieuré, et Messire Étienne Guiller, demeu-
« rant à Poictiers, témoins. »

Nous avons dit que cet acte était une pure fiction officielle. Les documents déjà cités et ceux relatifs à Frère Laurent Fortin, sacristain du prieuré, que nous venons de nommer, nous en fournissent des preuves surabondantes [1].

Laurent Fortin était né à Saint-Laurent-sur-Sèvre, alors du diocèse de Maillezais, de Mathurin Fortin et de Vincente Brebion. Ayant perdu ses parents, il vint à Poitiers, probablement pour y suivre les cours

1. *Archiv de la Vienne* (loc. cit.).

de l'Université, et obtint de Dom François Aymon, bachelier en décrets, sacristain de l'église de Maillezais et vicaire général de l'évêque, des lettres dimissoriales qui lui permettaient de recevoir la tonsure de tout évêque catholique qu'il préférerait (2 novembre 1593). Il choisit l'évêque de Poitiers, de la main duquel il reçut successivement, outre la tonsure et les ordres mineurs, les ordres majeurs jusqu'à la prêtrise (2 et 23 mars et 6 avril 1602). Mais déjà, depuis près de deux ans, il avait été pourvu, en cour de Rome, de la charge de sacristain de notre monastère de Saint-Martin, par la résignation de Frère Robert Rousseau.

Le pape Clément VIII, dans ses Bulles de provision, datées du 10e jour avant les calendes de juin (23 mai), la IXe année de son pontificat (1600), déclarait élire ledit Laurent Fortin, sacristain dudit prieuré de Saint-Martin de Ligugé, à condition toutefois qu'il prendrait l'habit monastique, et qu'après un an de probation, il ferait profession de la règle de saint Benoît entre les mains d'un religieux de cet Ordre. C'est la première fois que nous voyons énoncer cette condition canonique relative à l'office de sacristain de notre prieuré. C'était justice cependant, afin que, à défaut d'autres religieux, un membre, au moins, de la petite communauté représentât l'antique observance religieuse.

Laurent Fortin fut fidèle aux prescriptions pontificales. Il prit d'abord possession de son assez riche bénéfice, *par l'entrée et sortie de l'église dudit prieuré, aspersion d'eau bénoiste, baisement de l'autel, ouverture du livre missel, son des cloches, entrée et sortie de la maison dudict office, estant près de l'église dudict*

prieuré, et fait aultres solempnitez en tel cas requises et accoutumées, en présence de vénérables maistres Pierre Pelletier, Noël Hamon et Étienne Regnier, tous desservants audict prieuré et demeurant audict lieu de Ligugé, le 6 novembre de l'année 1600. Puis il se présenta devant le Révérend Père Dom Austrégisile Froment, prieur claustral de l'insigne monastère de Saint-Cyprien de Poitiers, lequel, en vertu des pouvoirs à lui conférés par l'évêque de Poitiers, lui donna l'habit monastique de sa propre main, le 19 du même mois de novembre, dans l'église de ladite abbaye de Saint-Cyprien. Et *Gaspard Le Franc*, *en qualité de prieur de Saint-Martin de Ligugé*, lui donna de ce fait une attestation signée de sa main. Fait à Poitiers (*Datum Pictavis*), le 18 décembre de la même année 1600. Il est donc bien évident que le chantre de la cathédrale était en possession de notre prieuré longtemps avant d'avoir reçu ses provisions de la cour pontificale.

Enfin, un an après, le 14 novembre 1601, le même religieux Austrégisile Froment, prieur de Saint-Cyprien, *se disant vicaire délégué, pour ses fonctions, de Révérend Père en Christ et seigneur Gaspard Le Franc, prieur commendataire de Ligugé*, attestait que Frère Laurent Fortin, *novice du prieuré de Ligugé*, avait émis entre ses mains la profession solennelle *selon la règle et la tradition de S. Benoît, dans ledit prieuré de Ligugé*, et s'était soumis au joug de ladite règle et dudit Ordre dans ledit prieuré, en proférant les paroles suivantes : « Moi, Frère Laurent Fortin, je promets stabilité et conversion de mes mœurs et obéissance, suivant la règle de saint Benoît, devant Dieu et ses saints, dans le prieuré de Saint-Martin de

Ligugé, en présence de vénérable et religieux homme Frère Austrégisile Froment, prieur claustral du monastère de Saint-Cyprien, de l'Ordre de saint Benoît et vicaire délégué pour ce faire de Révérend Père en Christ, seigneur Gaspard Le Franc, prieur commandataire dudit prieuré de Ligugé. »

Nous avons rapporté en entier cette formule, qui est celle de tous les bénédictins, parce que, en cette circonstance, elle revêt des caractères particuliers curieux à constater. Aussi bien, c'est un devoir pour nous de recueillir avec un respect religieux les paroles de cette profession solennelle, puis qu'elle fut prononcée dans l'église même de Saint-Martin, et qu'elle fut le dernier écho des anciennes traditions bénédictines. Il nous faudra attendre jusqu'après le milieu de notre XIXe siècle pour les réveiller et les entendre.

Comme témoins appelés, figuraient Juste Lhomedé, sacristain de l'abbaye de Saint-Cyprien, ainsi que Noël Hamon, Pierre Pelletier et François Renouard, prêtres desservant le prieuré de Saint-Martin. L'acte est écrit et signé par (Pierre) Sueur, notaire apostolique, choisi pour secrétaire [1], qui paraît dans toutes les circonstances intéressantes de notre prieuré.

Cependant, un incident faillit compromettre la jouissance paisible de Gaspard Le Franc. A tort ou à raison, Claude du Four réclama contre la résigna-

1. Le prieur Gaspard Le Franc délivra, à la même date, une attestation du même fait, les trois mêmes prêtres présents. *Datum Legugiaci in ædibus nostris prioralibus.* (*Archiv. de la Vienne*, loc. cit. Liasse 9.)

tion du prieuré; mais on sut lui imposer silence.

Le sacristain Laurent Fortin fut lancé contre lui. Il obtint un arrêt de revendication de ses gages de sacristain à partir du milieu de l'année 1603, date approximative des Bulles obtenues par le concurrent de Gaspard Le Franc (21 avril 1606). Ces gages se montaient, chaque année, à 120 livres en argent, en 18 septiers de blé, 18 rortres de gros bois, 4 pipes et demie de vin, et 600 fagots. Or il y avait un arrérage de deux ans à payer. Laurent Fortin, sous ce prétexte, fit saisir les biens du prieuré et les fit mettre, comme on disait alors, entre les mains du roi. Évidemment notre sacristain n'était qu'un instrument en cette affaire. Gaspard Le Franc, en faisant poursuivre son adversaire et même en s'assujettissant à obtenir des Bulles pontificales, avait eu un but très-louable en soi. Il voulait transmettre la possession de son prieuré de Ligugé entre les mains des Pères de la Compagnie de Jésus.

CHAPITRE XXVI.

ANNEXION DU PRIEURÉ DE LIGUGÉ AU COLLÉGE DES PÈRES JÉSUITES DE POITIERS.

Jusqu'à la fin du monde et dans les splendeurs même de l'éternité, la sainte Église proclamera cette vérité, que saint Ignace de Loyola et ses enfants furent suscités de Dieu, au XVIe siècle, pour livrer une guerre à mort aux sectateurs de Luther et de Calvin et à toutes les hérésies qui en sont sorties. Cette mission divine les appelait naturellement en Poitou. « C'est chose notoire à toute la France », s'écriait, au début du XVIIe siècle, *Messire Jean Filleau, conseiller et aumosnier du roy et chanoine en l'Église de Poitiers*, « que la province de Poictou est telle-« ment infectée d'hérésie, qu'il y a des ministres « presque en chaque bourg d'icelle, enseignant et « dogmatisant la doctrine de Calvin au grand dom-« mage des catholiques [1] ». Personne n'ignore, en effet, que le Poitou devint, dès le début de la prétendue réforme, le foyer le plus ardent de cette hérésie doublement perverse. La grotte de Calvin, sur la paroisse de Saint-Benoît de Quinçay, atteste encore aujourd'hui l'empressement de l'hérésiarque à venir pervertir nos populations.

Les enfants de saint Ignace ne pouvaient rester indifférents devant cette dévastation des âmes. Aussi,

1. Enquête du 5 juillet 1617. (*Archiv. de la Vienne.*)

dès l'année 1570, les voyons-nous, sur les instances du cardinal de Lorraine, abbé démissionnaire de Montierneuf, parcourant notre province et luttant corps à corps avec les ennemis de l'Église. Tandis que les Pères Nicolas Le Clerc, Odon Pigenat et Nicolas Beaufils évangélisaient les villes et les villages autour de Poitiers, les Pères Sager, Lohier et Maldonat inauguraient dans la cité des conférences, des catéchismes et des controverses aussi savantes que fécondes en fruits de salut. Le P. Maldonat, surtout, s'y distingua par la profondeur de son érudition déjà célèbre dans la France entière.

Cependant ce premier essai d'établissement ne put aboutir ; mais il eut du moins pour résultat de faire naître dans le cœur des plus fervents catholiques un vif désir de fonder à Poitiers une Université dirigée par ces zélés apôtres de la foi [1]. Enfin, Dieu récompensa la persévérance des amis que les enfants de saint Ignace s'étaient acquis dans notre province. Un an s'était à peine écoulé depuis le rappel de ces derniers en France, que le roi Henri IV, « supplié et requis par Messire Godefroi de Saint-« Belin, évesque de Poitiers, et les maire, échevins « et autres nobles, bourgeois, manans et habitans « de ladite ville, octroyait l'établissement du col-« lége si longtemps désiré, *pour le service divin et « l'instruction de la jeunesse aux bonnes lettres, phi-« losophie et théologie* [2]. » Ces lettres patentes, don-

1. On peut voir dans l'important ouvrage du P. Prat : *Maldonat et l'Université de Paris*, tous les détails relatifs à la fondation du collége des Jésuites à Poitiers. Nous les utiliserons ailleurs.

2. Thibaudeau, *Hist. du Poitou*, V, 265.

nées à Fontainebleau, sont datées du 7e d'août l'an de grâce 1604.

Les promoteurs de l'œuvre réunirent en peu de temps des fonds considérables. Outre les bâtiments des anciens colléges de Sainte-Marthe, de Montanaris et de Puygarreau, ils obtinrent 20,500 livres du roi ; 12,400 du clergé ; 1,352 du corps de ville et 140,000 de souscriptions volontaires : sommes énormes pour le temps, et qui suffisent à elles seules pour démontrer combien cette fondation était généralement accueillie avec enthousiasme. Une grande partie de cet argent fut néanmoins engloutie dans les frais d'appropriations, de constructions nouvelles et autres nécessités pressantes. Les protecteurs du nouveau collége se réunirent alors en assemblée générale, et ne trouvèrent pas d'autre moyen, pour garantir l'avenir de l'établissement, que de la doter de quelques riches bénéfices. On jeta les yeux sur les prieurés de Saint-Filbert de Loudun, de Saint-Maixent de Pamproux, de Notre-Dame de la Carte et *de Saint-Martin de Ligugé*[1]. De là les démarches faites auprès du chanoine Gaspard Le Franc, prieur commendataire de Ligugé ; de là aussi, de la part de ce dernier, le recours à Rome pour régulariser sa position vis-à-vis du Saint-Siége, et tous les autres événements que nous avons déjà racontés. Le consentement du chantre de la cathédrale ne fut pas difficile à obtenir. Outre qu'on employa, pour le solliciter, son supérieur et son ami, Messire Gilles Gillier, doyen du Chapitre de Saint-Pierre de Poitiers, et de la noble famille de ce nom, les condi-

1. Plus tard on ajouta les prieurés de Comblé et de Sainte-Radegonde.

tions qui furent fixées de part et d'autre étaient toutes à l'avantage du résignataire. Il devait conserver, sa vie durant, l'usufruit de son bénéfice, et de plus, on assurait à ses deux petits-neveux, fils de sa nièce, Gaspard et Pierre Baillargeaux, quatre cents bonnes livres de rente annuelle, jusqu'à leur mort.

Tout étant réglé sur ce point important, le prieur Gaspard Le Franc passa aux Pères Jésuites procuration, le 24 avril de l'an 1606 [1], pour requérir en cour de Rome l'annexion du prieuré de Saint-Martin à leur collége de Poitiers.

Mais, avant de recourir au Siége Apostolique, il fallait obtenir un consentement plus nécessaire encore que celui du prieur commendataire. L'évêque de Maillezais, qui était alors Henri d'Escoubleau de Sourdis, pouvait, en qualité de collateur du monastère de Ligugé, mettre une barrière infranchissable à l'encontre de l'union projetée. Aussi s'empressa-t-on de surmonter ce dernier obstacle. Le prélat *étail alors à Paris logé rue d'Arbous* (sic), *sur la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois.* Grâce à de puissantes intercessions, le 9 juin de la même année 1606, il signa un acte de désistement de tous ses droits, à la condition seulement que lui et ses successeurs, à perpétuité, pourraient envoyer au collége des Pères Jésuites, soit à Poitiers, soit ailleurs, deux clercs séculiers ou réguliers, auxquels lesdits Pères Jésuites

1. D'autres passages semblent faire lire 24 AOUT : ce qui compliquerait la question de validité de la Bulle de Paul V. Sur la demande du R. P. Jacques Lespaulard, recteur du collége des Jésuites de Poitiers, cette procuration fut enregistrée, avec toutes les conditions y incluses, au greffe des Insinuations ecclésiastiques, le 20 mai de l'an 1607.

seraient tenus de procurer le bienfait de l'éducation et de l'instruction religieuse et profane, les livres et les vêtements, la nourriture et le logement nécessaires, pendant tout le temps que l'évêque de Maillezais jugerait convenable, ou du moins qu'une rente annuelle équivalente aux charges ci-dessus exprimées serait assignée par la Compagnie de Jésus aux deux protégés de l'évêque.

Munis de ce double document, les Jésuites de Poitiers s'adressèrent d'abord au roi, qui, le 4 février 1607, leur délivra un brevet confirmatif de l'annexion demandée. Restait encore la sanction du Saint-Siége; mais les amis de la Compagnie n'eurent pas de peine à vaincre cette dernière difficulté. Néanmoins tout sembla un instant compromis. Henri d'Escoubleau, à l'instigation de quelques ennemis des Jésuites, avait révoqué tout à coup son consentement du 9 juin, et réclamait plus que jamais les droits de ses prédécesseurs sur le monastère de Saint-Martin. Enfin. mieux conseillé, il renouvela, le 20 mars 1607, son consentement en faveur de l'union [1]; et l'affaire fut poursuivie avec tant de zèle et d'activité, que la Bulle pontificale put être expédiée dès le 4 mai suivant. Elle était adressée à l'official de Poitiers (Jean Moreau), personnage recommandable par sa piété et ami dévoué de la Compagnie de Jésus. Paul V y retraçait à grands traits le bien opéré par les enfants de saint Ignace et l'utilité de leurs colléges. « Les grands

1. Dans ce nouvel acte de consentement, le prélat régla à 100 livres pour chacun des deux clercs la rente due par les Jésuites comme équivalent des soins et frais d'entretien, etc. De plus il ajouta une redevance de deux charges d'huile de noix pour l'évêque et chapitre de Maillezais.

« avantages, disait-il, que l'Institution des religieux
« de la Société de Jésus procure, chaque jour, à la
« république chrétienne, sous nos yeux, nous enga-
« gent et nous excitent à leur concéder tout ce qui
« peut contribuer à leur entretien, à l'accroissement
« de la foi catholique et à l'extirpation de l'hérésie,
« but de leurs travaux. Mais lorsque cette faveur nous
« est demandée par les pieuses instances des fidèles
« et surtout par la piété des rois, nous ne pouvons
« refuser d'y donner notre sanction apostolique.
« Or notre cher fils Gaspard Le Franc, chanoine, qui
« possédait à vie, en vertu d'une concession apos-
« tolique, la commende du prieuré de Saint-Martin
« de Ligugé, Ordre de Saint-Benoît, au diocèse de
« Poitiers, nous ayant remis aujourd'hui librement
« et spontanément, entre les mains, ladite com-
« mende avec tous les droits et actions quelconques,
« à lui appartenant sur ledit prieuré, nous avons
« résolu d'accepter ladite cession; et ledit bénéfice
« devient ainsi vacant de la même manière qu'il
« était avant ladite commende.

« D'autre part, il nous a été naguère présenté
« une supplique de la part de nos chers fils les
« prêtres et clercs de la maison ou collége de la
« Compagnie de Jésus à Poitiers, contenant en subs
« tance, que tout récemment, dans ladite ville, on a-
« commencé à fonder ledit collége, dans le but de
« procurer l'accroissement de la religion et dévotion
« catholiques, l'extirpation et la destruction de
« l'hérésie, qui infeste ladite cité et surtout les lieux
« circonvoisins; que, dans la suite, on en a l'espoir
« certain, l'hérésie recevra de ce pieux et louable
« établissement un coup mortel. Mais il est difficile,

« paraît-il. et même impossible de conduire et de « pouvoir consolider une pareille entreprise si, dès « le principe, on ne pourvoit d'une dotation conve- « nable ledit collége de cesdits prêtres et clercs. Et « si ledit prieuré n'y est uni et annexé à perpétuïté « avec toutes ses dépendances, membres et appar- « tenances, l'heureux progrès non-seulement dudit « collége, mais encore de la religion catholique en « face de l'hérésie, sera en péril.

« Nous donc, cédant à ces supplications, et en « considération surtout de notre très-cher fils Henri, « le roi très-chrétien des Français, qui nous a écrit « à cet effet et nous a humblement prié en faveur « dudit établissement, Nous mandons à ta discrétion. « par les présentes lettres apostoliques, de prononcer, « après les informations canoniques, l'union dudit « prieuré audit collége,..... pourvu que..... notre « vénérable frère Henri, évêque de Maillezais, y « ajoute son assentiment..... (suivent les conditions « énoncées plus haut), et pourvu que le culte divin « qui avait coutume d'être célébré par les moines « dans ledit prieuré, ainsi que le nombre des minis- « tres chargés de ce culte ne soient en rien diminués. « Donné à Rome près Saint-Marc, l'an de l'Incarna- « tion de Notre-Seigneur mille six cent sept, le « IVe des nones de mai, de notre pontificat l'an « deuxième [1]. »

Cette Bulle, dont la validité fut vivement attaquée, soixante-cinq ans plus tard, par un ardent janséniste, ne souffrit aucune opposition en 1607. L'official Jean Moreau, réunissant promptement un certain nombre de notables du clergé et de la magistrature,

1. *Archiv. de la Vienne* (ibid.).

n'eut pas de peine à recueillir des votes favorables à l'annexion du prieuré au collége ; et, dès le 17 novembre de la même année, il fulminait solennellement la Bulle de Paul V.

Cependant, on ne peut le nier, les Jésuites avaient à lutter contre de puissants adversaires, entre autres René Rousseau, sieur de la Parisière; Nicolas de Sainte-Marthe, lieutenant général de la sénéchaussée de Poitiers, et l'évêque Geoffroi de Saint-Belin lui-même [1]. Aussi s'empressèrent-ils, avec le consentement de Gaspard Le Franc, de prendre officiellement possession du monastère de Saint-Martin (19 novembre 1607). Et, non contents de cette garantie légale, ils firent si bien comprendre à l'ex-prieur commendataire les oppositions qu'ils pourraient rencontrer, à sa mort, dans la paisible jouissance de son bénéfice, ce qui détruirait tout le mérite de son œuvre, que le pieux vieillard leur céda, même de son vivant, l'usufruit qu'il s'était réservé (3 janvier 1610). Ainsi rendus possesseurs des revenus du prieuré, ils l'affermèrent, trois jours après, au sieur Desanges, marchand à Poitiers, pour 1,500 livres, toutes charges déduites. D'ailleurs, Gaspard Le Franc ne survécut pas longtemps à ce dernier acte de condescendance envers les enfants de saint Ignace, pour lesquels il professait une profonde vénération. Le 17 mars de l'année suivante 1611, il allait rendre compte au tribunal suprême de sa longue et orageuse carrière.

Mais, parmi les œuvres de sa vie, aucune, assuré-

1. On peut voir, dans Thibaudeau (V, 284-285) une lettre signée par l'évêque de Poitiers, qui prouve que ce prélat était devenu défavorable aux Jésuites de cette ville.

ment, n'eut aux yeux de Dieu et des hommes une importance comparable à celle de l'annexion du prieuré de Saint-Martin de Ligugé au collége des Jésuites de Poitiers. Nous l'avons dit, le but était incontestablement utile, puisqu'il servait les intérêts d'un établissement destiné à sauvegarder la jeunesse contre l'erreur, et notre province entière contre les machinations de l'hérésie. Et d'ailleurs, entre un prieur commendataire disposé à laisser dépérir le sanctuaire le plus vénérable, à dilapider les biens les plus sacrés, et la Société de Jésus, toujours attentive à procurer le salut des âmes, à évangéliser les populations confiées à ses soins, à réparer, à embellir la maison de Dieu, il n'y a pas à hésiter.

Que l'on nous permette, cependant, de jeter sur notre antique monastère un regard de sympathique regret. Ce berceau de la vie monastique en Occident ne sera plus désormais qu'une maison de campagne, où viendra s'ébattre la jeunesse et se reposer la vieillesse. Déjà, au début du XVI[e] siècle, nous avons gémi sur sa destinée ; mais si le souffle de la vie religieuse cessa dès lors d'animer ce corps créé par la vertu du grand saint Martin, il conservait du moins encore quelque vestige de son antique physionomie monastique ; et cette forme, toute superficielle qu'elle était, semblait rattacher le présent au passé. Elle pouvait même devenir une espérance pour l'avenir. Encore quelques années, dix ans à peine, et la Congrégation bénédictine de Saint-Maur établissait son noviciat dans l'abbaye de Nouaillé, aux portes de Ligugé. Mais, une fois victime d'une complète sécularisation, le prieuré de Saint-Martin n'avait plus rien à attendre des hommes.

CHAPITRE XXVII.

LIGUGÉ SOUS LE RÉGIME DES PÈRES JÉSUITES PENDANT LE XVIIe SIÈCLE.

Le double consentement du prieur commendataire et de l'évêque de Maillezais, le Brevet du roi et la Bulle du Pape fulminée dans toutes les formes ne suffisaient pas, au XVIIe siècle, pour assurer la paisible jouissance d'une propriété ecclésiastique. Les parlements avaient en mains des armes terribles contre l'Église, et les parlements en général n'aimaient pas la Compagnie de Jésus.

A la mort de Henri d'Escoubleau de Sourdis (1615), les Jésuites de Poitiers craignirent que son successeur ne réclamât les droits de son évêché sur le prieuré de Saint-Martin de Ligugé; qu'il ne portât l'affaire devant le parlement de Paris, leur ennemi déclaré, et ne réussît à faire annuler tout ce qui s'était fait précédemment, avec un peu de précipitation, il faut l'avouer. La Providence les servit à souhait. La reine-mère, Anne d'Autriche, vint sur ces entrefaites à Poitiers, et y versa avec abondance les bienfaits de sa piété profonde. Les Pères Jésuites s'empressèrent de profiter de l'occasion pour solliciter du grand Conseil, qui suivait la cour, et qui était composé d'ecclésiastiques et de laïques bien disposés, des lettres patentes confirmatives de l'union du prieuré de Saint-Martin à leur collége. La reine leur accorda de bonne grâce cette faveur; et dans ses lettres

écrites au nom du roi, et datées de Poitiers, le 12 septembre de l'année 1615, après avoir mentionné les craintes qu'avaient alors les Pères Jésuites d'être « molestez par le changement des abbez et titulaires « des lieux d'où dépendent lesdits prieurez (de « Ligugé et de la Carte), *ou par ceux qui seroient « nommez au droict indult ou vacquance, par mort ou « devollu, par faute d'avoir obtenu* (du roi) *la con- « firmation de ladite unyon*, elle ordonne de faire « cesser tout trouble et empeschements qui leur « pourront estre donnez en quelque façon et ma- « nière que ce soit », etc.

Cependant, l'enregistrement de ces lettres patentes dans le registre du grand Conseil souffrit des difficultés. Il y eut une enquête *de commodo et incommodo*, c'est-à-dire sur l'utilité ou non de l'annexion du prieuré. Heureusement, cette enquête se fit par Messires Pierre Rousseau, sieur de la Place, et Jean Pidoux, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Poitiers, notoirement dévoués à la cause des Pères (5 juillet 1617). Les notables qui furent appelés par les commissaires. notamment le vénérable Gilles Gillier, doyen du Chapitre de la cathédrale de Poitiers; le jeune, intelligent et zélé François d'Aubery. abbé de Saint-Hilaire de la Celle; le respectable Jean Filleau, conseiller et aumônier du roi et chanoine de Saint-Pierre de Poitiers; Messire Mathurin Dardin. docteur et doyen de la Faculté de théologie de Poitiers, chanoine de Notre-Dame-la-Grande et curé de Sainte-Opportune; Pierre de Brillac, sieur de Mozières, lieutenant général et criminel en Poitou; René Brochard, sieur des Fontaines, conseiller au présidial; Jacques Blacvod.

conseiller et juge magistral au même présidial ; Pierre Lambert, sieur de la Grange, maire de Poitiers; Pierre Pidoux, chevalier, sieur de Mallaguet; René de la Lande, conseiller du roi, trésorier de France et général de ses finances en Poitou, et Fortuné Nivellet, échevin de la maison commune de Poitiers, témoignèrent tous unanimement de l'importance et de l'utilité de l'annexion dont il était question; et leur témoignage détermina enfin le grand Conseil à enregistrer les lettres patentes et la Bulle pontificale (13 mai 1618). Les dépositions très-intéressantes de ces notables nous initient à la pensée qui avait présidé à la fondation du collége des Jésuites à Poitiers; elles nous dévoilent le prodigieux succès de l'enseignement de ces religieux pendant les neuf années qui venaient de s'écouler, au point que le nombre de leurs écoliers s'élevait déjà à plus de *neuf cents*, et celui des professeurs à près *de trente;* et enfin elles nous fournissent de précieux détails sur les œuvres de zèle et de charité auxquels se livraient ces généreux enfants de saint Ignace de Loyola. Non contents de prêcher, de catéchiser et d'exercer les autres fonctions du saint ministère dans la ville de Poitiers, ils se transportaient de temps à autre à Ligugé, et se faisaient un plaisir de s'entourer des enfants du village, de les instruire de la doctrine chrétienne et de les exhorter à l'amour de Dieu.

En dehors de cette donnée générale sur le zèle des nouveaux propriétaires, l'histoire de leur administration ne consiste guère qu'en une série de procédures plus ou moins graves qui ne peuvent que médiocrement intéresser nos lecteurs modernes.

Tantôt c'est le curé de Saint-Paul de Ligugé, Étienne Héraudeau, qui réclame une augmentation de sa portion congrue, et se voit débouté de sa demande (7 février 1625); tantôt c'est le sieur de Mozières, Pierre de Brilhac, qui, oubliant ses anciennes sympathies pour les Jésuites, leur intente un de ces longs procès de chicanes, tels qu'en savaient faire les tyranniques aristocrates du temps passé. L'affaire est assez curieuse pour mériter une petite place dans ce volume.

C'était en l'année 1637. Le Père Recteur du collége de Poitiers, Pierre de la Brangelie, était un homme entreprenant autant qu'habile. La pensée lui vint de bâtir un moulin à papier dans une petite île dépendante du prieuré de Ligugé, appelée l'île de Pons, à quelques pas de l'important moulin à papier construit de nos jours à Papau, sur les limites de la commune d'Iteuil. Ce rapprochement nous semble intéressant à noter. Le bon Recteur donc, sans s'inquiéter des oppositions qu'il ne pouvait soupçonner, commença par construire un pont pour relier l'île au chemin vicinal, et faciliter ainsi le transport des matériaux nécessaires à la construction dudit moulin à papier. Il se servit pour cela des anciennes assises encore visibles d'un vieux pont, et se mit à bâtir son moulin. Mais tout à coup, un beau matin, les ouvriers de son chantier voient avec stupéfaction l'entrée du pont fermée par une muraille qui s'élevait déjà à une certaine hauteur, et près d'elle, le sieur Pierre de Brilhac, qui leur signifie une défense expresse de continuer leurs travaux de constructions. Il prétendait que ce moulin et ce pont lésaient son droit sur les eaux de la rivière du Clain qu'il possé-

dait en cet endroit (4 juillet). De là, procès interminable, accompagné de violences dignes des plus mauvais temps de la barbarie féodale.

Fort de l'appui du lieutenant particulier des eaux et forêts, il brava toutes les enquêtes : si bien que le Recteur obtint contre ledit lieutenant, du chevalier Jean-Baptiste Jouslard, grand maître enquesteur et général réformateur des eaux et forêts, un arrêt de prise de corps qui ne fit qu'aggraver la situation. Le lieutenant se défendit contre le sergent qui voulait l'appréhender, et fit incarcérer trois paysans qui coupaient des arbres, avec la permission du grand maître, dans le bois des Loges appartenant au prieuré de Ligugé. Le présidial de Poitiers se mêla aussi de cette affaire; en sorte que les Jésuites, voyant réunis contre eux et le présidial de Poitiers et le parlement de Paris, furent heureux d'accepter l'accommodement qui leur fut proposé, et le moulin demeura inachevé, comme l'attestent les murs encore subsistants.

Ce malheureux procès était d'autant plus fâcheux pour les enfants de saint Ignace qu'il coïncidait avec d'autres actes de violences commis dans le prieuré et le bourg de Ligugé.

Louis XIII avait accordé, le 17 avril 1637, des lettres de sauvegarde, confirmées par le gouverneur du Poitou, le 10 juin suivant, en vertu desquelles le bourg et prieuré de Ligugé étaient exempts du logement des gens de guerre. Deux ans après, M. de Villemontée, Intendant du Poitou, Angoumois et Aunis, avait même ajouté à ces lettres d'exemption la sanction de son autorité (5 février 1639).

Mais toutes ces recommandations et garanties ne

purent préserver le bourg et le prieuré de Saint-Martin contre la brutalité d'une compagnie commandée par M. de la Roche-Chémerault. Le 5 avril 1639, cet officier arriva à Ligugé avec ses soldats pour y réclamer le logement et la nourriture.

Le R. P. Guillaume Babou, syndic du collége de Poitiers, assisté de Messire Pierre, prêtre, et de Frère Jean Brunetti, coadjuteur audit collége, s'empressèrent de lui présenter les lettres du roi, de M. de Parabère et de M. de Villemontée, et de le supplier de ne pas enfreindre les privilégés concédés par Sa Majesté. Mais le vieux grognard ne voulut rien entendre. Il se fit apporter les rôles des tailles de la paroisse, et, sur cette indication, il distribua des billets de logement à tous ses soldats. Or, dans un acte de protestation, rédigé le lendemain par le sieur Du Temple, notaire à Ligugé, on voit jusqu'à quel point, sous le ministère de Richelieu lui-même, les soldats français portaient encore la licence et la brutalité. Non contents des vivres qui leur furent données en abondance, ils taillèrent à merci les pauvres habitants du village, bastonnèrent les hommes et les femmes, enlevèrent leurs poules et leurs agneaux, et commirent mille autres violences semblables. Du reste, leur brutal capitaine avouait, « en blasphé-
« mant le nom de Dieu, qu'il en voulait aux Jésuites,
« entre autres au Père Bonnet, duquel il voudroit
« manger le cœur et les entrailles, et que expressé-
« ment il estoit venu loger (ici) pour se venger et
« les incommoder, et que s'il eust peu loger tout
« en ladite mestairie (du prieuré), il l'eust faict.
« Et l'un de sa compagnie ajousta que s'il tenoit

« le Père Morin, il lui coupperoit les oreilles[1]. »

Nous ne savons si ces violences furent punies autrement que par un procès-verbal. Toujours est-il que, le 20 avril suivant, le roi accordait de nouvelles lettres de protection aux mêmes Pères Jésuites pour leur prieuré de Ligugé, et le même comte de Parabère les paraphait le lendemain (21 avril 1639) : ce qui ne suppose guère qu'on ait fait justice des crimes perpétrés par le capitaine de la Roche-Chémerault et ses soldats.

Nous en avons averti nos lecteurs : nous ne vivrons plus désormais que dans les ennuis de la procédure.

Le 19 juin de l'année 1642, un scandale avait eu lieu dans la paroisse de Saint-Paul de Ligugé. Le curé, qui était toujours Étienne Héraudeau, sous prétexte que les habitants n'avaient pas voulu obéir à ses injonctions d'aller couper des branchages dans la forêt du prieuré, avait refusé de faire la procession de la Fête-Dieu à travers les rues du bourg, et s'était contenté de porter le Saint-Sacrement autour du cimetière de la paroisse. De là, grand émoi parmi les paroissiens; et le P. Antoine Chambon, syndic du collége de Poitiers, prenant fait et cause pour eux, se crut obligé de porter plainte contre le curé devant le lieutenant général de la sénéchaussée de Poitiers, et de requérir réparation du scandale, en condamnant ledit curé à porter le Saint-Sacrement, le jeudi suivant, dans tous les lieux marqués par la coutume : démarche fort peu canonique et très-préjudiciable à la liberté de l'Église, comme ne le prouvèrent que trop, au siècle suivant, les conséquences tirées par les parlements.

1. On trouvera cette pièce à la fin du volume.

Cependant, malgré tout, la prospérité matérielle récompensait le zèle des enfants de saint Ignace [1]. Pour l'achever, outre plusieurs prieurés ajoutés à la première dotation, ils réussirent à faire annexer à leur collége le petit bénéfice de la sacristie du prieuré de Saint-Martin, qui jusqu'alors avait été réservé et donné à un religieux bénédictin.

Après Laurent Fortin, le Père Jean Pouzault, religieux profès de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers, en avait été pourvu. Or, le 5 octobre de l'an 1637, le P. Guillaume Babou, syndic du collége de Poitiers, le fit consentir à céder ce dernier titre monastique, à la condition qu'il en percevrait les fruits, sa vie durant. Forts de cet assentiment, les Pères Jésuites présentèrent requête au Saint-Siége pour obtenir l'union de ce bénéfice à leur collége, et la permission de ne plus en pourvoir un régulier après la mort du titulaire actuel. Le Pape Innocent X leur octroya, le 13 mai 1645, leur humble supplique, et le 12 juillet 1646, Christophe Fauveau, docteur de Sorbonne et official du diocèse, fulmina solennellement cette Bulle pontificale, du consentement de Henri de Bethune, évêque de Maillezais. Les Jésuites de Poitiers purent donc prendre officiellement possession du bénéfice le 8 août suivant; et, deux jours après, ils firent publier l'acte qui en fut dressé, au prône de l'église paroissiale de Saint-

1. Au mois de juin 1666, ils obtinrent du roi l'autorisation de supprimer une foire qui s'était établie à Ligugé, on ne sait comment, le jour de la fête de saint Laurent, et d'en créer deux autres, l'une le lendemain de la fête de saint Martin, le 12 novembre, l'autre, le lendemain du jour de la Conversion de saint Paul, patron titulaire de l'église de la paroisse, le 26 janvier. (*Archives de la Vienne.*)

Paul de Ligugé. Ainsi disparut le dernier vestige de vie monastique dans notre prieuré de Saint-Martin. Mais cette augmentation de leurs revenus faillit coûter cher aux religieux propriétaires.

Le premier juillet de l'année 1661, Henri-Marie de Laval de Boisdauphin, fils de Philippe-Emmanuel marquis de Sablé, avait été nommé à l'évêché de Maillezais, transféré depuis quelques années dans la ville de la Rochelle. Ami dévoué des jansénistes et ennemi juré des Jésuites, il ne tarda pas à chercher querelle à ces derniers. Après avoir étudié les documents relatifs à l'annexion du prieuré de Ligügé au collége de Poitiers, il crut y reconnaître assez de causes de nullité pour engager, sur ce terrain, une lutte ouverte avec les Pères de la Compagnie de Jésus. Partant de cette donnée, il conféra au syndic du chapitre de sa cathédrale, nommé Pierre Habert, le titre de prieur de Ligugé. C'était hardi, mais ce n'était pas assez. Il fallait consommer cet acte en prenant officiellement possession du prieuré. Le prélat trouva dans le clergé de Poitiers un homme assez docile et assez audacieux pour cette entreprise. C'était Messire Pierre Bernard, curé de Cheuffray (?) et de Saint-Maurice son annexe, et ayant son domicile ordinaire dans la ville même de Poitiers. Le 21 avril de l'an 1671, il se présenta avec un notaire devant la porte de l'église de Saint-Martin et en prit possession avec toutes les solennités accoutumées. Une protestation de la part des Pères Jésuites de Poitiers suivit de près cet acte d'usurpation (24 avril). Pierre Habert en appela au parlement de Paris (9 mai). C'était habile : car, parmi toutes les cours souveraines, nous l'avons dit,

le parlement de Paris se distingua constamment par son opposition à la Société de Jésus. Les Jésuites de Poitiers ne se laissèrent pas prendre au piége. Le 12 mai de la même année 1671, ils obtinrent un arrêt du Conseil privé du roi qui les maintenait en la jouissance du prieuré, défendait de les y troubler et interdisait à tous autres juges « qu'audit « Conseil de prendre connaissance de ce différend, « à peine de deux cents livres d'amende, nullité, « cassation de procédure et de tous despens, dom« mages et interests ».

L'affaire étant ainsi en bonne voie, il ne fut pas difficile aux mêmes religieux d'éluder l'assignation à comparaître devant le parlement de Paris. En vain, le chanoine-syndic de la Rochelle essaya-t-il de faire revenir le Conseil privé sur son premier arrêt : on lui répondit par une fin de non-recevoir, attendu que « des lettres patentes du roi Louis XIII, « en date du 13 décembre 1633, et de Sa Majesté « actuellement régnante, en date du 11 mai 1655, « portaient évocation générale au Conseil privé de « tous les différends concernant les unions des « bénéfices aux maisons et colléges des Pères Jésui« tes de ce royaume,... avec deffences à tous autres « juges d'en cognoistre. »

Les deux parties furent donc contraintes de porter devant le Conseil toutes les pièces sur lesquelles ils appuyaient leurs droits ou leurs prétentions. Mais, pendant les débats judiciaires, l'évêque de la Rochelle, comptant trop sur la justice de sa cause, continua de marcher en avant, et, sans abandonner son premier point d'attaque, dressa deux nouvelles batteries, derrière lesquelles il pourrait, en tous les

cas, couvrir sa retraite. Le 5 décembre 1671, il pourvut son secrétaire, Messire Nicolas Gausseron, du bénéfice de la sacristie de Ligugé, qui, nous l'avons vu, avait été assez récemment unie au collége de Poitiers et à la mense du prieuré de Saint-Martin, par une Bulle du Pape Innocent X. De plus, un oubli dans la Bulle d'union de Paul V servit utilement à ses desseins. Cette Bulle ne fait aucune mention de la chapelle de Saint-Jean de Curzai, que nous avons vue fondée en l'église de Saint-Martin dès le commencement du XIVe siècle. Le prélat, s'emparant de cette brèche, nomma à ce petit bénéfice un de ses chanoines, Jacques Crignon, prêtre du diocèse d'Amiens, bachelier en la Faculté de théologie de Paris, et probablement l'un de ces nombreux partisans de Jansénius que les évêques de la Rochelle et de Luçon appelèrent à leur secours vers l'époque où nous sommes parvenus (17 décembre 1671). Et pour prendre possession de ces deux bénéfices, l'audacieux Pierre Bernard renouvela volontiers sa première entreprise (31 décembre). Le syndic du collége de Poitiers publia de son côté, comme c'était son devoir, un acte de protestation contre cette usurpation (5 janvier 1672).

Enfin, comme dernière batterie, Henri de Laval fit composer par son fidèle syndic, Pierre Habert, une longue et habile dissertation contre la Bulle d'union du pape Paul V et contre tous les actes qui l'avaient précédée ou suivie. Sans être péremptoire, ce mémoire ne manquait pas de force en plusieurs points. Aussi, malgré la bonne volonté du Conseil privé, fut-il pris en considération dans le jugement définitif, qui fut rendu le 4 mai 1672. Tout en don-

nant gain de cause, pour le fond du litige, aux enfants de saint Ignace, les membres du Conseil décidèrent que, relativement à la sacristie et à la chapelle de Saint-Jean, les parties apporteraient de nouvelles preuves à l'appui de leurs droits réciproques; mais, sous main, on les engagea à vider le différend par des compromis sages et modérés. C'est ce qui eut lieu. Le 2 août de la même année, le Chapitre de la Rochelle signa un premier compromis, par lequel il se contentait de 100 livres de rente que lui paieraient, chaque année, les Pères du collége de Poitiers, et l'évêque y donna son assentiment quatre jours après.

Quant au litige concernant le prieuré lui-même, une transaction du 2 novembre suivant le termina à l'amiable. On y stipula que les fráis d'éducation et d'entretien dus par les Pères Jésuites à deux écoliers du diocèse de Maillezais seraient appliqués à deux choristes de la Psallette de la Rochelle, et, à leur défaut, à l'institution même de la Psallette.

Délivrés de toute crainte, les Jésuites du collége de Poitiers s'appliquèrent à embellir le prieuré de Saint-Martin. Deux ans après le pénible procès dont nous venons de parler, en 1674 [1], ils rebâtirent le principal corps de logis, ne laissant subsister des constructions de Geoffroi d'Estissac, que la partie sud-ouest, qui contient aujourd'hui la cuisine, le grand escalier, la bibliothèque et quelques cellules de religieux ou autres appartements réguliers. En face, au midi du nouvel édifice, ils creusèrent un

1. Sur une pierre encastrée dans le mur de la façade du prieuré, au-dessus de la porte principale, a été gravée cette date.

vaste bassin, dont les eaux servent à l'irrigation des jardins du monastère. En un mot, au point de vue matériel, ils opérèrent des transformations aussi utiles qu'agréables. Le XVIIe siècle s'acheva au milieu de ces réparations, auxquelles l'église de Saint-Martin eut aussi sa large part.

CHAPITRE XXVIII.

PÈLERINAGE DU VÉNÉRABLE MARIE GRIGNON DE MONTFORT A LIGUGÉ. — LE PRIEURÉ DE SAINT-MARTIN PENDANT LE XVIIIe SIÈCLE.

A travers les révolutions successives subies par notre monastère, que devenait le pèlerinage de Saint-Martin? Hélas! il était tombé dans un oubli presque complet! Toutefois, un fait de la vie du vénérable Louis-Marie Grignon de Montfort nous permet d'affirmer que, même à cette époque d'affaissement de la vraie piété catholique, à la fin du XVIIe et au début du XVIIIe siècle, les intelligences d'élite en conservaient le souvenir, et se faisaient un honneur, aussi bien qu'un devoir, de venir vénérer à Ligugé le grand apôtre des Gaules.

Qui, dans le Poitou, la Vendée et la Bretagne, ne connaît et ne bénit la mémoire du vénérable Père Montfort, le fondateur des Sœurs de la Sagesse, l'amant passionné de la croix et des humiliations, le restaurateur de la foi granitique des Bretons et des Vendéens, l'adversaire intrépide de l'hérésie janséniste, l'apôtre infatigable des populations des campagnes, et en ce point, comme en beaucoup d'autres, l'imitateur du grand saint Martin? Or, parmi les pratiques de la piété catholique qu'il propagea avec le plus de zèle, parce qu'elle était attaquée avec le plus de perfidie par l'école janséniste et gallicane, celle

des pèlerinages tient, après la dévotion à la sainte Vierge, incontestablement le premier rang. Son intelligence illuminée d'en haut voyait dans les lieux sanctifiés par la présence, le corps, le souvenir d'un saint ou d'une sainte, ou par les apparitions de Marie notre Mère, autant de sources de grâces, où les fidèles sont invités à venir puiser les secours surnaturels utiles ou nécessaires à leurs corps ou à leurs âmes. Et pendant toute sa vie, il ne cessa d'inculquer cette doctrine, et par sa parole et par son exemple, dans les âmes qu'il eut mission de diriger dans la voie du salut. Bafoué pour cela même par un grand nombre de ses contemporains, le serviteur de Dieu ne s'en émut pas.

Il y ajouta même un nouveau sujet de raillerie en allant, à l'exemple des saints des anciens jours, chercher directement à Rome l'autorité de son apostolat. Après quelques années passées à Poitiers, il fit à pied, le bâton de pèlerin à la main, ce pèlerinage sacré entre tous ; et là, dans la Jérusalem du Christianisme, auprès du successeur de saint Pierre, vicaire de Jésus-Christ sur cette terre, il reçut une onction particulière de grâces, et fut animé de cet esprit apostolique et de cette passion de la croix qui forma jusqu'à sa mort le caractère distinctif de sa sainteté. Toutefois, avant de se mettre à l'œuvre, il sentit le besoin de se placer sous la protection d'un saint apôtre, grand amant de l'humilité et de l'abjection. Saint Martin fut celui à qui il donna la préférence ; et entre tous les sanctuaires consacrés à cet admirable thaumaturge, celui de Ligugé lui parut présenter le plus d'harmonies divines avec les desseins qu'il voulait réaliser. N'était-ce

pas là en effet, dans cette retraite obscure, que l'apôtre de nos contrées avait puisé la lumière et la force nécessaires pour opérer les grandes choses qu'il avait accomplies? N'était-ce pas de Ligugé que Martin, pendant douze ans, était parti pour évangéliser les peuples abandonnés du Poitou et de cette partie de la Bretagne et de l'Anjou qui devait être le théâtre des travaux du vénérable Louis-Marie de Montfort? Cet homme de Dieu écrivit donc au Frère Mathurin, son premier compagnon fidèle, de l'attendre dans le prieuré de Ligugé. Et en effet, le pèlerin de Rome y arriva le 25 août 1706, au matin.

Ce jour n'était pas indifférent à la piété du serviteur de Dieu : c'était la fête de son glorieux patron saint Louis; et son but était d'implorer, en même temps, la protection de ces deux puissants intercesseurs, Louis et Martin. Dieu seul connaît les grâces abondantes que l'apôtre du Bocage vendéen reçut en cette circonstance; mais ce que l'histoire est impuissante à nous dire, la foi peut nous aider à le dévoiler.

Après cette pieuse digression, revenons à regret aux misères humaines. Il s'agit d'un procès assez curieux comme détail.

Nous avons vu, au XIIIe siècle, le frère de saint Louis confirmer au prieuré de Saint-Martin le droit de haute et basse justice qu'il possédait de temps immémorial. Au XVIIIe siècle, ce droit avait subi bien des restrictions; mais il en restait assez de débris pour exciter l'envie d'un homme avide de ces sortes d'honneurs et de responsabilités. Deux magnifiques lions couchés sur chaque côté du vestibule de pierre

encore en partie subsistant, devant l'entrée principale de l'église, étaient comme les témoins de cet antique privilége du monastère. D'ailleurs un sénéchal rendait encore des jugements, en première instance, pour des délits de moindre importance. Mais, sur la paroisse de Ligugé, Gui-Geoffroi, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, avait enlevé au domaine du monastère de Saint-Martin une terre assez considérable, nommée les Cinq-Noyers, dont il avait fait don au Chapitre de Saint-Nicolas de Poitiers, et, quelques années après, à sa chère abbaye de Montierneuf. Ce petit fief avait survécu aux révolutions et appartenait encore, en 1717, au monastère de Saint-Nicolas, membre de l'abbaye de Montierneuf.

Or, depuis quelque temps, ce bénéfice avait pour prieur commendataire messire Claude-Pascal Langlois, prêtre venu je ne sais d'où, mais sûrement d'autres lieux que de l'Académie des sciences. Cet excellent homme se mit en tête de revendiquer, pour son petit fief des Cinq-Noyers, le droit de justice dont nous venons de parler. Le 26 novembre de l'année 1717, il présenta requête au conservateur des priviléges royaux de la ville et de l'Université de Poitiers, à l'effet d'obtenir une sentence favorable à ses prétentions.

Dans son mémoire à l'appui, il avouait que, à la vérité, les Jésuites possédaient dans la paroisse de Ligugé *le fief de Saint-Martin;* mais il soutenait que ce fief n'était qu'*une basse justice relevant de sa seigneurie de Ligugé*, c'est-à-dire des Cinq-Noyers! Le conservateur, qui était alors René Vincent, conseiller du roi, *lieutenant au siége de la Conservatoire de*

la ville de Poitiers, reçut la requête du prieur, lui permit de faire des recherches dans les anciens documents relatifs à Ligugé; et, le 12 janvier 1718, il ordonna aux Jésuites de produire les originaux des pièces sur lesquelles ils établissaient leur antique privilége. Cette sentence n'était guère juste, puisque la possession était incontestablement pour eux, et que c'était à leur adversaire, et non pas à eux, à prouver ses assertions inouïes. Toutefois les Jésuites s'exécutèrent, et réclamèrent de la bienveillance de l'évêque de la Rochelle l'autorisation de chercher parmi les archives de l'évêché les documents qu'on exigeait d'eux.

Le diocèse de la Rochelle n'était plus gouverné par Henri de Laval. Le pieux et très-catholique évêque Étienne de Champflour, qui avait un frère parmi les membres de la Compagnie de Jésus, s'empressa de répondre qu'il ne pouvait, il est vrai, se dessaisir des pièces originales relatives au droit contesté, parce qu'il en avait lui-même besoin pour soutenir un procès concernant son évêché; mais que, volontiers, il en laisserait prendre copie authentique, et abandonnerait même les documents originaux pendant trois ou quatre jours, afin de permettre de les examiner à loisir. La charte du comte Alphonse et sa confirmation par Philippe le Hardi furent donc apportées au greffe du conservateur des priviléges de l'Université de Poitiers, après qu'on en eut pris copie authentique à la Rochelle.

Mais le prieur de Saint-Nicolas, préoccupé de son prétendu droit, opposa les arguties les plus misérables contre ces titres incontestables. En présence de telles dénégations, la dernière ressource

était le mépris, et il lui fut infligé. Le R. P. Antoine de Champflour, frère de l'évêque, qui avait été chargé par le syndic du collége de Poitiers de suivre cette affaire, se contenta de répliquer : « Les observations des sieurs Boutiron et Rossignol, procureurs du sieur prieur de Saint-Nicolas, ne méritent pas de réponse. Elles ne procèdent sans doute, sans offenser lesdits sieurs Boutiron et Rossignol, que du deffault d'usage qu'ils ont de semblables actes. » Et, après divers incidents, le jugement fut rendu en ce sens.

Ces querelles incessantes suscitées aux enfants de saint Ignace ne ressemblent-elles pas assez bien à ces coups multipliés dont on accablait, dans les temps barbares, les condamnés au dernier supplice? C'est qu'en effet, un sort pareil était réservé à ces religieux, en butte, dans tous les temps, à la haine des ennemis de l'Église.

Mais, avant de contempler cette catastrophe et d'en constater les conséquences pour notre monastère de Saint-Martin, jetons un regard sur le régime intérieur de ce même prieuré et sur la paroisse de Saint-Paul de Ligugé, qui bientôt constituera le seul élément religieux de la localité.

Nous l'avons dit, toute vie monastique avait disparu du prieuré de Saint-Martin avec l'apparition des Jésuites. Autant que les documents nous permettent d'en saisir la physionomie, le régime de la maison consistait en une communauté composée d'un prêtre, et de deux ou trois clercs appelés choristes, faisant les fonctions de sacristains et d'enfants de chœur, sans doute pour le service des pèlerins ou des Pères Jésuites, lorsque ceux-ci venaient se repo-

ser de leurs fatigues dans les frais et salutaires ombrages de la vallée du Clain. Un Père du collége de Poitiers avait cependant la charge spéciale de résider de temps à autre à Ligugé, et de surveiller l'administration du Frère régisseur, qui en était comme l'économe.

Celui qui, parmi les *choristes*, était revêtu du sacerdoce, portait le titre de *desservant le prieuré de Saint-Martin de Ligugé;* et les archives de la paroisse nous n font connaître plusieurs, notamment : *messire Mathieu Le Comte*, d'abord curé des Roches-Prémaries, puis de Saint-Hilaire-entre-les-Églises, à Poitiers, ensuite de Rouillé près Lusignan, et enfin choriste du prieuré[1]; messire Louis Dupré, le même peut-être qui devint plus tard curé de Béruges (1737-1740); un Révérend Père Cordelier, nommé *Nicolas Peyage* (3 août 1746), et *Urbain Denizeau*, de la paroisse de Saint-Hilaire-de-la-Celle, à Poitiers (de 1749 à 1756). Parmi les choristes inférieurs, les uns étaient dans les ordres sacrés, comme Jean Roy, dont nous parlerons plus loin ; les autres n'étaient que de simples clercs tonsurés, comme Riault, La Raye, René Agrissay et *Hilaire Sané*. Ce dernier mérite une mention spéciale, non-seulement parce qu'il fut le plus longtemps (de 1729 à 1767) au service de Saint-Martin, mais encore et surtout parce qu'il remplit ses fonctions avec le plus de zèle et de piété. Il nous en reste un témoignage assez intéressant pour être reproduit.

Né, probablement, dans les environs de la ville de Niort, vers l'an 1700, il était déjà pourvu d'une semi-prébende canoniale dans la petite collégiale de

1. Il fut inhumé le 2 août 1737, devant l'autel de saint Laurent, dans l'église de Saint-Paul de Ligugé.

Magné, près Niort, lorsqu'il vint à Ligugé se dévouer au service de saint Martin (14 février 1729). Humble et d'une piété remarquable, il était estimé des habitants de la paroisse, qui aimaient à l'établir parrain de leurs enfants, ou à le voir servir de témoin à leur consécration nuptiale. Il vivait ainsi depuis vingt-huit ans dans le monastère, lorsqu'il fut inspiré de se consacrer à Dieu et à saint Martin d'une manière plus étroite et plus religieuse que ses confrères. Les Pères Jésuites, après l'avoir éprouvé quelque temps. se rendirent enfin à ses supplications; et, le 20 janvier 1756, ils le reçurent comme *Frère donné* de leur Compagnie : « à la condition », porte l'acte de son admission, « qu'il vivra régulièrement et de son « état de clerc tonsuré, qu'il approchera souvent « des sacrements et sera d'un bon exemple, tant au « prieuré que dans la paroisse de Ligugé, *comme il « l'a toujours été;* qu'il ne couchera jamais hors du « prieuré, et que, conformément à son état, il « aidera le Frère régisseur dans la régie du prieuré « et dans les soins des membres de la maison. Il « continuera dans le prieuré le service de choriste « et de sacristain pendant le reste de ses jours, en « y recevant, tant sain que malade, le logement et « la nourriture, comme le Père résidant audit « prieuré, et, en outre, une pension annuelle de quarante livres. » A sa mort il sera libre de disposer, comme il lui plaira, de l'argent qu'il pourrait avoir. L'acte est signé *Guesdon, de la Compagnie de Jésus, provincial. — Charles-Auguste-Lazare Nectoue, recteur du collége de Poitiers. — J.-Joseph Dulimbert, syndic du même collége. — Hilaire Sané.* Et plus bas : « Je ratifie l'acte ci-dessus : *Faget, de la Com-*

« *pagnie de Jésus, provincial. Ligugé, ce* 17 *juillet* « 1757. » Et : « Je ratifie volontiers l'acte ci-dessus : « *Nectoue, ce* 31 *may* 1760. »

Hilaire Sané fut fidèle à ses engagements, et même après la dispersion des Jésuites, nous le voyons remplissant avec le même zèle ses humbles mais honorables fonctions, jusqu'à sa mort, qui arriva le 7 avril 1767. Il fut enterré le lendemain dans l'église de Ligugé. Les curés des paroisses voisines, notamment le R. P. de la Pierre, chanoine régulier de Fontaine-le-Comte et prieur-curé de Mézeaux ; Messires Bruneau, curé de *Samarve*, et Lepeultre, curé de Saint-Benoît, se firent un honneur d'assister à ses obsèques [1]. Joseph-Louis Vantelon de la Pinotière, curé de Saint-Paul de Ligugé, présidait la cérémonie funèbre.

Ce dernier était un prêtre d'un talent fort médiocre, comme le prouvent les actes qui nous restent de lui ; mais il en était autrement de son prédécesseur, Jean-Mathurin Grilliet, d'une famille assez honorable de Poitiers, dont trois membres occupèrent successivement la cure de Ligugé. Nommé curé le 24 novembre 1723, aussitôt après la mort de Mathurin Grilliet son oncle, il exerça le saint ministère dans la paroisse avec autant de zèle que d'intelligence. Homme de cœur surtout, il nous a laissé, dans le récit des derniers moments de sa pieuse mère, un de ces tableaux d'autant plus touchants qu'ils sont peints avec plus de simplicité et d'abandon :

« Aujourd'hui mardi, septième de may 1727 »,

1. *Archiv. de la mairie de Ligugé.*

écrit-il sur son registre paroissial, « a été inhumée dans « l'église (de Saint-Paul de Ligugé) à côté de l'évan- « gile de l'autel de sainte Catherine, dame Élisa- « beth Pinot, épouse de Messire Jean Grilliet, fille « de Pierre Pinot et d'Antoinette Savariau, décédée « du jour d'hier sur les 10 h. 1/2 du soir, après « avoir reçu les sacrements de Pénitence et d'Ex- « trême-Onction et avoir eu beaucoup de regret de ne « pouvoir recevoir celui de l'Eucharistie. (Elle était) « âgée d'environ 70 ans.

« La douleur qu'elle a ressentie de la perte de son « fils Antoine Grilliet, qui fut enterré près la cha- « pelle de la Résurrection dans l'église de Notre- « Dame-la-Petite, sa paroisse, après avoir reçu tous « les sacrements, la conduisit au tombeau.

« Sa patience durant sa maladie, sa parfaite rési- « gnation aux ordres du Seigneur, la crainte qu'elle « avait de satisfaire trop ses sens en prenant « quelques gouttes de bouillon, qui a été toute sa « nourriture pendant sa maladie de huit jours, me « font espérer qu'elle a échangé cette vie pour une « meilleure[1]. Ont assisté à son convoi M. Fuzeau, « curé de Semarve; M. Porcherie, curé de Mézeaux; « M. Doint, prieur de Croutelles; M. Degennes, « vicaire d'Iteuil, et M. Jorigny, ancien vicaire « d'Iteuil; M. Jean Grilliet, son mari; Pierre Grilliet, « son fils aîné, et moi aussi, qui suis son cadet. »

Cet excellent prêtre gouverna la paroisse de Saint-Paul pendant quarante et un ans; et lorsqu'il

1. Le bon curé, qui avait regret d'avoir écrit les éloges de sa mère, les a barrées ensuite; mais nous sommes parvenu à les déchiffrer malgré lui.

descendit dans la tombe (1764), une grande révolution avait été opérée dans l'administration du prieuré de Saint-Martin.

A la suite de longues et infernales machinations, l'Institut des Jésuites avait été condamné à périr par le parlement de Paris (6 août 1762). Mais le présidial de Poitiers n'avait même pas attendu cette sentence définitive pour expulser ces nobles victimes de la rancune janséniste. Dès le 1er avril 1762, il les avait chassés de leur collége de Sainte-Marthe. les avait dépouillés de leurs biens, et entre autres du prieuré de Ligugé, qui, dès le 23 juin suivant, fut affermé à deux fermiers généraux, les sieurs Orillard et Veillon, tandis qu'un religieux de l'abbaye des Blancs-Manteaux, à Paris, arsenal où furent forgées toutes les accusations calomnieuses contre les Jésuites, n'avait pas honte de réclamer ce bénéfice en vertu d'une *provision obtenue en parlement de Paris* (2 mai 1762) !

Ainsi notre antique et vénérable monastère était livré comme une proie à la rapacité des hommes égarés par l'hérésie et par la haine contre les Ordres religieux. Triste sort, qui n'était cependant que le prélude d'une destinée plus lamentable encore [1].

Il est vrai que la cour de Versailles ne permit pas à ces convoitises de se satisfaire, et que, pour apaiser, en partie, les réclamations du clergé contre une

1. Ce fut pendant cette période de 28 ans, qui s'écoula entre le séquestre mis par le Parlement sur les biens des Jésuites et le séquestre mis par l'Assemblée nationale sur les biens du clergé de France, que fut bénie, le 14 août 1774, par Messire Joseph-Louis Vantelon de la Pinotière, curé de Saint-Paul de Ligugé, une petite chapelle au château de Monplaisir, bâtie, avec permission de Messire Desmarais, grand-vicaire de Poitiers, par

pareille usurpation du pouvoir civil, elle remit entre les mains d'un économe général tous les bénéfices possédés par les Jésuites. Cet économe donna le bail de chacun de ces bénéfices à des industriels; et ceux-ci, sous le nom de fermiers généraux, les sous-louèrent par parties à d'autres fermiers, lesquels enfin les affermèrent à des paysans. C'est par cette hiérarchie constituée que furent régis les domaines du prieuré de Ligugé et le monastère lui-même, jusqu'en 1790. Après les sieurs Orillard et Veillon, un bourgeois de Paris, Claude du Ris, et après lui, le sieur Joseph-Jérémie Tribert, de Poitiers, en furent successivement les fermiers généraux.

Quant à l'église du prieuré, elle continua d'être desservie par les mêmes *choristes* mentionnés plus haut : Hilaire Sané, qui mourut, comme nous l'avons remarqué, cinq ans après la dispersion des enfants de saint Ignace; Jean Roy, sous-diacre, qui décéda le 6 juillet 1781, à l'âge de 80 ans, et René Agrissay, qui ne tarda pas à le suivre dans la tombe. Le silence de la mort, en attendant la profanation, se faisait peu à peu dans la basilique de Saint-Martin. Toutefois les personnages les plus distingués de la localité se faisaient encore un honneur de recevoir à son autel la bénédiction nuptiale. C'est ainsi [1]

les propriétaires de ce château, M. et Mme la marquise de Nieuil, sous le patronage de saint Augustin. Cette maison de campagne, qui actuellement appartient à madame la vicomtesse de Gondrecourt, possède aujourd'hui encore son petit oratoire dédié au même saint docteur.

1. Le 15 mars 1725, M. Jean-Baptiste Gaborit, sieur de la Brosse, conseiller au présidial de Poitiers, et Marie-Anne-Hilaire Halon de la Galinière, avaient été également mariés dans l'église du prieuré de Saint-Martin. Ces rares exemples

que, le 11 septembre de l'an 1781, disent les anciens registres de la paroisse, Messire Louis de Moysan, chevalier, seigneur de Logerie, ancien officier au régiment d'Orléans-infanterie, demeurant au château de Logerie, paroisse de Rouillé-Saint-Hilaire, et Damoiselle Marguerite-Françoise de Chantal de Puiraveau, reçurent des mains de Messire Rousseau de la Ferandière, vicaire général du diocèse et chanoine archidiacre de la cathédrale, la bénédiction nuptiale *en la chapelle du prieuré de Saint-Martin de Ligugé, sur la paroisse dudit Ligugé.*

On a dit[1] que ce fut vers cette époque, « c'est-à-« dire vers 1780, que le curé de Saint-Paul de « Ligugé quitta son église pour s'installer dans celle « de Saint-Martin, qui devint ainsi paroissiale. » Nous ne le pensons pas. Outre que la cérémonie de mariage dont nous venons de parler ne paraît avoir eu lieu que par exception dans la chapelle du prieuré, cette église, dans ce document, est dite, non pas paroissiale, mais *située sur la paroisse dudit Ligugé.* Aussi bien, le bénéfice prioral appartenant à l'économat général de France, il eût fallu des formalités considérables pour transformer en simple église paroissiale l'église d'un monastère qui était toujours considérée officiellement comme conventuelle.

Toutefois, cette transformation ne se fit pas longtemps attendre. La Révolution s'avançait à grands pas, et pour elle saint Martin et tous ses souvenirs n'étaient qu'un motif de plus pour opérer la ruine de notre monastère.

prouvent que ce n'était qu'une exception obtenue par une faveur spéciale.

1. Mgr Cousseau, *Notice sur le monastère de Ligugé*, p. 38.

CHAPITRE XXIX.

LIGUGÉ PENDANT LA RÉVOLUTION.

L'ami de Voltaire, l'impie d'Alembert, au moment où la condamnation de la Compagnie de Jésus était arrêtée en principe dans le Parlement, écrivait (4 mai 1762) : « Pour moi qui vois tout, en ce moment, « couleur de rose, je vois d'ici les jansénistes mou- « rant l'année prochaine de leur belle mort, après « avoir fait périr cette année-ci les Jésuites de mort « violente; la tolérance s'établir, les protestans rap- « pelés, les prêtres mariés, la confession abolie et « le fanatisme écrasé sans qu'on s'en aperçoive [1]. »

Les jansénistes ne moururent point, et le *fanatisme* surtout (lisez le catholicisme) *ne fut point écrasé sans qu'on s'en aperçût;* mais l'enfer, on doit l'avouer, réalisa autant qu'il peut les réaliser, pour un temps du moins, ses desseins de destruction contre l'Église de France.

En effet, après la dissolution de l'Institut des Jésuites, l'Église de France se trouva en face de trois ennemis : le libéralisme, forme adoucie du protestantisme, le jansénisme et le despotisme parlementaire; et ces trois forces, se coalisant contre elle, réussirent à pervertir les meilleurs esprits, à détruire sa puis-

1. Le P. Carayon : *Introduction aux Mémoires du président d'Eguille*, p. CLII.

sance temporelle, à lui imposer des lois subversives de l'unité catholique et de la discipline générale, à envoyer sur la terre d'exil ou à l'échafaud ses prêtres fidèles, et à renverser dans la boue ses autels et ses ministres infidèles.

Nous ne dirons rien ici des phases diverses par lesquelles cette œuvre satanique s'accomplit ; comment le Poitou envoya aux États généraux, en mai 1789, les trois curés qui, les premiers, donnèrent l'exemple de la fusion entre les trois ordres de l'État, et contribuèrent ainsi puissamment à la formation de l'Assemblée nationale (17 juin 1789) ; comment cette Assemblée jeta la France dans la voie de la Révolution par la Déclaration des droits de l'homme, l'abolition de tous les priviléges sans distinction, la saisie, au nom de la nation, de tous les domaines du clergé dans le royaume (2 novembre 1789), et enfin la suppression des vœux et des ordres religieux (18 octobre 1789 et 13 février 1790).

En moins de neuf mois, l'Église avait été dépouillée de deux de ses droits les plus imprescriptibles : le droit de propriété et le droit de pratiquer les conseils évangéliques. Un trop grand nombre de catholiques, et même d'ecclésiastiques, acceptèrent avec une imprévoyance déplorable la violence qui était imposée à leur conscience. Quant à notre prieuré de Saint-Martin, il ne subit en apparence aucun changement, provisoirement du moins. Seulement les fermiers généraux continuèrent à en administrer les domaines, non plus au nom de l'économat général du clergé, mais au nom de la nation française.

Cependant, cet état de choses ne tarda pas à disparaître. Dès le 21 juin 1789, l'Assemblée nationale

avait décrété en principe la vente d'une partie des biens ecclésiastiques et monastiques ; le 14 mai 1790, cette mesure provisoire se transforma en décret général et définitif, sanctionné par le roi le 17 du même mois. Et dans le but de rendre l'achat de ces biens prétendus nationaux plus accessible aux petites fortunes, l'Assemblée, par ce décret et par un grand nombre d'autres postérieurement édictés, ordonna de les diviser en le plus de fractions possibles et d'offrir les plus larges concessions pour le paiement. Néanmoins, chose remarquable, et qui prouve combien, à cette époque, malgré le bouleversement de toutes choses, le respect de la propriété ecclésiastique était profondément gravé dans les cœurs, plus de trois ans s'écoulèrent avant que l'on parvînt à consommer la complète aliénation de ces domaines ! Et encore cette opération ne put-elle se faire que par le moyen des assignats, papier-monnaie déprécié, qui permit à ceux qui en possédaient, d'acquérir, à peu de frais, des biens considérables.

Conformément à ces dispositions légales, les domaines appartenant directement [1] à notre prieuré de Saint-Martin furent divisés en seize lots d'inégales valeurs et vendus aux enchères, à diverses personnes de Poitiers et de Ligugé.

Le 12 mai 1790, la municipalité de Poitiers, *ayant fait sa soumission*, comme on disait alors, d'*acquérir pour six millions de biens nationaux* dans son arron-

1. Nous disons *directement*, pour les distinguer des *bénéfices* qui en dépendaient en dehors de Ligugé, comme Ruffigny, Bonillet, etc.

dissement, envoya, en 1791 et 1792, des experts pour examiner et estimer les diverses portions des domaines du monastère et de la cure de Ligugé. Mais ce ne fut que le 18 mai 1793 que se présentèrent des acquéreurs solvables. Le sieur Magne, marchand de Poitiers, acquit la grange du prieuré avec différentes propriétés annexées au même lot. La dame Mercier du Paty de Clam, qui habitait alors Paris, mais qui, pendant la Terreur, vint se réfugier à Ligugé, acheta pour 65,000 livres, par son procureur Brissonnet, maire de Ligugé, *les domaines de la cure de Ligugé*, consistant en maison, jardin, prés haut et bas, terres et vignes, chènevières, bois taillis, etc., ainsi que la maison dite *métairie de Pontaigon*, diverses pièces de terres dépendant du prieuré et la borderie de Château-Gaillard.

Mais le principal acquéreur des biens de Saint-Martin fut le sieur Nicolas Veron, de Poitiers. Les trois principaux lots lui furent adjugés : à savoir, *le fief de Givray*, le *moulin du prieuré* [1] et *les bâtiments du monastère*, avec toutes les dépendances qui composaient chacun de ces lots. Avaient été exclus du lot des bâtiments du prieuré [2] « l'avant-cour qui communique « à l'église et aux maisons adjugées à la citoyenne « de Clam et les arbres qui y sont, non compris « également le morceau de terre qui a été accordé « à la commune de Ligugé pour *faire un cimetière*, « ainsi que le clocher où était l'horloge. » Estimé, à

1. Parmi les dépendances de ce moulin, est mentionnée la maison dite *la Foresterie*, aujourd'hui possédée par M. le docteur Ribault.

2. *rchiv. de la Vienne, série Q. Ligugé.*

« la première criée, 54,000 livres, ce lot s'éleva « jusqu'à 107.000 livres.

Cette somme considérable, jointe aux prix du moulin du prieuré et de la métairie de Givray, eût certainement été au-dessus des forces financières du sieur Veron, si la loi eût exigé un paiement immédiat. Mais, d'après l'instruction annexée au décret du 14 mai 1790, l'acquéreur n'était astreint à payer comptant qu'une partie assez modique du prix de l'immeuble; et, bien que cette disposition de la loi eût été tant soit peu modifiée par le décret du 3 novembre suivant, ce dernier laissait encore les achats de biens nationaux à la portée de beaucoup de bourses de bonne volonté. D'après ce dernier décret, le prix des acquisitions était partagé en dix parties, dont deux seulement devaient être immédiatement versées dans la caisse de l'extraordinaire, et les huit autres de six mois en six mois [1].

Le lot compris sous le nom du *ci-devant prieuré* était considérable. Outre les bâtiments de l'abbaye actuelle de Ligugé, les écuries, le four, le fournil, les jardins, le réservoir, il contenait encore *une bergerie touchant à la maison de la Foresterie*, une prairie nommée le *Pré-Moines*, une autre appelée le *Grand-Pré*, *contenant* 80 *boisselées*, *touchant d'un côté à la*

1. D'après la loi du 14 mai, l'acquéreur n'était tenu à payer qu'à 30, 20 ou 12 pour cent ; et le reste du paiement était divisé en douze annuités égales. Comme le décret restrictif du 3 novembre ne s'applique qu'aux biens ruraux consistant en terres labourables, prés, vignes, pâtis, marais salants, et les bois, *bâtiments et autres objets attachés aux fermes et métairies et qui servent à leur exploitation*, on pouvait épiloguer sur la signification de ces termes, relativement à notre prieuré.

rivière du Clain et des autres parts renfermé de fossés et haie vive; une pièce de terre touchant au citoyen Joulard, d'autre à la citoyenne La Brosse (aux terres du comte de Jouslard et à celles de Mademoiselle Gaborit de la Brosse), les terres appelées le Grand-Vignaux, le Chilloux, le Petit-Vignaux, et plusieurs autres pièces sans noms particuliers.

Ainsi fut consommée pour le vénérable monastère fondé par saint Martin la grande iniquité de la Révolution française.

Le lecteur aura sans doute remarqué que l'église de Saint-Martin n'avait pas été comprise dans le lot de la vente du prieuré. La raison de cette exception se trouve suffisamment expliquée par la double destination à laquelle on l'avait employée depuis le commencement de l'année 1790. On en avait fait à la fois et l'église de la paroisse et la salle des séances du Conseil municipal : profanation manifeste, qui démontre avec quelle rapidité les autorités constituées par la Révolution avaient oublié les notions les plus élémentaires du respect religieux dû aux sanctuaires consacrés à Dieu.

Mais, pour comprendre cette situation, il est nécessaire de revenir sur nos pas et de jeter un coup d'œil d'ensemble sur les graves événements qui s'étaient accomplis à Paris pendant l'année 1790, avant d'en étudier les lamentables conséquences sur le théâtre restreint de notre paroisse de Ligugé.

Depuis le mois d'octobre 1786, un digne prêtre nommé R(ené?) M(athurin?) *Verdin* gouvernait la paroisse de Ligugé, lorsqu'éclatèrent les premiers coups de tonnerre de la Révolution sociale et reli-

gieuse. Nous avons dit plus haut comment l'Église s'était vue dépouiller de deux de ses droits imprescriptibles : le droit de posséder et le droit de pratiquer les conseils évangéliques. L'Assemblée nationale ne s'arrêta pas à ces actes de spoliation. Le 12 juillet 1790, elle proclama sa fameuse Constitution civile du clergé, loi tyrannique qui enfanta le schisme et inaugura l'ère de la persécution.

En effet, cette constitution bouleversait, sans l'assentiment du Pape, les circonscriptions ecclésiastiques dans leur hiérarchie, leur étendue et leur nombre ; livrait à des électeurs laïques le choix exclusif des évêques et des curés ; soumettait les autorités religieuses à la surveillance et à la censure des autorités civiles, administratives et judiciaires ; interdisait aux évêques élus d'après ce nouveau système d'obtenir la confirmation de leur nomination par le Souverain Pontife ; imposait à tout ecclésiastique recevant un traitement de l'État, l'obligation de prêter, sous peine d'être déchu de ses fonctions sacrées, le serment d'être fidèle à cette loi inique et à la Constitution de la France, qui n'existait pas encore. En vain quelques députés, se constituant de leur propre autorité docteurs en théologie ; essayèrent-ils, dans une longue apologie, de prouver que la nouvelle Constitution ne faisait qu'appliquer les doctrines de l'Église gallicane et ne touchait ni aux dogmes ni aux rites substantiels de l'Église ; le bon sens public et la conscience de tous les évêques et de tous les prêtres dignes de ce nom protestèrent contre cette œuvre schismatique et hérétique. Et cependant le roi la sanctionna le 24 août ! Cet acte de faiblesse enhardit les ennemis de l'Église.

Le 27 novembre, l'Assemblée décréta que les évêques et les curés qui étaient restés à leur poste seraient tenus, dans la huitaine, de prêter le serment constitutionnel : faute de quoi, passé ce délai, les récalcitrants seraient censés avoir donné leur démission ; et s'ils continuaient à s'immiscer dans leurs anciennes fonctions, ils seraient poursuivis pardevant les tribunaux du district, réputés rebelles à la loi, perturbateurs du repos public, et, comme tels, privés de leurs traitements, déchus des droits de citoyens actifs, rendus incapables d'occuper tout emploi, et exposés même à l'application de peines plus fortes, suivant l'exigence et la gravité des cas. Après bien des hésitations, Louis XVI apposa sa sanction à cette iniquité (26 décembre). Mais la lutte était trop vive dans le sein de l'Assemblée constituante pour que, dans les provinces, on songeât à presser l'exécution d'un pareil décret. Le curé de Ligugé put donc rester à son poste sans s'exposer aux pénalités énoncées dans cette loi de proscription.

Nous ne dirons rien ici de la fameuse séance du 4 janvier 1791, dans laquelle l'évêque de Poitiers se distingua par la sublime réponse qu'il opposa à l'interpellation du président de l'Assemblée constituante : « J'ai soixante-dix ans, s'écria-t-il ; j'en « ai passé vingt-cinq dans l'épiscopat, où j'ai fait « tout le bien que je pouvais faire. Accablé d'an« nées et d'études, je ne veux pas déshonorer ma « vieillesse : je ne veux pas prêter un serment « qui... » Et sa voix se perdit dans un effroyable tumulte. Pour toute réponse, l'Assemblée décréta l'application urgente de la loi du 24 août précédent ;

et du 24 février au 1er mai 1791, les quatre-vingts évêques des nouveaux départements furent élus et sacrés.

Les curés fidèles à leur devoir furent chassés de leurs paroisses; celui de Ligugé fut de ce nombre.

Le dernier acte de baptême qu'il rédigea est daté du 21 avril 1791. Jusqu'au 9 mai suivant, les registres de la paroisse restent muets. Mais, à cette dernière date, un intrus apparaît : c'est le citoyen Bathélemy-Blaise Derazay, ancien vicaire de Notre-Dame d'Aslonnes.

Que devint alors le pieux et fidèle Verdin? Fut-il interné, comme tant d'autres, dans la ville de Poitiers? et eut-il l'honneur d'être du nombre des confesseurs de la foi qui furent jetés, en vertu de la loi des 27 mai et 26 août 1792, sur la terre d'exil, pour avoir persisté dans leur refus d'un serment sacrilége? Nous l'ignorons [1]. Mais, quelle que fût sa destinée, il eut du moins la gloire de souffrir pour la cause de la foi et de la justice. Quant à l'intrus Derazay, le registre des délibérations du Conseil municipal de Ligugé nous le montre entouré d'abord d'une certaine considération par la population ignorante qui participait aux élections.

Le 1er novembre 1792, il est nommé l'un des trois scrutateurs du bureau des élections municipales. Le 9 décembre suivant, il joue un rôle encore plus inconvenant. Il s'agissait de renouveler les officiers municipaux conformément au décret du 19 octobre précédent. Il avait été convenu que les citoyens élec-

1. Son nom ne figure pas dans la liste des prêtres déportés de la Vienne qui se trouve à la Bibliothèque publique de Poitiers et dans les Archives de la Vienne.

teurs se réuniraient « *à l'issue de la messe paroissiale* « *qui, pour cet effet, avoit été avancée de deux heures;* « mais l'assemblée s'étant trouvée trop peu nom- « breuse, elle fut renvoyée à deux heures après « midy, à l'issue des vêpres (et dans l'église de « Saint-Martin devenue paroissiale). Le citoyen Bris- « sonnet, maire, ayant exposé le sujet de l'assemblée, « invita les citoyens René Grégoire, journalier, Léon « Bobin, laboureur, et *Barthélemi-Blaise-Derazay*, « curé, à prendre place au bureau, comme plus an- « ciens d'âge, parmi ceux qui savaient écrire : pour « ouvrir et dépouiller les scrutins pour la nomina- « tion des président, secrétaire et scrutateur. Après « qu'ils eurent fait serment d'être fidèles à la répu- « blique et de maintenir de tout leur pouvoir la « liberté et l'égalité, ou de mourir en les défendant, « chaque citoyen répéta : je le jure! en déposant son « billet dans le vase (*sic*).

« Dépouillement fait de ce premier scrutin, le « citoyen Derazay, curé, dit le procès-verbal, a été « élu président à la majorité absolue des voyes (*sic*).

« Passant au second scrutin, dépouillement fait « d'icellui, le citoyen Brissonnet, maire, a été élu « secrétaire, aussi à la majorité absolue des voyes (*sic*). « Et pour le résultat du scrutin de liste, les citoyens « René Grégoire, Léon Bobin et Pierre Roulleau ont « été élus scrutateurs. »

Après quoi, suit la nomination du maire. et le citoyen Jean-Joseph Brissonnet est confirmé dans sa charge. Puis les citoyens Vincent Lebon, charpentier; Louis Pichaud, cultivateur, sont élus officiers municipaux. Enfin on procède à la nomination des six notables de la commune; et de l'urne

sort le nom de Barthélemy-Blaise Derazay, curé, en compagnie de René Grégoire, journalier ; de René Bardy, charpentier; de Jacques Hivonnet, aussi charpentier ; Sébastien Royaux, laboureur, et François Moreau, journalier.

Et tous ces conseillers et notables de Ligugé, réunis, élisent pour secrétaire le citoyen Pierre Roulleau, qui ne manquera plus désormais d'accoler à son nom son nouveau titre de greffier. Ainsi les électeurs du bourg de Ligugé avaient daigné accorder à leur curé intrus la dignité non pas de maire, ni de procureur, ni d'officier, mais de notable de la commune. Cela était appelé alors : progrès social, moral et religieux !

Cependant les questions du culte avaient encore leur place marquée parmi celles qui intéressaient les agents du pouvoir local. Le 23 décembre 1792, ceux-ci adressèrent aux administrateurs du district de Poitiers une pétition, signée, entre autres, par le maire Brissonnet et le *curé Derazay*, *notable*, dans laquelle ils sollicitaient l'autorisation : 1° de faire démolir l'ancienne église paroissiale, d'en vendre les matériaux au profit de la paroisse ; 2° d'employer le prix de cette vente à faire des réparations au clocher de l'église du ci-devant prieuré, alors convertie en église paroissiale ; et d'y faire placer les deux petites cloches encore suspendues dans le clocher de l'église de Saint-Paul ; 3° de s'emparer, pour en faire un cimetière, d'un terrain de deux boisselées, attenant à l'église et à la chapelle de Saint-Martin, « lequel, dit l'acte de la délibération, « était autrefois en charmille et est aujourd'hui en « luzerne appartenante à la nation » ; 4° enfin de

réunir l'ancien cimetière, qui deviendra inutile par l'établissement du nouveau, ainsi que l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Paul, au jardin de la cure : ce qui ne complétera pas encore le demi-arpent que la loi accorde à chaque curé.

Appuyée par l'architecte Penchaud et par les administrateurs du district, cette pétition ne fut accueillie qu'en partie par le Directoire du département, qui, le 20 février 1793, borna sa sanction au transfert du cimetière et à l'adjonction de l'ancien cimetière au jardin de la cure, ajoutant qu'il n'y avait pas lieu de faire droit sur les autres chefs de la demande, attendu que l'administration était incompétente pour en juger. C'était en effet une question purement communale. Aussi, le 8 avril suivant, le Conseil municipal de Ligugé prit-il sur lui la responsabilité de faire réparer le clocher et les couvertures de l'église Saint-Martin. Quant à la vente des matériaux de l'église de Saint-Paul de Ligugé, elle n'eut pas lieu pour des causes que nous ignorons. Peut-être les nombreux accidents dont furent alors victimes ceux qui osèrent démolir les anciens édifices consacrés au culte catholique effrayèrent-ils les ouvriers chargés de l'œuvre projetée de destruction. Quoi qu'il en soit, ce ne fut que le 2 août 1818 que furent définitivement vendus au plus offrant les matériaux de cette église paroissiale, dont nous avons raconté l'origine au XIIIe siècle [1].

Pendant que ces petits intérêts préoccupaient les esprits de notre village, de graves événements avaient achevé la Révolution en France. Le 17 juin

1. *Archives municipales de Ligugé.*

1792, Louis XVI avait essayé de fuir ; mais, arrêté le 20 juin, il avait été condamné, après une captivité de 20 mois, à monter sur l'échafaud et à périr comme un scélérat (21 janvier 1793).

Ce crime inouï en France, l'exil et la proscription des prêtres catholiques, la tyrannique oppression que le gouvernement de la république voulait imposer à leur conscience, avaient semé dans la population toute religieuse de la Vendée les germes d'une irritation profonde ; et, au dehors, les cabinets de l'Europe prenaient l'alarme et menaçaient les frontières. Pour conjurer ce double orage, la Convention nationale avait rendu, le 24 février 1793, un décret prescrivant une levée immédiate de trois cent mille hommes

Dans l'état de surexcitation où se trouvaient alors les esprits, cette mesure acheva de les exaspérer. On sait que, dans le pays qui reçut plus tard le nom de *Vendée militaire*, le mécontentement se transforma bientôt en une insurrection formidable ; mais ce que l'on sait moins, c'est l'attitude de nos populations poitevines au milieu de cette effervescence générale. Des écrivains, panégyristes de la Révolution, ont répété que, à cet appel de la patrie en danger, la France répondit par un enthousiasme qui tenait du délire : cette assertion est un mensonge, tout au moins pour nos provinces de l'Ouest, même pour les Poitevins proprement dits, qui ne partageaient en aucune manière les convictions religieuses et l'indignation des Vendéens. Sur ce point, complétement inédit, croyons-nous, le registre des délibérations municipales de Ligugé nous fournit les plus curieux et les plus utiles renseignements.

Nous y lisons que, le 12 mars 1793, « les officiers « municipaux et notables de Ligugé étant assemblés « pour l'exécution des décrets des 21 et 24 février « relatifs au recrutement, tout à coup quarante jeunes « gens d'Iteuil surviennent et déclarent qu'ils veu- « lent couper l'arbre de la liberté, planté au milieu « du bourg de Ligugé, et qu'ils ne partiront jamais « pour l'armée si les officiers du corps administratif « et tous les citoyens des villes ne se mettent à leur « tête ». Et ils font si bien, qu'ils déterminent les jeunes gens de Ligugé, soumis à la même loi de conscription, à prendre le même parti. Le Conseil municipal, malgré tous ses raisonnements, ne pouvant rien sur ces obstinés, se sépare et dresse procès-verbal de son impuissance.

Ce fait dut se reproduire dans un grand nombre de localités.

Neuf jours après, nouvelle réunion du Conseil, et nouvel appel au dévouement patriotique des jeunes Liguégéens. Mais cette fois le contingent ne s'élevant qu'à cinq hommes, il fut plus facile de le remplir. Encore crut-on devoir se borner à faire appel à la bonne volonté.

« Après avoir rappelé que, le 12 précédent, les « jeunes citoyens de la commune, séduits par les « conseils dangereux des ennemis de la chose « publique, ont été empêchés de se dévouer au salut « de la patrie et même menacés par une troupe de « révoltés des paroisses voisines, lecture faite des « lois des 21 et 24 février et du mandement du dis- « trict, les conseillers municipaux se trouvant réunis « avec les hommes capables de porter les armes, « dans la cour du cy-devant prieuré (de Saint-

« Martin), reçoivent les *faibles offrandes d'un très-« petit nombre de citoyens de cette commune* [1] » en faveur des défenseurs de la liberté, et finissent par rencontrer de ci et de là cinq volontaires représentant le dévouement des habitants de Ligugé !

Mais il ne fut pas longtemps possible aux jeunes conscrits d'esquiver l'impôt du sang. Les Vendéens, avons-nous dit, s'étaient levés comme un seul homme pour protester contre la tyrannie sous toutes les formes, qui opprimait la France et la foi de leurs pères. Il n'y a pas un mois qu'ils combattent, et déjà ils ont répandu la terreur jusque dans le sein de la Convention et du Comité du salut public. Poitiers tremble et se croit menacé. Comme ils font une guerre de tirailleurs cachés derrière les haies et les taillis du Bocage, nos républicains s'imaginent remporter sur eux une facile victoire, s'ils parviennent à détruire ces bois et ces fourrés. De là, ce singulier arrêté du Directoire du département de la Vienne que nous trouvons consigné dans nos registres municipaux de Ligugé, par lequel il était ordonné à tous les citoyens patriotes de livrer toutes les cognées possédées par les habitants « pour abattre les hayes « et les bois qui servent de repaire aux brigands « qui dévastent le pays de Bressuire et des environs, « et à la faveur desquels ils assassinent nos braves « deffenseurs ». Et chacun des citoyens, ayant à leur tête le citoyen Joulard Duvergnay (ci-devant le comte Joulard du Vergnay), résidant habituellement

1. Les offrandes volontaires se montèrent à 239 livres 15 sous ; et la somme recueillie parmi les jeunes gens sujets au recrutement, et qui se faisaient remplacer par ces cinq volontaires, fut évaluée à 580 livres.

à Ligugé, de s'empresser d'apporter aux pieds du commissaire Marot tous les objets utiles à ladite opération : patriotisme ardent, qui n'empêcha pas le ci-devant noble de subir, le 4 mai suivant, et plus d'une autre fois, les plus minutieuses perquisitions domiciliaires, et de n'échapper à la guillotine que grâce à la modération des conseillers municipaux de la commune.

Cependant les cognées des Poitevins n'avaient pas empêché les Vendéens de vaincre, et nous voyons, par nos archives, que plus d'un Ligugéen avait fui devant eux et avait déserté son drapeau dans la panique de la déroute.

Le 7 septembre de la même année 1793, l'agitation était grande à Ligugé. Vers 6 heures du soir, « le « citoyen Pierre Poudret, commissaire envoyé par « la municipalité de Croutelle, chef-lieu de canton », était accouru à Ligugé, et avait remis une dépêche au procureur de la commune, qui, réunissant aussitôt les membres du Conseil municipal, avait fait devant eux l'ouverture de la dépêche. « Elle contenait une adresse « du citoyen Fayau (*sic*), représentant du peuple, aux « citoyens des départements voisins de ceux qui sont « en insurrection, dit le procès-verbal ; un arrêté du « citoyen Fayau (daté du 6 septembre), tendant à « faire marcher en masse les citoyens des mêmes « départements [1], et notamment du district de Poitiers, pour se rendre à Airvault ; une proclamation « du département de la Vienne, par laquelle tous « les citoyens valides et en état de porter les armes,

1. Cet arrêté est mis sur le compte des représentants du peuple Richard et Choudieu par M. Crétineau-Joly (*Hist. de la Vendée militaire*, t. I, p. 242-243).

« depuis l'âge de dix-huit jusqu'à cinquante ans, « sont tenus, au premier son du tocsin, de se réunir « au pied de l'arbre de la liberté du chef-lieu de la « commune pour se disposer à partir sous les ordres « du citoyen commissaire envoyé par l'assemblée « primaire pour l'acceptation de la Constitution. »

Donc, le 8 septembre, les membres de la municipalité sont parvenus à réunir de 50 à 60 hommes et une assez grande quantité d'approvisionnements pour ces soldats improvisés. Et à 6 heures du soir les citoyens Lebon et Roulleau arrivent de Croutelle et rapportent que le départ des nouveaux enrôlés est fixé au lendemain matin.

Voilà donc ces jeunes villageois envoyés pour grossir les rangs des 116,000 hommes qui se précipitaient alors, Kleber en tête, sur l'armée des prétendus brigands de la Vendée. C'était le moment le plus sublime de la lutte de géants soutenue par les paysans du Bocage. Toutefois, il ne paraît pas que nos jeunes conscrits aient dépassé la ville de Thouars, où ils se trouvaient en garnison le 26 et le 28 septembre. Mais le bruit seul du canon, qui grondait à distance, avait abattu plus d'un courage; en sorte que Choudieu, le fameux représentant du peuple, envoyait vers le 6 octobre, à la municipalité de Ligugé, une copie de son arrêté qui ordonnait de faire reconduire à Thouars tous les déserteurs de leurs drapeaux; et le 8 décembre, nouvelle injonction était adressée au même Conseil municipal, sous peine d'être traité comme suspect.

A cette date, les Vendéens, après leur héroïque campagne d'outre-Loire et leur infructueuse tentative de retour par Angers, erraient dans les campagnes

de Beaugé, comme des lions blessés à mort, mais terribles encore à leurs ennemis triomphants. La Convention tremblait devant cette poignée de héros, et voilà ce qui explique les arrêtés de Choudieu contre les déserteurs de Ligugé. Mais bientôt un silence de mort succéda aux derniers efforts de l'armée catholique et royale, anéantie à Savenay.

Alors la Révolution ne connut plus que les enivrements du triomphe. Tout ce qui rappelait l'ancien régime fut l'objet d'une haine implacable. Les nobles [1] et les prêtres durent acheter au prix de mille avanies, et parfois de la plus honteuse lâcheté. le pardon de leur naissance ou de leur caractère sacerdotal. Notre petite histoire locale nous en fournit plus d'un exemple lamentable.

« Aujourd'huy *décadi*, *vingt nivose*, l'an 2me de la « République française une et indivisible (9 janvier 1794), assemblés au pied de l'arbre de la « liberté, où on avait préparé un feu de joie, en « vertu de la prise de Toulon, nous, officiers muni- « cipaux, y avons fait lecture des lois qui nous « étaient parvenues et des arrêtés du Représentant « du peuple et du département et du district. On a « fait aussi le brûlement d'un sac plein de papiers « féodaux qui avaient été déposés au greffe de la « municipalité par le citoyen Joulard, dit Duvergnay, « le trente frimaire (20 décembre) dernier, qu'il a « déclaré être tous les titres féodaux qu'il possédait.

1. Le registre des délibérations municipales rapporte les nombreuses enquêtes ordonnées par la municipalité et par le comité de Poitiers contre les ci-devant nobles Jouslard, Moysan, Declam, la Chevalerie, Pinotteau, etc.

« Autour duquel feu de joie il a été chanté des cou-
« plets patriotiques et criez (*sic*) vive la République,
« légalité (*sic*) et liberté [1] ! »

Telles étaient les fêtes de la république, et les joies de ses enfants. La religion catholique avait été proscrite de nos vénérables sanctuaires, et à la place du Dieu de l'Eucharistie, source de vie morale et de tous les sentiments élevés, on avait dressé un autel à la déesse Raison ! Par haine de tout ce qui se rattachait au passé, nos fougueux démagogues de la Convention avaient inauguré le 24 novembre 1793 une ère nouvelle commençant au 22 septembre précédent, et avaient substitué, comme nous venons de le voir, aux divisions antiques des mois et des semaines, un calendrier bizarre dans ses dénominations et dans sa méthode. Dans leur pensée insensée, cette ère nouvelle devait correspondre au triomphe des vraies lumières.

Malheureusement les représentants du culte soi-disant catholique en France n'avaient pas eu honte d'applaudir à cette destruction de nos autels et à l'abolition du ministère sacré dont ils étaient revêtus.

Dans la séance du 7 novembre 1793, on avait vu, à la tribune de la Convention, la plupart des soi-disants évêques constitutionnels à la suite de l'évêque de Paris, Gobel, renoncer publiquement à toutes fonctions ecclésiastiques, « et déclarer qu'*ils*
« *venaient, conduits par la raison, se dépouiller du*
« *caractère que leur avait imprimé la superstition.* »

1. Cette pièce est datée : « A Ligugé, les jours, mois et an que dessus, par les officiers municipaux, signé : Lebon, officier ; Bobin, agent national : Roulleau, greffier. »

Et trois jours après, on célébrait dans la cathédrale de Paris la fête de la déesse Raison. Bientôt cette impiété aussi insensée que hideuse se propageait dans la France entière.

Hélas! cette ignominie ne fut pas épargnée à notre vénérée basilique de Saint-Martin. Le 29 nivose, l'an 2e de la République française une et indivisible (18 janvier 1794), le malheureux prêtre qui avait, pendant deux ans, profané le lieu saint de ses fonctions sacriléges et schismatiques, comparaissait dans ce même sanctuaire de Saint-Martin, devant les officiers municipaux de la commune de Ligugé, et déclarait que lui, ci-« toyen Barthélemi-Blaise Derazay, ayant tou-« jours cherché à procurer et à maintenir de tout « son pouvoir l'ordre, la tranquillité et le bonheur « public, et à se conformer en tout au vœu de la « nation, il était décidé à renoncer, comme de fait « il renonçait dès ce jour, et pour les raisons sus-« alléguées (de l'intérêt public) [1], à exercer à l'ave-« nir les fonctions sacerdotales. En conséquence, « ajoute le procès-verbal, il a déposé au greffe de « ladite municipalité un paquet contenant ses attes-« tations de philosophie, celles de théologie, ses let-« tres de tonsure, celles des quatre mineurs, de sous-« diaconat, de diaconat, celles enfin de prêtrise et « autres pièces relatives, qui sont son institution ca-« nonique à la cure de Ligugé, et deux dispenses de « mariage, pour faire et disposer du tout ainsi qu'il « appartiendra ; et a, ledit citoyen Derazay, signé « la présente déclaration. Fait à Ligugé en la cham-

1. Note du greffier.

« bre commune, les jour, mois et an que dessus. »
Signé : « Derazay ; Bobin, agent national ; Roul-
« leau . greffier ; Lebon, officier. »

Le prêtre s'était dépouillé lui-même, le temple ne pouvait manquer de l'être à son tour. Écoutons : « Au-
« jourd'hui vingt-quatre germinal l'an 2 de la Répu-
« blique française une et indivisible (13 avril 1794),
« le Conseil général de la commune de Ligugé,
« assemblé d'après convocation à ce jour, précisé-
« ment à l'effet d'inventorier tous les objets servant
« *aux cérémonies du cy-devant culte* catholique, ils
« se sont trouvés consister en linge, dont 21 nappes
« d'autel, 6 aubes, un rochet, 24 amics (*sic*) et
« lavabos, 56 purificatoires, 5 nappes de commu-
« nion, 22 corporaux, et... metaux dans un soleil,
« 2 ciboires, 2 calices et leurs *pateines*, une custode,
« deux cloches, une clochette, un bénitier, un
« encensoir et sa navette, 2 chandeliers en cuivre,
« une croix, un morceau de plomb qui était sous le
« clocher, un plat et 6 burettes en étain.

« Tous lesquels objets, le citoyen agent national
« (Bobin) a été chargé de conduire, demain 25, à
« l'administration du district, ainsi qu'une cy-devant
« croix de Saint-Louis, déposée par un ex-noble de
« cette commune, au mois de février 1793, dans la
« chambre commune, afin *qu'ils soient offerts en don*
« *patriotique de la part de la commune, pour servir plus*
« *utilement que cy-devant*, les linges aux malades et
« estropiés, et les métaux à convertir en monoye et
« à foudroyer les satellites des tirans (*sic*).

« Fait et arrêté en la chambre commune de Li-
« gugé, les jour et an que dessus. Brissonnet maire.
« — Robin agent national. — Grégoire. — Lebon. »

L'œuvre de saint Martin, selon les prévisions humaines, est donc anéantie; son monastère est entre des mains profanes; son sanctuaire est souillé, dépouillé; le Dieu qu'on y vénérait est renié par la population; satan paraît avoir triomphé de l'un de ses plus puissants ennemis. Mais les œuvres divines ne périssent pas comme les œuvres humaines; elles se vivifient dans la mort et sortent du tombeau plus glorieuses qu'elles n'y étaient entrées.

CHAPITRE XXX.

L'ÉGLISE SAINT-MARTIN DE LIGUGÉ DEPUIS LE CONCORDAT DE 1801 JUSQU'A LA RESTAURATION DU MONASTÈRE.

Après dix ans de révolutions successives, la France, lasse de l'anarchie, aspirait à une autorité quelconque; et la liberté, qui jusqu'alors avait été un fantôme, tendait à s'imposer, même au Directoire. Bonaparte, avec son coup d'œil de génie, comprit tout le parti qu'il pouvait tirer de la situation, et le coup d'État du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799) fut le signal d'une politique toute nouvelle à l'intérieur. Déjà, sous le Directoire, malgré les lois de proscription qui pesaient toujours sur le clergé catholique, une foule de prêtres déportés ou volontairement exilés étaient rentrés dans leurs foyers, et exerçaient dans l'ombre leur ministère sacré. La Constitution de l'an VIII, ou du gouvernement consulaire, acheva d'inspirer la confiance aux cœurs les plus défiants. Les confesseurs de la foi franchirent en foule la frontière et ne craignirent plus de paraître au grand jour. Les révolutionnaires s'en émurent; et une loi, ou tout au moins un arrêté du ministre de la police générale, le trop fameux Fouché (21 nivose an VIII, 11 janvier 1800), exigea de tous les prêtres qui voulurent participer au bienfait de l'amnistie, le serment d'être fidèle à la nouvelle Constitution de l'an VIII. Comme plusieurs ne tenaient

aucun compte de ces restrictions, le même ministre adressa à tous les préfets, le..... vendémiaire an IX (septembre ou octobre 1800), une circulaire dans laquelle il leur recommandait une surveillance plus active sur ce point. « Depuis le 18 brumaire, citoyen « préfet, disait-il, vous savez quelle a été l'indul- « gence du gouvernement envers les prêtres inser- « mentés. J'en ai autorisé un grand nombre à rentrer « dans leurs foyers, et pour toute condition je leur « ai prescrit de faire la promesse de fidélité à la « Constitution de la République. . . . . . .

. . . .

« Ce n'est que par leur empressement à faire cette « promesse que les prêtres déportés peuvent rassu- « rer sur les intentions qui les dirigent en demandant « à rentrer dans leur patrie. Cependant beaucoup « de ceux qui ont profité de l'indulgence du gou- « vernement et qui savaient que cette garantie était « la condition de leur retour, sont revenus avec « l'intention de ne pas la donner, et ils l'ont « refusée..... [1]. »

En conséquence, il ordonnait à ces fonctionnaires d'arrêter à la frontière tout ecclésiastique qui refuserait préalablement de prêter le serment exigé.

Encore que cette formalité fût par le fait innocente, les mesures tyranniques et schismatiques des régimes précédents étaient bien un motif suffisant pour inspirer des craintes et des hésitations aux prêtres fidèles. Toutefois les rigueurs du ministre de la police ne furent pas exécutées, tant elles répugnaient à la conscience publique ; et d'ailleurs elles

1. *Archives de la Vienne*, série V, 1. Liasse 1, cote 122.

furent généralement inutiles, surtout dans le Haut-Poitou.

A Ligugé notamment, le culte catholique fut promptement rétabli. « Le 17 ventôse an IX, lit-on « dans le registre des délibérations municipales, « c'est-à-dire le 8 mars 1801, à huit heures du « matin, par-devant moi, Vincent Lebon, maire « de la commune de Ligugé, est comparu en la « mairie le citoyen Demont La Millerie, ministre du « culte catholique, dans l'église de cette commune, « et, qu'à cet effet et pour se conformer à la loi du « 21 nivose an VIII (11 janvier 1800), il a fait la « promesse d'être fidèle à la Constitution de l'an VIII, « et s'est, avec moi, soussigné. »

Quel était ce prêtre catholique ? N'était-il pas un de ces prêtres constitutionnels qui s'efforçaient de mettre obstacle au retour de l'unité par le Concordat, en s'emparant, au nom de la loi, des cures restées vacantes par la honteuse défection des curés intrus sous la Terreur ? Nous l'ignorons. Nous savons seulement que s'il se présenta avec un mandat vraiment catholique, il ne fut pas maintenu dans son poste.

Après les pénibles débats que nous ont dévoilés les Mémoires du cardinal Consalvi, le Concordat, comme chacun sait, fut enfin signé à Paris le 15 juillet 1801. Dès le 3 octobre 1802, M. Jean-Baptiste-Luc Bailly était nommé à l'évêché de Poitiers, et le 16 janvier 1803, il prenait possession de son siége. Ce prélat, par sa prudence et sa piété, réussit à cicatriser les plaies faites aux âmes pendant la lutte terrible que l'Église venait de soutenir. Dès le 7 janvier 1804, par une ordonnance restée célèbre, il organisa le personnel ecclésiastique de

son vaste diocèse, en ayant soin d'éliminer les prêtres trop compromis pendant la tourmente révolutionnaire [1].

Le curé nommé par le nouvel évêque, à Ligugé, fut M. Eustache-Benjamin Garand, né à Poitiers en 1766, et ancien vicaire de Nanteuil-en-Vallée, près de Ruffec. Mais, par des motifs que nous ignorons, il ne resta qu'un mois environ à son poste. Dès le 17 février de la même année, Mgr Bailly nommait à sa place M. Pierre Bonnet, ancien curé de Pouant, près Monts, et non loin de Richelieu. Né dans la paroisse de Migné, le 23 septembre 1735 [2], il avait eu le courage de résister à la pression tyrannique de la Révolution, et avait fait partie de cette phalange de confesseurs de la foi qui, en vertu de la loi du 26 août 1792, avaient été déportés dans une terre étrangère comme des criminels. Après la signature du Concordat, il était rentré en France; et le 4 mars 1803, il avait offert à l'évêque de Poitiers le service de sa bonne volonté, sinon de ses talents : car, si l'on en croit une note de M. Cochon, alors préfet de la Vienne, inscrite au dossier de la préfecture, il était d'un esprit *borné et d'une trop grande sévérité.* Mais s'il était trop sévère et sans talent, il était du moins fort modeste, car il résista longtemps avant d'accepter le poste pourtant assez honorable de Ligugé. Ce ne fut que le 10 juillet qu'il prit définitivement possession de la cure. Quatre ans après, le 8 mars

1. M. Barthélemi Blaise Derazay revint à résipiscence et fut nommé curé de Notre-Dame d'Aslonnes.

2. Toutes ces données et celles qui suivent sont tirées des registres des Archives de l'Évêché de Poitiers ou du département de la Vienne.

1808, il était transféré à Sommières, où il mourut au mois de mai 1817.

Soit que l'autorité épiscopale voulût infliger une punition aux habitants de Ligugé en les privant d'un pasteur, soit que l'on crût suffisant de faire desservir cette paroisse par quelques prêtres de Poitiers, ce ne fut que le 22 mai 1811 que M. Pierre Roux fut désigné pour remplir le poste resté vacant par la translation de M. Bonnet. M. Roux était un prêtre du diocèse de Limoges. Ayant présenté à l'évêque de Poitiers un *exeat* et un certificat très-favorable de son évêque il fut incorporé au diocèse et nommé à la cure de Plaisance, puis à celle de Pindray, et enfin à celle de Ligugé. Il avait 43 ans.

Après cinq ans d'une administration sans caractère, il fut remplacé le 1er octobre 1816 par un professeur du grand séminaire, M. Louis Piet, qui, avec le concours de plusieurs de ses confrères, notamment de M. Samoyault, aujourd'hui vicaire général, essaya de ressusciter la piété parmi la population endormie qui lui était confiée. Zélé autant qu'intelligent, il comprit que le plus sûr moyen de parvenir au but qu'il se proposait était de faire revivre dans les cœurs la dévotion envers le grand saint Martin, à qui Ligugé doit toute sa gloire. Par l'intermédiaire de M. de Vareilles, ancien vicaire général de Poitiers et évêque démissionnaire de Gap, il obtint de l'archevêque de Tours une relique relativement considérable du bienheureux fondateur de Ligugé ; et, afin de frapper les esprits des habitants et d'exciter leur respect et leur dévotion, il eut soin de donner à la cérémonie de la réception de cet ossement vénérable toute la pompe et l'appareil qu'il put déployer.

On la fixa au dimanche 7 juillet 1822[1]. Monseigneur de Montblanc, archevêque de Tours, et Monseigneur de Bouillé, évêque de Poitiers, accompagné de deux de ses grands-vicaires, avaient bien voulu relever cette touchante cérémonie de tout l'éclat de leur dignité. Un grand nombre d'ecclésiastiques et tous les élèves du grand séminaire formaient comme un cortége d'honneur à l'incomparable Apôtre de nos contrées, qui venait reprendre possession de son antique solitude. C'était, en effet, un saisissant spectacle que cette foule de prélats, de lévites et de peuple faisant amende honorable à saint Martin, et lui restituant le domaine que les impies avaient essayé de lui ravir pour toujours.

La relique fut présentée, à l'entrée du bourg, par M. de Vareilles à Mgr de Bouillé, qui la reçut avec des marques d'une profonde religion; et aussitôt, la procession, suivie par les deux diacres chargés du précieux dépôt et par les deux prélats revêtus de leurs ornements pontificaux, se met en marche, en chantant des hymnes au Seigneur, vers l'église de Saint-Martin. Une messe solennelle fut ensuite célébrée par Mgr l'évêque de Poitiers. Après quelques mots prononcés par les deux pontifes, qui, comme autrefois Hilaire et Martin, se trouvaient réunis dans cette vallée du Clain si souvent témoin des sublimes entretiens du maître et du disciple, M. l'abbé Louis Carayon, chanoine et vicaire général de Poitiers, prononça un discours de circonstance profondément senti. Aussi le résultat de la quête, faite par l'évêque démissionnaire de Gap, témoigna-t-elle de la sympathie du nombreux et

1. *Ami de la Religion*, t. 32, p. 311.

brillant auditoire. Les vêpres, non moins solennelles. furent suivies d'un nouveau sermon prononcé par M. Lambert, autre vicaire général de Poitiers, et d'une procession à la chapelle de Saint-Martin, où l'on déposa la sainte relique, dans la châsse provisoire qui lui avait été préparée [1]. Après quoi, le cortége revint à l'église achever la cérémonie par le *Te Deum*, qui fut chanté avec un entrain facile à concevoir.

Mais la fête eût été incomplète si, aux pompes de la religion, on n'eût pas ajouté les charmes de la charité.

L'excellent curé avait tout prévu : tandis que les deux prélats, les ecclésiastiques et les pèlerins de distinction recevaient l'hospitalité la plus gracieuse chez Madame du Paty de Clam, dont le nom béni reviendra plus d'une fois sous notre plume, soixante pauvres, servis par les dames les plus pieuses de Poitiers et par un certain nombre d'ecclésiastiques, étaient assis, dans le presbytère, à une table copieuse, et jouissaient, dans l'allégresse, de la charité dont saint Martin nous a laissé de si admirables exemples. On peut dire que, ce jour-là, le puissant patron de Ligugé remporta sur l'enfer, qui voulait anéantir sa gloire, un triomphe définif. Le pèlerinage à la chapelle du catéchumène, si cher à nos pères, recommença avec une ferveur nouvelle; et, sans cesse entretenu par le zèle ardent et éclairé de M. Piet, il ne fit que s'accroître malgré les mauvais

1. La belle châsse où la relique est actuellement renfermée est le fruit de la charité collective de plusieurs habitants de Poitiers et de Ligugé. Elle a été inaugurée le dimanche 10 juillet 1859.

jours de la Révolution de 1830. Grâce à ce digne pasteur, la coutume s'établit de célébrer, chaque année, avec solennité les vêpres du dimanche qui suit la fête de l'Ordination et de la Translation de saint Martin, le 4 juillet, et de se rendre en procession, ce jour-là et les dimanches suivants, à la chapelle du Catéchumène ressuscité, en chantant les hymnes et l'antienne si belle du saint pontife : dévotion qui persévère encore aujourd'hui. Le mois de juillet tout entier devint ainsi le mois de saint Martin et de son pèlerinage pour toutes les âmes qui, à Poitiers et dans les environs, avaient l'intelligence des grandes choses qui se rattachent au souvenir de cet admirable apôtre du Poitou.

Cependant M. Piet déposa le fardeau de la charge pastorale le 31 décembre 1830.

Mais les fruits de son zèle et de son amour pour saint Martin se conservèrent. Après cinq mois de vacation, pendant lesquels M. Raison, curé d'Iteuil, administra la paroisse, M. Joseph Ogeron de Ligron, fils de M. Henri-Joseph de Ligron, ancien officier vendéen aussi brave que noble cœur, fut nommé à la cure de Ligugé le 1er juin 1831. Il n'avait que 24 ans, étant né le 7 août 1807 ; mais, éclairé par les inspirations de la foi la plus vive, il poursuivit avec succès, pendant les vingt-cinq ans qu'il gourverna la paroisse, l'œuvre commencée par M. Piet.

Mgr Morlot, archevêque de Tours, après avoir célébré la Saint-Hilaire à Poitiers, voulut, à l'exemple de son saint prédécesseur Grégoire de Tours, venir faire son pèlerinage de saint Martin de Ligugé (14 janvier 1846). Sur la pressante invitation de Mgr Guitton, évêque de Poitiers, il avait accepté d'y

administrer le sacrement de Confirmation. Il sut, en même temps, apprécier le zèle de M. de Ligron, et lui conféra, comme gage de sa paternelle sympathie, le titre de chanoine de sa métropole. Mais ce fut surtout trois ans après cette honorable visite, que M. le curé de Ligugé commença à réaliser les projets de zèle qu'il méditait.

Il entreprit d'abord de restaurer la chapelle de Saint-Martin, dite *du Catéchumène*, objet principal de la dévotion des fidèles ; et grâce à sa générosité, secondée par celle de M. l'abbé Cousseau, alors supérieur du grand séminaire, et par le produit de quêtes et d'une loterie, on recouvrit la chapelle, on restaura sa voûte simple et gracieuse, qui donne à cet oratoire une physionomie parfaitement en rapport avec le souvenir qu'il rappelle; et, sur le tympan de la porte, décoré dans le même style, fut sculpté un intéressant bas-relief. Il représente saint Hilaire, suivi de ses clercs, introduisant saint Martin avec ses moines dans sa *cabane* de Ligugé, l'artiste s'étant appliqué à exprimer sur la pierre le sens même du nom de Ligugé.

Tandis que ce premier essai de restauration des sanctuaires consacrés à la mémoire de saint Martin ravivait la piété et faisait présager un avenir plus consolant encore, saint Hilaire obtenait du Ciel, pour sa chère Église de Poitiers, la plus grande grâce que les peuples puissent espérer de la miséricorde divine. Il inspirait, par l'organe d'un ami aussi intelligent que dévoué, à M. le comte de Falloux, alors ministre de l'instruction publique et des cultes, la pensée de présenter au Pape pour l'évêché

de Poitiers, M. Louis-François-Désiré-Édouard Pie, déjà revêtu, depuis plusieurs années, malgré sa jeunesse, de la dignité de grand vicaire de l'évêque de Chartres (23 mai 1849). Rome applaudit à ce choix, et le clergé de France prévit dès lors que, nouvel Hilaire, le jeune prélat se placerait promptement, par la hauteur de son intelligence et la profondeur de sa doctrine, au premier rang de l'épiscopat.

Ce rapprochement avec le grand docteur Hilaire, que les années n'ont fait que confirmer, ne devait pas seulement trouver son application dans la similitude des luttes à soutenir et dans le génie de l'exposition des dogmes chrétiens; mais il devait plus encore s'affirmer par les œuvres. Dans sa première lettre pastorale datée du jour de son sacre (25 novembre 1849), l'éloquent évêque s'écriait : « Quand nous jetons les yeux sur cette vaste contrée « (le diocèse de Poitiers), où la vie monastique fut « autrefois si féconde en miracles d'austérité, de « science et de vertu, nous éprouvons un profond « regret de n'y plus rencontrer que des ruines « abandonnées. Le diocèse qui a vu s'élever, par les « mains d'Hilaire, la cellule de Martin et le premier « monastère des Gaules, restera-t-il longtemps déshé- « rité de ces antiques institutions dont la résurrec- « tion est venue consoler plusieurs églises voisines? « Quel siècle eut jamais plus besoin que le nôtre « du spectacle de la pauvreté volontaire? Aucune « époque fut-elle plus livrée à la cupidité, à la « recherche du bien-être, en un mot, à ce genre de « démons qui ne sont chassés que par la puissance « du jeûne et de la prière?... En attendant que nos « vœux soient exaucés. vous nous offrez d'immenses

« compensations, innombrables épouses de Jésus-
« Christ. »

On le voit, le nouvel Hilaire, encore parfumé de l'onction sainte, se traçait à lui-même, d'une main ferme et assurée, le programme qu'il a réalisé avec la largeur de vue que les hommes éminents peuvent seuls posséder. Aussi, à peine avait-il pris possession de son siége, que ses regards se portèrent sur le sanctuaire de Saint-Martin de Ligugé.

M. de Ligron, nous venons de le dire, s'occupait alors de la restauration de la chapelle de la résurrection du catéchumène ; l'évêque de Poitiers activa les travaux par ses conseils ; et bientôt l'oratoire fut en état d'être rendu au culte. Le zélé prélat voulut donner une certaine pompe à la première messe qu'il célébra dans cette chapelle. Il y vint accompagné des élèves du grand séminaire (juin 1850) ; et Dieu seul connaît les lumières qui lui furent alors communiquées pour l'accomplissement des grandes choses qui rendront son épiscopat glorieux devant la postérité plus encore que devant ses contemporains.

Ce sanctuaire vénérable par les grands souvenirs qui s'y rattachent ne fut pas laissé inachevé. Une belle verrière, dans le style du xv[e] siècle, fut placée au fond, derrière l'autel, et décorée de trois sujets assez bien représentés : saint Martin et saint Hilaire en habits pontificaux, et au-dessus, dans un médaillon, la résurrection du catéchumène par saint Martin. M. l'abbé Cousseau, alors supérieur du grand séminaire, et nommé, depuis quelques jours (19 juin 1850), à l'évêché d'Angoulême, voulut offrir ce médaillon à saint Martin comme un témoi-

gnage de sa dévotion singulière envers ce grand apôtre du Poitou. La belle porte de bronze de l'oratoire est également un don de la libéralité de ce vénéré et savant prélat; et l'on peut même dire que si les archéologues admirent aujourd'hui l'harmonie des formes architectoniques de ce sanctuaire, c'est à son zèle et à ses conseils que nous le devons. Voilà pourquoi son écusson figure sous la représentation de saint Martin, à droite de celui de Mgr Morlot, archevêque de Tours [1], comme les armes de Mgr Pie, sous le portrait de saint Hilaire, à côté de celles de Mgr Guitton, son prédécesseur, pendant l'épiscopat duquel avaient été commencés les travaux de restauration.

Entre les projets dignes de saint Hilaire que forma l'évêque de Poitiers dans le silence de la prière aux pieds de saint Martin, le rétablissement de la vie monastique à Ligugé fut certainement le principal. Il était là, prosterné près de la muraille de l'antique monastère; la terre qu'il foulait aux pieds avait été donnée par saint Hilaire à saint Martin, et la spoliation sacrilége de la Révolution avait seule pu arracher ce domaine sacré à l'Église de Dieu. Ces pensées navraient son cœur et animaient son courage. Il prit plus que jamais la résolution de mettre un terme au triomphe de satan.

1. Ce prélat avait envoyé 50 fr. pour cette œuvre.

CHAPITRE XXXI.

RESTAURATION DU MONASTÈRE DE SAINT-MARTIN. — LES BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE FRANCE A LIGUGÉ.

Tout paraissait s'opposer à ce projet. La piété même des enfants du propriétaire de l'ancien prieuré semblait former un obstacle de plus, à cause de la proximité de l'église.

Toutefois Dieu, sans aucun doute à la prière de saint Martin, renversa par un coup providentiel toutes les oppositions des hommes. La création du chemin de fer de Poitiers à Bordeaux en fut l'instrument.

La ligne coupait en deux, et presque aux portes de l'habitation, la propriété de saint Martin. M. Nicolas Véron se décida à vendre les bâtiments de l'ex-prieuré avec les jardins en dépendants. L'acte passé devant M. Gras, notaire à Poitiers, est daté du 1er mars 1852. Une addition au contrat spécifiait que Sa Grandeur n'entrerait en jouissance de l'immeuble que six mois après le décès de Mme veuve Rahon, belle-mère de M. Nicolas Véron ; mais Dieu, en appelant à lui cette pieuse dame, ne tarda pas à résoudre cette difficulté.

Une autre question plus grave se présentait. A quel Ordre religieux serait confié le précieux

domaine dont le nouvel Hilaire venait de faire l'acquisition ? Le choix ne fut pas longtemps incertain.

Dans un ancien monastère du diocèse du Mans, à égale distance entre cette ville et Angers, à une demi-lieue de la petite ville de Sablé, sa patrie, un homme suscité de Dieu avait rétabli sur des bases de jour en jour mieux affermies l'Ordre vénérable de saint Benoît, et, le 1er septembre 1837, le Souverain Pontife avait apposé son infaillible sanction à cette œuvre de régénération monastique.

Cet homme était le Révérendissime Père Dom Prosper Guéranger, Abbé de Saint-Pierre de Solesmes. Déjà célèbre par ses savants écrits, qui avaient opéré dans l'opinion de l'Église de France une immense révolution liturgique et doctrinale en faveur des enseignements et de l'autorité de l'Église Romaine. il était depuis longtemps l'ami de l'illustre évêque de Poitiers. La conformité de leurs pensées et de leurs aspirations avait rapproché de bonne heure ces deux esprits si bien faits pour se comprendre. Ce fut à cet ami que Mgr Pie s'adressa, comme au représentant en France de la vie bénédictine, qui, pendant près de mille ans, avait été observée dans le monastère de Saint-Martin de Ligugé.

Après les pourparlers nécessaires, le Révérendissime Père Abbé général des Bénédictins de la Congrégation de France accepta avec joie la proposition de l'éminent prélat; et, le 23 novembre 1853, fête de saint Clément, pape et martyr, quatre religieux quittaient l'abbaye de Solesmes, au milieu des plus touchants adieux de leurs frères, et se dirigeaient vers Poitiers, sous la conduite du T. R. Père Abbé, qui avait voulu les introduire lui-même dans le

prieuré de Saint-Martin. C'étaient le R. P. Dom René Bouleau, actuellement curé de la paroisse de Ligugé ; le R. P. Dom Pierre Ferron, qui fut établi, quelques jours après, prieur du nouveau convent, et qui est encore revêtu de ce titre ; le R. P. Étienne Chambeyron, et le R. P. Jean-Baptiste Lenain, aujourd'hui sacristain de l'abbaye.

Il appartient à la chronique locale. plutôt qu'à l'histoire de raconter les incidents du voyage, de l'arrivée à Poitiers, où deux chanoines, M. de la Forest, curé actuel de Saint-Hilaire-le-Grand, et M. Crétin, aujourd'hui curé de la cathédrale, envoyés par Mgr l'évêque, attendaient à la gare la petite colonie. Mais nous devons noter une circonstance de leur entrée dans le monastère de Ligugé, parce qu'elle fut certainement préparée par les attentions maternelles de la Providence divine. Il était environ midi du 24 novembre, lorsque, après avoir adoré Dieu et remercié saint Martin dans l'église de ce Bienheureux désormais leur père, les quatre moines bénédictins, guidés par M. l'abbé Crétin, si fidèlement sympathique à cette fondation comme à toutes les œuvres de Dieu, se présentèrent devant la porte du prieuré. Ils y trouvèrent réunies deux femmes également dévouées, et pour lesquelles les moines de Ligugé professeront toujours une vive reconnaissance. L'une était la mère même de Mgr l'évêque de Poitiers, heureuse de contribuer, dans sa sphère, à la réalisation des généreuses intentions de son fils ; l'autre était Madame Marie-Charlotte-Françoise Mercier du Paty de Clam, veuve depuis peu de temps de M. Charles-François du Paty de Clam.

Sans consolation désormais sur cette terre, celle-ci s'était arrêtée à la pensée d'aller habiter la ville de Poitiers, où elle espérait trouver plus d'aliment à son zèle et à son inépuisable charité ; mais, apprenant la fondation prochaine d'une communauté de Bénédictins à Ligugé, elle se détermina à y faire sa résidence habituelle dans son manoir de la Réauté. Cette détermination était un signe manifeste de la bonté de Dieu envers la petite colonie monastique, comme nous le verrons bientôt. Pourquoi ne dirions-nous pas que l'illustre évêque, en cette circonstance, descendit, avec une sollicitude vraiment maternelle, aux plus petits détails de ménage pour installer dans leur nouvelle demeure ses nouveaux enfants, et que Madame sa mère rivalisa avec lui de générosité et d'attentions ?

Cependant la cérémonie d'installation avait été fixée au lendemain 25 novembre, anniversaire de la consécration épiscopale de notre fondateur. Cette coïncidence, que les événements plus encore que la volonté de l'évêque avaient amenée d'eux-mêmes, frappa tous les esprits, et servit aux rapprochements les plus justes et les plus flatteurs. Saint Hilaire ne voulait-il pas marquer par là que l'onction sainte avait coulé sur le front de son successeur en ce jour, principalement pour qu'il devînt, comme lui, le restaurateur de la vie monastique à Ligugé ?

La fête fut aussi splendide que touchante. Sa Grandeur officia pontificalement dans cette petite basilique de Saint-Martin, qui semblait revêtir une beauté toute nouvelle. Il ne nous appartient pas de redire les éloges qui furent décernés, à juste titre,

au Révérendissime Père Abbé Dom Guéranger, en cette circonstance ; ni les espérances de science et de vertu qu'inspira cette restauration aux esprits les plus distingués de la ville et de la province, et dont M. le chanoine Auber voulut bien se faire l'écho dans un article plein de cœur publié dans le *Journal de la Vienne* et reproduit par toute la presse religieuse. Nous n'avons qu'une ambition, celle de réaliser une partie de ces vœux et de ces espérances.

Mais avec quels regrets nous voyons-nous obligé de passer sous silence la magnifique homélie [1] prononcée par l'éloquent évêque de Poitiers, dans laquelle il rappela si à-propos les désirs exprimés dans sa première lettre à ses diocésains, que nous avons reproduits plus haut : désirs dont il n'eût jamais osé espérer la réalisation prochaine, et qui cependant étaient désormais un fait accompli. « C'est là une grâce indicible, s'écria-t-il, un bienfait inénarrable dont nous sommes impuissant à remercier assez le Seigneur » : *Gratias Deo super inenar-« rabili dono ejus !* » Après avoir retracé à grands traits le tableau de l'œuvre monastique créée à Ligugé par saint Hilaire et saint Martin, œuvre féconde en science et en sainteté, il montra la dévotion envers saint Martin prenant un nouvel essor par le rétablissement de son monastère dans cette vallée du Clain encore embaumée du parfum de ses vertus.

Après le départ du pontife, dont le nom est écrit en caractères ineffaçables dans le cœur de tous les

1. Cette homélie se trouve dans le tome Ier des œuvres de Mgr l'évêque de Poitiers.

moines de Ligugé, le petit moustier commença à prendre la physionomie régulière qu'il avait perdue depuis plus de trois cents ans.

Ce fut le lendemain, 26 novembre. que le Révérendissime Père Abbé de Solesmes établit l'ordre hiérarchique dans la nouvelle communauté ; mais jetons un voile sur les larmes que l'humilité fit couler, ce jour-là, à un confrère bien-aimé.

Le lecteur n'attend pas de nous des détails minutieux sur les événements de chaque jour. La vie du cloître ressemble à celle de l'éternité ; toujours semblable à elle-même, elle n'a de variétés que dans les actes de la charité fraternelle et de la reconnaissance envers Dieu.

L'éminent évêque de Poitiers, notre fondateur, aimait et aime encore à y ajouter les joies que procure toujours la visite des hommes distingués par leur doctrine, par les services rendus à la sainte Église, par le caractère et le rang qu'ils occupent dans la société.

En cela encore il ne fait qu'imiter son admirable prédécesseur Hilaire. Mais c'était surtout aux deux fêtes principales du monastère, à celle de saint Benoît et à celle de saint Martin, que notre généreux pontife aimait à s'entourer de ses plus illustres collègues dans l'épiscopat ou des plus savants représentants de la cause catholique : en sorte que ce petit coin de terre, jusque-là trop oublié, reprenait sa place entre les lieux célèbres par leurs souvenirs historiques, et vénérés pour leur puissance surnaturelle.

Mais parmi ces pèlerins venus de loin pour renouveler leur dévotion envers saint Martin (après

le T. R. Père Abbé général,dont la présence est toujours une fête), aucun n'était plus cher aux moines de Ligugé que l'un de leurs plus savants confrères de Solesmes, aujourd'hui élevé par le Souverain Pontife parmi les princes de la sainte Église Romaine, le Révérend Père et maintenant Son Éminence le cardinal Pitra. Le charme de sa piété, de sa gaieté, de sa charité fraternelle lui gagnait tous les cœurs. Et lui, de son côté, aimait son petit Ligugé avec une prédilection marquée. Aussi choisissait-il de préférence la douce vallée du Clain, lorsque ses travaux littéraires lui permettaient de s'échapper pour quelque temps des bibliothèques, où il savait si bien découvrir les documents précieux de l'histoire ou de la patristique. Voilà pourquoi, anticipant sur les événements, nous croyons devoir nous exposer aux réclamations de sa modestie blessée, en publiant un fragment de l'une des lettres qu'il adressa au R. P. Dom Ferron, prieur du monastère.

« *Rome*, 28 *février* 1863.

« Mon Révérend et bien cher Père,

« Je viens d'écrire à notre cher Révérendissime une lettre qui m'a beaucoup coûté. J'avais à lui annoncer l'époque définitive du Consistoire, et ne pouvais lui donner cette nouvelle sans écrire une sorte d'adieu. Cet adieu ou cette nouvelle doivent aussi aller à votre adresse, mon bien cher Père, et je sens de nouveau l'angoisse qui me reprend, et le déchirement qui recommence. Heureusement pour vous, il vous serait difficile de vous faire une idée complète de la situation nouvelle qui m'est faite. En vérité,

qui pourrait bien s'en rendre compte? Qui saurait me dire où ira et comment s'achèvera cette vie qui passe par tant de chemins divers? Dieu seul ; et sa miséricorde me console et me rassure.

« Pour mieux le prier, pour respirer un moment et me reposer, dans trois jours j'entrerai en retraite. Je suivrai une neuvaine de saint François Xavier avec toutes les pieuses âmes de Rome. On y priera beaucoup le grand apôtre, pour l'Orient et pour l'Occident, pour la propagation de la foi et l'exaltation de la sainte Église. Je n'y serai point oublié ; et si cette lettre vous arrive assez tôt, vous ne refuserez pas d'y prendre votre part avec toute la chère abbaye. Cela me conduira jusqu'au 12, après quoi le Consistoire secret aura lieu le 16, et le Consistoire public le 19, en la fête de saint Joseph. Je retrouverai donc la sainte famille; et cette vie, qui a commencé avec Noël et l'Épiphanie, à la crèche et à Bethléem, sera donc inaugurée comme à Nazareth. Ce sont de bien chers mystères et de bien grandes consolations...

« Il me reste à vous remercier, et d'abord de cette gracieuse et poétique lettre collective dont je n'ai pu m'empêcher de reconnaître et d'admirer l'hymnographe...

« Je vais bien souvent me reporter dans votre chère solitude ; et ces jours-ci surtout j'irai y prendre ma dernière provision. Comment vous remercier tous et chacun en particulier des bontés, de la charité si cordiale et si fraternelle dont vous m'avez tous comblé à l'envi ? Je regrette de n'avoir pas su mieux y correspondre, surtout en vous donnant de meilleurs exemples et plus d'édification. »

Mais laissons à regret cet éminent confrère, de qui on peut dire : « Quiconque s'abaisse sera élevé ; » et revenons à notre petite communauté encore au berceau. La Providence l'entourait de ses soins maternels ; et tout en lui faisant sentir les rigueurs de la pauvreté, elle venait, avec une fidélité souvent

admirable, lui apporter le pain de chaque jour. Les dons n'étaient pas considérables, mais ils partaient tous de cœurs dévoués. Dans l'impossibilité où nous sommes d'en faire une exacte énumération, que les âmes généreuses qui ont couvert de leur manteau saint Martin devenu pauvre à son tour, veuillent bien en recevoir ici nos remercîments sincères [1].

Cependant la régularité monastique s'organisait peu à peu dans la nouvelle fondation. Dès le 30 mars 1854, la clôture régulière avait été proclamée ; et à partir de ce jour les femmes n'eurent plus aucun accès dans le chapitre, le réfectoire, la cuisine, les dortoirs et corridors conduisant immédiatement à ces lieux réguliers.

Le petit moustier de Saint-Martin devenait une communauté constituée selon toutes les formes canoniques. Ce fut un événement pour les habitants du pays, fort peu accoutumés à ces restrictions. Elles paraissaient sévères et n'étaient que nécessaires. Aussi bien, cette prescription ne diminua en rien la charité des âmes vraiment dévouées à saint

1. Mentionnons pourtant le don d'un calice en vermeil, avec son plateau et les burettes, que fit au monastère, le 9 mai 1854, M. l'abbé des Châtelliers, curé de Notre-Dame de Poitiers, cœur dévoué aux enfants de saint Benoît, et à qui nous devons plus d'un autre témoignage de générosité. Avec Madame Pie et Madame de Clam dont nous parlerons de nouveau, nommons encore Madame Sauvestre, l'une des plus constantes bienfaitrices du monastère. Nous taisons à dessein les noms de plusieurs autres personnes appartenant au Poitou, à l'Anjou et à la Touraine : elles seraient trop alarmées de notre indiscrétion, si nous soulevions le voile derrière lequel leur modestie veut demeurer cachée.

Martin, mais nulle bienfaitrice n'égala la maternelle sollicitude de Madame de Clam, que nous avons aperçue au seuil du monastère, souhaitant la bienvenue à la nouvelle colonie bénédictine. Sa charité était intarissable. Non contente de contribuer à la nourriture quotidienne des religieux qu'elle aimait à appeler ses pères et ses enfants, elle entreprit une œuvre digne de son grand cœur.

CHAPITRE XXXII.

ON PERFECTIONNE ET L'ON DÉCORE L'ÉGLISE DE SAINT-MARTIN. — MADAME DU PATY DE CLAM.

Les enfants de saint Benoît ne sont point voués à la science, comme on le dit généralement. Ils sont voués à la prière publique de l'Église, bien autrement utile au salut des âmes et au bonheur de la société que toutes les élucubrations de la science humaine. Sans doute, après le premier devoir du service divin, ils placent au premier rang, sans exclure les autres, la culture de l'intelligence ; et le silence, la solitude, Dieu surtout, aidant, ils acquièrent souvent des connaissances variées qui ont formé leur réputation séculaire. Pour remplir donc leur principale mission, et aussi pour se conformer à l'engagement de séparation du monde qu'ils ont contracté par leur profession monastique, il leur faut un sanctuaire éloigné de la foule, où ils puissent chanter, dans le recueillement, les louanges de Dieu. Or, la petite basilique de Saint-Martin manquait alors complétement de cette condition essentielle. Elle se terminait brusquement par un mur droit orné d'une grande verrière du XVIe siècle, et supportant le grand autel. L'édifice, ainsi tronqué, réclamait, au point de vue de l'art aussi bien que des nécessités monastiques, une abside assez spacieuse pour contenir l'autel majeur, les stalles des

religieux composant la communauté, et un sanctuaire en rapport avec les cérémonies liturgiques qui devaient s'y déployer.

Nous nous rappelons qu'une partie des biens du prieuré avait été achetée pendant la Révolution par Madame du Paty de Clam : c'était la mère du mari et en même temps la tante de notre généreuse bienfaitrice. Cette dernière trouvait dans ce souvenir assez de motifs, en dehors même de l'inépuisable besoin de son cœur, pour l'engager à consacrer une partie des revenus qui lui restaient, à la construction de cet édifice si désiré et si utile à la gloire de Dieu. Encouragée dans cette pensée par notre fondateur, Mgr l'évêque de Poitiers, elle mit la main à l'œuvre, et Dieu la récompensa, en lui permettant de voir le résultat de sa charité avant de quitter cette terre d'exil.

Le lundi de la Quasimodo, 16 avril 1855, on commença à creuser les fondements de l'abside pentagonale, qui termine si heureusement notre église actuelle. Et en attendant l'autel majeur aux ciselures gracieusement symboliques, et le retable si délicatement découpé, autant de chefs-d'œuvre du R. P. Besny, le 4 juillet 1858, non-seulement les murs et les voûtes élégantes étaient achevés, mais encore les trois fenêtres étaient parées de trois magnifiques verrières, dues au talent de M. Lobin, de Tours. On peut dire que c'est une des œuvres les mieux exécutées de cet artiste chrétien. Mgr l'évêque de Poitiers, qui avait dirigé les travaux et corrigé les cartons des dessins, de concert avec le Révérendissime Père Abbé de Solesmes, avait voulu y faire représenter les saints les plus illustres du Poitou ou

de l'Ordre bénédictin, qui avaient eu les relations les plus directes avec Saint-Martin de Ligugé, ou qui rappelaient un souvenir cher au généreux prélat et à notre Révérendissime Père Abbé général, Dom Guéranger.

Dans la verrière du fond, qui verse sur l'ensemble du chœur une si douce clarté, Notre-Seigneur est assis tenant d'une main le livre de son Évangile et faisant de l'autre le geste traditionnel de l'enseignement; et dans l'autre panneau, en face, la Vierge Mère présente son divin Enfant à notre adoration [1]. Toute sainteté venant de Jésus comme de sa source, et de Marie, canal de toutes les grâces, ce double tableau était nécessaire au milieu des groupes de saints qui suivent. Au-dessous de Jésus docteur, son grand Apôtre saint Paul, titulaire de l'ancienne église paroissiale, tient courageusement son épée, instrument de son triomphe [2]; et au-dessous de Marie, saint Martin élève les bras vers le ciel, dans l'attitude de la prière, tandis que de sa tête s'échappe, trop imperceptiblement, le globe de feu dont il plut un jour à la bonté divine de couronner son front pendant la célébration des saints mystères, en récompense de sa charité envers un pauvre mendiant, auquel il avait donné sa propre tunique. Les manches de son vêtement sont écourtées comme celles du grossier habit que lui jeta son avare économe [3]. Sous ses

1. A ses pieds sont les armes de M. et de Madame de Montjou, qui ont donné 300 fr. pour ce vitrail.

2. A ses pieds sont les armes de M. le comte de Malartic, qui avait bien voulu donner 500 fr. pour ce vitrail.

3. Devant les pieds de saint Martin est l'écusson de M. de Ligron, curé de Ligugé, le bienfaisant coopérateur de l'œuvre de saint Martin.

pieds sont les armes de Madame de Clam, à qui nous devons tous ces chefs-d'œuvre.

La fenêtre, du côté de l'Evangile, est décorée avec non moins de magnificence. C'est d'abord notre Bienheureux Père saint Benoît, le Patriarche des moines de l'Occident. Sa barbe blanche indique le respect que les siècles ont voué à sa mémoire, et le corbeau qui, chaque jour, venait lui demander sa nourriture, se tient fièrement à ses pieds. De l'autre côté du meneau, saint Léger, neveu de Didon, évêque de Poitiers, et successivement archidiacre de Poitiers, abbé de Saint-Maixent, évêque d'Autun et martyr, semble contempler, la palme à la main, ce sanctuaire où plus d'une fois il vint chanter les louanges de Dieu à côté de l'abbé Ursinus son ami. Au-dessous de saint Benoît, sainte Radegonde, tenant son sceptre de reine et le livre de ses constitutions, s'unit aux prières de saint Martin, qu'elle aimait comme un père et dont elle honora la mémoire en ce lieu-là même, à Ligugé. Près d'elle, sainte Catherine, vierge et martyre, refuse le titre d'étrangère à cette scène de famille, car elle est devenue, depuis le 25 novembre 1849, la patronne de l'illustre évêque de Poitiers, qui est prosterné à ses pieds sous le symbole de ses armes épiscopales.

La fenêtre de droite renferme des sujets non moins intéressants. C'est d'abord le Bienheureux Fulbert, évêque de Chartres, si dévot à saint Martin. Il tient en sa main la magnifique cathédrale de Chartres construite en grande partie au moyen des revenus de la Trésorerie de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers, dont il avait été pourvu à cet effet par son ami Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine et

comte de Poitou. Il est là, en mémoire de sa dévotion envers saint Martin et de son pèlerinage à Ligugé ; et aussi comme représentant de cette Église de Chartres, dont Mgr Pie garde toujours un si touchant et si filial souvenir. En face de ce grand évêque, un moine revêtu de la coule bénédictine porte d'un air assuré sa crosse abbatiale. C'est le célèbre Bernard d'Abbeville, abbé de Saint-Cyprien de Poitiers, dont était membre le prieuré de Mézeaux. Colonne inébranlable de la liberté de l'Église, il a été placé dans cette galerie comme un protecteur contre la crise des temps modernes, comme un modèle que l'illustre évêque de Poitiers et le pieux et savant abbé de Solesmes se sont fait un devoir d'imiter. Au-dessous de ce serviteur de Dieu, la glorieuse vierge martyre sainte Cécile nous invite à chanter comme elle, en nos cœurs, les louanges de Dieu, et rappelle les pages pleines de charmes et d'érudition, que lui a consacrées le T. R. Père Dom Guéranger [1]. A son côté enfin, sainte Scholastique, sœur de saint Benoît, par son céleste symbole de la colombe, nous fait souvenir que c'est en servant Dieu avec la simplicité du cœur, vertu chérie du vrai moine, que l'on trouve des ailes pour s'envoler au ciel.

Ces trois tableaux réunis forment un ensemble qui saisit l'âme et qui la porte à la plus douce contemplation.

Mais pour que notre Église fût harmonisée selon toutes les règles architectoniques, il lui fallait une chapelle latérale, faisant pendant à celle de la Sainte Vierge, autrefois dite de Saint-Jean de Curzai.

1. C'est pour cela que les armes du T. R. Père Abbé de Solesmes ont été placées à ses pieds.

On n'hésita pas à en entreprendre la construction. Bientôt son élégante arcature, et ses voûtes gracieuses, et son autel habilement sculpté, et ses vitraux variés, en firent un petit chef-d'œuvre de sculpture[1] et de dessin. On la dédia à saint Savin, moine de Ligugé.

La chapelle de Notre-Dame ne pouvait pas être moins décorée que celle de Saint-Savin. Des verrières et un autel dans le même style y furent placés. Mais à part la fenêtre du fond, qui représente l'Annonciation, les autres fenêtres furent seulement remplies par les patrons des membres de la famille de Curzai, qui, en souvenir de la fondation de cette chapelle par le prieur Jean de Curzai, leur parent, au XIVe siècle, voulut se charger des frais de toute cette ornementation (juillet 1860).

Au mois d'avril précédent, avait été placée une verrière plus utile encore que celles des chapelles latérales. L'affreuse maçonnerie qui déparait l'élé-

1. Ces vitraux ne furent posés que le 22 septembre 1861, un mois avant la mort de Madame de Clam. Ils représentent saint Savin en coule bénédictine, saint Grégoire de Tours, qui vint plus d'une fois à Ligugé, saint Charles Borromée, patron du mari de Madame de Clam ; sainte Françoise Romaine avec son Ange gardien, patronne de notre insigne bienfaitrice ; saint Jean-Baptiste, patron du vicomte Élie de Beaumont, neveu de Madame de Clam ; et enfin sainte Gertrude la Grande, dont la mémoire est en si grande vénération dans l'Ordre entier de saint Benoît. C'est également à la générosité de Madame de Clam que sont dus les meubles de la sacristie et les trois autels de l'église, sculptés, comme nous l'avons dit, dans l'atelier catholique du R. P. Besny. La belle chaire, sortie du même atelier, est un présent de Madame veuve Hippolyte Véron ; et l'orgue d'accompagnement nous a été donné par une bienfaitrice qui ne veut attendre de récompense qu'au ciel.

gant portail de l'église avait enfin disparu, et deux beaux vitraux, représentant, nous l'avons déjà dit [1], saint Hilaire foulant aux pieds le monstre de l'hérésie, et saint Martin en habit de moine, envoyaient dans la nef les rayons dorés et empourprés du soleil couchant. Au-dessus de ces deux grandes figures, dans un double médaillon, saint Martin partage son manteau à la porte d'Amiens et reçoit, plus loin, la récompense de sa charité dans la vision céleste qui fixa son avenir.

Cette superbe verrière, où l'énergie de saint Hilaire contre l'hérésie est surtout bien rendue, est le fruit de la générosité de quatre personnes distinguées, dont les noms sont bien chers aux religieux de Ligugé. Ce sont : le baron de Constant, trop tôt ravi au respect de tous ceux qui avaient le bonheur de le connaître, M. de Clock, M. le comte des Cars et M. le comte Chabot.

Après ces précieuses restaurations, il ne restait plus que les fenêtres de la nef à mettre en harmonie avec celles que nous venons de décrire. M. le vicomte de Gondrecourt, que la mort nous a enlevé naguère, et Mme la vicomtesse de Gondrecourt, en souvenir d'une fille chérie et vivement regrettée, ont voulu inaugurer cette dernière transformation, en faisant orner à leurs frais la fenêtre septentrionale qui avoisine les fonts baptismaux (16 octobre 1865). Ce vitrail, sorti des ateliers des Carmélites du Mans, est incontestablement supérieur, comme peinture, aux vitraux de M. Lobin : saint Martin et la générosité des nobles donateurs méritaient cette distinction. Les deux panneaux de la fenêtre sont divisés

1. Voyez ci-dessus, page 223.

en six médaillons représentant les principales phases de la vie de saint Martin jusqu'à son épiscopat. Dans le médaillon inférieur, à gauche, saint Martin reçoit le baptême de la main de saint Hilaire ; à droite, il reçoit l'Ordre d'Exorciste de la main du saint pontife, ou du moins tel était le sujet primitif assez mal rendu par le peintre verrier. Dans le troisième médaillon, saint Hilaire conduit son disciple à Ligugé qu'il lui montre à l'horizon ; dans le quatrième, saint Martin fait fuir devant lui les nombreux serpents qui infestaient le pays ; le cinquième le représente annonçant la parole de Dieu aux populations environnantes, et le sixième, transcrivant dans sa cellule monastique quelques manuscrits précieux.

Dieu ne permit pas à Madame de Clam, notre bienfaitrice insigne, de voir de ses yeux ces dernières beautés de la maison de Dieu. Le 24 octobre 1861, cette âme sainte allait au ciel recevoir le prix de ses bonnes œuvres, laissant les moines de Ligugé dans la désolation d'avoir perdu celle qu'ils aimaient comme une mère.

Marie-Charlotte-Françoise du Paty de Clam était née en 1781 de noble et puissant Messire Charles-Marguerite-Jean-Baptiste Mercier du Paty de Clam, président à mortier du parlement de Bordeaux, célèbre par son éloquence et plus encore par ses trop fameuses *Lettres sur l'Italie*. Élevée par un tel père, il semble que la jeune Françoise eût dû marcher dans une autre voie que celle de la vertu ; mais Dieu eut soin de la prémunir contre l'éducation paternelle en lui prodiguant les plus rares qualités de l'esprit et du cœur. Privée d'ailleurs de bonne heure de son père, elle ne connut la vie qu'à travers les horreurs sanglan-

tes de la Révolution, école excellente pour une âme bien née. L'indigence acheva de la purifier. Les biens de sa famille ayant été séquestrés ou vendus, sa mère fut réduite à renvoyer tous ses domestiques, et Françoise fut chargée de faire la cuisine. La tourmente passée, des jours meilleurs se levèrent à l'horizon, et Mademoiselle du Paty put reprendre ses études interrompues, et parut bientôt au milieu du monde avec cette grâce et cette distinction qui la faisaient rechercher et aimer par tous ceux qui l'approchaient. Des convenances de famille l'ayant unie par le mariage à son cousin germain, Charles Mercier du Paty de Clam, elle devint le modèle des épouses comme elle avait été l'exemple des jeunes filles. Un seul fait en dira plus que toutes nos paroles. La veille de son mariage, elle s'adressa à un confesseur qui, sans doute, connaissant son courage, lui demanda de ne jamais paraître en aucun bal ; et elle le promit. Son fiancé, à qui elle avoua la promesse qu'elle venait de faire, loin de la blâmer, ne ressentit qu'une estime plus profonde pour sa vertu.

Un mariage contracté avec de tels gages de fidélité pouvait-il ne pas être une union heureuse selon Dieu ? Il est vrai que le fruit de sa fécondité ne subsista pas sur cette terre ; mais la fécondité de la charité, bien autrement précieuse, lui fut largement départie. La vie de Madame de Clam ne fut qu'un tissu de bonnes œuvres de tout genre. Pendant les quelques années où Ligugé fut privé de pasteur, elle se chargea d'apprendre aux enfants du village les principes de la foi chrétienne. Transportée à Digne, dans le Midi, par des nécessités de santé, elle y fonda un

orphelinat qui subsiste encore. Aucun pauvre ne se retirait d'auprès d'elle sans être consolé ou soulagé.

Devenue veuve le 24 octobre 1853, elle ne pensa plus qu'à mériter pour elle et pour son cher défunt le salut éternel par de plus fréquentes et de plus abondantes aumônes. Qui exprimera les douceurs de l'intimité qui s'établit entre les religieux du prieuré de Saint-Martin et cette âme céleste! Son bonheur était de voir ses Pères bénédictins, de les entendre chanter les louanges de Dieu, de s'unir à leurs prières. Nous avons dit un mot de sa maternelle sollicitude pour le monastère ; mais Dieu seul sait les sacrifices qu'elle s'est imposés pour soulager leur détresse très-grande assurément, surtout au début de la fondation. Tant de mérites ne pouvaient trouver une récompense digne d'eux sur cette terre misérable. Dieu l'appela pour les couronner par d'éternelles et ineffables délices. Le Très-Révérend Père Abbé de Solesmes et Monseigneur l'Évêque de Poitiers voulurent honorer ses obsèques de leur présence. Toutefois la gratitude des moines de Ligugé ne leur permet pas, malgré la confiance qu'ils ont de son bonheur, de cesser leurs prières pour une aussi grande bienfaitrice; et chaque année, un service anniversaire leur rappelle ce qu'ils doivent et ce qu'ils ont perdu.

Dans cette église, ainsi ornée par la munificence de la charité[1], les beaux jours de la vie monastique allaient renaître. Pour la première fois, depuis un millier de siècles peut-être, on vit deux religieux profès

1. Nous ne faisons pas l'énumération des reliques, encore en trop petit nombre, qui composent le trésor de notre église. Mentionnons pourtant, outre celles de saint Martin, de saint Savin et

y recevoir les ordres mineurs de la main du T. R. Père Abbé de Solesmes (11 mai 1855) ; et environ deux ans après (26 octobre 1856), ces deux mêmes Pères y étaient ordonnés prêtres : spectacle aussi nouveau qu'édifiant pour la population de Ligugé. Mais une autre cérémonie bien autrement touchante, au point de vue monastique et aux yeux des habitants du village, fut la profession de deux frères convers, Fr. Placide et Fr. Romain, tous deux dignes de l'estime et de l'affection dont ils étaient l'objet (5 juillet 1857).

Cette double profession, suivie de plusieurs autres, avait une haute portée pour quiconque avait l'intelligence de la conduite ordinaire de la Providence divine. La vie religieuse n'avait pas seulement repris racine dans l'enceinte bénie de notre monastère; elle redevenait féconde et produisait des fruits excellents. Ainsi préparé, l'arbre de la vie bénédictine à Ligugé devait naturellement s'accroître et atteindre la perfection de son développement.

De nouveaux membres vinrent en effet compléter la première colonie ; mais à cet accroissement s'en joignit bientôt un autre plus important encore.

de sainte Radegonde, la belle relique de la vraie croix, donnée par Madame la baronne Dujon, et l'insigne ossement de saint Maur, extrait du précieux trésor de Saint-Maur près Châteauroux. Cette dernière relique, et une petite portion du crâne de saint Benoît, viennent d'être renfermées dans deux magnifiques reliquaires exécutés par un habile artiste de Paris. Ils ont été offerts par un cœur si filialement dévoué à saint Benoît et à son disciple bien-aimé, que nous n'osons l'affliger en soulevant le voile de sa modestie : que saint Achard, son parent, saint Martin, saint Benoît et saint Maur bénissent, avec sa pieuse mère, son corps et son âme !

CHAPITRE XXXIII.

LE MONASTÈRE DE LIGUGÉ RECOUVRE SON ANTIQUE DIGNITÉ ABBATIALE. — UNE SESSION DU CONCILE DE POITIERS DANS L'ÉGLISE DE SAINT-MARTIN. — CONCLUSION.

Le 25 novembre 1864, onze ans après la restauration du monastère de Saint-Martin, le Révérendissime Père Abbé de Solesmes réunissait toute la communauté au chapitre; et là, après un préambule explicatif de la situation, il déclarait Abbé de Ligugé le T. R. Père Dom Léon Bastide, qui avait quitté la robe du magistrat pour revêtir, depuis quelques années, celle du moine. Le grand Apôtre des Gaules avait désormais un successeur dans sa chaire abbatiale, comme il en avait un sur le trône épiscopal de Tours, comme Hilaire en a un si glorieusement assis sur la chaire de Saint-Pierre de Poitiers.

La réserve qui nous est imposée ne nous laisse pas la liberté d'en dire davantage sur celui que Dieu nous a donné, il y a huit ans bientôt, pour supérieur et pour père. Cet événement ne s'était pas accompli avec précipitation. Dès le 18 novembre 1856, sur les instances de Mgr Pie, évêque de Poitiers, le Saint-Siége avait, par un Bref, rendu au prieuré de Saint-Martin de Ligugé son ancien titre abbatial ; et cette concession avait été mûrie pendant huit ans avant d'être mise à exécution. La maturité, qui est le

signe de la sagesse dans les œuvres de Dieu comme dans celles des hommes, avait donc présidé à cet acte mémorable.

Saint Martin le voulait ainsi ; il voulait que son œuvre, ressuscitée par le successeur du grand Hilaire, reprît dans l'Église l'importance qu'elle avait à son berceau. Déjà, le 22 juin de l'année 1856, M. de Ligron avait cédé l'administration de la paroisse au R. P. Dom Bouleau, l'un de nos confrères, et avait reçu en échange une prébende canoniale dans la cathédrale de Poitiers. Mais aujourd'hui, le retour aux traditions primitives était complet ; saint Martin avait repris, dans sa plénitude, possession de ses droits sur Ligugé. Devant l'histoire, comme devant l'Église, c'était un événement.

L'illustre évêque de Poitiers, qui n'est jaloux d'aucune gloire, voulut encore donner une nouvelle et haute sanction aux bienfaits dont il avait comblé notre monastère. Dès le 10 juillet 1855, il avait fait acclamer par son synode diocésain les plus cordiales félicitations en faveur du retour des Bénédictins à Ligugé. Cette fois, ce fut un concile tout entier qui, sur son initiative, procura à notre abbaye le plus grand honneur qu'elle pût recevoir. Au mois de janvier de l'année 1868, le concile de la province ecclésiastique était réuni à Poitiers, en l'honneur du quinzième centenaire de la mort de l'admirable docteur saint Hilaire. Six prélats[1], deux procureurs d'évêques absents et un vicaire capitulaire d'Agen, présidés par Son Éminence le cardinal archevêque de Bordeaux, et assistés

1. C'étaient Nosseigneurs les évêques de Poitiers, d'Angoulême, de Luçon, de Périgueux, de la Rochelle et le Révérendissime Père Abbé de Ligugé.

par soixante théologiens ou canonistes séculiers et réguliers, composaient cette sainte assemblée.

Il ne nous appartient d'énumérer ici ni les décrets pleins de doctrine et de sagesse qui y furent promulgués, ni les grâces ineffables qui furent communiquées à ceux qui eurent l'honneur et le bonheur d'en faire partie, ainsi qu'aux âmes de bonne volonté du diocèse et de la province : ce que nous devons dire, c'est que les Pères, voulant rendre hommage à l'incomparable Martin, disciple du grand Hilaire, bravant les rigueurs du froid, oubliant leur âge et leurs infirmités, se sont transportés solennellement et conciliairement, le jeudi 16 janvier, dans notre église abbatiale de Saint-Martin de Ligugé.

L'administration du chemin de fer avait mis gracieusement à la disposition du concile un train spécial. A une heure après midi, les Pères, les théologiens et les canonistes montaient en wagon, et, 12 minutes après, ils descendaient ensemble sur le seuil de ce monastère qui, dans la circonstance, rappelait d'une façon si touchante les grands souvenirs d'Hilaire et de Martin. Cette pensée n'échappa à aucun des membres de la sainte assemblée, composée de l'élite du clergé de la province de Bordeaux. Ces derniers, auxquels se joignirent les religieux de l'abbaye, prirent place dans le chœur de la basilique, tandis qu'une foule assez considérable, attirée par la grandeur et la beauté de cet imposant spectacle, prenait rang dans la nef entière.

Tout à coup, au milieu du plus religieux silence, le promoteur lut à haute voix le décret concernant le Souverain Pontife; puis, d'une voix émue, il fit lecture d'un autre décret, dans lequel le Concile

proclamait, après Pie IX, l'excellence de la vie religieuse, et en souhaitait la diffusion comme un des plus grands bienfaits de notre temps.

Ainsi, dans ce même lieu où le disciple d'Hilaire, saint Martin, jeta les premiers fondements de l'Ordre monastique en Occident, la voix de l'Église se faisait entendre pour remercier Dieu de l'avoir heureusement ressuscité.

Après la proclamation de ces hautes vérités, une autre voix vénérée se fit entendre : c'était celle du très-pieux, très-docte et très-aimé Pontife Mgr Cousseau, évêque d'Angoulême. Enfant d'Hilaire par la naissance et le cœur brûlant d'amour pour Martin, il ne put se défendre, malgré ses fatigues, d'obéir aux instances de ses collègues dans l'épiscopat, et de parler d'Hilaire et de Martin. Son discours improvisé restera comme un monument de science, de piété filiale et de la plus sympathique éloquence. Ne pouvant le reproduire, contentons-nous d'en citer le début.

Après une allusion à son texte, il s'écria, s'adressant aux évêques : « Après votre solennelle visite au « tombeau de saint Hilaire, vous avez voulu venir « ici recueillir les grands et saints souvenirs de son « plus illustre disciple, saint Martin. C'est ici, en « effet, la retraite où se cachait l'humble serviteur « de Dieu, et qui est devenue le théâtre de ses plus « grands miracles. C'est ici qu'il a fondé le plus an« cien monastère des Gaules, peut-être même de « tout l'Occident. C'est ici qu'il a passé les plus « belles, comme il le disait souvent [1], et les plus

1. S. Grég. de Tours, *Hist. des Francs*, I, 43.

« heureuses années de sa vie. C'est d'ici enfin qu'à
« pareil jour, selon toute apparence, il s'acheminait
« tristement et en silence, avec la troupe déjà nom-
« breuse de ses moines, vers la ville de Poitiers pour
« y rendre les derniers devoirs à son vénérable
« père, l'évêque Hilaire. »

Ce magnifique discours, dont l'impression fut vive et profonde, et les autres cérémonies des sessions solennelles (c'était la troisième du Concile), étant terminés, les Pères se dispersèrent dans l'intérieur du monastère pour le visiter, puis remontèrent dans les wagons, qui les transportèrent dans le lieu ordinaire de leur séance, à Poitiers.

Nous terminerons par ce grand événement le récit historique que nous avons entrepris à la gloire de saint Martin. Mais, avant de nous séparer du lecteur qui a bien voulu nous suivre jusqu'à la fin, il nous permettra de fixer son attention sur un fait qui nous paraît providentiel.

Les temps que nous traversons sont mauvais; satan semble avoir été déchaîné contre l'Église. A son instigation, les impies propagent, par tous les moyens, les blasphèmes d'Arius contre Dieu et contre son Verbe. D'autres osent même nier leur Créateur et aspirer à la renaissance des abominations de l'idolâtrie. L'intelligence de l'homme, ses passions, ses plaisirs : voilà leurs dieux. Le XIXe siècle ressemble au IVe sous plus d'un rapport, et les mêmes erreurs appellent les mêmes secours. Or, quel saint fut plus terrible au règne de satan que notre grand thaumaturge? Qui reçut de Dieu une puissance égale pour anéantir le paganisme et répandre le règne de Jésus-Christ parmi les peuples? Avec Hilaire son maître, qui dé-

montra avec plus d'efficacité la divinité du Verbe, par la vertu de la sainteté et la puissance des miracles? De qui la sainte Église prononça-t-elle jamais un éloge pareil à celui qu'elle fait de Martin dans cette antienne : « Oh ! le bienheureux Pontife ! Oh ! qu'il « aimait de toutes les forces de son cœur le Christ « roi ! et combien peu il redouta les puissances ter- « restres ! O très-sainte âme ! qui, sans être frappée « par le glaive du persécuteur, n'a pourtant pas été « frustrée de la palme du martyre ! »

Saint Martin est donc, de notre temps comme au IVe siècle, l'une des forces les plus puissantes déposées par Dieu dans l'Église contre les séductions des erreurs contemporaines ; l'un des modèles les plus parfaits pour les âmes qui veulent faire à Jésus amende honorable des outrages de l'impiété, des indifférences de tant d'âmes malades. Voilà pourquoi son culte reçoit de jour en jour des accroissements inespérés, à Tours, à Ligugé, dans tous les lieux où son nom est vénéré ; voilà pourquoi on a rétabli son antique monastère de Ligugé ; voilà pourquoi sera bientôt réédifiée sa splendide basilique de Tours. Saint Martin, du haut du ciel, secondant la piété de ses dévots serviteurs, montre que son bras n'est pas raccourci. A Ligugé, comme à Tours, des grâces même corporelles sont accordées à la prière fervente [1]. Mais les grâces spirituelles obtenues par l'intercession de notre grand thaumaturge sont innombrables.

Que les âmes fatiguées et accablées sous le poids

1. La famille Poudret, de Ligugé, atteste hautement que Mlle Virginie Poudret a été guérie, étant tout enfant, par l'intercession de saint Martin, d'un mal qu'elle avait au bras.

de la tristesse ou de la souffrance morale, viennent prier avec confiance saint Martin dans cette vallée du Clain qu'il a tant aimée pendant sa vie, et qu'elles disent ensuite si elles n'ont pas senti la consolation et la lumière descendre en elles et les pénétrer comme d'une rosée céleste. Puisse ce faible travail contribuer, en quelque chose, à faire croître et à propager cette dévotion si salutaire, consacrée par quinze siècles d'hommages et de vénération !

FIN.

APPENDICE.

DISSERTATION SUR LA CHRONOLOGIE DE LA VIE DE SAINT MARTIN.

La vie de saint Martin présente, surtout au point de vue chronologique, de sérieuses difficultés, qui ont exercé la critique et l'érudition des savants. Après avoir étudié ce qui a été écrit sur ce sujet, il nous a semblé qu'on avait trop négligé diverses questions importantes, dont la solution pouvait apporter des lumières nouvelles dans cet obscur problème historique. C'est ce qui a rendu nécessaire cette dissertation, destinée à faire connaître aux lecteurs les motifs qui nous ont déterminé à suivre l'ordre chronologique adopté dans cette notice sur Ligugé.

I.

Deux documents historiques servent de base aux écrivains qui veulent écrire la vie de saint Martin : les œuvres de Sulpice-Sévère, son disciple, et l'Histoire des Francs, par saint Grégoire de Tours, l'un de ses successeurs.

Selon ce dernier, saint Martin naquit la XIe année du règne de Constantin, Dioclétien étant décédé[1]. Or

1. Greg. Tur. *Hist.* I, 34 : « Hujus imperii *anno* XI°, cum post excessum Diocletiani pax reddita fuisset Ecclesiis, beatissimus præsul Martinus... *nascitur.* »

Dioclétien est mort en 313, et Constantin, aussitôt après la mort de son père (25 juillet 306), fut proclamé Auguste par les légions de la Grande-Bretagne. Saint Martin est donc né en 316 : ce qui s'accorde assez bien avec un passage de Sulpice-Sévère. dans lequel il nous représente saint Martin comme *septuagénaire* [1], lorsqu'il consentit à manger à la table de l'empereur Maxime : événement qui n'a pu avoir lieu que vers l'an 385 [2].

La date de la naissance de saint Martin une fois admise, de graves difficultés surgissent de toutes parts.

II.

D'après le texte actuel de Sulpice-Sévère [3], saint Martin, « *en vertu des lois des empereurs* » qui obligeaient les fils des vétérans à s'enrôler dans l'armée, fut contraint par son père, *qui le dénonça, le fit prendre et enchaîner*, d'embrasser l'état militaire dès l'*âge de quinze ans*.

Suivant le même auteur, notre saint ne fut que *trois ans* sous les armes avant *son baptême* [4], et

1. *Sulpic. Sever.* Dial. 2 cap. 7 : Videant enim quia *Martino*... jam *septuagenario*... etc. »

2. Maxime se révolta contre Gratien en 383.

3. *Sulpic. Sever.* Vit. S. Martini, cap. 2. Sed *cum edictum esset a regibus* ut veteranorum filii ad militiam scriberentur, prodente patre, qui felicibus actibus invidebat, *cum esset annorum quindecim*, captus et catenatus, sacramentis militaribus implicatus est.

4. *Sulpic. Sever.* Vit. S. Martini, c. 2. « *Triennium fere ante baptismum in armis fuit.* »

s'empressa de se faire baptiser [1], aussitôt après la vision par laquelle Jésus-Christ récompensa son acte de charité à l'égard d'un pauvre, à la porte d'Amiens. Il avait alors *dix-huit ans*, toujours d'après Sulpice-Sévère. Il resta encore *deux ans sous les drapeaux*, mais sans combattre, à la prière de son tribun militaire, qui lui avait promis que, s'il attendait encore deux ans avant de quitter l'armée, *il abandonnerait avec lui le monde* et le suivrait dans la solitude [2]. Or, ajoute son biographe, tout le temps de son service militaire se passa sous l'empereur *Constance* et sous *Julien* (l'Apostat) *encore César* [3]. Enfin, toujours selon le même auteur, ce fut *à Worms*, dans une expédition contre les barbares qui menaçaient la Gaule, que saint Martin demanda son congé à Julien César, au moment où celui-ci distribuait la paye à ses troupes, afin de les mieux préparer à combattre le lendemain. *Mais le lendemain*, les ennemis envoyèrent des députés demander la paix et se donnèrent eux et leurs biens aux Romains [4].

Avec ces données, extraites du texte même de la Vie de saint Martin, nous serions obligé de placer

1. Ibid. cap. 3. Quo viso, vir beatissimus .. cum *esset annorum duodeviginti*, ad baptismum convolavit.

2. Ibid. c. 3. Nec tamen statum militarem renuntiavit, tribuni sui precibus evictus... Etenim... renuntiaturum se seculo pollicebatur. Qua Martinus expectatione suspensus, *per biennium fere, posteaquam est baptisma consecutus, solo licet nomine, militavit.*

3. Ipse armatam militiam in adolescentia secutus... sub rege *Constantio*, deinde sub *Juliano Cæsare militavit.* (Ibid. c. 2.)

4. *Ibid.* c. 4 : Postera die hostes legatos de pace miserunt, sua omnia seseque dedentes.

son enrôlement vers l'an 331, puisqu'il est né, comme nous l'avons vu, en 316, et qu'il a été enrôlé, selon Sulpice-Sévère, dès l'âge *de quinze ans*. Ajoutons à ce chiffre *cinq ans* de service militaire, *trois* avant, et *deux* après son baptême, nous devrons conclure qu'il a quitté l'armée en 336 ou 337, au plus tard.

Mais cette conclusion est impossible. Car s'il est vrai que saint Martin ait servi sous l'empereur Constance et sous Julien César, il n'a pu être soldat en 332, ni même en 337, puisque Constance ne fut proclamé Auguste que le 9 septembre de l'an 338, et que Julien fut créé César le 6 novembre 355.

En présence de ces impossibilités historiques, tous les écrivains tant soit peu instruits ont avoué qu'il fallait nécessairement corriger quelque chose dans le texte de Sulpice-Sévère.

Les uns, comme Tillemont [1], conservent les nombres marqués dans le texte actuel, mais proposent de changer le nom de Constance en celui de Constantin, et rejettent le récit de Sulpice-Sévère racontant comment saint Martin demanda son congé à Worms, la veille d'un combat qui devait se livrer contre les barbares. Saint Martin, d'après ce système, n'a pas servi sous d'autre empereur que Constantin, et cette mise en scène, dans le camp de Worms, doit être considérée comme un détail ajouté par Sulpice-Sévère, qui a été induit en erreur soit par sa mémoire, soit par un disciple de saint Martin.

En conséquence, ce savant admet que notre saint

1. Tillem. *Hist. ecclés.*, x, 773.

a été fait soldat à quinze ans, qu'il n'a été que cinq ans sous les drapeaux, qu'il a été baptisé dès l'âge de 18 ans; mais il prétend qu'il a demandé son congé sous Constantin, l'an 336; qu'il est venu à Poitiers près de saint Hilaire, encore laïque, ou qu'il s'est retiré d'abord dans quelque solitude inconnue, ***pendant quatorze ans au moins*** [1].

Mais comment supposer que Sulpice-Sévère ait passé sous silence une circonstance aussi importante et une période de 14 ans de la vie de saint Martin, lui qui signale les moindres circonstances de sa jeunesse, et qui n'oublie aucun des lieux où il a fait quelques essais de la vie monastique? Comment supposer que le récit du congé soit substantiellement apocryphe? N'oublions pas que Sulpice-Sévère est contemporain et disciple de saint Martin.

D'ailleurs, le texte même du même historien paraît être en contradiction formelle avec cette opinion [2]. « Après cela, dit-il, c'est-à-dire après l'obtention « du congé (saint Martin), abandonnant l'état mili- « taire, se retira auprès de ***saint Hilaire, évêque de la*** « ***ville de Poitiers***, et dont la foi et la doctrine jetaient « dès lors un vif éclat. » Ce fut donc bien ***aussitôt après*** avoir quitté la vie militaire (*exinde*), et lorsque saint Hilaire était déjà ***évêque***, que notre saint vint à Poitiers. Et dès lors, sous ce rapport du moins, la solution donnée par Tillemont ne peut se soutenir.

1. Tillem. *Hist. ecclés.*, x, 311.

2. *Exinde* (après son congé obtenu), *relicta militia, sanctum Hilarium Pictavæ episcopum civitatis*, cujus tunc in Dei rebus spectata et cognita fides habebatur, *expetivit*. (Sulpic. Sev., *Vita S. Martini*, c. 5.)

D'autre part, lorsque les Poitevins et les Tourangeaux se disputèrent la possession du corps de saint Martin, ceux-ci objectèrent aux Poitevins que, avant d'avoir été moine à Ligugé, saint Martin avait fondé un monastère à Milan; mais ils n'alléguèrent aucun autre lieu où il eût mené la vie monastique.

III.

Au contraire, Baronius et Gervaise, auteur de la Vie la plus complète de saint Martin, admettent *tous les détails* de l'expédition de Worms rapportés par Sulpice-Sévère. Après avoir proposé diverses corrections dans les chiffres relatifs à l'âge de saint Martin au moment de son enrôlement et de son baptême, et au nombre des années pendant lesquelles il porta les armes, ces deux écrivains s'accordent sur ce point, que *ce fut sous Julien l'Apostat et à Worms* que notre saint obtint son congé, et qu'il vint aussitôt à Poitiers trouver saint Hilaire.

Mais contre cette opinion se dresse une impossibilité historique. Julien l'Apostat fut créé César le 6 novembre 355, et Constance lui donna pour son département les Gaules, l'Espagne et la Grande-Bretagne. Parti de Milan le 1er décembre, le nouveau César arriva avant la fin de l'année à Vienne, où il employa le reste de l'hiver à réunir des forces contre les barbares, qui s'étaient avancés jusqu'à Autun.

Le 24 juin 356, Julien était à Autun. Après quelques escarmouches contre les barbares, il se dirigea sur Troyes, et atteignit enfin la ville de Reims, où toute son armée avait reçu l'ordre de l'attendre.

Encouragés par la promesse d'une forte récom-

pense, les Romains battirent les Allemands à *Brocomagus* en Alsace, au mois *d'août ou de septembre de la même année* 356, et s'avancèrent jusqu'à Cologne. Tous ces faits sont tirés des auteurs contemporains, et en particulier d'Ammien Marcellin, témoin oculaire. Ainsi Julien n'a pu se rendre à Worms (si jamais il y est allé) avant le mois de septembre 356, et par conséquent saint Martin, d'après Gervaise, n'a pu quitter l'armée et venir se placer sous la direction de saint Hilaire à Poitiers, avant le mois d'octobre 356.

Étudions maintenant les événements concernant saint Hilaire, à la même époque.

Ce saint docteur nous apprend lui-même, au début de son *Livre de Synodis* [1], qu'au moment où il écrivait cet ouvrage, à la fin de l'an 358, il y avait *trois ans entiers* qu'il s'était séparé de la communion de l'hérétique Saturnin. évêque d'Arles. D'autre part, dans son libelle contre Constance, composé, sinon publié, incontestablement pendant son exil [2], et du vivant de Constance, c'est-à-dire en 360, il nous dit que cette excommunication portée contre Saturnin a eu lieu pendant l'année que furent exilés saint Eusèbe de Verceil et saint Denis de Milan [3], et cinq

1. *S. Hilarii lib. de Synod.* n. 2 : « Negata ipsi (Saturnino) usque hoc tempus, TOTO JAM TRIENNIO, communione. » La date de la composition de cet ouvrage ressort surtout du n° 8. (Cf. Tillemont, *Hist. ecclé.*, VI, 443 ; VII, 749.)

2. Atque exinde, toto hoc tempore *in exsilio detentus* (*Lib. contra Constantium*, n. 2).

3. *S. Hilar. Lib. contra Constantium*, n° 2 : Post sanctorum virorum exilia Eusebii, Luciferi, Dionisii, *quinto abhinc anno*, a Saturnini et Ursatii et Valentis *communione me, cum Gallicanis episcopis, separavi.*

ans avant l'époque où il écrivait, et partant au commencement de l'année 355. Or l'excommunication de Saturnin ayant été la cause de l'exil du saint évêque de Poitiers, en excitant contre ce dernier la haine de l'évêque excommunié [1], il faut que cet exil ait suivi d'assez près la sentence d'excommunication. On ne peut donc reculer plus loin que le mois de mai ou de juin de l'an 356 [2] la date du décret qui reléguait en Phrygie notre saint défenseur de la foi catholique.

Cette date résulte, non-seulement de ce que nous venons de dire, mais encore de l'affirmation formelle de Sulpice-Sévère dans son Histoire ecclésiastique. Cet écrivain nous dit en effet [3] que, lors de la réunion du concile de Séleucie par ordre de Constance, saint Hilaire était déjà dans la *quatrième année de son exil.* Or tout le monde convient que le concile de Séleucie s'ouvrit le 27 septembre 359 [4].

Saint Hilaire avait donc été exilé avant le 27 septembre 356 : autrement, au moment où s'ouvrit le concile, il n'aurait pas été dans la *quatrième année de son bannissement.*

1. *S. Hilar. contra Constantium*, n° 2.

2. Tillemont, *Hist. ecclés.*, VI, 395 ; VII, 749.— (*Opera S. Hilarii. Vita S. Hilar. ex ipsius scriptis*, n° 38.)

3. Sulpic. Sever., *Hist. eccles.*, II, 42 : « Imperator jubet cunctos fere episcopos apud Seleuciam Isauriæ oppidum congregari, qua tempestate Hilarius *quartum jam exilii annum in Phrygia agens.* » Plus haut (n° 39), il semble même dater l'exil de saint Hilaire de la même année que l'exil de saint Eusèbe de Verceil, sous le consulat d'Arbetion et de Lollianus (355) ; mais il faut sans doute entendre ce texte dans le sens que l'exil de saint Hilaire suivit de près la condamnation de saint Eusèbe de Verceil.

4. Tillemont, *Hist. ecclés.*, VI, 466, etc.

Ce fait, constaté par des témoignages irrécusables, renverse l'opinion de Baronius et de Gervaise, et rend inadmissible le récit de Sulpice, *du moins en ce qui concerne les circonstances du temps et du lieu.* Cette conclusion est facile à saisir.

IV.

Nous avons prouvé plus haut que Julien l'Apostat n'a pas pu, avant le mois de septembre 356, se trouver à Worms, où, selon Sulpice Sévère, saint Martin obtint son congé et d'où il partit pour venir à Poitiers auprès de saint Hilaire. Or nous venons de voir qu'à cette date saint Hilaire était parti pour l'exil. Il est donc absolument impossible que saint Martin soit venu alors le trouver à Poitiers.

Mais, lors même que, contre toutes les données de l'histoire, on admettrait que saint Hilaire ne fût pas encore arraché à son Église au mois de septembre ou d'octobre, il est du moins impossible de reculer son départ plus tard que la fin de la même année 356. Or, je le demande, même dans cette supposition, peut-on placer entre les mois d'octobre et de décembre tous les faits et gestes que saint Martin, d'après Sulpice-Sévère, aurait accomplis pendant ce laps de temps? « Ayant quitté la milice, dit cet écri- « vain [1], saint Martin se rendit auprès de saint « Hilaire, évêque de Poitiers, dont la foi et la doc- « trine étaient déjà célèbres, et *il demeura pendant « un certain temps auprès de lui.* Or saint Hilaire « (sans doute émerveillé de son éminente vertu)

1. Sulpic. Sever. *Vita S. Martini*, cap. 5.

« essaya de se l'attacher par des liens plus étroits
« en lui imposant l'Ordre du diaconat, et de le fixer
« au ministère de son Église. Mais comme le saint
« résistait toujours à ses instances souvent réitérées,
« ce grand évêque comprit que le seul moyen de
« vaincre son humilité était de lui proposer un
« Ordre moindre, qu'il ne pourrait refuser sans
« paraître en mépriser les humbles fonctions. Il
« l'ordonna donc *exorciste*, et saint Martin ne put
« en effet repousser ce fardeau. *Quelque temps après*,
« ayant reçu en songe l'ordre du Ciel d'aller jus-
« ques en Pannonie, prêcher la foi à ses parents
« encore idolâtres, il partit avec la permission de
« saint Hilaire, après avoir toutefois *solennellement*
« *promis à celui-ci de revenir près de lui*, lorsqu'il
« aurait rempli sa mission. »

Viennent ensuite, dans le récit de Sulpice-Sévère, un incident étranger à notre sujet, les prédications de saint Martin en Pannonie et en Illyrie, la conversion de sa mère, et enfin son retour en Italie. Et c'est alors seulement qu'il apprend que l'Église des Gaules est bouleversée par suite de l'exil de saint Hilaire. Qui pourra croire que tant d'événements se soient accomplis en quelques mois? Mais allons plus loin.

Si, lorsque saint Martin était à Poitiers, saint Hilaire eût déjà été en butte aux calomnies et aux poursuites haineuses de Saturnin et des autres sectateurs de l'arianisme, si le décret du conciliabule de Béziers eût déjà été lancé contre l'illustre champion de la vérité catholique, comment se persuader que son fidèle disciple eût consenti à s'éloigner de lui? Comment expliquer surtout *ce serment par*

lequel saint Martin promit de revenir près de son maître [1] aussitôt que sa prédication lointaine serait terminée? Saint Hilaire, sur le point de partir pour un exil peut-être perpétuel, eût-il songé à exiger de pareilles promesses vraisemblablement inutiles? Il n'était donc pas question de poursuivre et encore moins d'exiler saint Hilaire au moment du départ de saint Martin pour la Pannonie. Ce voyage, par conséquent, a dû s'effectuer avant l'année 356, puisque c'est au début de cette année-là, ou vers la fin de l'année précédente, que l'illustre évêque de Poitiers fut en butte aux calomnies de son ennemi personnel, de l'indigne archevêque d'Arles. Toutes les considérations tirées soit de l'histoire contemporaine, soit de la vie même de saint Martin, soit des convenances résultant des relations si intimes et si affectueuses qui existaient entre saint Hilaire et saint Martin, se réunissent ainsi pour opposer une fin de non-recevoir *aux circonstances de temps et de lieu* dans lesquelles Sulpice-Sévère prétend que s'est terminée la carrière militaire de son héros.

Est-ce à dire pourtant que nous devions rejeter le récit lui-même? Nous ne le pensons pas. Il y a dans l'ensemble du fait trop de particularités remarquables et conformes en tout point au caractère bien connu de saint Martin, pour que nous puissions les révoquer en doute. D'ailleurs, Sulpice-Sévère n'a jamais été accusé d'imposture, et s'il a pu se tromper sur le nom du prince ou de la ville, ou sur l'époque

1. Sulpic. Sever. *Vit. S. Martini*, cap. 5 : « Ex voluntate « sancti Hilarii profectus est, *multis ab eo* ASTRICTUS *precibus* « *et lacrymis ut rediret.* »

auxquels il rapporte l'événement en question, le reste de sa narration doit être accepté comme authentique.

Si donc nous rencontrons dans l'histoire de ce temps-là un fait qui, à part les circonstances inacceptables que nous venons de signaler, présente avec le récit de Sulpice-Sévère, les analogies les plus frappantes, nous pourrons et nous devrons même croire que c'est là le fait que nous cherchons. Or il en est ainsi.

Reproduisons d'abord le récit de Sulpice-Sévère, et rapprochons-le du fait analogue que nous avons la pensée de lui substituer [1]. « Cependant les barbares ayant fait irruption dans les « Gaules, *Julien César* (erreur reconnue) réunit une armée *à Vangionum* (autre erreur) et commença à distribuer de l'argent à ses soldats. Or comme, selon la coutume, chacun d'eux était appelé par son nom, arriva enfin le tour de Martin. Mais, trouvant le moment opportun pour demander son congé et croyant peu digne de lui de recevoir une gratification alors qu'il était résolu à ne pas combattre : « Jusqu'ici, dit-il au César, j'ai milité « pour toi ; souffre que je milite maintenant pour « Dieu : que celui qui doit combattre reçoive la « récompense ; pour moi, je suis soldat du Christ, il « *ne m'est pas permis de combattre.* » A ces mots le tyran frémit de fureur, disant que c'était par *crainte de la bataille qui devait se livrer le lendemain, et non par un motif de religion, qu'il se* retirait de la milice. Alors Martin, avec intrépidité et avec un courage accru par cette accusation : « Puisqu'on attribue ma détermination, dit-il, à ma lâcheté et non à ma foi, eh bien !

1. Sulpic. Sever. *Vit. S, Martini*, c. 4.

demain je me tiendrai debout sans armes, en avant de l'armée rangée en bataille, et, au nom du Seigneur Jésus, et protégé, non d'un bouclier ou d'un casque, mais du signe de la croix, je pénétrerai avec assurance jusqu'au milieu des bataillons ennemis. » On ordonne en conséquence de le tenir sous bonne garde, et de le livrer sans armes aux barbares. ***Mais le lendemain les ennemis envoyèrent des députés pour demander la paix***, offrant de se donner, eux et leurs biens, au service de l'empire [1]. » Cette expédition militaire de Julien l'Apostat a été inconnue à tous les historiens du temps ; mais en voici une autre consignée dans la Vie de Constance, fils de Constantin, et, comme chacun sait, le persécuteur obstiné des catholiques. C'était en 354, vers le mois de mars ou d'avril [2]. L'empereur Constance, après avoir passé l'hiver à Arles, arriva, avec beaucoup de fatigues, jusques auprès de *Rauracum*, cité alors importante, aujour-

1. Postera die hostes legatos de pace miserunt, sua omnia seseque dedentes. Sulpic. Sever. Ibid.

2. Je place cet événement *au mois de mars ou d'avril*, parce qu'une loi datée *du* 22 *mai* de cette même année nous apprend que Constance, à cette date, était déjà de retour à Milan. Je sais que Tillemont (*Hist. des Emp.*, IV, 994) doute de l'authenticité de cette date, mais il n'apporte que cette faible raison de son doute : *d'ordinaire* les campagnes en Gaule ne commençaient qu'au mois de juillet. Il est *donc difficile de croire* que Constance ait commencé de si bonne heure son expédition contre les Allemands !! Et si leurs pillages réclamaient cette rapidité dans la répression ? D'ailleurs Ammien Marcellin dit positivement (Lib. XIV, 10) que l'expédition eut lieu pendant l'hiver, c'est-à-dire pendant les premiers mois de l'année : « Emensis itaque difficultatibus multis, et NIVE OBRUTIS CALLIBUS PLURIBUS. »

d'hui le village d'Augst, à deux milles au nord de Bâle. Il avait résolu de châtier les Allemands, qui avaient causé d'affreux ravages dans les Gaules l'année précédente. Il fut arrêté qu'on essaierait de jeter un pont sur le Rhin, et d'attaquer les barbares dans leur propre pays ; mais ceux-ci firent échouer l'entreprise en lançant continuellement une grêle de traits sur les travailleurs. Ce contre-temps jeta un instant le découragement parmi les Romains.

Enfin on découvrit un gué qui permettait de franchir le fleuve. Le passage fut décidé pour le lendemain ; mais *les ennemis envoyèrent des députés pour implorer la paix, offrant de servir comme auxiliaires parmi les troupes romaines.* La paix fut conclue, et Constance « revint à Milan ».

Je le demande à tout homme de bonne foi : à part les circonstances de temps et de lieu, ce récit d'Ammien Marcellin, auteur contemporain, n'est-il pas identique à celui de Sulpice-Sévère ? Une fois cette identité admise, la méprise de ce dernier est facile à expliquer.

Le disciple de saint Martin, de qui il tenait probablement cette circonstance de la vie de son héros, aura confondu l'expédition de Rauracum avec une autre près de *Vangionum*, où saint Martin se sera également trouvé. Le nom de tyran, que sans doute saint Martin donnait à Constance, parce qu'il avait envoyé en exil son illustre maître saint Hilaire et tant d'autres défenseurs de la vérité catholique, aura fait prendre le change au disciple, qui appliquait naturellement cette épithète injurieuse à Julien l'Apostat, et ne pensait pas qu'elle pût con-

venir au fils du grand Constantin. Au reste, il suffit de lire l'histoire ecclésiastique de Sulpice-Sévère pour comprendre qu'il a pu facilement lui-même tomber dans cette méprise.

Ainsi les exigences de la chronologie et de l'histoire nous obligent à admettre que ce fut en mars ou avril 354, à Augst, près de Bâle, que saint Martin obtint son congé, non de Julien l'Apostat, mais de l'empereur Constance, ennemi non moins cruel que le premier de la vérité catholique. Cette date étant prise pour base de la chronologie de la vie de saint Martin, les difficultés accessoires deviennent plus faciles à résoudre.

Et d'abord on explique sans peine qu'il ait pu venir à Poitiers vers le mois de mai de cette année 354, demeurer quelque temps près de son maître, et partir même pour la Pannonie avant que les ennemis de la foi aient songé à faire bannir le saint évêque de Poitiers. D'autre part, à cette date saint Hilaire s'était déjà placé parmi les plus illustres champions de l'orthodoxie, et sa réputation avait pu déterminer saint Martin à se constituer son disciple.

V.

Mais depuis combien d'années saint Martin servait-il dans les armées romaines lorsqu'il abandonna la milice ? Cette question, quoique moins importante que la précédente, présente néanmoins un certain intérêt. Le problème, avouons-le tout d'abord, est aussi obscur que difficile. Ici encore, le texte de Sulpice-Sévère, sinon l'historien lui-même, a besoin de corrections; et pour opérer ces corrections avec

quelque chance de succès, il est nécessaire de peser chacune des expressions de l'auteur et de les rapprocher des lois romaines et des édits impériaux qui constituaient alors le code militaire. De ce rapprochement seulement peut jaillir quelque lumière.

Que dit d'abord Sulpice-Sévère ? Après avoir fait connaître la naissance et la piété précoce de saint Martin, il ajoute[1] : « Mais comme il *avait été décrété par les empereurs* que les fils de vétérans seraient inscrits sur les rôles de la milice, Martin fut livré par son père, à qui ses heureuses dispositions faisaient ombrage, en sorte qu'à l'âge de *quinze ans il fut saisi*, *chargé de chaînes et contraint de prêter le serment militaire.* Il se contenta d'un seul servant. »

Il résulte de l'étude attentive de ce texte : 1° que c'est en vertu d'un décret *des empereurs* que le père de saint Martin livra son fils à l'officier chargé du recrutement des légions romaines ; 2° que le saint n'avait que quinze ans ; 3° que cependant il était à un âge où il pouvait être contraint par force à prêter le serment militaire, puisqu'il fut saisi et enchaîné même, comme *un réfractaire.* Or, si l'on ouvre le Code Théodosien, on trouve que les fils de vétérans, tels qu'était saint Martin, étaient tantôt astreints indistinctement aux charges de la curie (Conseil municipal), en dehors des nécessités de la guerre, tantôt avaient le choix entre l'armée et la curie,

1. « Cum *edictum esset a regibus* ut veteranorum filii ad militiam scriberentur, *prodente patre*, qui felicibus ejus actibus invidebat, *cum esset annorum quindecim*, *captus et catenatus* sacramentis militaribus implicatus est, uno tantum servo comite contentus, etc. » (Sulp. Sever. *Vit. S. Martini*, c. 2.)

tantôt étaient obligés au service militaire, à moins d'infirmités ou autres raisons analogues. C'est la remarque judicieuse du savant Godefroi, commentant la loi 15 du titre I du livre XII[e] du Code Théodosien [1]. Une loi du 21 avril 327 les astreint au service de la curie; une autre, du 25 novembre 329, leur laisse le choix entre l'armée et la curie, mais ne les contraint à ces dernières fonctions que s'ils ont atteint l'AGE DE 35 ANS [2], ou tout au *moins* 25 *ans*, comme porte une autre loi du 30 juillet 326 (*ab annis viginti usque ad viginti quinque annos ætatem agant*).

Le même empereur, par un rescrit du 4 août 331, défend de contraindre les jeunes gens *au-dessous de dix-huit ans* à remplir les fonctions de la curie, parce que, dit le législateur, il ne convient pas de contraindre à de telles charges ceux qui sont encore sous la protection de la loi des mineurs [3]. Mais si, à dix-huit ans, ils ne peuvent ou ne veulent pas en-

1. Voici cette loi : « Universis provinciarum rectoribus intimato, nostram Clementian statuisse *veteranorum filios curialibus muniis innectendos*, ita ut et hii qui *perfectissimatus sibi honore* (c'est-à-dire de la dignité des perfectissimes dont les *præsides* étaient décorés) blandiuntur, *trusi in curiam* necessariis officiis inserviant. P. P. XI Kal. maii, Karthag. *Constantio et Maximo coss.* » (21 avril 327.)

2. « Filios sane militarium juxta prius præceptum, aut *patris militiam adsequi volumus*, aut, *si detrectaverint militare, et triginta quinque* (Godefroi propose de lire viginti quinque) *annos impleverint*, curiis mancipari. Data VII Kal. decembris Constantino A. VIII et Constantio IV Coss. (329.) » (*Cod. Theod.* lib. XII, tit. 1, leg. 18.)

3. *Cod. Theod.* lib. XII, tit. I, leg. 19 : « Quoniam nonnulli diversarum civitatum curiales *intemperanter*, *minores* (*quibus publica tutela debetur*) ad curiæ consortium devocarunt, ...

trer dans les milices, ils *pourrant* être appelés aux fonctions municipales, CONFORMÉMENT AUX LOIS PRÉCÉDENTES. L'année suivante, une loi nouvelle fixa à 16 ans le minimum de l'âge repris, mais évidemment dans le sens des lois précédentes, comme le dit expressément celle que nous venons de citer.

Il s'ensuit que pour qu'un jeune homme pût être *contraint légalement* à choisir entre les carrières civile et militaire, il devait avoir atteint l'âge de 25 ans, l'âge de 16 à 18 ans n'étant fixé que comme un minimum qui rendait le jeune homme apte au service des armes ou de la curie, et ne le soumettait pas encore au droit de la contrainte (*poterunt dari obsequio*). Puis donc que le père de saint Martin employa la violence et fit enchaîner son fils comme un réfractaire (*prodente patre... catenatus*), il faut nécessairement admettre que celui-ci avait au moins vingt-cinq ans accomplis, et que le *chiffre de quinze ans*, qui se lit dans le texte de Sulpice-Sévère, est ou une erreur ou une interpolation. Il est d'ailleurs facile de concevoir que le chiffre x dans le nombre de xxv a pu être oublié, même dès l'origine et dans les premières copies. Quiconque a compulsé les manuscrits ne niera pas cette assertion.

Saint Martin avait donc au moins 25 ans lorsqu'il

decernimus *ut omnino nullus* in curiam nominationibus devocetur, nec *functionum obsequia subire cogatur*, nisi *qui decimum et octavum* annum ætatis fuerit ingressus... Cum enim *decimum et octavum annum ætatis intrarint, si militiæ nomen inserere*, JUXTA LEGEM DATAM, non potuerint, vel supersederint, municipali poterunt dare obsequio. Dat. pridie Nonas. Aug., Basso et Ablavio Coss. »

fut contraint d'embrasser le métier des armes : ce qui nous permet d'établir que cet événement, qui devait avoir une si grande influence sur sa destinée, arriva vers l'an 341.

Selon la remarque judicieuse du savant Godefroi, citée plus haut, il fallait que le père de notre saint pût s'appuyer sur quelques guerres alors pressantes pour user des moyens violents qu'il employa contre son fils : car, en temps de paix, celui-ci aurait pu refuser d'entrer dans la carrière des armes et choisir, momentanément du moins, les fonctions de la curie. Or l'histoire vient confirmer cette observation.

En 341, l'empereur Constant, qui venait de remporter sur son frère Constantin, tué dans le combat, une triste victoire, avait besoin de nouvelles recrues pour tenir tête aux Francs, qui livraient les Gaules au pillage et à l'incendie [1]. Pendant près de deux ans, ils tinrent en échec les troupes romaines ; et la terreur qu'ils inspirèrent fut si grande, que leur nom devint dès lors l'un des plus célèbres parmi les nations barbares qui assiégeaient l'empire romain [2]. La date que nous avons été amené à adopter a donc tous les caractères de la probabilité. On doit en conclure que saint Martin servit environ dix ans dans l'armée active jusqu'à son baptême, après lequel, comme l'affirme son historien, il ne prit aucune part aux expéditions militaires, pendant les deux ans qu'il fit encore partie des cadres de la milice (352-354).

1. Tillemont, *Hist. des Emp.*, IV, 332.
2. Libanius, orat. 3.

VI.

Mais si saint Martin n'avait que douze ans de service lorsqu'il demanda son congé à l'empereur Constance, quel titre pouvait-il faire valoir pour obtenir cette grâce, puisque le temps de l'engagement militaire était au moins de *quinze ans*, d'après la loi romaine? Cette difficulté, qui a frappé Gervaise, peut se résoudre par le même moyen que la précédente, je veux dire par la confrontation du texte de Sulpice Sévère avec les lois du Code Théodosien. Écoutons Sulpice-Sévère [1]. « Après la vision dans « laquelle il vit Jésus-Christ glorifier son acte de « charité envers le pauvre d'Amiens, il s'empressa de « recevoir le baptême (*ad baptismum convolavit*). « *Néanmoins* il ne renonça pas aussitôt après à la « milice, *vaincu* par *les prières de son tribun*, avec « qui il vivait dans la plus grande intimité, et qui « lui promettait, s'il voulait atteindre la fin de son « tribunat, DE RENONCER AVEC LUI AU SIÈCLE..... Mar- « tin au César : Jusqu'ici j'ai milité pour toi, souffre « que *désormais je milite pour Dieu*, *Je suis soldat du* « *Christ* : IL NE M'EST PAS PERMIS DE PARAÎTRE DANS LES « COMBATS. » Les dernières paroles de ce texte n'ont peut-être pas été assez méditées. Elles prouvent d'une manière évidente que saint Martin, par cela même qu'il avait reçu le baptême, *se croyait en droit*, *et même obligé en conscience* (non mihi licet) *de se retirer du service militaire*. Cette persuasion, tout étrange qu'elle paraisse aujourd'hui, ne manquait

1. Sulpic. Sever. *Vita S. Martini*, cap. 3 et 4.

pas de probabilité à cette époque[1]. C'était une opinion qu'avait soutenue Tertullien un siècle auparavant, et que soutenaient encore quelques théologiens. Car il ne faut pas croire que la conversion de l'empereur Constantin au christianisme eût dégagé les armées romaines de toutes les superstitions païennes. Toutes les institutions avaient conservé leurs formes anciennes, et le règne du grand Théodose suffit à peine pour en purger l'armée et la curie.

De plus, en examinant de près le texte de Sulpice-Sévère, on s'aperçoit que saint Martin n'avait sollicité la grâce du saint baptême que dans la pensée d'embrasser l'état monastique, auquel il aspirait depuis son enfance. On le voit par la prière même de son tribun, qui le détermine à rester encore deux ans sous les drapeaux, dans le but de *renoncer ensemble au monde*. On le voit par les paroles que le saint adresse à l'empereur, par lesquelles il déclare qu'il veut *entrer au service de Dieu, et devenir le soldat du Christ*.

1. Julien l'Apostat y fait manifestement allusion lorsque, dans son rescrit du 13 mars 362, il ordonne que *decuriones, qui, ut Christiani, declinant munia, revocentur* (*Cod. Theod.*, lib. XII, tit. I, *de Decurionibus*, leg. 50) : c'est-à-dire que *les officiers municipaux* (et les officiers de l'armée alléguaient les mêmes motifs) qui *déclinent les charges publiques, en qualité de chrétiens*, soient contraints de subir ces charges. Cette expression *ut christiani*, extrêmement élastique, s'entendait des simples fidèles, mais surtout des clercs et des moines, ainsi que l'interprétèrent les légistes après l'empereur Valens, comme nous le prouverons tout à l'heure. Et l'expression *decuriones* s'étendait aux soldats, comme le prouve la lettre de saint Grégoire le Grand à l'empereur Maurice. (Lib. III, Indict. XI, epist. 65 et 66.)

Or le monachisme et la cléricature étaient considérés comme une exemption du service militaire.

Ce privilége, sans être formulé dans aucune loi de Constantin [1], avait été adopté sans conteste dans la pratique, comme on le voit par les efforts que firent pour l'abolir Julien l'Apostat et Valens, ennemis jurés du catholicisme, et par conséquent du monachisme. Valens surtout, confirmant le rescrit de Julien l'Apostat [2], mit tout en œuvre pour ravir aux moines ce privilége, né de l'admiration qu'inspirait la perfection de leur état [3].

Ces deux lois tyranniques, qui n'eurent qu'un effet éphémère, prouvent du moins que la résolution d'embrasser l'état monastique était admise comme un titre suffisant pour exempter le fonctionnaire public et le soldat romain des engagements

1. Cependant plusieurs lois de Constantin en constatent l'existence, en exigeant que tout homme engagé dans les fonctions municipales se dépouille de ses biens et les donne, en partie du moins, à l'un de ses parents capable de le remplacer, ou à la curie, s'il veut embrasser l'état ecclésiastique. Or le monachisme était assimilé à la cléricature. (Cf. *Cod. Theod.* lib. XII, tit. 1, leg. 59.)

2. Sur la loi de Julien l'Apostat, voy. note de la pag. précéd.

3. « Quidam *ignaviæ sectatores*, desertis civitatum muneribus, captant solitudines ac secreta, et, *specie religionis*, cum cœtibus monazonton congregantur, etc. » P. P. Byritho Kal. Januarii, Valentiniano et Valente AA. Coss. (368 ou 370). » Le savant Godefroi essaie de restreindre le but de cette loi aux hommes qui abusaient des priviléges de la vie monastique pour se soustraire aux charges publiques ou de la milice. Mais il suffit de placer cette loi en face de l'histoire pour comprendre que les mots *ignaviæ sectatores* et *specie religionis* ne sont que des épithètes ironiques et injurieuses à l'adresse, non pas de quelques-uns, mais de tous ceux qui voulaient embrasser l'état monastique. Et

qu'ils avaient contractés de servir la curie ou la milice *(militia togata aut militia armata)*.

Il est donc inutile de trop se préoccuper de la question de savoir si saint Martin avait achevé ou non ses années de service lorsqu'il demanda et obtint son congé. Et c'est néanmoins sur cette difficulté frivole que Gervaise a basé une partie de sa chronologie sur la vie de notre saint.

VII.

Si, maintenant, nous jetons un regard sur la carrière que nous venons de parcourir, nous reconnaîtrons que nous avons établi quatre points d'une haute importance pour l'histoire de saint Martin : 1° l'impossibilité historique des deux systèmes par lesquels on avait essayé jusqu'ici de fixer l'époque de l'expédition militaire pendant laquelle notre saint abandonna la carrière des armes ; 2° la date précise de ce grand fait de la vie de notre héros ; 3° la date de son enrôlement et le nombre des années pendant lesquelles il demeura sous les drapeaux ; 4° les mo-

il n'est vraiment pas raisonnable de nier cette interprétation lorsque, deux cents ans après, saint Grégoire le Grand, qui certes était versé dans la science du droit romain, nous affirme que, d'après tous les jurisconsultes, c'était le sens que les légistes avaient donné à la loi de Julien l'Apostat, et partant à celle de Valens, qui n'en est que le développement : « Præcipit enim (Mauricius) ut nullus qui actionem publicam egit, nullus qui... vel *inter milites fuit habitus, ei in monasterio converti liceat, nisi forte si militia ejus fuerit expleta. Quam legem primum, sicut ii dicunt qui leges veteres noverunt, Julianus protulit*, de quo scimus omnes quantum Deo adversus fuerit. » (Greg. Magni lib. III, Indict. XI, epist. 66.)

tifs qui l'ont déterminé, et qui ont légitimé, même avant l'achèvement de ses années de service militaire, la demande qu'il fit d'en être libéré. Nous croyons avoir appuyé nos affirmations sur des preuves nouvelles et sur des monuments incontestables; et le lecteur instruit nous pardonnera la longueur de cette dissertation en considération de son importance. La vie entière de saint Martin en reçoit une lumière aussi éclatante que nécessaire.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

HYMNE DE SAINT ODON, ABBÉ DE CLUNY, EN L'HONNEUR DE SAINT MARTIN.

O Christ, notre Roi et la gloire de Martin ! Il fut l'objet de votre louange, et vous fûtes l'objet de la sienne ; accordez-nous de vous bénir en lui, bien plus, de le bénir en vous !	Rex Christe, Martini decus, Hic laus tua, tu illius ; Tu nos in hunc te colere, Quin ipsum in te tribue.
O vous qui, jusqu'aux extrémités du monde, le faites proclamer la perle des Pontifes, faites que, par son immense mérite, il délivre du poids de leurs péchés ceux qui en sont oppressés.	Qui das per orbis cardines Quod gemma fulget præsulum : Da quos premunt culpæ graves Solvat per ingens meritum.
Le voici, cet homme admirable, ici-bas pauvre et dénué, qui fait son entrée au Ciel chargé de richesses : les phalanges célestes vont à sa rencontre ; et toutes les langues, les tribus et les nations exaltent son triomphe.	En pauper hic et modicus Cœlum dives ingreditur ; Cœli cohortes obviant, Linguæ, tribus, gentes ovant.

Ut vita, fulget transitus,
Cœlis et arvo splendidus :
Gaudere cunctis pium est ;
Cunctis salus sit hæc dies.

Sa mort est glorieuse comme sa vie, elle brille d'un splendide éclat au ciel et sur la terre : c'est un devoir de piété pour tous de s'en réjouir ; qu'à tous ce jour soit salutaire !

Martine, par Apostolis
Festum colentes tu fove,
Qui vivere discipulis
Vis aut mori, nos respice.

Martin, égal aux Apôtres par votre vertu, réchauffez de votre amour les cœurs de ceux qui célèbrent votre fête ; vous qui consentîtes à vivre pour vos disciples, aussi bien qu'à mourir, jetez sur nous un regard favorable.

Fac nunc quod olim gesseras,
Tu præsules clarifica,
Auge decus Ecclesiæ,
Fraudes relide Satanæ.

Renouvelez ce que vous fîtes jadis : rendez à l'Ordre des Pontifes son éclat primitif, à l'Église son antique gloire avec surabondance, et détruisez les embûches de Satan.

Qui ter chaos eviceras,
Mersos reatu suscita :
Diviseras ut chlamydem,
Nos indue justitiam.

Vous qui, jusqu'à trois fois, arrachâtes à la mort sa proie, ressuscitez ceux que le péché a submergés ; vous divisâtes votre clamyde pour en couvrir le pauvre, revêtez-nous du manteau de la grâce sanctifiante.

Souvenez-vous surtout de ce qui fut votre gloire spéciale, de l'Ordre monastique, aujourd'hui presque anéanti ; venez à son secours.

Ut specialis gloriæ
Quondam recorderis tuæ,
Monastico nunc ordini
Jam pene lapso, subveni.

Rendons à la Trinité une gloire semblable à celle que Martin lui a procurée par sa confession ; et que ce grand saint donne à notre foi en cet adorable mystère, la fermeté par les bonnes œuvres !

Sit Trinitati gloria
Martinus ut confessus est :
Cujus fidem per opera
In nos et ipse roboret.

ANTIENNES.

O bienheureux homme dont l'âme possède le Paradis ! Les Anges en triomphent, les Archanges en tressaillent de joie, le chœur des Saints proclame votre gloire, et la phalange des Vierges vous adresse cette fraternelle invitation : Reste avec nous pour l'éternité !

O beatum virum, cujus anima paradisum possidet. Unde exultant Angeli, lætantur Archangeli, chorus Sanctorum proclamat, turba Virginum invitat : Mane nobiscum in æternum !

O le bienheureux Pontife ! Il aimait le Christ Roi de tout son cœur ! et jamais il ne trembla devant les puissances terrestres. O la

O beatum pontificem ! qui totis visceribus diligebat Christum Regem, et non formidabat imperii principatum ! O sanctissima anima ! quam etsi gladius persecutoris non abstulit, pal-

mam tamen martyrii non amisit.

très-sainte âme ! Le glaive du persécuteur ne l'a pas arrachée à son corps, mais elle n'a pas été privée, malgré cela, de la palme du martyre.

ORAISON.

Deus qui in beato Martino pontifice, sive per vitam, sive per mortem magnificatus es : innova eadem gratiæ tuæ miracula in cordibus nostris ; ut neque mors, neque vita se parare nos possit a charitate Domini nostri Jesu Christi, qui tecum vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

O Dieu ! qui avez été glorifié dans le bienheureux pontife Martin, et par sa vie et par sa mort : renouvelez en nos cœurs les mêmes miracles de votre grâce ; en sorte que ni la mort, ni la vie ne puissent nous séparer de l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne avec vous dans les siècles des siècles. Amen.

II

P. 63. — DE SAINT FÉLIX DE SMARVES.

1° MENTIONS DANS LES MARTYROLOGES.

V° *Kal. februarii.* S. Felicis confessoris. — Ms. Biblioth. Mazarine, n° 116 (commencement du XIV° siècle). — Item, Missale Pictavense (XV° s.).

—

V° Kal. febr. S. Felicis confessoris, III Lectiones. — Mss. Biblioth. nat. F. lat. 1033, f. 166 (XIV° siècle).

Ibid. f. 259. In crastino sancti Juliani, Natale sancti Felicis confessoris non episcopi. Omnia fiant sicut unius confessoris non episcopi. In territorio Pictavensi, *Natale sancti Felicis confessoris*, IN VILLA DE SAMARVIA. In crastina S. Felicis, S. Gildasii.

—

28 janvier. *S. Felicis confessoris.* In quodam antiquo Kalendario S. Radegundis Pictavensis, sic legitur : V° *Kal. februarii S. Felicis confessoris*, III *Lectiones ;* et ensuite est ajouté : *Samarviæ requiescit.* — *Dom Fonteneau*, LXXIX, 109 ; LX, 293 (ms. anni 1380). — Item *Bibliothèque poitevine* (Biblioth. de la ville de Poitiers). Bréviaire du XV° siècle, n° 61.

—

2° MESSE PROPRE A SAINT FÉLIX.

Biblioth. de la ville de Poitiers, n° 185. *Missale Pictavense* (XV S.), fol. VIII-IX.

FELICIS confessoris non episcopi.

INTROITUS : Os Justi.

ORATIO : Adesto, Domine, precibus nostris quas in sancti

Felicis confessoris tui solemnitate deferimus, ut qui nostræ justitiæ fiduciam non habemus, ejus qui tibi placuit meritis et precibus adjuvemur.

Epistola : Justum deduxit.

℟. (Graduel) : Os Justi. — Alleluia ℣. Inveni David. Si sit lxxa, dicitur Tractus : *Desiderium.*

Evangelium : Vigilate, quia.

Offertorium : Inveni David.

Secreta : Propitiare, Domine, quæsumus, supplicationibus nostris, et interveniente pro nobis sancto confessore tuo F(elice) hiis sacramentis cœlestibus servientes, ab omni culpa liberos esse concede, ut purificante nos gratia tua, hiis quibus famulamur mysteriis emundemur.

Communio : Domine, quinque.

Postcommunio : Ut nobis, Domine, tua sacrificia dent salutem Beatus Felix confessor tuus, quæsumus, precator accedat.

—

Un missel à l'usage de l'Église de Poitiers, du xve siècle (*Biblioth. nat.* F. lat. 873, f. 170), donne la même Messe de saint Félix, excepté que le ℣. de l'Alleluia est *Juravit Dominus*, et la Communion *Fidelis servus.*

—

Un Incunable imprimé, vers 1479, par un chanoine de Saint-Hilaire-le-Grand, et conservé au grand séminaire de Poitiers, et un autre de l'an 1525, contiennent aussi la même messe de saint Félix que j'ai copiée plus haut d'après le manuscrit no 183 de la Bibliothèque de Poitiers, excepté qu'après la Septuagésime, au lieu du Trait : *Desiderium*, on répète le Graduel : *Os Justi.*

Donc les fidèles dévots à saint Félix,qui voudraient l'honorer par quelques prières dans sa grotte de Smarves, pourraient se servir des formules de l'ancienne liturgie poitevine, ainsi qu'il suit :

Introït : O Bienheureux saint Félix, votre bouche, qui fut celle du juste, a été l'organe de la sagesse divine, et votre langue n'a proféré que des paroles de justice ; la loi de Dieu était profondément gravée dans votre cœur. Faites que nous apprenions, à votre école, à ne pas envier le faux bonheur du méchant, et à ne pas désirer la prospérité de ceux qui opèrent l'iniquité.

Oraison : Écoutez, ô Seigneur, les prières que nous vous offrons dans la solennité de saint Félix, votre confesseur ; puisque nous ne plaçons point notre confiance dans notre propre justification, accordez-nous d'être aidés par les mérites et les prières de ce saint qui vous a été si agréable.

Secrète : Soyez propice, ô Seigneur, nous vous en conjurons, à nos supplications, et que, par l'intercession de saint Félix votre confesseur, nous nous adonnions à la pratique de ce sacrement céleste, et qu'ainsi nous nous délivrions de plus en plus des chaînes du péché, afin que, purifiés par votre grâce, nous sortions entièrement renouvelés de ces saints mystères.

Postcommunion : Que votre bienheureux confesseur Félix, ô Seigneur, nous vous en conjurons, daigne faire intervenir sa prière pour que ce sacrifice adorable produise en nous des fruits de salut !

III

P. 137. — LETTRE DE GUIBERT DE GEMBLOUX, A PHILIPPE, ARCHEVÊQUE DE COLOGNE.

Domino et Patri Philippo archiepiscopo, Dei gratia largiente, virtutum dote clarissimo, Guibertus suus in diademate summi Pontificis Christi inter pretiosos sacerdotum lapides perpetualiter coruscare. . . . .

. . . .

Est etiam et alius locus in secundo fere ab urbe Pictavensi milliario, vel, ut Gregorius Turonensis diligentius designat, quadraginta distans ab illa stadiis. Et locus iste inter colliculos vineis nectareos,in plano vallis amœnissimæ situs, monachis et solitariam vitam diligentibus aptissimus, in quo vir beatus (Martinus), post regressum sanctissimi sui præceptoris Hilarii,secundum sibi monasterium instituit. Ad hunc ergo locum, susceptæ peregrinationis ductu exigente, dum venissem, benigne a fratribus exceptus, et agnita adventus mei causa, humanissime tractatus, ipsis ostendentibus, vidi loca, in quibus et mortuus suscitatus est, et ægri ab omni genere morborum curati; vidi montes et antra a quibus pernoxii viantibus, imperio et meritis ejus, dæmones expulsi, et abacti serpentes; et in cunctis terminis fundi ejusdem magna perpetrata miracula. Vidi etiam ibi campanulam ipsius, cujus sonitu, in diebus ejus, ad celebrandas laudes divinas exciti colligebantur fratres, exiguitate sua (a duobus enim pueris in conto levissime ferri posset) superfluitatem nostrorum temporum vehementer redarguens, in quibus, in nonnullis ecclesiis, non campanæ sed cuppæ ingentes, quæ terrifico mugitu magis exterreant quam advocent, exaltantur.

Quæ campanula videlicet, sicut est altissimæ paupertatis viri index, sic non est virtutis ejus expers, dum vexati

dolore capitis vel dentium, ad eam in turri suspensam ascendentes, caputque ipsum, intra, paululum, cum precibus continentes, seu doloris (locum ?) ad labrum ejus confricantes, cooperante fide, interdum sanantur ; et quocumque auditus fuerit sonus ejus dum pulsatur, tempestates et noxii fulgurum discursus, non plerumque sed jugiter, repelluntur.

Quamvis autem copia signorum ibidem factorum inopem me reddiderit, dum obliviosus auditor ad omnia vel retinenda, vel referenda non sufficio ; unum tamen est quod nulla ratione præterire potior, eo quod sit satis credibile et relatu facile, quod et a fratribus ejusdem loci, et, nisi ex recordatione fallor, quibusdam ex canonicis Ecclesiæ sancti Hylarii Pictavensis narrantibus comperi. Est autem hujusmodi.

Dum aliquando idem Hilarius, Romanæ, ut ait Hyeronimus, eloquentiæ Rhodanus, ad ipsum scilicet Martinum, et sub ejus norma Deo servientes, consolationis gratia, Ligugiacum (hoc enim nomen est loco) venisset, cœlestis pastu doctrinæ refertis fratribus dum revertitur, Martinus magistro et hospiti deferens et vicem rependere volens, illum ad civitatem usque, circa horam peragendorum mysteriorum, comitatus est. Cumque temporis opportunitas ad celebranda pro consuetudine sacramenta sacerdotem urgeret, quærit an in promptu haberentur necessaria. Relato vero a Ligugiaco Missæ apparatu, solus liber in quo conficiendorum ordo Sacramentorum continebatur, invenitur deesse, seu oblivionis negligentia, seu divinæ dispositionis, quæ Martinum magnificare intendebat, nutu intercurrente, ibi derelictus. Turbatus in hoc Hylarius, cum in Martinum sibi ministrantem quasi minus providum severius respiceret, contremuit ille, magistrum putans commotum, et anxiatus est in eo spiritus ; et licet, pro homine, hora jam competenti, nullo modo jam referri posset, tamen dum æstuans quærit, sub celeritate quem ad revelandum (revehendum ?) transmitteret, ecce ei subito, in vestibulo ecclesiæ, Angelus

occurrens librum pro quo molestabatur in manum porrigit, et ad divina illum complenda lætum remittens, evanescit. Quod cum Beatus rescisset (rescivisset ?) Hylarius, exultans et alacer Deo gratias egit, et Martinum de cetero, non ut discipulum, sed ut socium debita veneratione excoluit. Cur enim jam loco haberet discipuli quem frequentioribus et majoribus quam seipsum illustrari signis divinitus conspiceret ?

Et hæc quidem de Ligugiaco et de his quæ in eo gesta sunt sufficiant.

IV

P. 276. — PROCÈS-VERBAL DES EXCÈS, VIOLENCES, EXACTIONS COMMISES PAR LE SIEUR DE LA ROCHE-CHEMERAULT ET SA COMPAGNIE DE GENS DE PIED, DANS LE BOURG DE LIGUGÉ, OU ILS AVAIENT LOGÉ MALGRÉ DES LETTRES DE SAUVEGARDE ET EXEMPTIONS ACCORDÉES PAR LE ROI AUX JÉSUITES DE POITIERS, LE 17 AVRIL 1637.

« Aujourd'hui par devant nous nottaires jurés sous la cour de la baronnie de Celle Levesco (*sic*), Révérend Père Guillaume Babou, sindic du collége des Pères Jésuistes de la ville de Poitiers, auquel est uny le prieuré de cedit lieu de Legugé, assisté de messire Pierre prestre et de frère Jehan Brunetti coadjuteur aud. collége, lequeldit Babou et autres, parlant à messire de la Roche-Chemerault, cappitaine conduisant une compagnie de gens de pied à trois heures de relevée, la voulant loger dans ledit bourg de Legugé le jour d'hier, à la dite heure, l'auroient, iceuxd. Babou et autres cy-dessus, prié et requis de ne point loger audit bourg et prieuré, en vertu de la sauvegarde et exemption obtenue de par eux du Roy, en date du dix-septième apvril mil six cent trente sept, signé *Louys*, et plus bas, par le Roy, *Sablet*, et scellé avec la lettre d'attache de M. le Gouverneur, du dixième juing mil six cent trente-sept, signée *Parabère*, et par mond. seigneur, *Armand*, et scellé; ensemble une lettre de recommandation de M. de Villemontée, Intendant pour le Roy en la province de Poitou, Angoumois, Onis (*sic*) et autres provinces, datée du vingt cinquième febvrier mil six cent trente-neuf : auquel ayant icelles représentées, et apprès lecture par luy faicte tant de lad. sauvegarde, attache de mond. seigneur gouverneur, que de la recommandation de mond. sieur de Villemontée, il leur au-

roit dict et déclairé, en présence de plusieurs des habitans dudit bourg, qu'il ne s'arrestoit poinct ausd. exemptions, d'autant qu'elles estoient surannées, et que d'ailleurs elles n'estoient poinct expédiées par son maistre, et qu'à cette occasion il ne laisseroit de loger. Et de faict feist rapporter les rolles des tailles de ladite paroisse, et en sa présence feist faire les logemens et distribua les billetz à ses soldatz, lesquelz, en conséquence d'iceulx billetz, s'allèrent loger cheux lesd. habitans, cheux lesquelz ne se sont pas contentez des vivres qu'ilz leur fournissoient en abondance, ont néantmoins commis plusieurs excez et battu hommes et femmes, jurant et blasphémant à tous les motz le nom de Dieu, et mesme exigé de l'argent de plusieurs habitans, oultre leur nourriture, et emporté leurs aigneaux, et entre autres, François Bobin et Hillaire Guyonnet, sa femme, qui pour une nuict leur a payé vingt solz, oultre leur nourriture, et battus; et Michel Deschamps, payé vingt solz; et Sournin Chilloc, excédé aussy à coup de baston, son fils et sa femme, oultre la nourriture, et payé vingt solz; et Pierre Hardy, vingt solz, oultre la nourriture, laquelle nourriture a cousté plus de trente solz; et René Souffiseau, oultre la nourriture, pour laquelle il luy a cousté vingt cinq solz, et payé de rechefz vingt cinq solz, qu'il leur a donné et esté battu à coups de baston, et n'est que pauvre journalier; et Barnabé Jaudouin, aussy journalier, leur a baillé trois livres, oultre la nourriture qui peut monter à vingt solz; et Mathurin Bourry, journalier, qui a baillé quarante solz, oultre la nourriture qui revient à plus de six livres; et non content, l'ont battu pour l'obliger à leur en donner davantaige; et Jehan Bertin, aussy journalier, battu sa femme et sa mère aagée de plus de quatre vingts ans, les voulant contraindre de faire donner de l'argent, n'ayant peu faire, led. Bertin s'est retiré dans le prieuré pour éviter leur furie à tous; et Marie Bergereau, pauvre femme vefve qui veist de ses bras, de laquelle ils ont exigé quarante solz; et sont allé prendre encore cheux Jacques Groussault, quarante solz; et Jehan

Resty, journalier, l'ont contraint à payer vingt solz, oultre la nourriture, qui peut revenir à trente solz; et Claude Mathé, oultre la nourriture qui se monte à cinquante solz, leur a donné autres cinquante solz ; et Charles du Reau, a donné, en tout qu'il a donné quarante solz, oultre leur nourriture, et n'est que journalier ; et Mathurin Guérin a esté contraint de quitter sa maison, et en le frappant disoient : « *Voilà pour les Pères Jésuistes* », lui a cousté trente solz ; et François Dairon qui apprès avoir esté excedé à coups de baston, a donné quarante solz ; et Jehan Jaudouin a donné en tout cinquante solz ; et Bazille Ferré en avoit cinq qui avoient bruslé trois ou quatre logemens, et leur a donné, tant en argent que despens, plus de huict livres ; et Me René Du Temple, mareschal, a donné, oultre sa nourriture, qui se monte a plus de dix escuz, à cause du logement du cappitaine, qui estoit assisté de son lieutenant, et son frère l'abbé, et d'un aultre faisant le gentilhomme, a donné trente-cinq solz pour leurs lacquais ; et Louys Gaudin et Jean Bréard frères ont esté excédez à coups de baston et cassé de leurs meubles, les ont contrainct de leur donner trente-cinq solz et sont allez loger cheux Michel Reguilleau, pauvre laboureur, demeurant en la paroisse de Mezeaux, proche dud. Legugé, cheux lesquelz ilz ont faict de grands excès, battu, rompus ses meubles, exigé de luy trente solz et faict degast, tant de nourriture que de bestails qu'ils ont tués, plus de six livres ; et Jean Charat, journalier, oultre la nourriture se montant à plus d'un escu, ont exigé de lui à coups de bastons dix solz ; et Vincent Chaumillon, duquel ils ont exigé, oultre la nourriture, vingt solz ; Louys Loriou, mousnier du prieuré, auquel ils ont tué quantité de volailles, deux aigneaux, et tenu toute la nuict six chandelles alumées et faict despance de nourriture, oultre les excès, plus de dix livres, et a esté contrainct de se retirer dans led. prieuré pour esviter leurs excez et furie ; et Estienne Basty, mestayer dud. prieuré, qui en avoit huict, nombre qui ayant esté représenté

comme excessif par le susdit Père Babou, icelluy capitaine, nommé la Roche-Chemerault, auroit dit, en blasphémant le nom de Dieu, qu'il en vouloit aux Jésuistes, entre aultres au Père Bonnet, duquel il voudroit manger le cœur et les entrailles, et que expressément il estoit venu loger pour ce venger et les incommoder, et que s'il eut peu loger tout en lad. mestairie, il l'eust faict. Et l'un de sa compagnie adjouta que s'il tenoit le Père Morin, il lui coupperoit les oreilles. Partie desquels soldats auroient battu led. Basty metayer et serviteur, et l'ayant battu, la nuict ce seroit retiré aud. Legugé et faict de despence de plus de dix livres. En oultre ont battu et excédé un nommé Cibet, d'aultant qu'il avoit esté cy devant serviteur desd. Pères, sans que led. Père Babou, qui prist l'épée, il l'eust blessé, ayant eu de luy vingt solz et nourri.

De tout ce que dessus nous avons octroyé le présent acte en la présence des subz délégués de mond. sieur de Villemontée et de Chambonneau, et encore de noble Guabriel Girard et de Pierre Allard, sergent royal, et de Pierre Bouchereau et plusieurs autres.

Faict à Legugé le sixième jour d'apvril mil six cens trente-neuf.

Signé : Guillaume Babou, syndic susdit. J. Brunetti. Girard. P. Allard. A. Bouchereau. P. Boireau. R. Du Temple. Allard. J. Dutemple nottaire, pour vérité de ce que dessus.

D'après l'original, Papier, *Archives de la Vienne. Prieuré de Ligugé* (copie de M. Rédet, ancien Archiviste).

V

ABBÉS ET PRIEURS DE LIGUGÉ.

Saint Martin, abbé (362-373).

. . . .

Ursinus, abbé (VIIe siècle).

. . . .

. . . .

Raymundus, *Præpositus* (14 août 1065).
Willelmus, *Præpositus* (vers 1088).

. . . .

Girardus, *Prior* (v. 1180).
Hilarius. . . . . . (1197).
Guillelmus. . . . . (1200).
Thomas. . . . . . (1242-1243).
Aimericus. . . . . (décembre 1256).
Radulphus. . . . . (30 novembre 1265).
Jean Baritaud. . . . (23 février 1303, n. s.).
Jean de Curzai. . . (1318).

. . . .

Jean Pignerre (1396-1409).
Philippe de Colombiers (1410).
Guillaume de Villennes (1438-1482).
Arthus Derveau, 1er prieur commendataire (1485-1501).
Geoffroi d'Estissac (1504-1542).
Jean d'Estissac (1542-1572).
Jean de Bideran, doyen de Saint-Hilaire-le-Grand (de 1572 au 14 avril 1586).
Jean Thenot (1587-1591).
Etienne Deniau (1591).
Jean de Gaucourt (1594-1598).
Gaspard Le Franc (1598-1610).

Claude Dufour (1603).

. . . .

Le R. P. Dom Pierre Ferron, prieur bénédictin (du 26 novembre 1853 au 25 novembre 1864).

Le T. R. Père Dom Léon Bastide, abbé bénédictin (depuis le 25 novembre 1864).

VI

BÉNÉFICES A LA NOMINATION DU PRIEUR DE LIGUGÉ AU XVI[e] SIÈCLE.

1° Cure de Saint-Paul de Ligugé, archiprêtré de Lusignan.

2° Cure de Sainte-Marie-Magdeleine de Ruffigny, ibid.

3° Cure de Saint-Agapit d'Andillé, ibid.

4° Cure de Saint-Médard de Magné, archiprêtré de Gençay.

5° Cure de Saint-Hilaire de Pairé, archiprêtré de Rom.

6° Chapelle de Saint-Jean de Curzai, en l'église de Saint-Martin de Ligugé.

7° Chapelle de Notre-Dame-de-Pitié et celle de la Conception et Saint-Sébastien, en l'église paroissiale d'Andillé.

8° Prieuré de Saint-Remi-sur-Creuse, annexe du prieuré de Saint-Martin de Ligugé.

—

Comme seigneur de Ligugé, le Prieur avait tout droit de justice haute, moyenne et basse. Son domaine se composait des terres et seigneuries de Ligugé, Raboué, Ferrabeuf et Bonnillet.

La plupart des rentes dues au Prieuré se payaient le jour de la fête de saint Brice, c'est-à-dire le 13 novembre.

Huit boisseaux à la mesure de Ligugé en valaient neuf à la mesure de Poitiers.

Les notaires résidant à Ligugé étaient institués par le baron de Celle-l'Évêquau. (Note de M. Rédet, d'après les Archives de Ligugé.)

VII

CURÉS DE LA PAROISSE DE LIGUGÉ.

Jean Arenne (vers 1550-1579).
André Saunier (1579).
Billiard (1607).
Étienne Héraudeau (de 1625 à novembre 1656).
Mathurin Vinet (du 27 janvier 1658 à 1674).
Pierre Grilliet (de septembre 1674 au 16 mars 1698).
Mathurin Grilliet (du 4 avril 1698 au 22 nov. 1723).
Jean-Mathurin Grilliet (du 24 novembre 1723 au 26 septembre 1764.)
Joseph-Louis Vantelon de la Pinotière (de 1764 au 21 août 1786).
R. M. Verdin (du 9 octobre 1786 au 21 avril 1791).
Intrus : *Barthelemi-Blaise Derazais* (9 mai 1791-1793).
Eustache-Benjamin Garand (du 7 janvier 1804 à septembre 1804).
Pierre Bonnet (du 22 octobre 1804 au 8 mars 1808).
Pierre Roux (du 22 mai 1811 à septembre 1816).
Louis Piet (du 1er octobre 1816 au 31 décembre 1830).
M. Joseph Ogeron de Ligron (du 1er juin 1831 au 22 juin 1856).
Le R. P. Dom René Bouleau, Bénédictin (depuis le 22 juin 1856 jusqu'aujourd'hui).

TABLE DES MATIÈRES

—

CHAPITRE IV.

SAINT MARTIN JUSQU'A SON RETOUR A POITIERS.

—

CHAPITRE V.

RETOUR DE SAINT MARTIN A POITIERS. — LES ORIGINES DU MONASTÈRE DE LIGUGÉ.

CHAPITRE VI.

RÉSURRECTION D'UN CATÉCHUMÈNE ET D'UN ESCLAVE A LIGUGÉ.

—

CHAPITRE VII.

SAINT MARTIN, APÔTRE DES GAULES ET DU POITOU.

—

CHAPITRE VIII.

LES DISCIPLES DE SAINT MARTIN, ABBÉ DE LIGUGÉ.

CHAPITRE IX.

SAINT MARTIN DEPUIS SON ÉPISCOPAT JUSQU'A SA MORT.

—

CHAPITRE X.

SAINT SAVIN, MOINE DE LIGUGÉ.

—

CHAPITRE XI.

SAINT GRÉGOIRE DE TOURS ET SAINT LÉGER A LIGUGÉ.

—

CHAPITRE XII.

LES ÉTUDES ET LA VIE MONASTIQUE A LIGUGÉ SOUS L'ABBÉ URSINUS. — LE MOINE DÉFENSOR.

—

CHAPITRE XIII.

DE LA RÈGLE DE SAINT BENOIT A LIGUGÉ.

—

CHAPITRE XIV.

COUP D'ŒIL SUR LES DÉVASTATIONS BARBARES AU VIII[e] SIÈCLE. — DESTRUCTION DE L'ABBAYE DE LIGUGÉ.

—

CHAPITRE XV.

L'ABBAYE DE SAINT-CYPRIEN ET LE PRIEURÉ DE MÉZEAUX. — MAILLEZAIS ET LIGUGÉ.

—

CHAPITRE XVI.

LE PÈLERINAGE DE LIGUGÉ AUX XIe ET XIIe SIÈCLES.

—

CHAPITRE XVII.

LES CHANOINES DE SAINT-HILAIRE-LE-GRAND. — ALPHONSE FRÈRE DE SAINT LOUIS. — LES SEIGNEURS DU CIMEAU.

—

CHAPITRE XVIII.

SIMON DE BEAULIEU, ARCHEVÊQUE DE BOURGES. — DROIT DE JUSTICE. — BERTRAND DE GOT, A LIGUGÉ.

—

CHAPITRE XIX.

LE PAPE CLÉMENT V A LIGUGÉ.

CHAPITRE XX.

LE PRIEUR JEAN DE CURZAI. — LA CHAPELLE DE SAINT-JEAN ET L'ÉGLISE DE SAINT-PAUL DE LIGUGÉ. — LE TESTAMENT DU SEIGNEUR DE LA REYNIÈRE.

—

CHAPITRE XXI.

DESTRUCTION DU MONASTÈRE DE SAINT-MARTIN DE LIGUGÉ PAR LES ANGLAIS.

—

CHAPITRE XXII.

LE PRIEURÉ DE SAINT-MARTIN DE LIGUGÉ AU XVe SIÈCLE.

—

CHAPITRE XXIII.

GEOFFROI D'ESTISSAC ET LA RECONSTRUCTION DU PRIEURÉ DE LIGUGÉ.

—

CHAPITRE XXIV.

LE MONASTÈRE DE LIGUGÉ PENDANT LA SECONDE MOITIÉ DU XVI[e] SIÈCLE.

CHAPITRE XXV.

GASPARD LE FRANC, PRIEUR DE LIGUGÉ.

—

CHAPITRE XXVI.

ANNEXION DU PRIEURÉ DE LIGUGÉ AU COLLÉGE DES PÈRES JÉSUITES DE POITIERS.

—

CHAPITRE XXVII.

LIGUGÉ SOUS LE RÉGIME DES PÈRES JÉSUITES PENDANT LE XVIIe SIÈCLE.

—

CHAPITRE XXVIII.

PÈLERINAGE DU VÉNÉRABLE MARIE GRIGNON DE MONTFORT A LIGUGÉ. — LE PRIEURÉ DE SAINT-MARTIN PENDANT LE XVIII[e] SIÈCLE.

—

CHAPITRE XXIX.

LIGUGÉ PENDANT LA RÉVOLUTION.

—

CHAPITRE XXX.

L'ÉGLISE DE SAINT-MARTIN DE LIGUGÉ DEPUIS LE CONCORDAT DE 1801 JUSQU'A LA RESTAURATION DU MONASTÈRE.

—

CHAPITRE XXXI.

RESTAURATION DU MONASTÈRE DE SAINT-MARTIN. — LES BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE FRANCE A LIGUGÉ.

CHAPITRE XXXII.

ON PERFECTIONNE ET L'ON DÉCORE L'ÉGLISE DE SAINT-MARTIN. — MADAME DU PATY DE CLAM.

La prière, œuvre principale du Bénédictin, 341. — Construction d'une abside, 341-342. — Description des verrières de l'abside, 342-345 ; des chapelles latérales, 346 ; du portail, 347 ; de la fenêtre septentrionale, 347-348. — Notice sur Madame de Clam, 348-350. — Reliques et professions, 350-351.

—

CHAPITRE XXXIII.

LE MONASTÈRE DE LIGUGÉ RECOUVRE SON ANTIQUE DIGNITÉ ABBATIALE. — UNE SESSION DU CONCILE DE POITIERS DANS L'ÉGLISE DE SAINT-MARTIN. — CONCLUSION.

Nomination du T. R. P. Abbé de Ligugé, 352. — Session d concile, 353-356. — Pourquoi la dévotion envers saint Martin doit se ranimer dans tous les cœurs, 357-358.

—

APPENDICE.

ERRATA.

—

Voici quelques unes des fautes échappées à la correction, que nous croyons devoir relever ici :

P. 64, ***un honneur*** de l'honorer, lisez : un ***devoir*** de l'honorer.

P. 74, ***autour*** de la ville de Tours, lisez : ***aux environs*** de la ville.

P. 75, lieu *de cabane* de cabanes, effacez le premier *de cabane*.

P. 236, ou plutôt son *père*, lisez : son *frère*.

P. 290, ***dans*** les frais ombrages, lisez : ***sous*** les frais ombrages.

P. 170 (note) ***Bernard*** de Got, lisez : ***Bertrand*** de Got.

P. 346, Jean de Curzay leur *parent*, lisez : leur *homonyme*.

Poitiers. — Typographie de Henri Oudin.

